

# 61<sup>ème</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Course d'Orientation  
Fédération Française

23 MARS 2024



# SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR.....	3
DÉCOMPTE DES VOIX DES REPRÉSENTANTS .....	4
LISTE DES REPRÉSENTANTS ÉLUS EN AG DE LIGUE.....	5
<b>Partie 1 : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.....</b>	<b>6</b>
PROCES VERBAL DE LA 60 <sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE .....	7
RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT.....	27
RAPPORT SUR LA GESTION DU COMITÉ DIRECTEUR .....	32
RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS.....	34
COMMISSION MÉDICALE .....	34
COMMISSION JUGES ET ARBITRES .....	37
COMMISSION FORMATION .....	39
CONSEIL NATIONAL DE L'ÉTHIQUE.....	41
COMMISSION PRATIQUES SPORTIVES .....	43
SOUS-COMMISSION CO À PIED.....	43
SOUS-COMMISSION CO À SKI.....	44
SOUS-COMMISSION CO À VTT .....	45
SOUS-COMMISSION RAID ORIENTATION .....	46
SOUS-COMMISSION CALENDRIER.....	49
SOUS-COMMISSION CLASSEMENT .....	51
COMMISSION COMMUNICATION .....	52
COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	53
COMMISSION FINANCES .....	58
COMMISSION HAUT NIVEAU .....	60
COMMISSION JEUNES .....	61
COMMISSION NUMÉRIQUE .....	69
COMMISSION MIXTE NATIONALE FFSU-FFCO .....	70
REPRÉSENTATION À L'INTERNATIONAL .....	70
RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE .....	71
BILAN ANNUEL DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE (SMR) .....	122
<b>PARTIE 2 : DOCUMENTS FINANCIERS .....</b>	<b>125</b>
RAPPORT DE GESTION .....	126
ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION.....	134
COMPTE DE RÉSULTAT .....	139
BUDGET RÉACTUALISÉ 2024 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2025.....	142
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	145
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES 2023 .....	169
<b>PARTIE 3 : RÉOLUTIONS A VOTER .....</b>	<b>170</b>
RESOLUTIONS FINANCIERES.....	171
PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR.....	173
PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT FINANCIER .....	177
ANNEXES.....	184
STATISTIQUES.....	184
RÉSULTATS NATIONAUX & INTERNATIONAUX .....	192
COUPE DE FRANCE .....	193
RESULTATS NATIONAUX.....	196
RESULTATS INTERNATIONAUX.....	217

# ORDRE DU JOUR

## Samedi 23 mars 2024

---

Espace des Sept Arpents  
[42 rue des Sept Arpents 93500 PANTIN](#)

- 10h00 Accueil des participants.  
Contrôle des pouvoirs, vérification du quorum
- 10h15 Ouverture de la 61<sup>ème</sup> Assemblée Générale.  
Désignation des secrétaires de séance  
Désignation de 2 scrutateurs
- 10h20 Approbation du PV de l'AG du 25 mars 2023
- 10h40 Rapport moral du Président
- 11h00 Rapport de gestion 2023 de la Trésorière  
Rapport de l'Expert-comptable  
Rapport du Commissaire aux comptes  
Rapport des vérificateurs aux comptes
- 11h40 Votes et résultat des votes du rapport de gestion et de l'affectation du résultat  
Election des vérificateurs aux comptes  
Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant
- 12h00 Déjeuner
- 13h30 Rapport sur la gestion du Comité directeur présenté par la Secrétaire générale  
Votes du rapport moral et du rapport de gestion du Comité directeur
- 14h00 Points financiers
- Budgets prévisionnels 2024 et 2025
  - Résolutions financières (taux de base, évolution des redevances ...)
- Votes
- 14h30 Propositions de modification des textes réglementaires
- Statuts
  - Règlement Intérieur
  - Règlement Financier
- Votes
- 16h00 Election complémentaire au Comité directeur (ne s'applique pas faute de candidature)
- 16h00 Questions des ligues
- 17h00 Clôture de l'Assemblée Générale

# DÉCOMPTÉ DES VOIX DES REPRÉSENTANTS

Conforme aux statuts et proportionnel aux licences 2023

Seuls les représentants des ligues à jour (affiliation, documents d'AG, finances, etc.) vis-à-vis de la FFCO seront autorisés à prendre part aux votes lors de cette AG

LIGUES	LICENCES ANNUELLES 2023 Au 31/12/2023	NOMBRE DE VOIX <sup>1</sup>	NOMBRE DE REPRESENTANTS <sup>2</sup>
AUVERGNE-RHONE-ALPES	2260	46	6
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	774	16	2
BRETAGNE	452	10	2
CALEDONIENNE	172	4	1
CENTRE-VAL DE LOIRE	229	5	1
GRAND EST	908	19	3
HAUTS-DE-FRANCE	625	13	2
ILE-DE-FRANCE	1025	21	3
NORMANDIE	357	8	1
NOUVELLE-AQUITAINE	1375	28	4
OCCITANIE	870	18	3
PAYS DE LA LOIRE	149	3	1
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	741	15	2
MEMBRES ASSOCIES		1	1
<b>TOTAUX</b>	<b>9937</b>	<b>207</b>	<b>32</b>

<sup>1</sup> 1 voix par tranche ouverte de 50 licences annuelles, Un représentant est désigné par tranche ouverte de huit voix. Il ne peut porter plus de huit voix. Aucun report n'est possible d'un représentant sur un autre.

<sup>2</sup> 1 à 8 voix = 1, 9 à 16 = 2, 17 à 24 = 3, 25 à 32 = 4, 33 à 40 = 5, 41 à 48 = 6, 49 à 56 = 7

## LISTE DES REPRÉSENTANTS ÉLUS EN AG DE LIGUE

LIGUES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	Nombre de voix	Nombre total de voix
<b>AUVERGNE-RHONE-ALPES</b>	DEGAND Cécile PERRIN Eric TARDY Olivier TOULIER ANCIAN Lucas GINTZBURGER François LAROSE Eric	RAGACHE Jean-Claude	8 8 8 8 7 7	<b>46</b>
<b>BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE</b>	POURRE Valérie PAPILLON Françoise	VIDEIRA Christelle POURRE Alain	8 8	<b>16</b>
<b>BRETAGNE</b>	LE NAOUR Gaëlle BRUGNON Maëlle	- -	8 2	<b>10</b>
<b>CALEDONIENNE</b>	aucun représentant élu	-	4	<b>4</b>
<b>CENTRE-VAL DE LOIRE</b>			5	<b>5</b>
<b>GRAND EST</b>	POGU Philippe CHAPELOT Lucas LERMERCIER Victoire	GREVET Claudie	7 6 6	<b>19</b>
<b>HAUTS-DE-FRANCE</b>	HAUTREUX Rémi PATURET Bertrand	DUFEY Sophie	7 6	<b>13</b>
<b>ILE-DE-FRANCE</b>	DRUZETIC Stéphane VERMEERSCH Thierry HERMET André	JANSSON Jeanette TAISSON Sandrine HUET Michel	7 7 7	<b>21</b>
<b>NORMANDIE</b>	EUDIER Agnès	-	7	<b>8</b>
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	BERTHELOT Stéphane BARRIERE Marie BATTISTA Jean-François MIRANDE Anaïs	HERVE Cyril GARCIA Lucien	7 7 7 7	<b>28</b>
<b>OCCITANIE</b>	BLEIN Jean-Louis CAPBERN Patrick CHAMPTIAUX Isabelle	- - -	6 6 6	<b>18</b>
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>	RICHARD Yann	-	3	<b>3</b>
<b>PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR</b>	MONCLARD Jérôme LOPEZ Bernard	HEYRIES Richard	8 7	<b>15</b>
<b>MEMBRES ASSOCIES</b>	MAREIGNER Yann	-	1	<b>1</b>

207

207



# PARTIE 1 : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS



# PROCES VERBAL DE LA 60<sup>EME</sup> ASSEMBLEE GENERALE du 25 mars 2023 (sur exercice 2022)

Validé par le Bureau directeur du 12 avril 2023  
A adopter lors de l'Assemblée générale du 23 mars 2024

Hotel CISP Ravel 6 avenue Maurice Ravel 75012 Paris et par visioconférence

Le 25 mars 2023, les membres mandatés de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) se sont réunis en Assemblée Générale.

L'Assemblée générale est présidée par M. Jean-Philippe STEFANINI, assisté de Mme Dominique BRET, Secrétaire générale et de Mme Valérie BERGER-CAPBERN, Trésorière.

## Comité directeur

- En distanciel

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière), Pierrick MERINO (Secrétaire-adjoint), Rémi BAUDOT, Yves BOEHM, Bernard DAHY, Dominique ETIENNE, Vincent FREY, Fabrice LAPERGUE, Daniel POËDRAS.

- En présentiel

Dominique BRET (Secrétaire générale), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier-adjoint), Sylvine BROUTE (départ à 17h35), Pierre DELENNE, Nelly DEVILLE (départ à 17h), Joël LE COZ (départ à 17h30), Sylvie MARCHESIN (départ à 17h), Joël POULAIN (départ à 15h45).

Absentes excusées : Chantal BURBAUD, Céline DODIN.

**Direction technique nationale** (distanciel) : Marie-Violaine PALCAU (DTN) et André HERMET (CTS).

**Personnel fédéral** : Nathalie MATTON et Laureen VOLTINE (présentiel), Audrey DUQUENNE (distanciel), Valérie SCHVARTZ (absente excusée).

**Commissaire aux comptes** (distanciel) : Aymeric JAMET (Cabinet Auréalys).

**Expert-comptable** (distanciel) : David GEOFFROY (Cabinet Sopreca).

**Vérificateurs aux comptes** : Mathieu LEMERCIER (distanciel), Sandrine TAISSON (absente excusée).

**Membres de la Commission de surveillance des opérations électorales** : Evelyne CAMARROQUE, Présidente, (distanciel), Maurice AUBRY (absent), Jean-Marie TORRES (représentant Ligue Nouvelle-Aquitaine).

**Commission Médicale** (distanciel) : Catherine CHALOPIN.

**Membres d'honneur de la Fédération invités** : Michel CHARIAU (départ à 17h40) (en distanciel), Marie-France CHARLES, Michel EDIAR, Alain MATTON, Sandrine TAISSON, Jean-Paul TERS (absents excusés).

## Invités (absents excusés)

Mme Brigitte HENRIQUES, Présidente du CNOSEF,

M. Jean ZOUNGRANA, vice-Président du CNOSEF en charge du Mieux Vivre Ensemble dans le cadre des grandes causes nationales,

M. Cédric TERRET, Président de la FF Sport Universitaire,

M. Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS,

M. Stéphane DANJOU, Président de l'UGSEL.

## Représentants élus en Assemblée générale de Ligue

- **Auvergne-Rhône-Alpes** (6 représentants, détenant 43 voix)  
Jean-Michel BOUCHET, François GINTZBURGER, Eric PERRIN, Odile PERRIN, Christine RAUCOULES, Lucas TOULIER ANCIAN (distanciel).
- **Bourgogne-Franche-Comté** (2 représentants, détenant 16 voix)  
Marion POURRE (départ à 17h35), Valérie POURRE (départ à 17h35) (présentiel).
- **Bretagne** (1 représentant élu sur 2, détenant 8 voix sur 9)  
Maëlle BRUGNON (départ à 17h30) (présentiel).
- **Calédonienne** (aucun représentant élu lors de l'AG de Ligue - 4 voix)
- **Centre-Val de Loire** (1 représentant, détenant 5 voix)  
Régis FLAMENT (distanciel).
- **Grand-Est** (3 représentants, détenant 19 voix)  
Virginie BLUM (départ à 17h25), Lucas CHAPELOT (départ à 17h), Philippe POGU (départ à 17h) (présentiel).
- **Hauts-de-France** (2 représentants, détenant 13 voix)  
Rémi HAUTREUX (départ à 17h05), Bertrand PATURET (départ à 17h05) (présentiel).
- **Ile-de-France** (3 représentants, détenant 21 voix)  
Stéphane DRUZETIC (présentiel), Michel HUET et Thierry VERMEERSCH (distanciel).
- **Normandie** (1 représentant, détenant 7 voix)  
Laurent COMPERE (distanciel).
- **Nouvelle-Aquitaine** (4 représentants, détenant 28 voix)  
Marie BARRIERE, Stéphane BERTHELOT, Cyril HERVE (distanciel), Jean-Marie TORRES (départ à 17h35) (présentiel).
- **Occitanie** (2 représentants, détenant 16 voix)  
Jean-Louis BLEIN, Patrick CAPBERN (distanciel).
- **Pays-de-la-Loire** (1 représentant, détenant 4 voix)  
Yann RICHARD (distanciel)
- **Provence-Alpes-Côte-d'Azur** (2 représentants, détenant 14 voix)  
Isabelle BERRIEN, Richard HEYRIES (distanciel).

**Collège des membres associés** : (1 représentant désigné, détenant 1 voix)  
Yann MAREIGNER (distanciel).

## Samedi 25 mars 2023 à 10h15 : Ouverture de la 60<sup>ème</sup> Assemblée Générale

Au 31 décembre 2022, la FFCO comptait 9699 licenciés autorisant statutairement 30 représentants détenant 199 voix plus un représentant du Collège des membres associés détenant 1 voix.

12 ligues sur 13 sont représentées, ainsi que le Collège des membres associés, soit 29 représentants détenant 195 voix (10 représentants détenant 70 voix en présentiel et 19 représentants détenant 125 voix en distanciel). Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

### 1. Introduction

Le Président, Jean-Philippe STEFANINI, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants à cette Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'exercice 2022 en présentiel et distanciel en raison des grèves de transport. Il transmet les excuses des présidents des fédérations affinitaires avec lesquelles notre fédération a des conventions et celles de Jean ZOUNGRANA, vice-Président du CNOSEF en charge du Mieux Vivre Ensemble dans le cadre des grandes causes nationales. Il fait part du message audio envoyée par Brigitte HENRIQUES, Présidente du CNOSEF.

Le Président présente l'ordre du jour. Il propose que les modalités de vote soient à main levée sous le contrôle de la présidente de la commission des opérations électorales.

Désignation des secrétaires de séance : Dominique BRET, Joël POULAIN.

Désignation des scrutateurs : Evelyne CAMARROQUE.

### 2. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 mars 2022 (vote n°1)

**VOTE n° 1** : 195 adoptions : Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26/03/2022 est **adopté à l'unanimité**.

### 3. Rapport moral du Président, Jean-Philippe STEFANINI

Le Président présente à l'assemblée son rapport moral (cf. dossier AG).

Après lecture de celui-ci, des remarques sont formulées :

- C. HERVE (NA) fait part des inquiétudes des ligues et des clubs avec l'impression de ne pas être suffisamment aidés.

- B. PATURET (HF), C. RAUCOULES (AURA), C. HERVE (NA), J. LE COZ, J.L. BLEIN (OC), V. POURRE (BFC) font part de leurs relations avec l'ONF qui montrent des différences importantes selon les régions et des autres services, comme les CDESI, permettant d'échanger entre toutes les parties concernées.

- P. CAPBERN (OC) signale l'intérêt du directeur régional de la zone territoriale d'O'France pour établir une convention. Il demande quelle est la position de la fédération vis-à-vis de la signature d'une telle convention vue que la convention nationale est caduque.

- Le Président indique que la fédération travaille depuis un an dans le cadre de l'Association des Loisirs et Sports de Nature. Il précise que la réunion à propos de la sécurité a conduit à définir 3 sujets prioritaires dont l'accès aux forêts domaniales et l'ONF. Il fait part des réunions obtenues grâce au lobby de l'ALSN : avec la secrétaire d'Etat à l'Ecologie au cours de laquelle les problèmes avec l'ONF ont été évoqués ; à l'ONF ayant conduit à la remise d'un dossier dans l'objectif d'une nouvelle convention sans paiement d'accès, avec des prestations justifiées. En conclusion, il n'est pas opposé à des conventions locales si celles-ci s'inscrivent dans la ligne politique de la fédération. Il rappelle que plusieurs articles du code forestier obligent l'ONF à ouvrir la forêt à la pratique sportive et celui du code du sport qui impose, dans le cadre de la mission de service public, l'organisation de compétitions.

- S. BERTHELOT (NA) revient sur les inquiétudes face aux problématiques mises en avant dans le rapport moral, dont les questions posées par les ligues sont révélatrices, du sentiment d'un manque de pédagogie entre la fédération et ses organes déconcentrés. Il précise que les votes dissidents de la Ligue NA ne signifient pas opposition mais contestation de certains points ou modalités de fonctionnement, inquiétude et défiance vis-à-vis de la FFCO.

- Le Président indique que chacun est libre d'exprimer ses idées, que le message est entendu. Il fait la différence entre ne pas écouter et répondre systématiquement favorablement à toutes les demandes. Il rappelle la présence au sein du comité directeur des 3 membres de la Ligue Nouvelle Aquitaine, à même de faire remonter les ressentis de celle-ci et de s'exprimer.

- E. PERRIN (AURA) demande d'ajouter, dans le rapport moral, la complexification de l'activité. Il souhaite plus de souplesse (règlements des compétitions, modalités des évènements, accès des loisirs) pour davantage de simplification. Il interroge sur la position de la fédération par rapport à l'organisation de compétitions internationales.

- Le Président signale le travail de la commission des Pratiques Sportives pour simplifier. En ce qui concerne l'international, il évoque l'énergie déployée pour monter un dossier pour les WOC 2022 et le résultat négatif. Il signale que, lors du bureau directeur du 24 mars, il a été décidé de relayer vers les clubs et les structures déconcentrées l'appel à dossiers de candidatures pour les un appel pour EYOC, et plusieurs championnats de CO à VTT pour 2025, la fédération ne pouvant gérer seule de tels dossiers.

#### **4. Rapport de gestion de la Trésorière, Valérie BERGER-CAPBERN**

La Trésorière présente à l'assemblée les comptes de l'exercice clos (cf. dossier AG) et précise que celui-ci a un résultat excédentaire de 69 926,39 euros.

Quelques précisions sont demandées :

- C. HERVE (NA) souhaite connaître les dépenses relatives au Développement.

- V. BERGER-CAPBERN répond que les différents champs sont les jeunes, la communication, les expertises et récompenses, la cartographie... Tous les détails sont présents dans le document excel du dossier de l'AG.

- S. BERTHELOT (NA) demande des précisions sur la cartographie ; J.M. BOUCHET (AURA) sur le type de cartes concernées, M. BARRIERE (NA) sur la possibilité d'usage a posteriori.

- V. BERGER-CAPBERN répond qu'il s'agit de cartographie pour l'entraînement du haut niveau.

- M.V. PALCAU indique que les terrains sont choisis par la DTN, qu'il y a une mutualisation avec les territoires concernées, les cartes leur revenant, que le budget pour ce poste est de 20 000€ dont 13 000€ de subventions pour l'année. Dans la majorité des cas, il s'agit de rénovation de cartes forêt et de création de cartes urbaines. Les cartes étant léguées aux structures locales a posteriori, leur utilisation est à voir avec celles-ci. Elles sont en général disponibles gratuitement pour les stages ligue de jeunes.

- Le Président donne l'exemple des conventions établies avec la ligue PACA pour des cartes forêt et le Grand Est pour de l'urbain. Il précise que les conventions explicitent les conditions de mise à disposition pour les autres structures.

- B. PATURET (HF) fait le constat que certaines ligues ne peuvent être concernées en raison d'une faible technicité de leurs terrains.

- M.V. PALCAU répond que cela s'inscrit dans le projet de développement et que les autres cartes sont subventionnables via le PSF.

- E. PERRIN (AURA) fait remarquer que si cela peut être compliqué au niveau forêt dans certaines ligues, toutes ont des villages ou lieux urbains intéressants.

- M.V. PALCAU signale toutefois que, pour les stages haut niveau, il est nécessaire de disposer de plusieurs cartes dans un même secteur.

#### **5. Rapport de l'Expert-comptable M. David GEOFFROY (SOPRECA)**

M. GEOFFROY remercie la fédération pour la confiance que celle-ci lui a renouvelée. Il rappelle l'important travail réalisé par la comptable, V. SCHVARTZ, la trésorière, V. BERGER-CAPBERN, et le trésorier-adjoint, B. CLEMENT-AGONI. Il indique que les chiffres reflètent l'augmentation du nombre d'adhérents, l'utilisation de fonds dédiés et l'obtention de subventions exceptionnelles (digitalisation, communication). Les subventions "classiques" (développement et Haut Niveau) se stabilisent au cours des dernières années à 25% du budget total. Il signale que les finances de la fédération sont saines, avec une gestion prudente ce qui a permis une augmentation de 80% en 5 ans de la trésorerie. Il dit avoir bien compris les difficultés en ressources humaines qui empêchent de mener à bien tous les projets.

## 6. Rapport du Commissaire aux comptes M. Aymeric JANET (AUREALYS)

M. JANET remercie V. SCHVARTZ, N. MATTON, V. BERGER-CAPBERN et B. CLEMENT AGONI. Il précise qu'il a effectué un contrôle début février au cours duquel il n'a pas observé d'anomalie significative. En conséquence, il atteste de la sincérité des comptes et les certifie sans réserve.

Il signale qu'il n'y a pas eu de nouvelle convention réglementée entre la FFCO et ses membres.

Il rappelle la mise en place de la collecte des heures de bénévolat à partir de 2022, celles-ci seront à faire figurer dans les comptes annuels 2023.

## 7. Rapport des vérificateurs aux comptes Mme Sandrine TAISSON et M. Mathieu LEMERCIER

M. LEMERCIER signale qu'avec S. TAISSON, ils ont procédé à la vérification des opérations comptables, en référence au règlement financier de la fédération, le 3 mars dernier, en présence de N. MATTON, B. CLEMENT-AGONI et en distanciel V. BERGER-CAPBERN et V. SCHVARTZ. Il indique qu'ils ont eu accès aux différents livres, ont effectué différents sondages et ont pu constater la rigueur et la justesse de la tenue des comptes.

Au vu des éléments regardés, Mme TAISSON et M. LEMERCIER, vérificateurs aux comptes, proposent à l'Assemblée Générale de donner quitus à la Trésorière pour l'exercice comptable de l'activité 2022.

Après lecture de ces rapports concernant les finances, des échanges ont lieu :

- M. GEOFFROY complète son intervention en signalant le changement de logiciel comptable en 2022 permettant à tous les acteurs d'avoir accès et partage des informations. Il indique que cet outil moderne répond aux besoins. Il remercie R. BAUDOT pour l'aide apportée.

- J.M. TORRES (NA) demande où sont les provisions faites pour le nouveau site.

- B. CLEMENT-AGONI répond qu'il n'y a pas eu de dépenses en 2022 et que la somme reste provisionnée.

- Le Président complète en indiquant que les seules dépenses sur ce plan concernent la maintenance du site actuel.

- M. BARRIERE (NA) souhaite des éclaircissements sur la gestion de la trésorerie au regard des 850 000€ en caisse, en augmentation (500 000€ en 2018).

- V. BERGER-CAPBERN répond que les pôles sont à aider, que des postes DTN sont à envisager.

- R. BAUDOT indique qu'un an d'exercice de fonctionnement est un niveau de trésorerie moyen pour une association.

- Le Président indique qu'il s'agit d'une règle de prudence.

- V. POURRE (BFC) confirme en mentionnant qu'il s'agit de la marque d'une bonne gestion.

- B. CLEMENT-AGONI rappelle qu'il s'agit d'une photographie à l'instant t, que la somme est fluctuante en fonction de l'arrivée des subventions ANS.

- V. BERGER-CAPBERN précise que, dans cette trésorerie, il y a déjà les inscriptions O'France 2023.

- J.M. TORRES et M. BARRIERE (NA) indiquent que cette trésorerie ne justifie pas l'augmentation des licences. M. BARRIERE (NA) stipule que O'France, OO'Cup ont un impact sur le budget et qu'il serait souhaitable de maintenir une semaine de courses.

- J. LE COZ rappelle que la licence de la fédération est l'une des moins chères.

- M. LEMERCIER fait un bref historique de la situation en tant qu'ancien trésorier. Il indique qu'en 2012, la trésorerie était environ de 300 000€ ce qui représentait un souci pour disposer d'une assise financière par rapport à la masse salariale (qui se situe à environ 300 000€). Il signale qu'arriver à 800 000€ n'est pas choquant puisqu'ainsi, il n'y a pas de frein financier pour lancer sereinement les projets.

- B. PATURET (HF) avance que cette gestion provient en grande partie des licences. De ce fait, il serait pertinent d'avoir des projets à destination des licenciés, pour aider les ligues.

- Le Président rappelle que la règle de prudence correspond à avoir une trésorerie permettant de tenir un an. En conséquence, celle de la fédération n'est pas trop importante. Par rapport au poids des redevances, il indique l'intérêt d'avoir des 5 jours tous les ans, rappelant qu'il n'y a pas d'O'France en 2024, peut-être OO'Cup, et pas d'échos de dossiers potentiels pour 2025. Il poursuit en rappelant que la fédération, c'est d'abord un ensemble de clubs et de structures déconcentrées dont la charge est d'organiser des compétitions même si c'est lourd.

- C. HERVE (NA) dit qu'il y a incohérence entre avoir des finances pour lancer des projets et ne pas avoir de ressources humaines pour ces projets ; que les clubs trouvent de l'intérêt dans l'organisation des compétitions par l'aspect financier, donc ne devraient pas payer autant de redevances.
- Le Président donne l'exemple du résultat du dernier O'France à Risoul, qui tout en payant les redevances, a eu un résultat positif.
- P. DELENNE confirme en indiquant que le bénéfice a été très positif car les organisateurs s'y sont pris en avance, en s'associant aux collectivités locales qui ont financé en grande partie la cartographie.
- M. GEOFFROY explique qu'il ne faut pas confondre bonne gestion et choix politiques, qu'il est primordial d'avoir des finances d'avance pour faire face à tout problème, qu'il faut continuer à avoir les moyens financiers de ses ambitions. Il rappelle qu'il ne faut pas oublier qu'il y a une vingtaine d'années, la situation était critique, au bord de la disparition de la CO.
- C. HERVE (NA) demande qu'il y ait des échanges de bonnes pratiques sur les moyens de se faire financer les cartes.
- P. DELENNE indique que les stations de ski sont demandeuses d'évènements à certaines dates de l'année, qu'il est donc nécessaire de s'adapter pour assurer un évènement qui sera suivi d'un autre les années suivantes.
- P. CAPBERN (OC) signale que concernant la réserve de trésorerie, il est important de l'analyser en s'appuyant sur les projets de la fédération (nouveau site, professionnalisation).
- Le Président acquiesce en précisant que cela s'effectue dans le cadre des budgets prévisionnels.

**VOTE n° 2 - Rapport de gestion de la Trésorière pour l'exercice comptable 2022 : 195 adoptions : adopté à l'unanimité.**

**VOTE n° 3 - Affectation du résultat : 195 adoptions : adopté à l'unanimité.**

Après prise en compte de l'excédent de 69 926,39 € pour l'exercice clos le 31/12/2022 et d'un report à nouveau créditeur de 278 821,72 € ; formant un total affectable de 348 748,11 €, Il est proposé de reporter à nouveau cette somme.

**VOTE n° 4 - Election des vérificateurs aux comptes 2023**

Candidats : Sandrine TAISSON et Mathieu LEMERCIER.

195 voix pour : **candidats élus à l'unanimité.**

Interruption de l'AG de 12h à 13h15 : pause déjeuner

## **8. Rapport de gestion du Comité Directeur de la Secrétaire Générale, Dominique BRET**

La Secrétaire générale présente à l'assemblée son rapport de gestion du Comité Directeur (cf. dossier AG).

Après lecture du rapport, quelques remarques sont formulées :

- C. HERVE (NA) remercie pour le très beau compte-rendu. Il fait remarquer qu'il y a une seule réunion des présidents de ligue ce qui ne paraît pas suffisant pour bien connaître les préoccupations du terrain.
- La Secrétaire Générale répond qu'il y a de nombreuses réunions, séminaires dont certaines en distanciel.
- Le Président complète en signalant les réunions du comité directeur dans lesquels sont présents des personnes appartenant à différentes ligues. Ces personnes sont à interpeler pour faire remonter les problèmes. Par ailleurs, il indique que la fédération a été présente à plusieurs AG des ligues. Il conclut en indiquant que cela permet d'avoir la température des territoires, tout comme les outils de discussions existants.
- C. HERVE (NA) dit que la longue liste des questions confirme le manque de communication.
- V. BEGER-CAPBERN liste les visioconférences mises en place sur les redevances, sur les stages jeunes avec la DTN...

- Le Président ajoute qu'il existe un autre canal de communication par l'intermédiaire des commissions. Il rappelle que, pour avancer, les problèmes sont plus de l'ordre des ressources humaines que des finances, ou du projet politique. Il signale que certaines questions posées, dont plusieurs se recoupent, portent sur des sujets traités dans les commissions, au sein desquelles les personnes de la ligue Nouvelle-Aquitaine présentes participent aux débats.
- C. HERVE (NA) remercie pour les réponses tout en signalant que les représentants ne sont pas au courant des décisions.
- V. POURRE (BFC) indique l'existence d'un autre canal de diffusion : il suffit d'aller rencontrer les gens, M.V. PALCAU, par exemple, étant très disponible.

**VOTE n° 5 - Rapport moral 2022 du Président : 167 adoptions, 28 abstentions : **adopté.****

**VOTE n° 6 - Rapport sur la gestion du Comité Directeur 2022 : 167 adoptions, 28 abstentions : **adopté.****

- C. HERVE (NA) indique que le vote abstentionniste de la Nouvelle-Aquitaine manifeste leur inquiétude.

### **9. Points financiers : budgets prévisionnels 2023 et 2024**

La Trésorière présente à l'assemblée le budget prévisionnel 2023 réactualisé et le budget prévisionnel 2024 (cf. dossier AG).

A la suite de cette présentation, quelques remarques ou questions sont formulées :

- P. CAPBERN (OC) questionne sur l'augmentation des équivalents temps plein et sur les hypothèses CTS depuis 2021.
- Le Président signale que la fédération a appris la semaine dernière la perte d'un poste de CTS en 2023 (départ en retraite d'A. HERMET fin avril). En parallèle, l'évaluation de la fédération a été transmise, évaluation qui pose problème en raison des écarts significatifs dans les notes entre celles attribuées par le Ministère des Sports et celles mises lors de l'auto-évaluation. Un rendez-vous pour avoir des explications a été demandé au Ministère. Il indique que 87% des CTS sont mis à disposition des fédérations olympiques. Il précise que le choix de recruter deux mi-temps (un plutôt administratif, un technique sur la préparation physique) a été décidé avant d'avoir le retour du Ministère. Ceci conduit à ce que la DTN intervienne principalement sur le Haut Niveau, critère très important pour l'évaluation. D'ailleurs, sans Haut Niveau, le nombre de CTS serait encore plus réduit.
- A. HERMET précise qu'il part le 29 avril mais qu'il poursuivra son activité dans la structure d'entraînement mise en place à Fontainebleau pour accueillir des athlètes de toutes les disciplines et de tous clubs.
- M.V. PALCAU rappelle le nombre important de CTS perdus suite aux départs en retraite, le seul recrutement ayant été suite à mutation. Ainsi, on est passé de 11 en 2010 à 5, nombre plancher sécurisé jusqu'en 2025. Cette diminution conduit à revoir les missions des CTS centrées sur les politiques publiques sans pouvoir tout mener à bien d'où la nécessité de ressources professionnelles fédérales pour combler.
- E. PERRIN (AURA) demande quelles sont les charges pour O'France 2023.
- Le Président répond que le comité directeur de la fédération a pris le risque d'organiser sur Font-Romeu (Pyrénées Orientales) avec l'appui des clubs locaux, le chef de projet étant V. BERGER-CAPBERN.
- V. BERGER-CAPBERN poursuit en indiquant que le budget O'France a été établi à l'équilibre, que les redevances ont été directement intégrées dans le budget Redevances. Elle fait part des problèmes importants rencontrés pour obtenir les autorisations ce qui a conduit à limiter les inscriptions à 2500, inscriptions closes. Elle précise que l'autorisation préfectorale est en attente.
- C. HERVE (NA) pose la question du découpage de la subvention ANS.
- V. BERGER-CAPBERN indique qu'il y a 235 000€ pour le Haut Niveau ; 30 000€ pour l'instruction de la campagne PSF ; 50 000€ pour le développement (formation et jeunes).

- M.V. PALCAU rappelle que le contrat de développement est signé pour 4 ans à condition de réaliser les actions, d'où pour les jeunes, l'impératif de faire remonter les dates de stage des groupes Ligues Performance pour solliciter le soutien de la fédération. En ce qui concerne la performance, la subvention est de 215 000€ pour la préparation des équipes de France et le fonctionnement des pôles, subvention qui est revue chaque année. Plus 20 000€ d'aides personnalisées. Les objectifs de performance fixés pour 2022 étaient tous au vert mais l'ANS nous demande de les augmenter en 2023.
- V. BERGER-CAPBERN indique qu'il y a beaucoup d'incertitudes pour 2024 d'où des hypothèses à retravailler courant 2023 et la nécessité de rester prudent.
- S. BERTHELOT (NA) demande si des aides financières peuvent être apportées pour le déplacement des jeunes du groupe Performance. M. BARRIERE (NA) complète en indiquant que les sélections étant éloignées de leur région, cela grève le budget d'où la mise en place d'une organisation dont les recettes étaient pour les jeunes. Elle regrette que la ligue ait eu à payer des redevances sur cette manifestation. Elle termine en notant une augmentation du taux de base, un manque d'organisations ce qui conduit à faire payer les licenciés.
- M.V. PALCAU indique qu'il s'agit d'aider les ligues à monter en compétences pour préparer plus et mieux les jeunes dans leur accession au haut niveau.
- S. MARCHESIN signale que, dans la ligue Grand-Est, les frais de déplacement des jeunes sont pris en charge par la Ligue et qu'une demande de subvention est faite en ce sens. J. POULAIN dit qu'il en est de même dans les Hauts de France.
- Le Président conclut les échanges en mentionnant que, pour les groupes Ligue, les dossiers ANS sont traités au niveau fédéral. Par rapport aux organisations, il ne s'agit pas d'opposer la fédération contre les clubs et ligues mais de comprendre quels sont les freins au dépôt de candidature : financiers, ressources bénévoles, absence de compétences... Il rappelle que tout le comité directeur est ouvert à des retours clairs, à se mettre ensemble autour de projets concrets.
- B. PATURET (HF) transmet à tous les participants à l'AG le bonjour d'H. LETTERON.

**VOTE n° 7 - Budget prévisionnel 2024 : 160 adoptions, 35 abstentions : adopté.**

**VOTE n° 8 - Augmentation du taux de base 2024 (7,32€) et ajournement du vote du taux de base 2025 : 141 adoptions, 47 rejets, 7 abstentions : adopté.**

- E. PERRIN (AURA) indique que le vote contre correspond à un désaccord sur la règle de répartition des redevances.

## **10. Modification des Statuts et du Règlement Intérieur**

Le Président rappelle que deux réunions se sont tenues avant l'Assemblée Générale afin d'expliquer les modifications. Celles-ci visent à se mettre en conformité avec la loi sur le Sport de mars 2022. Il remercie la commission médicale pour son aide à propos de l'article sur le certificat médical. Il présente les articles proposés à modification et justifie les choix effectués.

### **MODIFICATION DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR LIE A LA MODIFICATION DU CODE DU SPORT / CERTIFICAT MEDICAL POUR LES PERSONNES MAJEURES VOTE BLOQUE**

- **STATUTS**
  - **Article 5.1**

Proposition

*La délivrance de ces licences peut être subordonnée à la présentation d'une attestation relative à la santé du licencié ou d'un certificat médical dans les conditions fixées par le code du sport et le règlement médical fédéral. Ce document doit être présenté et remis au responsable de l'association affiliée, chargé d'enregistrer la demande de licence.*

- **Article 6 - Pratique « non licencié »**

Proposition

*Ce titre constitue un droit de participation et d'assurance (obligatoire telle que stipulée par le code du sport), pour son détenteur, durant la manifestation :*

- *avec une attestation relative à la santé du licencié ou un certificat médical dans les conditions fixées par le code du sport et le règlement médical fédéral, sur un parcours chronométré en respect du règlement des compétitions,*
- *sans attestation ou certificat médical sur un circuit non chronométré, sans classement.*

• **REGLEMENT INTERIEUR**

- **Article 15 – Conditions médicales d'accès à la licence**

*Pour les personnes majeures l'obtention d'une licence ou son renouvellement, n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée mais à la signature d'une attestation par le licencié qui certifie avoir rempli le questionnaire de santé fédéral et pris les dispositions médicales nécessaires en cas de réponse positive à une question, afin d'adapter sa pratique sportive à son état de santé du moment, avoir pris connaissance et appliquer tout au long de sa pratique sportive, les 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport. Le questionnaire de santé fédéral et les 10 règles d'or figurent en annexe du règlement médical fédéral.*

*Pour les mineurs les documents à présenter pour l'obtention ou le renouvellement des licences quelles qu'elles soient sont définis dans les articles L231-2 et D231-1-4-1 du Code du Sport.*

*Elle nécessite :*

- *Soit la présentation d'une attestation par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur que chacune des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (défini par l'arrêté du 7 mai 2021) a été rempli conjointement par eux et qu'il a donné lieu uniquement à des réponses négatives ;*
- *Soit à défaut, la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 6 mois.*

*Sur le bulletin de demande de la licence, est uniquement mentionnée la date des documents requis : attestations ou pour les mineurs exclusivement certificat médical.*

*Les présidents des associations affiliées sont dépositaires des documents requis de leurs licenciés. Ils sont responsables de leur conservation pendant une période minimale de 10 ans.*

• **Article 20.3 La licence annuelle « Loisir Santé »**

Proposition

*Le passage à une licence annuelle « Compétition » ou « Découverte Compétition » est possible, en cours d'année, moyennant le paiement du différentiel de tarif.*

• **Article 20.4 : La licence annuelle « Bénévole »**

Proposition

*Le passage à un autre type de licence annuelle est possible, en cours d'année, moyennant le respect des conditions d'âge, le respect des conditions médicales et le paiement du différentiel de tarif.*

• **CHAPITRE IV - LES TITRES DE PARTICIPATION**

Proposition

- **Article 21 - Modalités de délivrance**

*Les titres de participation (article 6 des statuts) sont distribués pour le compte de la Fédération par les associations affiliées, les organes déconcentrés et les membres associés (uniquement le Pass'Loisir Santé), en règle avec le paiement de leur cotisation annuelle.*

*Il est obligatoirement distribué lors d'une manifestation sportive qu'il s'agisse d'une compétition ou non (animation, entraînement, ...)*

*Il ne donne pas accès aux autres activités fédérales.*

- **Article 22 - Conditions médicales d'accès**

Tous les titres de participation permettant l'inscription d'un non licencié FFCO à une compétition nécessitent

- pour une personnes majeure la présentation d'une attestation signée indiquant qu'elle a pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport disponibles en annexe du règlement médical fédéral
- pour une personne mineure,  
o soit la présentation d'une attestation par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur que chacune des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (défini par l'arrêté du 7 mai 2021) a été rempli conjointement par eux et qu'il a donné lieu uniquement à des réponses négatives ;  
o soit, à défaut, la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 6 mois.

Les présidents des associations affiliées sont dépositaires des documents requis. Ils sont responsables de leur conservation pendant une période minimale de 10 ans.

Note : ce point est susceptible d'être modifié par le vote sur la possibilité pour les membres associés d'organiser des compétitions.

- **Article 23 - Droits et obligations**

Le détenteur d'un titre de participation peut accéder aux classements établis sur la compétition selon le titre de participation délivré. Il ne peut accéder à aucun titre, aucun classement annuel ni se voir attribuer de points en coupe de France

Le titre de participation constitue en outre une attestation d'assurance RC et individuelle accidents pour la durée de la manifestation.

- **Article 24 - Les différents titres de participation**

- **Article 24.1 - Le Pass'Loisir Santé**

- Délivré sur toutes les manifestations uniquement si ni chronométrage ni classement
- Accès limité aux circuits de couleur jaune, bleu et vert
- Valable le jour de la manifestation (2 jours pour les raids avec bivouac)

- **Article 24.2 - Le Pass'Découverte Compétition**

- Délivré sur toutes les manifestations dans les conditions de l'article 22
- Accès limité aux circuits de couleur jaune, bleu et vert
- Valable le jour de la manifestation (2 jours pour les raids avec bivouac)

- **Article 24.3 - Le Pass'Compet**

- Délivré sur toutes les manifestations dans les conditions de l'article 22
- Accès à tous les circuits de couleur
- Valable le jour de la manifestation (2 jours pour les raids avec bivouac)

- **Article 24.4 - Le Pass'Event**

- Délivré uniquement sur les courses à étapes des groupes C & D2 dans les conditions de l'article 22
- Accès à tous les niveaux techniques
- Valable pour la durée de l'évènement

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR : ACCES DES LICENCIES DECOUVERTE COMPETITION ET LOISIR SANTE AUX FORMATION INITIALE D'ANIMATEUR**

**VOTE PAR ARTICLE**

**Modification des articles 20.2, 20.3**

Proposition

Elle ne permet pas :

- de participer aux courses par catégorie d'âge, ni à tous les championnats,
- de participer aux classements établis par la Fédération,
- de participer aux formations fédérales initiales, sauf à la formation « Animateur ».

## **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR SUR LA POSSIBILITE POUR LES MEMBRES ASSOCIES D'ORGANISER DES COMPETITIONS**

### **VOTE BLOQUE**

#### **- Article 11 - Droits des membres associés**

- Les membres associés ont le droit :

- Pour les organismes relevant de l'article 2.2.1 des statuts, de délivrer des titres de participation au nom de la Fédération, lors de manifestations sportives chronométrées ou non organisées dans le cadre du calendrier régional FFCO. Les sommes collectées à ce titre sont reversées à la Fédération via la ligue régionale,

...

#### **- Article 21 - Modalités de délivrance**

Les titres de participation (article 6 des statuts) sont distribués pour le compte de la Fédération par les associations affiliées, les organes déconcentrés et les membres associés relevant de l'article 2.2.1 des statuts, en règle avec le paiement de leur cotisation annuelle.

Rappel de l'article 2.2 des statuts : - Elle (La FFCO) peut comprendre également des membres associés : 1. Des organismes à but lucratif ou non lucratif dont l'objet est la pratique d'une ou plusieurs de ses spécialités et qu'elle autorise à délivrer des titres de participation conformément au règlement intérieur,

## **MODIFICATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR LIE A LA MODIFICATION DU CODE DU SPORT / GOUVERNANCE DES FEDERATIONS A LA SUITE DE L'ADOPTION DE LA LOI SUR LA DEMOCRATISATION DU SPORT DU 2 MARS 2022**

### **VOTE BLOQUE**

#### **RAPPEL DES NOUVELLES OBLIGATIONS RELATIVES AUX ASSEMBLEES GENERALES ELECTIVES**

Après l'article L. 131-5 du code du sport, il est inséré un article L. 131-5-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 131-5-1.-Les dispositions obligatoires des statuts des fédérations prévoient :

« 1° Que l'assemblée générale électorale est composée au minimum du président ou du dirigeant, ou de l'un de ses membres dûment mandaté en cas d'empêchement de ce dernier, de chaque membre de ladite fédération représentant au minimum 50 % du collège électoral et au minimum 50 % des voix de chaque scrutin à partir de l'année 2024 ;

« 2° Que le président de la fédération et les membres de l'organe collégial d'administration sont élus par les membres de l'assemblée générale.

« Les statuts des fédérations peuvent prévoir que les règles de composition de l'assemblée générale électorale fixées au présent article déterminent la composition des assemblées générales ordinaires. »

#### **II. -Après l'article L. 131-15-2 du code du sport, il est inséré un article L. 131-15-3 ainsi rédigé :**

« Art. L. 131-15-3.-Les statuts des fédérations délégataires prévoient les modalités selon lesquelles les sportifs de haut niveau participent aux instances dirigeantes de la fédération. Ils créent à cet effet une commission des sportifs de haut niveau, composée de membres élus par leurs pairs, qui désigne deux représentants, un homme et une femme, pour siéger dans les instances dirigeantes de la fédération délégataire, avec voix délibérative.

« Des représentants des entraîneurs et des arbitres, élus par leurs pairs, siègent avec voix délibérative au sein de l'organe collégial d'administration de la fédération délégataire.

« La part des sièges réservés au sein des instances dirigeantes de la fédération à des licenciés ayant une qualité particulière ne peut représenter plus de 25 %. »

#### **III. -Les I et II du présent article entrent en vigueur le 1er janvier 2024.**

##### **Article 29**

I. -Les 1 à 3 du II de l'article L. 131-8 du code du sport sont ainsi rédigés :

« 1. Les statuts prévoient les conditions dans lesquelles est garanti le fait que, dans les instances dirigeantes de la fédération, **l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes n'est pas supérieur à un.**

## Article 31

Après le II de l'article L. 131-8 du code du sport, il est inséré un II bis ainsi rédigé :

« II bis.-Les statuts mentionnés au I prévoient également les conditions dans lesquelles les instances dirigeantes de la fédération se prononcent, dans un délai de deux mois à compter de l'élection de son président, sur le principe et le montant des indemnités allouées à celui-ci au titre de l'exercice de ses fonctions. »

## Article 36

Le 1° de l'article L. 131-5 du code du sport est ainsi rédigé :

« 1° Le nombre des représentants des organismes affiliés ou agréés est proportionnel aux nombres d'adhérents de chacune des catégories, lorsque cette catégorie représente au moins 10 % des membres de l'assemblée générale ; ».

A ce jour nous avons 199 clubs 9699 licenciés et 22 membres associés. Il est donc nécessaire d'avoir 1 représentant des membres associés au comité directeur.

### • STATUTS

#### - Proposition de modification de l'article 2

##### Article 2 - Composition

Art. 2.1 - La Fédération Française de Course d'Orientation se compose :

1. D'associations sportives constituées dans les conditions prévues par le chapitre 1er, du titre troisième, du livre 1er du code du sport, régissant les activités physiques et sportives,
2. De membres associés qui sont des organismes à but lucratif ou non lucratif dont l'objet est la pratique d'une ou plusieurs de ses spécialités ou d'accompagner le développement de la course d'orientation

Article 2.2 : Elle peut aussi comprendre des personnes physiques auxquelles elle délivre directement des licences sans que ces licenciés n'acquièrent la qualité de membre.

Art. 2.3 - Elle peut aussi compter des membres d'honneur dans les conditions définies à l'article 3.3 des statuts, qui n'acquièrent pas la qualité de membre.

*Une modification de l'ensemble des articles faisant référence au « 2.2 des statuts » sera nécessaire tant dans le règlement intérieur (Articles 7, 9.2 et 11) que dans les statuts (Article 7.3) La nouvelle référence sera l'article 2.1.2 des statuts*

#### - Proposition de modification de l'article 7.1.1

##### Proposition

1. L'assemblée générale peut être une assemblée générale ordinaire traitant de tous les sujets sauf des élections au comité directeur ou une assemblée générale élective en cas d'élection au comité directeur. La composition du corps électoral et les modalités d'organisation de ces deux assemblées générales sont différentes.

1.1 L'Assemblée générale ordinaire (sans élection au comité directeur) de la fédération est composée des représentants des associations sportives affiliées élus au vote uninominal majoritaire par les assemblées générales des organismes régionaux.

Ces représentants doivent, au jour de leur désignation et au jour de l'assemblée générale de la Fédération Française de Course d'Orientation à laquelle ils participent, être licenciés de la Fédération Française de Course d'orientation depuis au moins six mois dans une structure rattachée à la Ligue Régionale de Course d'orientation au titre de laquelle ils sont élus.

Ils ne peuvent être ni membre du comité directeur fédéral, ni vérificateurs aux comptes de ladite assemblée, Ils siègent à toutes les assemblées générales fédérales se déroulant entre leur élection et la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle de leur ligue, sauf dans le cas où une Assemblée Générale de la Ligue régionale aurait procédé à de nouvelles élections de représentants des associations sportives affiliées.

Les représentants des associations sportives affiliées sont rééligibles.

Chaque ligue régionale doit tenir son assemblée générale ordinaire annuelle au moins 15 jours avant l'assemblée générale fédérale ordinaire annuelle.

Cas a) 1.2 L'Assemblée générale élective de la fédération est composée du président ou du dirigeant, ou de l'un de ses membres dûment mandatés en cas d'empêchement de ce dernier, de chacun de ses membres (Association sportive affiliée ou membre associé). Les personnes mandatées doivent, au jour de leur désignation et au jour de l'assemblée générale de la Fédération Française de Course d'Orientation à laquelle ils participent, être licenciés de la Fédération Française de Course d'orientation.

Cas b) 1.2 L'Assemblée générale élective de la fédération est composée du corps électoral des Assemblées générales ordinaires auquel se rajoute le président ou le dirigeant, ou un de ses membres dûment mandatés en cas d'empêchement de ce dernier, de chacun des membre (Association sportive affiliée ou membre associé). Les personnes mandatées doivent, au jour de leur désignation et au jour de l'assemblée générale de la Fédération Française de Course d'Orientation à laquelle ils participent, être licenciés de la Fédération Française de Course d'orientation.

- **Proposition de modification de l'article 7.1.2**

Proposition

**2.** Pour les assemblées générales ordinaires, le nombre des représentants des associations affiliées et le nombre de voix dont ils disposent sont déterminés en fonction du nombre de licences délivrées, selon un barème suivant :

- dans chaque ligue régionale, une voix est attribuée par tranche ouverte de cinquante licenciés

- un représentant est désigné par tranche ouverte de huit voix. Il ne peut porter plus de huit voix.

La répartition des voix entre représentants doit être transmise au Président de la commission de surveillance des opérations électorales au moins une semaine avant l'assemblée générale fédérale. En l'absence de réception de cette répartition une répartition égalitaire sera effectuée par ce Président.

Aucun report n'est possible d'un représentant sur un autre.

Si la fédération comprend des membres des catégories mentionnées à l'article 2.2, ces membres auront leur(s) représentant(s) désigné(s) par le même mode de scrutin, chaque membre associé équivalant à un licencié. Nul ne peut être à la fois représentant d'une ligue et des membres associés.

Cas a) 3. Pour les assemblées générales électives, le nombre de voix dont disposent le représentant de chacune des associations affiliées est déterminé en fonction du nombre de licences annuelles délivrées au cours du dernier exercice achevé, selon un barème suivant : une voix par licence annuelle. Le nombre de voix dont dispose le représentant d'un membre associé est d'une voix.

Nul ne peut être à la fois représentant d'une association affiliée et d'un membre associé.

Cas b) 3. Pour les assemblées générales électives, le nombre de voix dont disposent le représentant de chacune des associations affiliées est déterminé en fonction du nombre de licences annuelles délivrées au cours du dernier exercice achevé, selon un barème suivant : une voix par licence annuelle. Le nombre de voix dont dispose le représentant d'un membre associé est d'une voix.

Nul ne peut être à la fois représentant d'une association affiliée et d'un membre associé.

Le nombre de voix portées par les représentants de chacune des ligues est fonction du nombre de licences annuelles délivrées au cours du dernier exercice achevé dans cette ligue, selon un barème suivant : une voix par licence annuelle. La répartition entre les représentants des ligues se fait au prorata des voix attribuées à chacun d'entre eux pour l'assemblée générale ordinaire. Le représentant des membres associés à l'AG ordinaire portera une voix.

- **Proposition de modification de l'article 7.2.1**

Proposition

Nouvelle Proposition avec l'ajout de la possibilité de tenue d'AG « mixte » (distanciel et présentiel) demandé en séance

Le lieu est fixé par le Président fédéral. Après consultation du Comité directeur, il peut décider de la tenue de l'assemblée générale ordinaire par visioconférence et vote électronique ou en mode mixte (une partie du corps électoral étant à distance).

- **Proposition de modification de l'article 7.2.2**

Proposition

2. La présence d'au moins un tiers des représentants, détenant au moins la moitié des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. Les voix d'un représentant absent ne peuvent être attribuées à une autre personne présente. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée générale est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut délibérer quel que soit le nombre des voix représentées et le nombre de représentants présents.

Le vote par correspondance et le vote par procuration ne sont pas admis pour les assemblées générales ordinaires à l'exception des votes des représentants des ligues et clubs situés hors métropole qui pourront voter par correspondance. Ce vote sera transmis au Président de la commission de surveillance des opérations électorales, sous double enveloppe cinq jours avant la date de l'assemblée générale.

Le vote par correspondance et le vote par procuration sont possibles pour les assemblées générales électives. Chaque représentant pourra donner mandat à un autre représentant de la même catégorie (association affiliée/membre associé). Le mandat porte sur l'intégralité des voix détenues par le mandant. Ce pouvoir devra être transmis par le mandant 3 jours avant l'assemblée générale élective. Un mandataire ne pourra détenir plus d'un mandat.

- **Proposition de modification de l'article 7.2.5 point j**

Proposition

**5. Elle est seule compétente pour :**

...

j. élire le Comité Directeur Fédéral et le Président.

- **Proposition de modification de l'article 7.2.6**

Rajout de : Pour chacun des votes, la répartition des voix portées par un même représentant est possible

- **Proposition de modification de l'article 8.2**

**Art. 8.2 - Composition, fonctionnement, élections**

1. La fédération est administrée par un Comité directeur constitué de 21 membres.

2. Sur ces 21 membres, la représentation de chacun des deux sexes au sein du Comité directeur doit être conforme à l'article L131-8 du Code du Sport. De ce fait il ne pourra pas y avoir plus de 11 personnes du même sexe. En cas de nombre limité de candidatures d'un sexe donné, les sièges seront laissés vacants.

3. Sièges réservés : 5 sièges seront réservés à des personnes es qualité

a. Un médecin élu siègera au sein du Comité directeur. Un recensement des licenciés médecins sera fait 90 jours avant l'élection fédérale accompagné d'un appel à candidature.

Le vote devra avoir lieu au plus tôt 70 jours et au plus tard 51 jours avant la tenue de l'assemblée générale

b. Deux représentants, un homme et une femme, des sportifs de haut-niveau désignés par une commission des sportifs de haut niveau composée de 4 membres élus par leurs pairs au plus tôt (2 hommes et 2 femmes) 90 jours et au plus tard 51 jours avant la tenue de l'assemblée générale. La commission des sportifs de haut niveau est élue par les licenciés figurant ou ayant figuré sur la liste des sportifs de haut niveau des disciplines de course d'orientation au cours d'une des huit dernières années. L'élection de la commission doit intervenir au plus tard 90 jours avant l'assemblée générale élective

c. Un représentant des entraîneurs et un représentant des arbitres, élus par leurs pairs, au plus tôt 70 jours et au plus tard 51 jours avant la tenue de l'assemblée générale. De façon à garantir la mixité, devront être élus un homme et une femme. Chacun de ces deux représentants sera donc de sexe opposé et le sexe de chaque représentant alternera à chaque olympiade. Le sexe du premier représentant des arbitres sera tiré au sort lors de la première élection de ces représentants.

Le corps électoral des arbitres sera composé de tous les licenciés titulaires d'un diplôme de délégué arbitre régional reconnu en activité.

Le corps électoral des entraîneurs sera composé des licenciés titulaires du diplôme d'animateur fédéral ou de moniteur ou d'entraîneur en activité.

4. 16 membres sont élus par l'Assemblée générale au scrutin uninominal à deux tours pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles. Si le nombre de représentants des membres associés est supérieur à 10 % des membres de l'AG, un de ces 16 membres devra être un membre associé.

Chacune des élections mentionnées aux points 3 et 4 ci-dessus est organisée sous le contrôle de la Commission de surveillance des opérations électorales prévue à l'article 10.1 de la section II des statuts. Elle se déroule au scrutin uninominal à deux tours. Le vote se déroule à bulletin secret. Pour être élu, le candidat doit recueillir la majorité absolue des voix exprimées au premier tour ou la majorité relative au second tour, en obtenant toutefois au moins le tiers des voix exprimées. Les bulletins blancs ou nuls sont exclus.

En cas d'égalité de voix, le plus âgé des candidats est élu.

#### - Proposition de modification de l'article 9 des statuts

Proposition

**Art. 9.1** - Le Président de la fédération est choisi parmi les membres du Comité directeur élu, sur proposition de celui-ci. Il est élu par l'Assemblée générale à bulletin secret et il doit recueillir la majorité absolue des voix exprimées.

Dans le cas où le candidat présenté par le Comité directeur n'obtient pas la majorité absolue, le comité directeur présente un nouveau candidat qui doit être élu dans les mêmes conditions.

**Le nombre de mandats de plein exercice exercés par un même président ne peut excéder le nombre de trois.**

...

**Art. 9.4** - Il peut déléguer certaines de ses attributions telles que :

- les actes bancaires d'un montant inférieur à **10 000 €** au Trésorier et au Trésorier-adjoint,
- les mouvements postaux, non financiers, au secrétariat administratif.

La représentation de la fédération en justice ne peut être assurée, à défaut du Président, que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial accordé par le Président.

...

**Art. 9.7** - Le Président est aidé dans sa tâche par un bureau constitué de **neuf** personnes dont lui-même. Il se compose du président, du secrétaire général, du trésorier, du secrétaire général-adjoint, du trésorier-adjoint, de deux membres et des deux représentants, un homme et une femme, des sportifs de haut-niveau désignés par une commission des sportifs de haut niveau tel que prévu à l'article 8.2 ci-dessus. Ces postes sont pourvus par vote à bulletin secret par le Comité directeur en son sein **lors d'une réunion qui se tient dès la fin de l'assemblée générale électorale**. Pour être élu, le candidat doit recueillir la majorité absolue. La représentation de chacun des deux sexes au sein du Bureau directeur doit être conforme à l'article L131-8 du Code du Sport. Il ne pourra donc pas y avoir plus de 5 personnes du même sexe.

**Lors de cette même réunion le Comité Directeur se prononce, sur le principe et le montant des indemnités allouées aux membres du Bureau au titre de l'exercice de leurs fonctions.**

En cas de vacances d'un des membres du Bureau, une nouvelle élection aura lieu lors de la réunion suivante du Comité directeur.

- Proposition de modification de l'article 10 des statuts
- Mise en conformité avec l'article 39 de la loi du 2 mars 2022

Proposition

**Art. 10.1** - Conseil National de l'Éthique

Conformément à la loi n° 2017-261 du 1er mars 2017 visant, en particulier, à préserver l'éthique du sport chez une fédération délégataire, la fédération a établi une charte d'éthique et de déontologie conforme aux principes définis par ladite loi.

Le Comité directeur institue au sein de la fédération, un Conseil National de l'Éthique, chargé de l'assister dans son fonctionnement. Ce conseil dispose d'un pouvoir d'appréciation indépendant, et est habilité à saisir les organes

disciplinaires compétents. De plus il est chargé de veiller à l'application de cette charte et aux respects des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitements des conflits d'intérêts.

**Le comité d'éthique est compétent pour déterminer la liste des membres des instances dirigeantes nationales et régionales ainsi que des commissions mentionnées dans les statuts qui lui adressent une déclaration faisant apparaître les intérêts détenus à la date de leur nomination, au cours des cinq années précédant cette date et, au moyen de déclarations rectificatives, jusqu'à la fin de l'exercice de leur mandat. Il saisit la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique de toute difficulté concernant ces déclarations d'intérêts.**

Le Comité directeur désigne, dans les conditions définies par le règlement intérieur, les membres de ce conseil. Le Président de la fédération nomme le président du conseil parmi les membres désignés.

- **REGLEMENT INTERIEUR**

Proposition

## **CHAPITRE V - LE CODE ÉLECTORAL FÉDÉRAL**

### **Section 1ère - L'élection du Comité directeur**

#### **Article 25 - Mode de scrutin**

Les élections des membres du Comité directeur se déroulent selon les modalités définies à l'article 8.2. des statuts. Le corps électoral et les modalités de vote sont définis aux articles 7.1 et 7.2 des statuts.

#### **Article 26 - Conditions d'éligibilité : inchangé**

#### **Article 27 et 28 supprimés**

- **Proposition de modification de l'article 7.1.1**

Proposition

Toute association sportive affiliée est tenue :

- d'être à jour de sa cotisation de l'année en cours selon le barème donné dans l'annexe 1 du présent règlement,
- d'être à jour administrativement et financièrement vis-à-vis de la FFCO et de ses organes déconcentrés, avant de renouveler son affiliation,
- de se conformer aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'à l'ensemble des statuts et règlements fédéraux qui lui sont applicables, Dans ce cadre, afin de permettre à la Fédération de contrôler le respect par ses licenciés de l'article L212-9 du Code du Sport, elle transmettra **annuellement** à la Fédération la liste nominative des licenciés amenés à enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou à entraîner des pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle dans le cadre des activités de l'association, **ainsi que celle des arbitres devant intervenir au cours de l'année.**
- **d'inscrire au calendrier fédéral l'ensemble des compétitions qu'elle organise en précisant dès que possible l'arbitre en charge de celle-ci.**
- de rendre compte annuellement de son activité liée à la course d'orientation sous toutes ses formes – compte-rendu moral ; compte-rendu d'activités ; compte-rendu financier (compte de résultats et bilan) validé par un ou des vérificateurs aux comptes. Ces documents doivent parvenir à l'organe déconcentré supérieur et à la FFCO au moins quinze jours avant l'AG,
- de respecter, pour toute activité ou appellation spécifique, les critères définis par la Fédération,
- d'informer par tout moyen adapté les employés, les pratiquants et le public de tout ce qui concerne les licences fédérales et autres labels décernés par la Fédération,
- de contribuer à la lutte antidopage en participant aux actions de prévention ainsi qu'en prêtant son concours à la mise en oeuvre des enquêtes et contrôles, perquisitions et saisies organisées en application du code du sport, que ces mesures aient été prises sur instruction du Ministre des Sports ou à la demande de la Fédération,
- d'élire les représentants des licenciés de l'association pour les organes déconcentrés,
- d'informer la Fédération et ses organes déconcentrés de tout changement dans la direction ou l'administration de l'association sportive, et ce dans un délai de trente jours en fournissant à la Fédération l'état civil complet du ou des nouveaux membres du bureau,
- d'appliquer la charte relative à la prévention des violences sexuelles,
- d'appliquer la charte contre l'homophobie dans le sport.

Suite à la présentation, des questions sont posées.

- La Ligue NA demande pourquoi ne pas ouvrir davantage le Comité directeur en augmentant le nombre de membres. C. HERVE (NA) renchérit en raison du manque de ressources.
- Le Président répond que 21 personnes, c'est déjà beaucoup. Il indique que toutes les commissions sont ouvertes, que le comité directeur vote les propositions faites par les commissions, les membres du comité directeur étant répartis dans toutes les commissions.
- J. POULAIN rappelle qu'un poste du Comité directeur reste vacant.
- S. BERTHELOT (NA) indique qu'il faut donc inciter les licenciés à participer aux commissions. Il se porte volontaire pour intégrer la commission Pratiques Sportives.
- Le Président confirme puisqu'il y a besoin de ressources ; par exemple pour la commission Pratiques Sportives qui traite de plusieurs préoccupations : le règlement des compétitions, le classement national, le CN sprint, le tour urbain... Il rappelle que le travail se fait dans les commissions, le comité directeur se réunissant 4 fois par an, qu'il est important d'avoir le souci du travail collectif même si notre avis est minoritaire.
- M. BARRIERE (NA) demande des précisions par rapport à la question des indemnités ; St BERTHELOT si cela peut être une autre personne que le président.
- Le Président répond que, dans les grosses fédérations, le président et les membres du comité directeur sont indemnisés pour le travail réalisé. Les sénateurs souhaitent plus de transparence sur le sujet d'où la demande d'un positionnement du comité directeur sur le fait que le président soit ou non indemnisé. Dans le cas d'un vote favorable, le comité directeur doit fixer le montant de l'indemnité. Toute personne du comité directeur peut y prétendre.
- F. LAPERGUE indique que la FFCO va plus loin que la loi en l'étendant à tout le bureau directeur.
- V. POURRE (BFC) demande qui doit déclarer l'honorabilité de l'arbitre dans le cas où il y a une modification en cours d'année et s'il n'est pas judicieux de tous les déclarer de façon préventive.
- Le Président répond que c'est du ressort de la Ligue et que la question de l'honorabilité se pose si l'arbitre est actif.
- T. VERMEERSCH (IF) indique qu'en année électorale, ne voteront que ceux ayant coché la case d'honorabilité.

**VOTE n° 9 - Modification du code du sport : suppression de l'obligation de CACI ou de QS Sport pour les personnes majeures**

articles 5.1 et 6 des Statuts et articles 15, 20.3, 20.4 et de 21 à 24 du Règlement intérieur :  
**adoptés à l'unanimité (195 voix)**

**Modification du code du sport : gouvernance des fédérations à la suite de l'adoption de la loi sur la démocratisation du sport du 2 mars 2022**

**VOTE n° 10 - article 2 des Statuts : adopté à l'unanimité (195 voix)**

**VOTE n° 11 - article 7.1.1 des Statuts, 1.2 cas b) retenu et adopté à l'unanimité (195 voix)**

**VOTE n° 12 - article 7.1.2 des Statuts, 3. cas 2) retenu et adopté à l'unanimité (195 voix)**

**VOTE n° 13 - articles 7.2.1 et 7.2.2 des Statuts et articles 25 à 28 du Règlement intérieur : adoptés à l'unanimité (195 voix) avec demande de nouvelle modification de l'article 7.2.1 en ajoutant la possibilité de tenue d'AG « mixte » (distanciel et présentiel)**

**VOTE n° 14 - article 7.2.5 des Statuts : adopté à l'unanimité (195 voix)**

**VOTE n° 15 - article 7.2.6 des Statuts : adopté à l'unanimité (195 voix)**

**VOTE n° 16 - article 8.2, 3b des Statuts : adopté à l'unanimité (195 voix)**

**VOTES n° 17, 18 et 19 - article 8.2, 3c des statuts (entraîneurs, arbitres et mixité arbitres/entraîneurs) : adopté à l'unanimité (195 voix) avec la demande de préciser animateurs, moniteurs et entraîneurs en activité.**

**VOTE n° 20 - article 8.2 des Statuts (Comité directeur : 5 sièges réservés, 16 membres élus, mixité : pas plus de 11 personnes du même sexe) : adopté à l'unanimité (195 voix)**

**VOTE n° 21 - article 9 des Statuts : adopté à l'unanimité (195 voix)**

**VOTE n° 22 - article 10.1 des Statuts : adopté à l'unanimité (195 voix)**

**Accès des licenciés « découverte compétition » et « loisir santé » à la formation initiale d'animateur**

**VOTE n° 23 : articles 20.2 et 20.3 du Règlement intérieur : adoptés à l'unanimité (195 voix)**

**Honorabilité des arbitres**

**VOTE n° 24 : article 6 du Règlement intérieur : adopté à l'unanimité (195 voix)**

**Possibilité pour les Membres associés d'organiser des compétitions**

**VOTE n° 25 : articles 11 et 21 du Règlement intérieur : 185 adoptions, 2 rejets et 8 abstentions : adoptés**

## **11. Règlement financier**

La Trésorière présente les différents points mis à jour dans le Règlement financier. Elle demande à ajouter une hausse du plafond des frais de communication (téléphonie et internet) des CTS qui avait été oubliée dans l'envoi préliminaire du règlement financier à voter.

**VOTE n° 26 - Articles 7.8.1 et 9.3 et annexes (frais de repas, d'hébergement, de transport, forfait internet) : adoptés à l'unanimité (195 voix)**

## **12. Questions des Ligues**

Le Président informe l'assemblée que la fédération a reçu dans les délais statutaires (10 jours) de l'AG des questions de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Une réponse, élaborée par le Comité directeur, va être apportée à ces questions en les regroupant par thématique. L'intérêt des questions des ligues est de permettre d'instaurer un dialogue le plus constructif possible.

- **Redevances**

FFCO : Même s'il ne s'agit pas du même schéma, force est de constater que les redevances reçues par la fédération ont été moindres qu'en 2018 et 2019. Le comité directeur est ouvert à un dialogue sur le modèle financier de la fédération. Si les redevances posent problème à certaines organisations dans le rouge, il faut traiter celui-ci en toute transparence - quelle date ? quel budget de la manifestation ? -, sans données erronées - 250 coureurs représentant 12,5% des seules recettes d'inscription -, avec des cas concrets pour résoudre ensemble les problématiques et lever les risques potentiels.

- C. RAUCOULES (AURA) remercie pour l'étude comparative présente dans le dossier fédéral des courses 2019 à 2022. Elle note une différence et conclut que la diminution des courses CN a été contrebalancée par les courses non CN, comme celle du Raid multi Orient'alpin, du festival O'Bivwak.

- Le Président répond que la diminution relative de la part venant des courses CN est liée au nombre de participants sur les Nationales en forte baisse, souvent moins de 500 comparativement à 800-1000 il y a quelques années. L'analyse est difficile d'où la nécessité de partir de cas dans le cadre de la commission Finances. Il relève,

parmi les difficultés, le prix des inscriptions qui, en CO, n'ont rien à voir avec ce qui se pratique dans d'autres activités comme le trail.

- J. LE COZ se dit étonné que l'augmentation des redevances mette en péril les manifestations et que celles-ci soient dans le rouge.

- C. RAUCOULES (AURA) indique que le bénéfice est en baisse mais que le résultat n'est pas négatif.

- Le Président insiste sur le fait qu'il n'est pas question que les clubs ne fassent pas de bénéfice.

- P. DELENNE signale, qu'en PACA, une petite baisse du solde bénéficiaire a été constatée lors des manifestations promotionnelles et qu'en conséquence, l'an prochain, le prix des inscriptions sera augmenté.

- S. BERTHELOT (NA) signale qu'il y a augmentation des frais annexes, de tout ce que les clubs ont à prendre en charge, qu'il est intéressant de faire des bénéfices pour réinvestir pour les jeunes.

- Le Président revient sur la nécessité de regarder ce qui se fait ailleurs, sur le fait que beaucoup de clubs prennent en charge les inscriptions de leurs coureurs. Par rapport à la nécessité de protection civile, il informe qu'il n'est pas possible d'avoir une négociation au niveau national et qu'un travail est en cours avec la DTN et le médecin fédéral pour savoir précisément à quel type de secouristes il est possible de faire appel, vu que les organisations de CO n'accueillent pas de public.

- C. HERVE (NA) donne l'exemple de leur Nationale 2019 qui a conduit à un bilan nul avec 650 coureurs. Une demande d'aide à la fédération a reçu comme réponse de vendre les sandwiches plus chers. Il poursuit en disant que 20% de redevances, c'est trop dans un budget et demande un seuil de redevances constant quel que soit le nombre de coureurs. Il propose également que ce soit un pourcentage du tarif d'inscription.

- Le Président fait remarquer que plus le nombre de participants augmente, plus les frais fixes sont couverts.

- B. CLEMENT-AGONI répond que calculer la redevance par rapport au tarif d'inscription, c'est ingérable pour le secrétariat fédéral, le tarif n'étant pas le même dans toutes les ligues, clubs...

- S. BERTHELOT (NA) indique que l'absence de Nationales, de O'France est inquiétante.

- Le Président réitère la proposition de se mettre autour de la table pour voir les blocages : finances, ressources humaines.... Il rappelle également que des dossiers sont parvenus hors délai à la fédération donc n'ont pu être acceptés car cela rend problématique la qualité de l'organisation en raison du temps d'expertise. Il note que les problèmes de difficultés d'organisation sont différents des problèmes de redevances.

- C. HERVE (NA) se dit partant pour une réunion.

- E. PERRIN (AURA) parle au nom de sa ligue pour évoquer plusieurs points délicats. S'il n'y a pas de majoration à la lecture des chiffres, l'augmentation des redevances a concerné toutes les ligues et a été mal perçue même si les montants ne sont pas très élevés. Il y a un équilibre à trouver difficile entre le perçu, le factuel pour le développement de la CO.

- P. CAPBERN (OC) dit qu'il est très bien de faire un point après un an de fonctionnement avec le nouveau système. Il indique qu'au niveau qualitatif, c'est adapté à 70% des cas. Cela a mis une équité entre courses de promotion très locales, raids, courses au CN. De ce fait, les bénéfices ne sont plus au même endroit. Il estime important que toutes les courses aient les mêmes règles. Au niveau quantitatif, il n'y a pas d'augmentation très significative, 8% de plus que l'attendu d'où des réajustements éventuellement possibles.

- B. PATURET (HF) donne comme explication à la diminution des courses nationales, le fait que venir dans certaines zones n'attire pas sans compter les difficultés d'autorisation ONF.

- **Dispositif d'inscription aux courses**

FFCO : La fédération reconnaît le retard pris sur ce sujet.

- J.M. BOUCHET (AURA) indique que la CO étant en mutation, il serait bien de mutualiser une dépense servant à tout le monde.

- Le Président répond qu'il est nécessaire de trouver un moment pour écrire le cahier des charges.

- P. CAPBERN (OC) signale que le problème du développement du site est lié à la difficulté de faire cohabiter maintenance du site et cahier des charges et qu'il faudrait peut-être avoir des personnes dédiées différentes pour l'un et l'autre.

- **Professionalisation**

FFCO : Celle-ci est souhaitable. C'est dans cette perspective que la fédération participe au Salon des Maires pour développer les conventions Espaces Loisir Orientation, qu'elle a communiqué sur le dispositif Cash Back solidaire sans écho, à ce jour, de clubs qui se seraient saisis du dispositif. La Fédération est consciente du souci, en termes de formation professionnelle, que représente la disparition des CQP et signale avoir interpellé la Ministre sur le fait qu'il n'existe plus de diplôme professionnel pour l'entraînement en CO.

- V. BLUM (GE) indique qu'elle est au courant du dispositif mais qu'il manque des bénévoles pour s'en saisir.
- B. PATURET (HF) signale qu'il n'a pas été mis au courant de la démarche relative aux Espaces Loisir Orientation potentiels dans sa ligue malgré le nombre de projets. Il note que ce sont souvent les maires-adjoints qui sont présents sur le salon mais que cela ne suit pas toujours après.

- **Suppression de la Coupe de France des Clubs**

FFCO : Ce sujet est objet de débats depuis plusieurs années dans la commission Pratiques Sportives, notamment en raison de la règle controversée - moyenne des 3 meilleures de chaque catégorie pas juste, ration hommes/femmes discriminant -.

- T. VERMEERSCH (IF) indique que la Coupe de France des Clubs favorise les gros clubs et la pratique sportive, certains licenciés s'étant essayés à la CO à VTT ou à ski grâce à celle-ci.

- **Qualifications et catégories**

FFCO : L'analyse présentée par rapport aux quotas Jeunes pose question. La commission Pratiques Sportives va se réunir pour voir comment ajuster. Au-delà des quotas, il ne faut pas oublier qu'il est toujours possible de faire une demande de qualification exceptionnelle.

En ce qui concerne les remplacements, cela ne correspond pas à la politique sportive. En ce qui concerne le CFRS, des modifications ont été apportées qui ont permis de passer de 24 à 30 clubs. C'est un premier élargissement. A noter que suite à l'erreur dans la publication des résultats, les 3 clubs annoncés initialement comme qualifiés sont conservés.

Pour les critères du CFC, ceux-ci sont toujours les mêmes mais la date à laquelle ils sont observés a changé. Celle-ci est liée au choix : savoir si on court pour monter ou non dans la perspective de créer une meilleure dynamique lors du CFC. Il est d'ailleurs étonnant de voir autant de clubs reconnaissant ne pas les remplir mais souhaitant une dérogation, dérogation qu'il est inutile de demander s'il ne s'agit pas de conditions exceptionnelles. Deux options se présentent pour le CFC : ne faire qu'une division ou plusieurs (être vainqueur de la division x est un argument pour obtenir des subventions). La catégorie Encadrement (animateur, moniteur) est prise en compte dans la labellisation des écoles de CO.

En ce qui concerne les catégories, si des regroupements sont faits dans le règlement des compétitions, pour l'organisation des circuits comme HD70 et +, cela ne veut pas dire que les catégories HD70, HD75 et HD80 et plus n'existent pas individuellement.

Les catégories et regroupements de catégories pour le Championnat de France de Sprint ont été réfléchis pour que les différentes compétitions tiennent dans le week-end du CNE. Les changements en LD et MD visent à harmoniser pour ces deux formats de courses.

- E. PERRIN (AURA) dit que l'impossibilité de remplacement d'un qualifié absent a un effet négatif, même pour les adultes (40-50 ans et plus) nécessaires pour accompagner les jeunes qui ont besoin d'eux pour se déplacer.
- P. MERINO répond qu'il ne faut pas se voiler la face car l'accès au week-end n'est pas limité aux qualifiés des Championnats de France vu l'existence d'autres courses sur les journées même si une course open, ce n'est pas strictement la même chose que des championnats de France. Il rappelle que c'est un choix politique fédéral d'avoir des Championnats de France sur qualification.
- Le Président ajoute que les quotas sportifs sont proportionnels au nombre de licenciés dans la Ligue et que supprimer les qualifications, c'est "tuer" les championnats de Ligue.
- C. HERVE (NA) fait remarquer que les chances de se qualifier ne sont pas les mêmes dans les différentes ligues.

- Le Président répond que la disproportion est due principalement à la qualification des 3 premiers du championnat de Ligue, quelle que soit la taille de la ligue et rappelle que par contre les quotas sportifs sont proportionnels à la taille de la ligue
- C. RAUCOULES (AURA) dit qu'il faut avoir en tête le nombre de qualifiés par rapport aux participants au championnat.

- **Points divers**

FFCO : Le travail sur un CN forêt et un CN sprint est en cours. Des bénévoles pour travailler le sujet seraient bienvenus.

Les publications de T. VERMEERSCH dans CO Mag permettent de voir l'effet des nouvelles licences.

Les organisations de proximité sont plutôt du financement local ; soutenir le haut niveau nécessite d'y affecter les moyens.

Au niveau du développement territorial, on en reste pour l'instant à donner des pistes, partager les expériences vu le peu d'expérience et de recul sur ces actions à ce jour. Si une structure a le souhait de créer une antenne, les membres de la commission sont les personnes ressources à contacter.

Dans le cas où le président de la ligue démissionne, une personne du comité directeur est désignée pour assurer le mandat jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. S'il n'y a pas de candidat, cela conduit à la dissolution.

**13. Date à retenir : l'Assemblée Générale ordinaire et élective** est prévue le 23 mars 2024.

**14. Points divers**

Y. BOEHM indique qu'un mail va être adressé aux clubs à propos des formulaires des écoles de CO par rapport aux informations à renseigner, un certain nombre étant déjà récoltées par ailleurs.

V. BERGER-CAPBERN lance un appel à volontaires pour la commission PSF.

Deux personnes ont souhaité se retirer et une seule réponse est parvenue à ce jour (S. TAISSON).

La trésorière indique qu'un tutoriel sera adressé prochainement par rapport aux redevances et qu'une réunion sera organisée.

S. BERTHELOT (NA) redit le besoin de dialogue, de communication et d'explication, d'avoir plus de souplesse et moins de contraintes.

Le Président réitère que la fédération se place dans une démarche collective avec de nouveaux et des anciens dirigeants, que le fait de poser des questions n'est pas perçu comme une remise en cause.

C. HERVE (NA) demande l'inscription au règlement des nouvelles formules de courses urbaines.

Le Président répond que, comme pour le KO sprint, il y a besoin d'expérimenter au niveau régional pendant, au moins, une année. Sur la nécessité d'inscrire ces courses au Classement National, il dit douter que le CN soit un outil de développement de la pratique des courses urbaines.

Aucune autre intervention n'étant demandée, le Président remercie les participants et clôture l'Assemblée Générale à 18h.

Le Président  
Jean-Philippe STEFANINI

La secrétaire générale  
Dominique BRET

Le secrétaire de séance  
Joël POULAIN

# RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Jean-Philippe STEFANINI

Bonjour à toutes et à tous.

Merci beaucoup de votre présence à cette soixante et unième assemblée générale de la FFCO. Comme toutes les assemblées générales celle-ci a pour vocation de faire le point ensemble sur l'année écoulée et de nous projeter un peu sur les années à venir. C'est l'occasion de mettre sur la table aussi bien nos succès que les difficultés que nous rencontrons, tout en esquissant les pistes de travail que nous envisageons de mettre en œuvre.

Parmi les points marquants de cette année 2023 je retiendrai :

- Le succès d'O'France 2023 organisée sous l'égide de la Fédération en Pyrénées Catalanes-Donezan sous la houlette de notre trésorière Valérie BERGER-CAPBERN et avec l'implication de très nombreux bénévoles dont plusieurs membres du comité directeur. Le chemin pour y arriver fut pavé de nombreuses chausse-trappes mais la réussite fut au rendez-vous. Merci aussi à nos deux salariées administratives qui ont accepté de se déplacer de leur bureau parisien pour assurer l'accueil de la manifestation.

Ce succès conduit forcément à des recettes inhabituelles dans les comptes de la fédération. Nous ne devons pas l'oublier quand nous examinerons les comptes de l'année 2023 et quand nous nous projeterons sur 2025.

- La poursuite de la croissance du nombre de licenciés. Même si nous n'avons pas encore pu franchir la barre symbolique des 10 000 licenciés, nous avons atteint en fin d'année le chiffre record de 9937 licenciés en hausse de 2,45% par rapport à l'an passé.

Cette croissance est certes hétérogène d'un club à un autre, d'une structure déconcentrée à une autre mais ces chiffres nous montrent que la croissance peut être au rendez-vous. Un grand bravo aux ligues Calédonienne, Normandie et Occitanie qui composent le podium des ligues avec des taux de croissance au-dessus de 8%.

Je suis toutefois bien conscient qu'au niveau fédéral faute de ressources humaines nous n'accompagnons pas assez les clubs et les structures déconcentrées dans la réflexion sur ce sujet et qu'il y a encore trop de zones blanches dans lesquelles une personne intéressée par la pratique de la course d'orientation ne trouvera pas de structure pour en faire. C'est une des raisons pour laquelle nous avons décidé en fin d'année de réfléchir au recrutement d'un chargé de développement dont une partie de la charge de travail sera consacré au support des structures déconcentrées

- Une saison complète avec des championnats de France dans toutes les disciplines y compris la course d'orientation à ski. Un très grand merci à tous les clubs ou structures déconcentrées qui les ont organisées.

2023 fut aussi l'occasion de mener une réflexion sur l'attractivité de nos manifestations nationales. Des rencontres avec les clubs ont été organisées sur ce sujet lors des Nationales Sud-Ouest et Sud-Est en juin ainsi qu'une analyse des comptes de résultat de chacun des événements nationaux 2023 partagée avec les présidents de ligue lors de la conférence du mois de novembre. Merci aux organisateurs des deux nationales pour nous avoir permis de tenir ces réunions et à tous les

61<sup>ème</sup> assemblée générale – 23 mars 2024

organiseurs d'évènements nationaux pour avoir accepté de jouer le jeu de la transparence avec la fédération. Après analyse, il nous apparait que toutes les structures organisatrices sont bénéficiaires parfois au prix d'un engagement bénévole considérable.

Il nous est aussi apparu souhaitable de pouvoir mieux capitaliser sur les expériences passées en partageant des savoir-faire tout comme du matériel. C'est également une des missions qui sera confiée à notre chargé de développement.

- De bons [résultats pour les Equipes de France](#) lors des différentes compétitions internationales.

Une très belle 5<sup>ème</sup> place en relais mixte de l'équipe composée de Isia BASSET, Adrien DELENNE, Loïc CAPBERN et Cécile CALANDRY lors de la dernière manche de coupe du monde pédestre en Italie confirme la 6<sup>ème</sup> place de l'an passé, les belles 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> place en KO sprint par Guilhem VEROVE et Mathieu PERRIN témoignent de l'adaptation rapide des nouveaux entrants. Tout cela génère beaucoup d'espoir pour l'an prochain lors des championnats du monde à Edimbourg.

En course d'orientation à VTT, les résultats eux aussi méritent d'être mis en avant avec une mention particulière pour les jeunes. Des très nombreux podiums réalisés, je voudrais mettre en avant la médaille d'or en U23 (seniors de moins de 23 ans) Longue distance d'Armél BERTHAUD et les médailles d'argent du relais femmes composée de Constance DEVILLERS, Lucie RUDKIEWICZ et Lou GARCIN, de Lucie RUDKIEWICZ en longue distance U23 et d'Armél BERTHAUD en moyenne distance U23 lors du championnat du monde seniors.

Bravo aux athlètes pour leur engagement dans la préparation tout au long de l'année et pour leur implication le jour J et merci à la Direction Technique Nationale et aux encadrants de nos différentes équipes. La mise en avant de nos athlètes est au cœur de notre politique de communication télévisuelle avec le soutien financier apporté aux retransmissions des évènements internationaux mises en place par 8Mont-Blanc et Outdoor Sports Media.

Elle se traduit aussi par les démarches que nous avons faites pour solliciter l'attribution du grade de chevalier de la Légion d'honneur à Céline DODIN, distinction qui lui a été attribuée par décret du 29 décembre 2023 pour le compte du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

- Une communication interne et externe de qualité grâce au travail d'Audrey DUQUENNE puis de Thibaut PROCUREUR avec nous depuis septembre 2023 comme chargé de communication Cette année encore nous avons pu faire paraître 4 numéros de notre magazine, 9 lettres aux clubs et 4 lettres aux licenciés.

Nous poursuivons aussi notre communication télévisuelle avec des retransmissions de certaines de nos compétitions nationales. Cette année le Championnat de France de relais sprint a fait l'objet d'une retransmission sur notre chaine Youtube en parallèle d'un suivi GPS en temps réel et nous avons contribué financièrement à la retransmission du Critérium National des Equipes mise en place par Outdoor Sports Media sur 8Mont-Blanc à l'initiative du club organisateur.

Au cours de l'automne notre nouveau chargé de communication a réalisé un diagnostic complet de notre politique de communication. Une réorganisation des différents comptes que nous utilisons est en cours afin d'augmenter notre visibilité.

- Un renforcement de notre partenariat avec la MAIF autour du sport durable. Merci à la commission Développement Durable et plus particulièrement à ses deux co-responsables Patrick CAPBERN et Dominique ETIENNE pour s'être investis dans le suivi de la feuille de route ambitieuse que nous avons. De nombreuses actions innovantes ont été mises en place sur trois évènements majeurs : le weekend du Championnat de France des clubs, le raid O'Bivwak et O'France. Une animation autour

du développement durable a été organisée lors du challenge national des écoles de course d'orientation. Le principe du covoiturage a été proposé et un concours de covoiturage a été organisé permettant d'enregistrer plus de 370 000 km d'économisés et plus de 90 T de CO2 économisées pour 116 participants au jeu.

Au-delà des actions mises en place par la commission, nous devons trouver des moyens pour mieux mobiliser nos licenciés à participer à ces actions et à s'engager dans une démarche plus respectueuse de l'environnement. Nous serons en effet de plus en plus contraints dans notre pratique sportive par les contraintes environnementales. C'est à nous de démontrer que notre impact sur l'environnement lors des compétitions est négligeable, de minimiser l'impact carbone lié à nos déplacements, de démontrer que nos coureurs respectent les zones interdites et ont peu d'impact sur la biodiversité. Si nous ne consacrons pas des moyens à éduquer nos jeunes sur ce sujet et à documenter les conséquences environnementales de nos pratiques sportives l'accès à notre espace de jeu nous sera de plus en plus fermé.

Cette capacité à documenter notre pratique est clairement au cœur du partenariat que nous avons établi depuis deux ans avec la plateforme Outdoorvision mise en place par le Pôle ressources national sport de nature. Je ne peux que vous encourager à partager vos traces et à former au niveau de chaque ligue des référents pour les exploiter.

Nous sommes déjà confrontés depuis plusieurs années à des démarches des différentes directions régionales de l'Office National des forêts pour restreindre nos pratiques. Outre des droits d'accès à travers les frais de dossiers, nous avons vu apparaître cette année des cartographies des chemins utilisables, des interdictions de manifestations de plus de 1500 personnes, des interdictions de poser des balises à plus de 10m à l'intérieur du bois par rapport aux sentiers référencés. L'équipe fédérale s'est fortement engagé sur ce dossier sans pour le moment obtenir d'autre résultat qu'une réunion visant à rouvrir les discussions pour un conventionnement national pour les pratiques pédestres d'un côté et pour les pratiques cyclistes de l'autre. Il me semble que seule une mobilisation forte de toutes nos structures concernées auprès de leurs élus permettrait d'accélérer l'évolution de ce dossier

- Une présence active au Salon des Sports (ex-Salon des Maires) avec le soutien fort de la Ligue Ile de France et de Joel LE COZ. Nous avons mis en place deux animations dont un circuit dans le Parc des expositions et poursuivi la mise en avant du concept des Espaces Loisirs Orientation. Sans remettre en question notre présence, le peu de retour de la dizaine de conventions que nous avons signées fin 2023 pour nous assurer du déploiement dans les territoires de ce concept m'interpelle.
- Le lancement du chantier du site internet avec la passation de commande à un prestataire externe de la rédaction du cahier des charges pour un montant de l'ordre de 17 000€ TTC. Si nous avons identifié au cours du premier trimestre 2023 l'existence d'au moins deux solutions métiers sur étagères pour la partie licence, il est apparu indispensable pour pouvoir chiffrer la réalisation d'un site métier complet de disposer d'un cahier des charges détaillé. Ne disposant pas en interne de ressources pour le faire nous avons lancé un appel d'offres pour le réaliser.

Le prestataire retenu envisage une livraison de ce document d'ici la fin du 1<sup>o</sup> trimestre 2024.

Un grand merci à Fabrice LAPERGUE et à Yann RICHARD qui animent ce travail.

Derrière chacun de ses chantiers, il y a ENORMEMENT de travail

- De nos bénévoles dans nos clubs, structures déconcentrées, au sein des commissions, du Comité directeur et du Bureau directeur ;

- De nos salariés qui nous accompagnent avec attention et souplesse et nous font profiter de leur expérience dans notre volonté de faire bouger les lignes ;
- De notre Direction technique Nationale, qui, avec les moyens du bord, continue à conduire notre politique de Haut Niveau, nous fournit les outils de notre politique de formation et nous accompagne dans le déploiement de notre Projet Sportif Fédéral.

Merci à chacun d'entre eux pour leur engagement indispensable à notre développement.

L'engagement extrêmement fort des cadres d'état placés auprès de la Fédération ne doit pas nous faire oublier le désengagement de l'Etat à travers le non-renouvellement du poste de Conseiller Technique Sportif d'André HERMET. Un rendez-vous aurait dû nous être proposé pour nous donner des explications sur l'évaluation faite par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques des performances de la fédération mais nous l'attendons encore. Je crains fort qu'en cette année olympique l'attention et le soutien du ministère des Sports tout comme celui du CNOSF ne nous permettent pas d'être soutenu par ces instances comme nous le souhaiterions. Pour faire face à ce départ une réorganisation des missions de chaque CTS a été mise en place ainsi que le recrutement de deux personnes : Marian BASSET en tant que chargé de développement du haut-niveau à mi-temps et Paul RINGOT en tant que préparateur physique en temps partiel à 60%.

Je crains aussi que nous ayons à devoir lancer des chantiers extra sportifs à la suite du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les dysfonctionnements au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif en tant qu'elles ont délégué de service public. Même s'il me semble que nous échappons à certaines critiques émises par ce rapport, je pense que nous devons améliorer nos processus internes relatifs à la lutte contre toute forme de violence et à celle contre les atteintes à la probité, mieux éduquer l'ensemble de nos intervenants sur ces sujets et poursuivre nos réflexions sur le fonctionnement démocratique et sur la parité.

Comme vous le devinez 2024 ne sera pas suffisant pour terminer tous les projets en cours. Vous et les représentants des clubs aurez à élire le 14 décembre prochain la nouvelle équipe fédérale en charge de l'olympiade 2025-2028. Je souhaite que comme pour cette olympiade 2021-2024 nous puissions fédérer d'ores et déjà tous ceux et toutes celles qui veulent contribuer au succès de notre fédération et travailler à l'élaboration du prochain Projet Sportif Fédéral.

D'ici là je vous souhaite une excellente année 2024 et espère pouvoir vous retrouver sur le terrain en France ou à l'étranger lors d'une course d'orientation.

# RAPPORT SUR LA GESTION DU COMITÉ DIRECTEUR

Dominique BRET, Secrétaire générale

Mesdames, Messieurs les représentants des ligues,  
Chers amis orienteurs,

2023 a été une année riche en activités pour l'équipe fédérale et les licenciés ! Même si certains axes du projet n'ont pu encore être pleinement développés, l'équipe fédérale que vous avez élue s'emploie à les faire avancer. Les courses annuelles – championnats, nationales – se sont déroulées grâce à l'investissement des bénévoles de vos structures, la fédération s'est engagée pour permettre la tenue de O'France... ce qui a parfois nécessité beaucoup d'énergie pour surmonter les difficultés rencontrées. Les dossiers avancent – site internet, convention ONF... – parfois plus lentement que ce que nous souhaiterions. Mais tous les membres élus ont agi, certes plus ou moins en fonction de leurs contraintes professionnelles ou autres, pour répondre aux demandes, questions, problèmes... des structures déconcentrées et des licenciés mais aussi pour faire reconnaître notre activité, la rendre visible. Remercions-les et plus particulièrement le président et la DTN en charge des dossiers les plus épineux pour tout le travail accompli qui a permis de frôler la barre des 10000 licenciés.

Comme précisé dans l'article 8 de nos statuts, le Comité directeur est chargé de diriger et d'administrer la Fédération. Ses 20 membres (1 poste femme reste à pourvoir) se sont réunis, en présentiel ou par visioconférence ou en format hybride, 7 fois en 2023, les 21 et 22 février, 24 mars, 20 juin, 25 août, 12 et/ou 16 octobre, 26 novembre.

Le Bureau directeur (composé de 7 membres actuellement) assure lui la gestion courante de la Fédération. Il s'est réuni 10 fois les 1er février, 24 mars, 12 avril, 23 mai, 13 juin, 13 juillet, 22 août, 13 septembre, 17 octobre, 24 novembre.

Nous essayons de rendre public au plus vite les comptes rendus de ces réunions, fidèles à l'un des principes qui nous anime : la transparence sur tous les sujets abordés et les décisions prises. Le travail de prise de notes, de rédaction initiale de nos comptes rendus est nécessaire pour que chaque membre de ces instances puisse valider rapidement afin que les délais de diffusion envers les structures déconcentrées soient les plus courts possibles. Que ceux qui m'aident dans cette tâche de l'ombre soient ici remerciés.

Mais la vie quotidienne de notre fédération repose sur deux piliers sans lesquels nous ne pourrions agir et avancer. D'une part, notre équipe de salariés qu'elle soit présente au siège de la Fédération ou à distance. Au niveau du secrétariat administratif, Laureen VOLTINE et Nathalie MATTON assurent leurs missions, notamment le suivi des différents dossiers, avec une grande expertise. A leurs côtés, mais à distance, n'oublions pas Valérie SCHVARTZ, notre comptable, ainsi qu'Audrey DUQUENNE puis Thibault PROCUREUR pour la communication. Un grand merci à elles et lui !

D'autre part, la Direction technique nationale, équipe qui s'est vue réduite, suite au départ en retraite d'André HERMET à 5 cadres techniques, placés au service du haut niveau, pour la majorité, et de la formation. Pour pallier au non remplacement du CTS retraité, la fédération a choisi de recruter, condition pour maintenir les résultats au Haut Niveau : Mariam BASSET, à mi-temps annualisé, comme chargé de développement Haut Niveau et Paul RINGOT, en CDD 9 mois, pour la préparation physique des athlètes de Haut Niveau. Par ailleurs, une réflexion, tout au long de l'année, a permis de définir un profil de poste pour nous accompagner de plus près sur le plan du développement.

Nous touchons là un point clé de notre fonctionnement : la nécessité de professionnalisation. L'engagement des bénévoles n'est pas à remettre en question mais la plupart d'entre eux sont investis à de multiples niveaux et donnent tout leur temps à la Course d'Orientation. Ce type de bénévoles a vécu. Aujourd'hui, les personnes sont prêtes à s'investir mais sur des temps plus courts, des tâches plus ponctuelles... Nous avons besoin d'eux au sein des différentes commissions mais ne savons pas toujours les trouver. Nous avons besoin de vous pour les solliciter

car l'engagement se fait souvent par l'intermédiaire de relations de proximité. Etoffer les commissions nous permettraient d'aller davantage au fond des dossiers, d'explorer d'autres pistes.... En œuvrant tous, chacun à notre niveau en fonction de nos disponibilités et en contribuant à ce que d'autres licenciés fassent de même, le comité directeur pourrait mieux cerner les difficultés rencontrées, les visions des différents territoires et les propositions d'évolution de nos pratiques. Il est à l'écoute de tous les apports, idées, conseils... ceux-ci étant discutés, en toute démocratie. Espérons que la perspective de l'Olympiade 2025-2028 incite de nouveaux bénévoles, de tout âge et de tout territoire, à nous rejoindre pour participer au travail de ces commissions afin de rendre plus opérantes nos activités.

La vie de la fédération repose également sur les échanges avec les structures déconcentrées. Ainsi, en 2023, au temps de l'assemblée générale, le 25 mars 2023, et à celui de la conférence des Présidents de ligue le 25 novembre dernier, se sont ajoutées deux réunions avec tous les licenciés souhaitant échanger autour des problématiques d'organisation, lors des nationales Sud-Ouest et Sud-Est dans la deuxième quinzaine de juin. Nous tenons à ces dialogues en toute transparence. Ce sont des moments qui nous permettent de prendre la mesure du vécu quotidien de nos structures, d'engranger les bonnes pratiques pour les diffuser, d'élargir notre vision... Le rapport d'activité de chaque commission vous montrera les actions menées, les chantiers en cours mais aussi tout ce qui reste à faire. En cette année de fin d'Olympiade et avant les élections de la prochaine équipe, il est temps de faire un bilan du projet fédéral 2021-2024, un bilan des réussites mais aussi des difficultés pour atteindre les 3 directions fixées - simplification, communication et professionnalisation -, des avancées ou reculs sur les axes stratégiques - diversification de l'offre, haut niveau, structuration territoriale - et transversaux - formation, communication et numérisations, développement durable choisis ; en bref, d'analyser en quoi le triple objectif - fidéliser les licenciés, attirer de nouveaux publics, rayonner au plan international - est ou non atteint. C'est à partir de cette évaluation objective que nous pourrons, tous ensemble, construire le projet des 4 années à venir.

Avant de terminer, je ne voudrai pas oublier les relations avec les instances nationales, que ce soit le Ministère des Sports, le CNOSF... et nos associations avec d'autres fédérations, notre investissement dans certaines commissions afin de traiter collectivement les dossiers épineux, comme celui des relations avec l'ONF, afin de mieux faire connaître et reconnaître notre activité, afin d'être plus fort pour défendre notre pratique.

Pour conclure, je tiens à remercier toutes les personnes œuvrant au sein du comité directeur pour le travail accompli, leur implication dans la vie fédérale, leur participation aux débats et décisions prises en toute démocratie. Je voudrais aussi vous remercier, vous représentants des différents territoires, pour votre engagement au quotidien au plus près des publics licenciés ou néophytes, pour votre support pour mener à bien le projet fédéral. Je sais pouvoir compter sur votre appui pour le poursuivre en 2024.

Un très grand merci à vous tous.

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS STATUTAIRES ET FÉDÉRALES

## COMMISSION MÉDICALE

Docteur Catherine CHALOPIN, Présidente

*Médecin Fédéral National et Médecin coordonnateur de la SMR des SHN*

### 1°) Développement des activités médicales au sein de la FFCO

- La nouvelle réglementation pour l'obtention ou renouvellement de la licence pour les personnes majeures a été appliquée pour l'obtention des licences 2023.
- Des questionnements réguliers sur l'application du cahier des charges de la surveillance médicale des compétitions, essai de simplification et réflexion toujours en cours
- 27 juin 2023 : AGE UNMF (Union Nationale des Médecins Fédéraux) en visioconférence
- Juin 2023 : réponse à une enquête du MENJSJOP sur la traumatologie et en particulier sur les commotions cérébrales en sport
- 20 septembre 2023 : 20<sup>e</sup> conférence Nationale Médicale Interfédérale CNOSEF-UNMF Toulon
  - Certificat d'absence de contre-indication (CACI) : un an après
  - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024
  - Présentation de la stratégie nationale de lutte contre l'endométriose
  - Commotions cérébrales en milieu sportif
- Mémoire de Yann Patard, masseur-kinésithérapeute, pour l'obtention d'un Diplôme d'Université Expertise en Course à pied : « Blessures en course d'orientation à pied : analyse et influence de l'entraînement ».
  - Etude faite à partir d'un questionnaire envoyé aux sportifs de haut-niveau senior et junior tous les mois de janvier à juillet 2023 et qui est poursuivie pour la FFCO jusque décembre 2023, mémoire fait et résultats définitifs sur 1 an en cours.
- Participation des sportifs majeurs listés à une enquête anonyme de l'INSEP et MENJSJOP sur la santé mentale des sportifs. Résultats de cette enquête non connue à ce jour.
- **Plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes dans les activités physiques et sportives 2020-2024 :**
  - 2022-2024 :
    - Objectifs de la politique fédérale
    - Construction des actions
    - Financement des actions
  - Rappel : 2 Référents fédéraux dopage FFCO : Dr Catherine Chalopin et Dr Joël Poulain en tant que membre élu au CD.
  - AFLD Education et prévention : les sessions de formation des éducateurs antidopage fédéraux se sont poursuivies en 2023. 1 éducateur formé pour la FFCO
    - Formation des délégués fédéraux
    - Formation des sportifs de haut-niveau par l'éducateur : plusieurs réunions d'informations (sportifs juniors, seniors et CO à VTT) et incitation de formation en e-learning via la plateforme Adel de l'AMA.

- 14 avril 2023 : 22° Colloque National pour un sport sans dopage CNOSF Paris
  - Nutrition et compléments alimentaires et antidopage : quel équilibre ?
- 15 novembre 2023 : 1<sup>ère</sup> journée de formation des référents fédéraux dopage en présentiel par l'AFLD à Paris : Joël Poulain, Catherine Chalopin
  - Formulaire atelier éducation FFCO envoyé à l'AFLD en retour
- Suite du Questionnaire de l'AFLD « **Evaluation des obligations des fédérations sportives agréées** » concernant les moyens mis en œuvre par la FFCO pour assurer le respect de ses obligations en matière de lutte contre le dopage, en 2023 :
  - Pas d'audit diligenté
  - Mais tableau de recommandations pour améliorer le dispositif de lutte contre le dopage de la FFCO.
  - Et 15 décembre 2023 : Webinaire AFLD pour les référents antidopage : « Procédure disciplinaire dopage et conséquences sportives attachées aux décisions disciplinaires ».
- Participation à 2 Webinaires de l'International Testing Antidoping (ITA) partenaire IOF pour l'éducation antidopage et les contrôles :
  - 24/05/23 : Preparing for Major Games
  - 12/12/23 : Clean sport for youth athletes

## 2°) L'encadrement sanitaire des équipes de France

- Encadrement médical et paramédical a été réalisé par :
  - 2 médecins du sport :  
Dr Agnès Louvel-Eudier, 5 j  
Dr Isabelle Vaysse, 16 j
  - 2 masseur-kinésithérapeutes :  
Jean-Frédéric Gervais, 36 j  
Guillaume Ribault, 33 j
- Ils ont réalisé 90 journées d'encadrement médical et paramédical :
  - 21 journées médecin : Groupe -18
  - 69 journées kinés :  
Senior: 42 j  
Junior: 27 j

## 3°) Le suivi médical réglementaire des sportifs de haut niveau

(Voir le rapport 2023 du médecin coordonnateur en annexe)

La Surveillance Médicale Règlementaire (SMR) est réalisée conformément à l'*arrêté du 13 juin 2016 relatif à la surveillance médicale des sportifs de haut-niveau, Espoirs et collectifs nationaux et à la réglementation médicale FFCO*.

- 2 groupes de sportifs ayant un financement sur contrat de performance :
  - Le programme d'excellence sportive, les SHN (Elite, senior, relève) dont la SMR est fixée par l'arrêté,
  - Le programme d'accession au haut-niveau, les Espoirs et les SCN sportifs des collectifs nationaux, dont la SMR est fixée par la fédération.

- Les sportifs des Groupes France A et B, non en liste ministérielle, du groupe France -18 et le groupe France CO à VTT, A et B. La SMR est fixée par la fédération, contenu et périodicité des examens avec une prise en charge financière uniquement fédérale.
- Bilan quantitatif : Ont ainsi été concernés 94 orienteurs de haut-niveau avec 100% de réalisation de cette SMR mais par un suivi permanent (médecin coordonnateur) et une relance régulière (DTN) :
  - 50 en liste ministérielle :
    - 26 SHN : 5 Senior, 21 Relève
    - 5 Sportifs « collectif nationaux »
    - 19 Sportifs Espoirs
  - 44 sportifs en Groupe France hors liste ministérielle
    - 13 du Groupe -18
    - 4 du Groupe A CO à pied
    - 4 du Groupe B CO à pied
    - 15 du Groupe CO à VTT A
    - 8 du Groupe CO à VTT

Bilan qualitatif :

Aucun certificat médical de contre-indication temporaire aux sports n'a été délivré suite à cette surveillance médicale règlementaire.

**Composition de la commission**

Dr Joël POULAIN, Médecin élu au Comité directeur

Dr Caroline FER et Dr Marion DELESPIERRE, Médecins du Pôle France Loire

Dr Thibault STIERNON, Médecin du Pôle France Jeune de Clermont-Ferrand Médecins des équipes de France : Dr Agnès

EUDIER, Dr Julien PETIT, Dr Isabelle VAYSSE

Membres associés : Jean-Frédéric GERVAIS et Guillaume RIBAUT Masseur-Kinésithérapeutes des équipes de France

# COMMISSION JUGES ET ARBITRES

Denis GENEVES, Président

Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec une profonde tristesse que je rajoute ces quelques mots suite au décès de Bertrand PATURET membre de notre commission que je viens d'apprendre. Le bilan qui suit avait initialement été rédigé et envoyé au secrétariat fédéral fin janvier. Bertrand avait contribué à la rédaction de ce bilan et nous ne souhaitons en rien le modifier car par son fond et par sa forme c'était aussi le sien.

Au sein de notre commission Bertrand, bénévole infatigable, était toujours force de propositions et d'actions. Il nous a apporté ses connaissances et compétences acquises de longue date par la pratique de notre sport et ses nombreux engagements. Ainsi nous avons pu, ensemble, avancer sur les projets qui nous tenaient à cœur et que nous nous fixions. Projets qui sont et resteront marqués par sa rigueur et sa finesse de jugement. Au nom de notre fédération et des orienteurs, Nelly, Patrick et Philippe se joignent à ma voix pour te dire merci.

## BILAN

Avant toute chose la commission félicite les experts régionaux et nationaux qui ont officié sur les compétitions tout au long de cette année. Cette année il est juste à noter la non-organisation des deux courses nationales Nord-Ouest. Il n'en sera pas de même pour cette saison qui démarre avec, comme vous le savez, aucune nationale au programme. Le travail de ces experts est essentiel afin d'assurer la qualité de nos compétitions. Il s'agit là d'une tâche délicate, pas toujours appréciée à sa juste valeur par les coureurs ou les organisateurs mais au demeurant essentielle. Je reviendrais sur ce point dans une deuxième partie de ce bilan.

Au cours de l'année 2023 les membres de la commission Juges et Arbitres ont :

- Participé à trois réunions au siège de la FFCO : le 1 er juin, le 7 novembre et le 1er décembre veille du séminaire des TN/CCN ;
- Participé à la préparation et à l'animation du séminaire des TN/CCN des 2 et 3 décembre au CIS Ravel à Paris ;
- Finalisé la réécriture de mémento du corps arbitral et qui est maintenant disponible sur le site FFCO ;
- Décliné ce mémento en une version « Délégué Arbitre Régional » en nous appuyant également sur ce qui est déjà proposé dans certaines Ligues (merci à elles). Ce document devrait servir de base d'intervention, libre aux ligues de le détailler comme elles l'entendent
- Actualisé le tableau des RK ;
- Participé aux séminaires des experts régionaux quand nous avons connaissance de leur organisation.

Les réunions sont essentiellement des moments de synthèse et elles nous ont permis de mettre en commun nos différents travaux réalisés et ainsi, comme programmé, de finaliser nos travaux sur les deux mémentos.

Au fil de l'année la commission a traité les problèmes rencontrés par les experts en apportant ses conseils ou avis et ceci y compris sur les lieux de courses. Enfin les membres de la commission ont assuré des missions d'expertise élément indispensable afin de rester en prise avec la réalité du terrain.

Nous avons des pensées amicales vers les experts qui traversent des périodes difficiles et qui les contraignent à mettre en sommeil leurs activités mais aussi vers celles et ceux qui, rattrapés par l'âge, font le choix de lever le pied, qu'elles ou ils soient remerciés dans leurs engagements pour la progression de notre sport. Néanmoins ceci nous rappelle une réalité : nous sommes face à des problèmes de recrutement, bien qu'aux vues de la participation historique au dernier séminaire TN/CCN il semble que nous avons un répit de ce côté, ceci est très loin d'être le cas des DN/AN dont la moyenne d'âge complexifie le problème.

Un état des lieux précis serait nécessaire mais à priori nous ne manquons pas d'experts régionaux. En encadrant cette année un stagiaire j'ai fait le constat qu'une formation solide alliée à un fort engagement leur permettent d'effectuer leur mission avec efficacité il faut donc en inciter à franchir le pas.

Mais il faut aussi retenir qu'une mission d'expertise peut ne pas être de tout repos pour de multiples raisons bien connues. D'une part un expert ne peut être tenu responsable que des décisions qu'il prend mais en aucun cas des erreurs (volontaires ou non) commises par d'autres et d'autre part, et en reprenant un air bien connu, « on n'est pas là pour se faire engueuler » et encore moins pour se faire insulter.

Peut-être qu'une mise à plat et/ou une précision des responsabilités de chacun est nécessaire, peut-être que ça n'apportera pas de réponse au déficit de vocation mais une réflexion est à notre avis indispensable.

Quoiqu'il en soit, et pour rester sur une note positive, une mission d'expertise, notamment quand elle est de longue durée, demeure une belle expérience humaine avec de très bons moments partagés.

Pour terminer nous tenons à remercier tout particulièrement le secrétariat qui assure le suivi du retour des comptes-rendus mais aussi pour tout le travail de mise en page des différents documents.

Au programme de l'année 2024 :

- Participation aux séminaires régionaux ;
- Appui aux experts ;
- Suivi et analyse des comptes-rendus d'expertises ;
- Préparation du séminaire DN/AN de fin d'année ;
- Travail avec la DTN sur une formation « organisateurs ».

#### **Composition de la commission**

Nelly DEVILLE, Philippe POGU et Patrick SAINT-UPÉRY

## COMMISSION FORMATION

Dominique BRET, Présidente

Les dossiers n'ont pas avancé aussi vite que souhaité. Chaque membre de la commission est investi par ailleurs et ne prend pas toujours le temps de mettre la formation comme priorité. En conséquence, la commission s'est réunie deux fois, une en formation plénière (15 novembre) et une en formation restreinte - présidente de la commission, DTN et CTS en charge du dossier - (8 novembre) sans compter les échanges informels autour de tel ou tel point lié à la formation et le suivi au quotidien des dossiers (validation de diplôme, VAE...). Toutefois, les actions de formation ont repris conduisant à un nombre de formés plus important.

Les points marquants de l'année :

- Mise en place de formations nationales :
  - . Entraîneur (12 stagiaires) avec mise en place de nouvelles modalités de validation ;
  - . Traceur national les 22 et 23 janvier 2022 ;
  - . 3 formations de Moniteurs : une en Grand-Est et deux en Nouvelle Aquitaine ;
  - . Lutte contre les violences sexuelles le 16 mai en visio ;
  - . CO à ski (formation et séminaire) les 17 et 18 décembre en vue des championnats de France 2023 ;
  - . CO à VTT ;
  - . Séminaire DN et AN en relation avec la commission Juges-Arbitres.
- Préparation du calendrier des formations pour 2023 :
  - . Formation de formateurs à la demande des ligues Occitanie et Nouvelle Aquitaine les 21 et 22 janvier (TR, DAR, CCR, Animateur), une demi-journée allongée pour chaque diplôme ;
  - . Moniteurs à la demande de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur ;
  - . Traceur national les 28 et 29 janvier ;
  - . Séminaire Entraîneur ;
  - . Séminaire TN/CCN en lien avec la commission Juges-Arbitres ;
  - . Formation spécifique pour les athlètes Haut Niveau avec 2 jours en présentiel, les 8 janvier et 5 février, plus temps en distanciel ;
  - . Formation TR en Nouvelle Calédonie.
- Lancement d'une opération de recensement des diplômés se déclarant actifs et demande de transformation sur le site afin de ne faire ressortir que les diplômés actifs ;
- Simplification de la remontée de l'activité des diplômés en cours d'année ;
- Questionnement sur les points manquants/insuffisamment traités dans les formations régionales (par exemple, aspects sécuritaires en sprint ; rappel sur le rôle du délégué dans le choix du terrain, le respect des échéances...)
- Gestion des problèmes de formation : relances pour des TN n'ayant pas renvoyé leurs tracés théoriques ; difficulté pour valider les formés quand les courses se déroulent essentiellement dans le Sud de la France... ;
- Traitement des dossiers de VAE ;

- Finalisation du questionnaire sondage en direction des ligues et formateurs pour rendre plus opérationnelles les formations, les compléter, couvrir les champs manquants (organisateur/directeur de course, sport santé).

Quelques statistiques :

- 201 diplômes attribués =
  - 45 animateurs ; 14 moniteurs ; 1 entraîneur
  - 38 TR ; 13 TR CO à VTT ; 8 TN ; 4 TN CO à VTT ; 5 T CO à ski
  - 15 CCR ; 11 CCR CO à VTT ; 5 CCN ; 2 CCN CO à VTT ; 1 CC CO à ski
  - 24 DAR ; 3 AN
  - 11 formateurs de cartographie de proximité ; 1 de moniteursdont plusieurs obtenus par le même licencié (162 personnes).
- Des formations dans toutes les ligues =
  - 48 en Nouvelle Aquitaine dont un tiers Animateur
  - 35 en Auvergne Rhône-Alpes dont un tiers Animateur et près d'un quart TR
  - 26 en Grand-Est répartis de manière équivalente dans tous les domaines
  - 22 en Normandie dont un quart Animateur et un quart TR
  - 18 en Hauts de France dont un tiers DAR et 4 formateurs Cartographie de proximité
  - 16 en Provence Alpes Côte d'Azur avec beaucoup de diplômes pour une même personne
  - 14 en Bretagne dont un tiers TR et un peu plus d'un quart CCR
  - 5 en Bourgogne Franche-Comté, en Centre, en Occitanie, 4 en Pays de la Loire et 3 en Île de France.

Les chantiers ne manquent pas pour la commission ; des renforts opérationnels seraient bienvenus. Le chantier principal reste, en 2023, la révision de l'architecture de formation, en y incluant les nouvelles formations envisagées, les problématiques actuelles (développement durable...) ainsi que la question des diplômes nécessaires et des ressources associées pour répondre au besoin de professionnalisation.

#### **Composition de la commission**

Sylvine BROUTÉ, Bernard DAHY, Pierrick MERINO, Daniel POÉDRAS, Michel HUET, Rémi GARDIN (CTS)

# CONSEIL NATIONAL DE L'ÉTHIQUE

Jean-Paul TERS, Président

## RAPPORT ANNUEL 2023

### Rappel

Rappelons rapidement que la loi du 1<sup>er</sup> mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport, impose à chaque fédération délégataire d'établir une charte d'éthique et de déontologie qui lui est propre et de mettre en place en son sein un comité doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, habilité à saisir les organes disciplinaires compétents et chargé de veiller à l'application de cette charte et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.

Le Comité directeur de la Fédération a adopté sa charte d'éthique et de déontologie le 30 septembre 2017 et a installé son Conseil national de l'Ethique le 8 décembre 2018. Ont été nommés Marie-France Charles, Michel Chariou, Pierre Durieux et Jean-Paul Ters, ce dernier étant désigné comme président.

La charte d'origine a ensuite été amendée par le Conseil national de l'Ethique le 31 mai 2019 et ces modifications ont été adoptées par le Comité directeur en sa réunion du 15 juin 2019.

Le Conseil a été renouvelé fin décembre 2021 pour la nouvelle olympiade. Les quatre membres sortants ont été reconduits dans leur fonction. A ceux-ci se sont ajoutés deux nouveaux membres nommés au même moment, à savoir Michel Ediar et Sandrine Taisson. Jean-Paul Ters a été reconduit comme président.

Ce Conseil sera normalement renouvelé fin 2024 ou début 2025 après l'assemblée générale électorale.

### Activités 2023

La lutte contre les violences sexuelles dans le sport. Une priorité.

A ce sujet, tous les membres du Conseil national de l'Ethique de la fédération ont suivi en mai 2023 une session de mise à niveau sur la lutte contre les violences sexuelles dans le sport, à l'initiative par son président, en visioconférence.

Nous devons tous être très attentifs à tous signes de détresse d'un enfant ou d'un adolescent.

Il est rappelé qu'une boîte aux lettres électronique a été créée à l'adresse :

« [signalement@ffcoorientation.fr](mailto:signalement@ffcoorientation.fr) » pour signaler tout fait contraire aux bonnes mœurs et que la Fédération a aussi établi un formulaire de signalement, publié sur le site.

([https://www.ffcoorientation.fr/media/cms\\_page\\_media/5/Plan\\_fe%CC%81de%CC%81ral\\_Ethique\\_Inte%CC%81grite%CC%81\\_formulaire\\_signalement\\_\(ed.29.09.2021\).pdf](https://www.ffcoorientation.fr/media/cms_page_media/5/Plan_fe%CC%81de%CC%81ral_Ethique_Inte%CC%81grite%CC%81_formulaire_signalement_(ed.29.09.2021).pdf))

Statutairement le Conseil national de l'Ethique se réunit au moins une fois par an en présentiel au siège de la fédération, en principe la veille de l'assemblée générale.

La réunion prévue en mars 2023 a été annulée au dernier moment pour cause de grève des agents SNCF.

Aussi la réunion a eu lieu plus tardivement le 24 novembre 2023 au siège de la fédération.

Lors de cette réunion, il a été donné la touche finale au projet d'une nouvelle charte de l'Ethique de la fédération.

Le texte proposé au Comité directeur était à l'étude au sein du Conseil depuis le mois de mai.

Le Comité directeur a adopté la nouvelle charte en y apportant un complément à l'article 17.

Cette charte est disponible sur le site de la FFCO.

Elle est en ligne sur le site fédéral à l'adresse :

<https://www.ffcoorientation.fr/ethique-et-integrite/chartes/>

En 2023, le Conseil n'a pas eu besoin de saisir une des commissions disciplinaires, et il n'a pas été saisi par une instance sportive, ni par un(e) licencié(e), pour un problème relevant de sa compétence.

En revanche, le Conseil a été interrogé à trois reprises par le Président de la fédération sur des sujets délicats concernant le fonctionnement interne de la fédération.

La situation générale de la FFCO est donc positive pour le moment. Pour autant le Conseil de l'Ethique est toujours en alerte.



## COMMISSION PRATIQUES SPORTIVES

Nelly DEVILLE, Présidente

### ❖ SOUS-COMMISSION CO À PIED

Pierrick MERINO, responsable

La sous-commission de Course d'Orientation pédestre a pour vocation de proposer aux élus fédéraux des idées sur le développement de la discipline en particulier des évolutions dans les domaines de l'organisation et du règlement des compétitions.

La commission s'est réunie à plusieurs reprises en visio-conférence, ainsi qu'avec un groupe de travail comprenant des licenciés volontaires, traitant des axes de favorisation de la « pratique sportive féminine », en lien avec le plan de féminisation de la fédération.

Après le retour d'expérience de 2023, de nouvelles propositions ont été faites et acceptées par le comité directeur pour poursuivre les changements engagés.

On remarquera notamment la modification de composition des relais du CFC en N1 et N2 ainsi que de leur architecture (présence de relais de départ ou de fin, long et exclusivement féminin).

Les évolutions du RC sont à retrouver dans le document « Quoi de neuf dans ce RC 2024 », tels que l'élargissement des quotas sportifs pour les championnats de France pédestre ainsi que les changements pour les quotas administratifs (organisateur et demandes exceptionnelles).

D'autres points de réflexion sont au programme de l'année à venir. N'hésitez pas à faire remonter officiellement vos remarques sur le RC au secrétariat fédéral qui le retransmet à la commission pour alimenter nos réflexions.

#### **Composition de la sous-commission**

Nelly DEVILLE - Alain ANTOINE, Yannick BEAUVIR, Benjamin CLEMENT-AGONI, Pierre DELENNE,  
Fabrice LAPERGUE, Sylvie MARCHESIN, Patrick ROBIN et Simon LEROY (CTS)

## ❖ SOUS-COMMISSION CO À SKI

Michel DENAIX, responsable

### ➤ Bilan de la spécialité de la dernière saison Hiver 2023

Deux dossiers de Championnats de France

- Par le COCS 7309AURA en Vanoise sur Bozel et Champagny (Savoie) ; le Relais, MD et la Mass-Start
- Par O'Jura 3013BF sur La Darbella (Jura) ; Sprint, Relais Mixte et LD

Quelques initiatives locales.

### ➤ Organisation des championnats

- Le championnat en Vanoise a été annulé par manque de neige.
- L'organisateur a maintenu son organisation avec les bonnes prévisions nivologiques. D'importantes chutes de neige le lundi et mardi précédant leur ont donné raison. Un gros travail de reconnaissance, de mise en place du réseau secondaire de pistes, de traçage, et d'impression a été réalisé en 3 jours. Partenariat avec la fédération Suisse par le prêt d'un quad chenillé ; ces courses servaient de championnat Suisse et de courses de sélection. Une centaine de concurrents étaient présents sur chaque course. Un magnifique championnat, de l'avis de tous, digne d'une compétition internationale sur le plan technique. Bravo au club O'Jura.
- Un dossier de rattrapage pour remplacer la Vanoise a été porté par le CROCO et l'Equipe militaire d'orientation à Ski dans le Vercors mais ce dernier a aussi été annulé par manque de neige.

Satisfaisant ou pas ? Avec le manque d'organisations ces dernières années par manque d'organiseurs, manque de neige, problèmes sanitaires, la mobilisation semble difficile pour le développement de la spécialité.

### ➤ Animations de proximité

En Isère pour la 3<sup>ème</sup> année, plusieurs journées sont organisées avec la mise en place de parcours temporaires d'orientation. Il s'agit d'animations gratuites réalisées à l'initiative du club Orient'Alp, avec pas loin de 80 participants à chaque fois.

### ➤ Mise en place d'une Formation FFCO Traceur et Contrôleur des Circuits National + un séminaire TN - CCN

Afin de pallier au manque de personnes qualifiées pour valider l'organisation des manifestations au niveau national, une formation s'est tenue en décembre 2022 sur Autrans (38) ; ont participé cinq stagiaires pour le Traceur National et deux pour le CCN. Certains ont pu officier sur les compétitions 2023 et valider ainsi leur formation.

Pas de formation mais la tenue d'un séminaire TN - CCN en décembre 2023 dans le Vercors avec 4 personnes en présentiel et 4 nous ayant rejoint en visioconférence.

### ➤ Règlement des compétitions

- Refonte de tous les tableaux Circuits et Temps de course.
- Quelques petits ajustements pour la spécialité ...

### ➤ Règlement cartographique ISSkiOM

- Travail de la commission sur une traduction du règlement ISSkiOM, la dernière datait de 2014.
- Une nouvelle mise à jour de IOF ISSkiOM 2019 révision2 (décembre 2023) est applicable en janvier 2024.
- Notre document final, bien avancé en décembre 2023 a été envoyé à la fédération en janvier pour sa validation. Il devrait sortir prochainement.

## ➤ Avenir

Deux dossiers d'organisation pour la saison 2024, en Vanoise, report du dossier 2023 et dans le Vercors, report du dossier de rattrapage 2023. Pas de pistes pour 2025 ???...

Quelques stations mettent en place des parcours temporaires d'orientation à ski, souvent en liaison avec les ESF ou les écoles locales (Ancelle, Autrans, Chapelle d'Abondance, etc.)

### Composition de la sous-commission

Nelly DEVILLE - Laurent ASTRADE, Charlotte BOUCHET, Michel DENAIX, Christina FRITZ, Rudy GOUY,  
François JANOD et Joël POULAIN

## ❖ SOUS-COMMISSION CO À VTT

Dominique Etienne, responsable

### Missions :

- Proposer des améliorations au règlement des compétitions.
- Gérer le calendrier des courses de niveau national.
- Organiser le séminaire annuel des Traceurs et Contrôleurs des Circuits Nationaux.
- Produire les résultats de la Coupe de France.
- Encourager les courses de proximité.
- Soutenir l'encadrement et les orienteurs vétéristes des Groupes Haut Niveau.

### Bilan 2023 :

#### Règlement des compétitions partie spécifique, les nouveautés :

- Les VTT à assistance électrique doivent partir avant ou après les autres concurrents. Ils ne sont pas classés - Article 2.1.
- Modification des échelles de carte en conformité avec les règles de l'IOF - Article 3.1.
- Des couleurs correspondantes aux niveaux techniques et aux niveaux de pilotage sont ajoutées dans le tableau des relais de catégories - Article 5.1.1.

#### Calendrier des compétitions :

- Mauvaise saison pour le nombre de courses : Pas de Nationales, seulement 2 Championnats de France sur 6 et moins 25% de courses au Classement national par rapport à 2022.
- Deux dossiers ((AS SAMOIS et BALISE 25) déposés largement après les délais réglementaires n'ont pas été retenus.

#### Séminaire :

Il s'est tenu à Fontainebleau au CNSD les 14 et 15 janvier. La participation était limitée aux TN et CCN des 4 Championnats de France prévus dans la saison.

- 6 traceurs et contrôleurs des circuits et 4 traceurs en formation.
- En conclusion, il ressort que la formule qui permet des échanges entre les TN en formation et les participants au séminaire reste efficace et doit se pérenniser.

### Haut Niveau :

Il a fallu palier au départ à la retraite d'André Hermet en début d'année, non remplacé dans ses fonctions d'encadrement des équipes de France. Marie-Violaine Palcau s'est investie avec succès dans la recherche d'un fonctionnement qui a donné entière satisfaction.

### Côté résultats :

- Un cru exceptionnel au niveau des relais avec le titre mondial pour les juniors (Timothy Blot, Augustin Leclère et Armel Berthaud) et 3 podiums : pour les séniors vice-championnes du monde, la 3<sup>ème</sup> place pour les séniors et les juniors. Ainsi qu'une 3<sup>ème</sup> place pour les jeunes garçons au Championnat d'Europe.
- Au plan individuel, 3 titres mondiaux pour Armel Berthaud (un en U23 et deux en junior), 1 titre Européen jeune avec Anne-Caroline Sipos et en U23 Lucie Rudkiewicz vice-championne du monde.

Merci à André Hermet et à Yoann Courtois bénévoles pour l'encadrement des groupes France. Ainsi qu'à Michel Denaix et Jean-Charles Lalevée accompagnateurs lors des déplacements internationaux.

### Saison 2024 :

#### Calendrier :

- Excepté le CFC (candidature du CDCO 26 arrivée hors délais), tous les Championnats de France seront organisés ainsi que 3 Nationales.
- Il est prévu une réunion (en visioconférence) avec les clubs qui ont l'intention d'organiser en 2025, voir en 2026.

#### Règlement des compétitions :

- Abandon du réseau de postes pour les VAE, remplacé par un ou plusieurs circuits sans chronométrage, ni classement
- Choix de proposer ou non des combinaisons sur le circuit G de la Mass Start.

Séminaire : Son organisation sera revue pour l'intégration des traceurs en formation.

### **Composition de la sous-commission**

Dominique ETIENNE (responsable), Nelly DEVILLE, Michel DENAIX, André HERMET, Nicolas PINSARD et Alain POURRE, agissent pour le développement de la discipline

## ❖ SOUS-COMMISSION RAID ORIENTATION

Mireille SAVORNIN, responsable

Deux raids organisés dans le cadre de la coupe de France Mathieu Landrieu organise un raid dans la baie de Cassy en nouvelle Calédonie ; pour ce raid le règlement de la FFCO est appliqué, on reste en contact. Une annonce à toutes les ligues a été faite pour 2024 afin de rejoindre et étoffer notre groupe. La difficulté et contrainte aux vues des évolutions du partage des territoires (zones protégées, agricoles, etc....) reste d'actualité.

### Raid O'Bivwak

Coordination et direction de course – Laure Carra Contextualisation Nous sommes revenus dans le Département de la Loire en 2023 alors que nous avons pour « habitude » de fêter chaque 10zaine d'O'bivwak dans la Loire (département où il a été créé). Mais du fait du covid, l'édition 2020 toute ficelée dans le Vercors a été reporté en 2021 dans le Vercors... et non dans la Loire. Et en 2022, le territoire des Saisies était visé depuis longtemps et la date de pentecôte était en juin, donc il fallait saisir l'occasion. Voilà comment nous sommes arrivées à organiser la 42ème édition dans le 42 !

## Balade santé :

Mardi 23 mai, nous avons remis la balade santé en place cette année. 60 personnes sont venues s'initier sur 2 petits parcours. Qlq personnes séniors en autonomie mais aussi des groupes de personnes en situation de handicap avec accompagnants (ADPEI)...Nous avons proposé une dégustation de jus et fromage : très apprécié

### • Sco'bivwak :

Le mercredi 24 mai juin, le sco'bivwak des collégiens et lycéens s'est déroulé à Marllhes 100 élèves ont participé à cette journée en partenariat avec l'UNSS régionale, acad de Lyon. Et puis cette année, la météo ne nous aura pas empêché d'accueillir le jeudi 25 mai, 302 enfants pour le sco'bivwak des primaires. C'est au Bessat, sur les sites du tremplin et de la croix de Chaubouret que nous avons répartis les groupes d'élèves accompagnés d'une vingtaine de bénévoles orienteurs pour les guider sur les 5 ateliers mis en place. Merci à Alain, Annie, Jean Baptiste, Elsa et Aurore de l'USEP ainsi qu'à toute l'équipe de bénévoles. Une organisation pas simple à mettre sur pied mais qui a tourné parfaitement et qui semble avoir conquis les enfants et les enseignants !

### • O'bivwak - Découverte

Participants :

- 140 le samedi et 116 personnes le dimanche sont venues participer, essentiellement des familles et 40% sont des enfants.
- Les participants ont tous trouvés les circuits intéressants pour cette approche de la CO.
- Inscriptions sur place et payantes

### • O'bivwak - Trail et raid

Nombre de participants inscrits au raid par parcours :

A: 30 - B: 132 - C: 438 - D: 724 - E: 449 - H : 430 – Trail : 44

TOTAL = 2250 personnes inscrites. Soit 1021 équipes (730 en 2022 - 656 en 2021 - 969 en 2019 et 719 en 2018)

2164 participants réels

100 Bénévoles

4 équipes en Joelette

18% de licenciés FFCO

40% de femmes

La météo a été parfaite le 1er jour au départ, grand ciel bleu et température agréable. Quelques orages localisés sont venus arrosés certaines équipes proches de Marllhes mais rien au bivouac.

Les participants ont été ravis de vivre cette 42 ème édition. Ils ont beaucoup apprécié les tracés, la beauté des forêts, l'ambiance conviviale. Les bénévoles de la Loire ont répondu présents, et les habitués sont revenus, ce qui a rendu l'équipe à 100 personnes. Tous ont beaucoup donné, je tiens particulièrement à les remercier.

La réussite d'O'bivwak tient aussi et tout particulièrement à l'implication omniprésente des responsables d'atelier « fidèles » qui ont l'expérience des années antérieures et qui savent mettre en place et piloter leur atelier et leur équipe. Et aussi grâce à la présence et l'implication d'une alternante, Chloé Duflot, embauchée à la Ligue depuis septembre 2022, qui a beaucoup œuvré pour la communication de l'évènement et la recherche de partenaire, ainsi que sur tout plein d'autres actions.... Merci à Chloé

C'est aussi grâce à Bernard, son engagement et son soutien sans faille, notamment dans les moments difficiles et d'incertitudes, il apporte une grande expertise (depuis le temps !) et une grande sérénité à l'équipe. Avec Bernard on trouve toujours une solution !

Il y a toujours quelques imprévus, des choses à mieux anticiper dans l'événementiel, vous pourrez lire les petits « couac » dans les comptes-rendus des ateliers, mais l'organisation reste malgré tout bien rodée, les prises de décisions sont rapides et le côté opérationnel plutôt efficace, les retours des participants le confirment. Même si j'ai bien noté que beaucoup de bénévoles impliqués de longtemps aimeraient passer la main. C'est bien normal ! Nous allons chercher activement des nouveaux bénévoles pour prendre le relais !

Merci à toutes celles et ceux qui se sont impliqués de près ou de loin.  
Laure Carra Raid

### **Raid Bombis**

Pas d'organisation.

### **Raid de la Blanche**

La 27<sup>e</sup> édition se tenait sous un grand soleil, et dans une bonne ambiance entre Seyne, et Grand Puy avec des tracés différents de ceux habituels sur la Blanche. Une coupe de France disputée dans d'excellentes conditions. A l'issue de deux raids (O'Bivwak et La Blanche) avec le même binôme et dans le circuit imposé par le règlement des raids d'orientation. Comme depuis 10 ans maintenant, le raid de la Vallée de la Blanche a accueilli des élèves de l'école de polytechnique (4 équipes). Et un gros groupe formé autour de Martin Sogno de bien jeunes ce qui encourage pour l'avenir. Toutes les équipes sont rentrées dans les temps prévus et en bonne forme. Il n'y a pas d'équipes déclassées et toutes sont présentes dans les temps impartis au postes de secours /contrôle. La carto réalisé lors de nos raids a permis la réalisation de deux ESO sur notre territoire. Ces deux sites vont s'agrandir. Les circuits grand public sont bien pourvus et bien fréquentés avec une clientèle sport santé en développement : ce point est à souligner et en augmentation pour ce raid. On constate un rajeunissement des équipes, ce qui est aussi très positif car cela signifie que nous avons réussi, à trouver de nouvelles personnes adeptes de ce sport. Ce point reste sensible et on doit s'attacher à bien communiquer. Merci à l'équipe fidèle qui aide à cette organisation ; des supports indispensables pour un raid de qualité ; Une équipe d'amis bien rodée qui est petite mais super efficace.

Résultats et classement pour la coupe de France des raids 2023

Une coupe de France disputée dans d'excellentes conditions. A l'issue de deux raids (O'Bivwak et La Blanche 29 équipes pouvaient courir pour la coupe) avec le même binôme et dans le circuit imposé par le règlement des raids d'orientation, trois équipes sur le circuit C sont récompensées.

1 Thierry et Florence Bestel en v2-3 mixte.

1 Francis Autran et Philippe

2 Dubois Laurent Longa et Christian Vert, hommes vétérans 2-3 sur circuit C.

Félicitations !

### **Composition de la sous-commission**

Nelly DEVILLE - Laure CARRA, André COLLOMB, Bernard DAHY, Bruno HABERKORN, Bernard LOYAU, Valérie POURRE et Bernard MORTELLIER (invité)

## ❖ SOUS-COMMISSION CALENDRIER

Sylvie MARCHESIN et Benjamin CLEMENT-AGONI, responsables

Au sein de la Commission Pratiques Sportives, la sous-commission Calendrier pilote l'élaboration du calendrier national. Elle est chargée de fixer les dates du calendrier, de lancer les appels à candidatures, d'assurer le traitement administratif des dossiers de candidatures pour les compétitions nationales (groupes B1 et C1) et de désigner les experts nationaux et les experts stagiaires (en lien avec la Commission Formation).

### Points notables de l'année 2023

- **Calendrier 2023 :**

En CO à pied, CO à VTT et raids : toutes les compétitions inscrites au calendrier ont pu se dérouler normalement.

À noter pour la CO à pied :

- L'absence de Nationales Nord-Ouest, faute de candidat.
- L'organisation de O'France 2023 par la FFCO dans les Pyrénées-Orientales du 29 juillet au 4 août.

En CO à ski : Les Championnats de France de Moyenne Distance, de Relais de catégories et Mass-Start et la Nationale Sprint, prévus les 4 et 5 mars dans la Drôme et en Savoie, ont dû être annulés, faute de neige. Seuls les Championnats de France de Sprint, de Relais mixte et de Longue Distance ont pu avoir lieu les 21 et 22 janvier dans le Jura.

Merci à tous les organisateurs de ces événements !

- **Élaboration des calendriers 2024 et 2025 :**

Le calendrier de CO à pied est élaboré à N-2 ; Le calendrier des autres disciplines est élaboré à N-1.

### Calendrier CO à pied 2025 :

Tous les dossiers de candidatures reçus ont été retenus à l'exception d'un seul : en effet pour les Nationales Nord-Est, 2 dossiers étaient en concurrence. Les 2 dossiers reçus étant d'une qualité équivalente, le choix a été fait de garantir un meilleur équilibre des dates des Nationales dans le calendrier et donc de retenir le dossier qui proposait des dates en juin. Le dossier non-retenu est cependant prioritaire pour le calendrier 2026.

Tous les Championnats de France et toutes les Nationales seront organisés.

À noter l'absence, à ce jour, de O'France au calendrier.

### Calendrier autres disciplines 2024 :

- CO à VTT : 5 Championnats de France et 3 Nationales seront organisés.
- CO à ski : 6 Championnats de France étaient prévus. Le Championnat de France Mass-Start qui devait avoir lieu le 4 février a dû être annulé, faute de neige.
- Raids : les traditionnels raids O'Bivwak et La Blanche sont inscrits au calendrier.

De nombreux dossiers sont encore reçus tardivement ou incomplets, ce qui allonge les délais de traitement. Nous souhaitons pleine réussite à l'ensemble des organisateurs de ces manifestations !

- **Désignation des experts nationaux :**

Les experts désignés par la FFCO sont chargés d'apporter un soutien technique et administratif aux organisateurs, afin de s'assurer que les compétitions nationales se déroulent dans les meilleures conditions et dans le respect des règlements fédéraux.

**Nombre d'experts missionnés en 2023 :**

- CO à pied : 8 délégués, 16 arbitres, 1 arbitre stagiaire, 18 contrôleurs, 4 contrôleurs stagiaires
- CO à VTT : 2 délégués-arbitres, 1 délégué-arbitre stagiaires, 3 contrôleurs, 1 contrôleur stagiaire
- CO à ski : 4 délégués-arbitres, 4 contrôleurs, 3 contrôleurs stagiaires
- Raids : 2 délégués-arbitres, 2 contrôleurs

Des Event Advisers ont également été désignés pour les 7 courses World Ranking Event.

Cela représente environ 3 000 heures de bénévolat.

Merci à tous les experts pour leur travail !

- **Création d'une veste arbitre :**

Il a été décidé en début d'année 2023 d'équiper les arbitres nationaux d'une veste, en remplacement de l'ancienne chasuble. La commande a été passée auprès de NONAME, l'équipementier des équipes de France, dans le cadre de notre contrat de partenariat. 67 arbitres en ont été dotés.



**Perspectives 2024 :**

Le nouveau site internet fédéral devrait permettre d'alléger certaines tâches administratives chronophages de la sous-commission (automatisation du processus de désignation des experts et des ordres de mission par exemple).

Comme tous les ans, nous tenons à remercier Nathalie MATTON qui assure une grande partie du suivi administratif des dossiers de candidatures.

## ❖ SOUS-COMMISSION CLASSEMENT

Fabrice LAPERGUE, responsable

La sous-commission classement de la FFCO en 2023 était composée de : Valérie BERGER-CAPBERN, Nelly DEVILLE, Pierre DELENNE, Gaël UTARD, Pierrick MERINO, Jean-Philippe STEFANINI et Patrick ROBIN. Je tiens à les remercier pour leur participation à la commission, même si l'année 2023 a été très calme. Ceci est le résultat de la modification de la formule en 2022 et à sa correction avec l'ajustement à 10 000 points sur les 3 disciplines au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Par rapport à la stabilité du système et aux retours sur l'importation des résultats de compétitions, nous tirons les bénéfices des évolutions précédentes avec une année stable et peu de problèmes rencontrés.

Avec cette stabilité atteinte, nous pouvons désormais envisager de nouveaux objectifs pour 2024, notamment l'étude d'un CN Sprint ou Urbain séparé du CN Forêt, avec un an de recul sur le Classement National corrigé. Cette étude devra valider que la séparation contribue davantage à la stabilisation du système et permet d'obtenir un CN Forêt fiable pour le calcul des balises de couleurs sur points. Nous profiterons de cette analyse détaillée pour reconsidérer les pistes d'amélioration précédemment écartées, afin de minimiser les effets imprévisibles sur le classement.

Parallèlement à l'étude des besoins pour le nouveau site fédéral, la commission envisagera également de développer une présentation graphique des classements, tant pour chaque compétition au niveau des calculs que pour chaque licencié pour mettre en valeur sa progression.

En parallèle de l'étude des évolutions nécessaires dans la formule de classement, la Commission Classement de la FFCO a également été missionnée pour étudier la création d'un Classement National Sprint (CN Sprint) pour marquer la différence qui existe entre la Course d'Orientation en Sprint et la Course d'Orientation en Forêt. La Course d'Orientation en Sprint est un format de course qui se déroule généralement en ville ou sur des terrains urbanisés, alors que la Course d'Orientation en Forêt se déroule généralement dans les bois ou sur des terrains naturels. Le but de la création d'un CN Sprint est de refléter les différences de niveau de difficulté et de compétence requises pour réussir dans ces deux formats de course différents.

Je tiens à souligner que si des licenciés souhaitent aider la Commission Classement dans l'étude de la formule de classement ou dans la création du CN Sprint, ils peuvent rejoindre la commission. La commission est une excellente occasion pour les licenciés passionnés de Course d'Orientation de contribuer à l'amélioration du système de classement et d'aider à garantir la justesse et l'équité des résultats. C'est également une occasion unique de développer de nouvelles compétences et de travailler avec d'autres coureurs passionnés pour l'amélioration de notre sport.

## COMMISSION COMMUNICATION

Vincent FREY, Président

En 2023, la communication fédérale a bénéficié d'une solide assise grâce au travail de la chargée de communication Audrey DUQUENNE jusqu'à la mi-août, suivi par l'entrée en fonction de son successeur, Thibaut PROCUREUR. La stratégie de communication adoptée par la fédération cette année-là a été particulièrement efficace, se traduisant par :

- La diffusion en direct sur la chaîne Youtube de la Fédération du Championnat de France de relais sprint et la mise en place d'un suivi GPS direct de cette épreuve ;
- La diffusion en direct sur TV 8 Mont Blanc du Critérium National des Équipes à La Palmyre.
- La retransmission en direct sur TV 8 Mont Blanc des Championnats du Monde en Suisse, des Championnats d'Europe en Italie, ainsi que des étapes de la Coupe du Monde en Norvège et en République Tchèque.
- Une publication régulière d'actualités sur les réseaux sociaux de la FFCO à travers ses comptes Facebook, Instagram, Twitter, Youtube et LinkedIn, incluant le suivi des équipes de France (stages, présentation des équipes, compétitions internationales, interviews, etc.), ainsi que la promotion et les comptes-rendus des compétitions nationales.
- La mise en avant de la course d'orientation lors du Salon des Maires.
- L'édition de 4 numéros du magazine fédéral "COMAG", coordonnée par Chantal BURBAUD.
- La distribution de 9 "Lettres O Clubs".
- La publication de 4 "Lettres O Licenciés".

Un audit interne a été conduit sur différents aspects de la communication de la fédération, incluant notre présence en ligne, la médiatisation de la CO en France et nos partenariats. Plusieurs plans d'action ont été élaborés et ont été mis en œuvre au début de 2024.

### Composition de la commission

Sylvine BROUTÉ, Chantal BURBAUD, Bernard DAHY, Céline DODIN, Daniel POËDRAS, Jean-Philippe STEFANINI, Jean-Claude RAGACHE

# COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dominique Etienne, Patrick Capbern, responsables coordinateurs

## **1) Bilan 20223**

La commission se réunit exclusivement par visio-conférence, environ 5 fois/an : 18 Janvier, 3 Avril, 7 Juin, 21 Sept, 5 Déc.

Entre ces réunions, les échanges ont lieu par emails.

### **Contexte**

Le Développement durable est un enjeu majeur, et qui va devenir de plus en plus important pour notre Fédération.

Un point majeur pour notre sport est évidemment lié au transport ; la pratique sur des terrains variés est inhérente à la CO, mais nous nous devons de revoir nos pratiques pour en minimiser les effets sur les émissions de gaz à effet de serre.

Un autre point vital pour la CO est de préserver l'accès à ses terrains de pratique, tout en respectant les contraintes croissantes liées à la préservation de la biodiversité.

La Commission Développement Durable FFCO, a ainsi pour objectifs généraux :

- Assurer la contribution de la FFCO aux enjeux de préservation de l'environnement et de la biodiversité ;
- Assurer une prise en compte pertinente des contraintes environnementales sur la course d'orientation, en particulier éviter toute contrainte injustifiée pour les organisateurs, et pour l'accès aux terrains de pratique.

La FFCO a décidé de s'engager en mettant en place un ensemble de « bonnes pratiques », contractualisées en particulier :

- par la signature, en Déc.2021, de la Charte des « 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements sportifs »;
- par la participation au cadre « Sport-Planète » (Partenariat MAIF).

### **Résultats et faits marquants Développement Durable 2022**

- La "Veille Développement Durable", au titre de laquelle la Commission a pu participer aux forums suivants en 2023, la majorité en visio-conférence:
  - Webinaires Sport-planète MAIF : le 24/1, le 4/10, le 20/12.
  - Webinaire Optimouv du 16/3 : logiciel gratuit mais plutôt adapté à des sports avec établissement de poules et de lieux de rencontre; pour la CO: à tester pour réunions (AG), formations, voire évènements de zones?
  - Club Dvpt durable des fédérations et ligues professionnelles du 13 Avril): adaptation au changement climatique, formation au DD,...
  - Adaptation au chgt climatique / Sport de pleine nature. Pistes données pour la CO (choix des horaires et lieux).
  - Activités sportives et enjeux environnementaux.
  - Points de collectes événementiels ASL (Ecologic).

Conclusion : les grands évènements de CO semblent peu adaptés, et manque de préavis.

- Commission des Sports de Nature du CNOSF:
  - Sujet principal : Relations avec ONF.
  - Cadre possible « Partenaires engagés pour la nature » ; piste de réflexion pour la FFCO: Promouvoir études d'impact sur gros évènements ?
- Club des organisateurs signataires de la charte des 15 engagements écoresponsables du 16/11/23.

- La Commission assure également la contribution FFCO aux différentes enquêtes et documents préparés par la Commission développement durable IOF.
- Mais le travail principal de la Commission a consisté dans l'accompagnement:
  - o du Partenariat MAIF: suivi du déploiement des mesures pour les grands évènements choisis, rédaction des bilans, participation aux workshops Sport-Planète, pour échanges avec la MAIF et les autres partenaires de l'opération, communication régulière, en particulier par la rubrique Sport-Planète du CO'Mag ;
  - o du déploiement de la Charte des « 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'évènements sportifs », pour les évènements 2023 sélectionnés, y compris la rédaction de bilans.

Les grands évènements suivants avaient été sélectionnés en 2023, une partie dans le cadre Sport-Planète MAIF, une partie dans le cadre de la Charte, avec des mesures écoresponsables renforcées dans divers domaines:

- Semaine du Championnat de France des Clubs (CFC) 2023 dans l'Ain
  - o Du fait de l'absence de point d'eau potable sur le plateau du Retord, chaque participant devait être autonome en eau. Seuls les coureurs élites ont bénéficié d'un ravitaillement lors du Champ. de France Moyenne distance (obligation réglementaire) avec jerrycans+ verres réutilisables.
  - o Stand d'information et Atelier de sensibilisation aux zones humides (extension du périmètre de protection d'une tourbière contre piétinement du bétail ) avec Conservatoire des Espaces naturels.
- Festival O'Bivwak :
  - o Repas concurrents: le traiteur n'est pas local mais utilise des produits locaux et les transforme sur place. Contenants en carton sans plastique. Repas des bénévoles : par un traiteur local avec des produits locaux. Pas d'eau en bouteilles à disposition des concurrents. Verre et couverts des concurrents, ou verres réutilisables de l'organisation.
  - o Parkings les plus proches pour minibus et voitures avec plus de 3 pers., afin de valoriser le covoiturage. Service de navettes pour les personnes venant en train, depuis la gare de St. Etienne. Service de consigne organisé pour les affaires de ces concurrents.
  - o Economie d'eau: Repas concurrents: plateaux simples lavables si besoin avec un set papier pour éviter de les passer en machine (économie d'eau). 23 toilettes sèches au bivouac et 5 sur la zone départ/arrivée. Rampes à eau branchées sur le réseau communal dans la zone de départ et à l'arrivée. Au bivouac, un camion-citerne avec surpresseur a acheminé l'eau pour les rampes à eau.
- O'France en Pyrénées catalanes – Donezan :
  - o Minimisation et recyclage déchets: Les participants étaient encouragés à emporter leurs déchets avec eux après la course. Aucune bouteille ou verre en plastique distribué.
  - o Partenariat et jeu concours avec Outdoorvision, service du Pôle ressources national sports de nature, pour collecter des données sur la fréquentation des espaces naturels. 417 visites du site Outdoorvision enregistrées pendant O'France.
  - o Economies d'eau: 20 toilettes sèches été installées sur toutes les arénas. L'eau n'a été disponible qu'à l'arrivée, et réservée à la boisson « de secours ».
  - o Sensibilisation au dvpt durable: 5 Quiz sur le développement durable chaque jour pour les jeunes; Cadeau-souvenir à tous les participants : carnet avec maximes relatives au développement durable (4 langues), et médailles cartons avec graines à planter pour les plus jeunes.
  - o L'outil « Coach Climat » a permis d'évaluer l'impact de O'France 2023 (sur la base des données recueillies grâce au questionnaire aux participants, pour le transport).
- CFLD/CFRC 2023 dans le Lot : économies d'eau avec mise à disposition de rampes à eau, cadeaux et lots écodurables,...

Par ailleurs, le Partenariat MAIF comportait 2 volets supplémentaires :

- La Commission a élaboré les règles d'un challenge connecté sur le covoiturage, qui a été implémenté sur le site FFCO. Entre début Avril et fin Novembre, les kilomètres économisés enregistrés par les licenciés sur le site FFCO ont atteint environ 365 000km, soit l'équivalent CO2 de 91 tonnes environ. 145 foyers environ dans 40 clubs ont participé, sur les 200 clubs environ affiliés ; les meilleurs foyers seront récompensés.
- Fil rouge sur la sensibilisation des jeunes :
  - o élaboration des quiz destinés au WOW, à O'France et au Challenge des Ecoles
  - o inclusion du thème développement durable dans les questionnaires des passages de balises de couleurs.
  - o Poursuite du concours de créativité des écoles de CO sur le thème du développement durable, mais la participation est restée très faible.
  - o Elaboration d'un contenu de formation développement durable à l'intention des Animateurs, prévu par e-learning.

## **2) Perspectives et Objectifs Développement Durable 2024**

Les objectifs 2024 s'appuieront principalement sur le Partenariat FFCO-MAIF, **qui reste à définir précisément**, mais pourrait s'articuler autour des mêmes axes qu'en 2023 :

**Organisation éco-durable de grands événements ponctuels, en particulier les Championnats de France pédestres, et le Festival O'Bivwak.**

**Fil rouge: Sensibilisation des jeunes au développement durable: actions possibles :**

Déploiement du module Développement Durable dans la formation des animateurs. Complément pour les Délégués et Directeurs de courses.

Questionnaire Développement durable lors du passage des balises de couleurs ;

Thématique Développement Durable lors de la semaine mondiale de la Course d'Orientation (WOW).

Epreuve dédiée Développement Durable lors des challenges régionaux et national des Ecoles de Course d'Orientation ;

Volet Développement Durable dans le bilan annuel des Ecoles de Course d'Orientation.

**Challenge interconnecté à poursuivre sur le nombre de km de voiture économisés par covoiturage**

Enfin, dans le cadre de la préservation de l'accès à nos sites de pratique, la Commission s'efforcera de lancer au moins une **étude d'impact environnemental** dans l'année.

Merci à l'ensemble de la commission pour leur implication et leur action tout au long de l'année.

### **Composition de la commission**

Valérie Berger-Capbern, Christophe Goutaudier (remplacé par Sébastien Calamand en Décembre),  
Céline Dodin, Bernard Dahy, Jean-Philippe Stefanini

# COMMISSION ÉQUIPEMENTS ET CARTOGRAPHIE

Pierre DELENNE, responsable

## Activités

- **Présence au Salon des Sports (en parallèle au Salon des Maires du 21 au 23 Novembre (Paris – Porte de Versailles)**
- **Présence au Salon des Maires (JP. Stefanini) du 22 au 24 Novembre (Paris - Porte de Versailles)**
  - Stand animé par JP Stefanini, Joël Le Coz et Dominique Bret.
  - Le concept des Espaces Loisir Orientation continue de recevoir un accueil positif Animation CO sur le salon animée par la ligue IDF.

[La plaquette ELO](#) est disponible en ligne sur le site fédéral dans la partie : » Espace collectivité  
» Espace Loisirs Orientation



- **Site internet fédéral (portail cartographique)**

Nous attendons le nouveau site internet fédéral pour permettre la mise en œuvre des propositions faites en 2021 pour améliorer des données saisies et disponibles à l'export. Depuis Décembre 2023, mise en place d'un atelier de définition du cahier des charges de la partie cartographique du « site métier » de la fédération.

## Statistiques 2023 sur les données extraites du site cartotheque fédérale

	Nb de cartes saisies		Nb départements	Surface km2	Remarques
2021	603	dont 60 PPO	71	1020	70 sans infos de surface
2022	658	dont 69 PPO	76	1086	27 sans infos de surface
2023	508	dont 42 PPO	77	997	23 sans infos de surface

Type de carte	2023		2022		2021	
	N	Surface	N	Surface	N	Surface
Nouvelle carte	378	716	476	665,2	452	798,2
Reprise	111	276	164	410,5	132	210,7
Extrait	9	4,7	10	10,7	14	10,7
absence info	10		7		5	

Discipline	2023		2022		2021	
	N	Surface	N	Surface	N	Surface
CO à pied	408	593	532	649,6	482	546,6
CO à ski	0	0	4	6,1	0	0
CO à VTT	26	260	38	325,2	28	365,4
CO Raid et Rand'O	5	103	6	54,8	5	56,1
CO Sprint	69	41	66	47,3	76	47,6
Sans infos	10		11		12	

Comme en 2021 et 2022, il apparait que la surface totale cartographiée est sans doute exagérée (certaines surfaces étant comptées plusieurs fois (extraits, cartes VTT ou Rando sur la même zone...)).

#### Composition de la commission

Bernard DAHY, Fabrice LAPERGUE, Daniel POËDRAS, Jean Claude RAGACHE, Jean-Philippe STEFANINI  
Marie-Violaine PALCAU, DTN, a participé aux échanges de la commission

## COMMISSION FINANCES

Valérie BERGER-CAPBERN, présidente

L'activité principale de la commission finances, outre la gestion financière courante de la Fédération, est de suivre l'exécution du budget de l'exercice en cours, de préparer le bilan financier et le budget prévisionnel.

L'année 2023 a consolidé la nouvelle règle de calcul des redevances adoptée en novembre 2021. **Un tuto sur le sujet a été mis à disposition sur le site fédéral début 2023.** La simplification des Pass adoptée en mars 2022 a fait ses preuves (alignement sur les licences, suppression du Pass famille). Les Pass sont dorénavant tous déclarés directement par les organisateurs, facturés aux organisateurs, avec consultation possible par les ligues, pour refacturation éventuelle d'une part ligue.

**Une analyse financière comparative des grosses organisations 2023 a été faite** (nationales, championnats de France et O'France). Elle a été présentée lors de la réunion des présidents de ligue du 25 novembre 2023. Il s'avère que les modes de fonctionnement sont très divers d'une organisation à l'autre, mais que toutes ont été bénéficiaire en 2023, sans compter l'apport en cartographie et en matériel.

**L'outil comptable FULL déployé à la place de SAGE en 2022 a donné entière satisfaction sur 2023**, et cela va nous permettre de continuer à simplifier les opérations comptables. Merci Rémi pour ton aide substantielle à notre comptable sur le sujet.

Force est de constater que les bilans comptables des structures, analysés lors des attributions des études de dossiers pour demande de subvention PSF, sont de qualité variable. **Deux réunions en visio-conférence sur le sujet ont été organisées avec les personnes intéressées pour présenter les règles comptables à appliquer**, soit avec l'aide d'un outil sur étagère comme AssoConnect, soit à l'aide d'un outil EXCEL, fourni et présenté par la commission lors de ces visio-conférences. A l'occasion de ces visio-conférences les **check-lists qui seront utilisées par les binômes pour harmoniser encore plus les attributions de subvention PSF sur les projets les plus courants** ont été présentées : cartographie, école de CO et formation. Merci Marie pour les avoir préparées. Elles sont bien sûr aussi à être utilisées par les rédacteurs de demandes de subventions (clubs, CD, ligues).

La commission a par ailleurs travaillé sur

- Le **règlement financier** : évolution du tarif du barème kilométrique (alignement sur le nouveau barème kilométrique en vigueur pour les dons ouvrant droit à réduction d'impôt), ajout d'un chapitre sur l'éthique et l'intégrité.
- Une nouvelle **règle de prise en compte des heures de bénévolat**, en accord avec les règles comptables. Cette règle peut être déclinée, si besoin, au niveau des structures.
- Le **memento administratif** : alignement avec le nouveau fonctionnement Pass et redevances
- La **gestion de la subvention CNOSEF** à l'international et du partenariat MAIF (merci Benjamin)

À noter l'activité importante de **la commission PSF** qui, avec l'aide de Rémi GARDIN :

- Prépare la campagne de subvention (retour d'expérience de l'année précédente, validation des révisions de la note de cadrage)
- Après vérification administrative par le secrétariat, traite par binôme les demandes de subventions sur une ou plusieurs ligues. Pas de changement de fonctionnement entre 2022 et 2023.
- Participe à la finalisation pour coller au budget total.

La commission est constituée de Daniel POEDRAS, Joël LE COZ, Dominique BRET, Nelly DEVILLE, Marie BARRIERE, Bernard DAHY, Rémi GARDIN (représentant de la DTN), Yves BOEHM, Georges DELI, Rémi BAUDOT, Vincent FREY, Jean-Paul TERS (président du Conseil National de l'éthique), Benjamin CLEMENT-AGONI, Valérie BERGER-CAPBERN (responsable de la commission PSF). Nous remercions Jean-Pierre CALANDOT qui a quitté la

commission. Nelly DEVILLE souhaite quitter la commission et nous sommes toujours à la recherche d'un nouveau volontaire.

Les objectifs de la commission pour 2023 sont :

- De travailler sur le cahier des charges, et sur le développement du **futur site FFCO** en ce qui concerne l'interface avec la comptabilité.
- De mettre en place un outil de saisie en ligne des fiches de frais
- De tester et éventuellement adopter un **outil de « certification conforme » des justificatifs** pour l'équipe DTN

Nous remercions Nathalie MATTON, Laureen VOLTINE et surtout Valérie SCHVARTZ, notre comptable, qui apportent leur support régulièrement pour expliquer et faire appliquer le règlement financier.

---

#### **ANNEXE 1** : Liste des contrats d'un montant supérieur à 6 000 € passés en 2023

*Ces contrats sont présentés pour information à l'Assemblée Générale, conformément à l'article 13 des statuts et à l'article 7.9.1 du règlement financier.*

##### **Jeunes/formation :**

ASCD SEJOUR O CAMP 2023	13 245,00€
CIPS SEMINAIRE TN/CCN :	6 762,50€

##### **Communication :**

CREPS AURA DEPLOIEMENT PLATEFORME AOUTDOORVISION 2023	21 500,00€
GWENAN CAHIER DES CHARGES NOUVEAU SITE FFCO	17 325,00€
EASYFLYER COMMANDE FLAMMES POUR CD	11 078,40€
GP MONITEUR SALON DES MAIRES 21-23 NOVEMBRE 2023	6 240,00€
OUTDOOR SPORTS MEDIAS	7 000,00€

##### **Haut-niveau :**

FRSE HEB JEC 2023 25-28/08	8 050,00€
NONAME TENUES HAUT NIVEAU TENUES AVANT REMISE	45 240,50€
CONVENTION CARTOGRAPHIQUE AVEC LE PÔLE CLERMONT	12 356,50€

##### **Divers :**

ULTIME SPORT MEDAILLES CF 2023-2024	6 756,00€
-------------------------------------	-----------

##### **O'France 2023 :**

CM COTIRTA : CARTO O FRANCE 2023 LES AIRELLES/LA CALME	13 059,00€
CHALET LE TICOU : hébergement bénévoles	24 881,00€
LABVENTURE : maillots O'France	31 372,30€
CARTE&O : CARTO LES ANGLIS	8 400,00€
SPRINT IMPRESSIONS CARTES O FRANCE 2023	10 733,35€

#### **Composition de la commission**

Benjamin CLEMENT-AGONI (trésorier adjoint), Rémi BAUDOT, Marie BARRIERE

## COMMISSION HAUT NIVEAU

Céline DODIN, Présidente

Même s'il y a un élu du comité directeur responsable du Haut-Niveau, il n'existe pas vraiment de commission au sens classique : la politique HN est pilotée par la Directrice Technique Nationale (DTN) que le ministère place à nos côtés et les grands axes – financiers entre autres – relèvent de décisions du comité directeur.

La mission de la commission sur les sélections est de garantir l'équité, l'impartialité, les valeurs éthiques, mais il est également important de porter une attention particulière aux équipes féminines. Cette année a été complète au niveau des compétitions pour les athlètes, avec une optimisation des stages de préparation, et des belles places en relais et chez les jeunes.

La commission a travaillé comme chaque année en transverse avec la commission jeune.

### **Composition de la commission**

Marie-Violaine PALCAU (DTN), Catherine CHALOPIN (Médecin fédéral), Valérie BERGER-CAPBERN, Rémi BAUDOT,  
Joël POULAIN

# COMMISSION JEUNES

Yves BOEHM, Président

## 1 - RAPPORT D'ACTIVITE

### 1.1 - Rappel objectif et cadre du projet fédéral 2021-2024

#### Développement auprès des Jeunes

Les jeunes sont l'avenir de la Fédération. Les clubs, comités départementaux et ligues sont très disparates en nombre de jeunes, en capacité à les encadrer, en niveau atteint... Les remontées du terrain font ressortir un turnover d'environ 50% (qui reste cependant inférieur à la moyenne des fédérations), la pratique forte en milieu scolaire sans effet dans les clubs... d'où :

- le souhait de promouvoir, mettre en œuvre différents événements et formes de pratiques exclusivement réservés aux jeunes pour en attirer davantage et les fidéliser
- un accompagnement nécessaire des territoires pour coordonner la détection, renforcer la formation à la compétition et préparer à l'accession au Haut Niveau.

Action à mener (**DJ1**). Elargir l'offre de pratique pour les jeunes sur tous les territoires

Responsable du suivi : Commission Jeunes

Attirer et fidéliser des jeunes implique de répondre à leurs motivations, motivations changeantes selon les âges, axées sur la compétition et l'accès au haut niveau ou tournées vers le loisir et le plaisir de se retrouver. Répondre aux besoins tant des structures que des jeunes, c'est apporter l'activité au plus près de cette population, accompagner les initiatives existantes, permettre de s'y initier dès le plus jeune âge...

Pour cela, cinq points sont à travailler :

- **DJ1 A** : Aider la création de nouvelles écoles de CO
- **DJ1 B** : Créer un événement national réservé aux jeunes
- **DJ1 C** : Promouvoir et soutenir les manifestations ciblées sur les jeunes (journée mondiale de l'orientation, passage des balises de couleur - questionnaire national... O'camp) de tout âge...
- **DJ1 D** : Contribuer à un apprentissage de qualité par mutualisation des moyens (livret de suivi personnel, alimentation d'une base de simulation cartographique, flyer CO à VTT)
- **DJ1 E** : Pérenniser la labellisation écoles de CO et favoriser celles qui participent activement aux compétitions nationales (« école de CO ++ »)

#### Indicateurs d'évaluation

	2021	2022	2023	2024
% d'augmentation de licenciés jeunes	2,5%	5%	5%	5%
% de turnover à 2 ans des licenciés jeunes	47,5%	45%	42,5%	40%
% d'augmentation de jeunes classés au niveau national	2%	2%	2%	2%
nombre de stages ligue de perfectionnement ayant profité du support FFCO (DTN ou prestataire) national	3	5	6	7
nombre de jeunes concernés	60	100	120	140
nombre de week-ends RDE sur la France	6	8	12	12
nombre de ligues	5	8	10	12
nombre de jeunes en moyenne par week-end	40	45	50	50

- Nombre d'écoles de CO par rapport au nombre de clubs
- Nombre de premières licences en provenance du monde scolaire
- Nombre de jours de stages/nombre de jeunes de pré-access à la compétition par ligue

## 1.2 - Les écoles de CO

### 1.2.1 - Labellisation des écoles de CO

Après la période COVID 2020 - 2021 le nombre d'écoles de CO est revenu au niveau de l'année 2019 et le fonctionnement est satisfaisant.

Pour rappel en 2022 sur 94 écoles 45 ont le label « école labellisée » 19 ont le label « école homologuée » et 30 ont le label « école déclarée ». 8 écoles ont vu leur labellisation dégradée et 4 écoles ont vu leur labellisation améliorée.

En 2023 sur 95 écoles 55 ont le label « école labellisée » 11 ont le label « école homologuée » et 29 ont le label « école déclarée ». 5 écoles ont vu leur labellisation dégradée et 16 écoles ont vu leur labellisation améliorée. Cette évolution est très positive et résulte d'un effort fait par les clubs au niveau de leurs écoles de CO.

Les participations aux compétitions régionales et nationales en individuel ou en relais, aux RDE, aux passages de balises, aux challenges des écoles, aux stages sont à privilégier pour motiver nos jeunes et permettre aux écoles d'améliorer leur label.

Nous avons un objectif sur la visibilité de notre action commune vis-à-vis des scolaires. Cela se traduit par une convention. Sur 2023 le nombre de conventions déclarées est de 139 en forte augmentation. Résultat très satisfaisant qui devrait se traduire sur les prochaines années par une augmentation du nombre de licenciés jeunes.

Années	2019	2020	2021	2022	2023
Nb écoles de CO	95	90	90	94	95
Nb de conventions	65	54	65	103	139

Pour aider les encadrants, nous avons mis à disposition sur le site un nouvel outil d'évaluation des compétences fin 2019 : le suivi personnel.

Lors de l'analyse des dossiers des écoles de CO pour les labellisations il s'avère que 41 clubs pratiquent la CO-VTT dans les écoles ou font des entrainements CO-VTT en y intégrant des jeunes de moins de 18 ans..

### 1.2.2 - Bilan compétitions nationales (participation – classement national)

Pour déterminer les écoles de CO les plus performantes (« école de CO ++ ») la commission a décidé des compétitions nationales de prendre en compte uniquement les championnats de France. Les nationales sont exclues car la participation est très liée à la localisation de la compétition

CO Pédestre : CF LD – CF MD – CF sprint

CO à VTT : CF LD – CF MD – CF sprint

#### **Bilan de l'analyse CO pédestre :**

Championnat de France MD du 20 mai à HAUT VALMOREY (WE CFC) Nb participants : **600**

Championnat de France LD du 26 août à BRENGUES (46) Nb participants : **336**

Championnat de France Sprint du 28 octobre à LA PALMYRE (17) (WE CNE) Nb participants : **545**

Moyenne de participation : **494**

### Les meilleurs clubs

Tri par club/nombre		Participants CF	Moyenne	Rang
LA BOUSSELE AUDOMAROISE	6208HF	44	14,7	1
VILLENEUVE D'ASCQ LILLE METROPOLE ORIENTATION	5906HF	43	14,3	2
TOUS AZIMUTS DOUAI	5907HF	43	14,3	2
VERVINS ORIENTATION	0207HF	42	14,0	4
UNION SPORTIVE CENON	3323NA	42	14,0	4
ORIENT'ALP	3810AR	34	11,3	6
CLUB D'ORIENTATION DE MULHOUSE	6803GE	34	11,3	6
GUYANCOURT ORIENTATION 78	7807IF	33	11,0	7
ATHLETIC CLUB AURELIEN	1307PZ	31	10,3	8
CLUB ORIENTATION LOISIR ETRECHY	9105IF	31	10,3	8
NATURE ORIENTATION SAINT ETIENNE	4201AR	30	10,0	10

#### **Bilan de l'analyse CO à VTT:**

Championnat de France LD du 15 juin à MASSINGY (CF sprint sur le même week-end)

Nb participants : **51**

Championnat de France MD du 9 septembre à CHAVIGNY (CF Mass'start sur le même week-end)

Nb participants : **43**

Moyenne de participation : **47**

Participation faible. Pour rappel 60 en 2022

### Les meilleurs clubs

Tri par club/nombre		Participants CF	Moyenne	Rang
O'BUGEY	0109AR	9	4,5	1
CLUB D'ORIENTATION DE COLMAR	6804GE	9	4,5	1
LOISIR ORIENTATION SANCHEY	8807GE	8	4,0	3
TALANT SPORT ORIENTATION	2108BF	6	3,0	4
SCAPA NANCY ORIENTATION	5402GE	6	3,0	4

En synthèse pour l'année 2023 28 clubs ont des participants jeunes dans les deux disciplines pédestre et VTT, 82 clubs uniquement en pédestre et 1 club uniquement en VTT.

#### **1.2.3 Indicateur nombre de jeunes**

- **Au CN pédestre avec CN non nul (catégorie H/D12 à H/D18)**

Année	Dames	Hommes	Total	% augm.
2019	558	744	1302	
2020	485	604	1089	
2021	441	564	1005	-7,7%
2022	495	596	1091	8,6%
2023	525	644	1169	7,1%

Nota : rétrofit 2020 et 2021 sans tenir compte des H10/D10

En 2023 29 jeunes n'ont pas de CN pédestre uniquement un CN VTT

Depuis le début de l'olympiade en 2021 l'augmentation en cumul est de **7,3%**

- **Licenciés (catégorie H/D10 à H/D18)**

Année	Dames	Hommes	Total	%
2019	1458	1874	3332	
2020	1345	1705	3050	
2021	1426	1782	3208	5,2%
2022	1500	1849	3349	4,4%
2023	1505	1816	3322	-0,8%

Depuis le début de l'olympiade en 2021 l'augmentation en cumul est de **8,9%**

- **Licenciés (catégorie H/D12 à H/D18)**

Année	Dames	Hommes	Total	%
2019	1097	1426	2523	
2020	1029	1290	2319	
2021	1071	1353	2424	4,5%
2022	1150	1441	2591	6,9%
2023	1180	1421	2601	0,4%

Depuis le début de l'olympiade en 2021 l'augmentation en cumul est de **12,2%**

En 2023 le nombre de licenciés jeunes est stable mais le nombre de jeunes avec CN augmente. Plus de jeunes participent aux courses régionales et départementales.

#### 1.2.4 Turn over à 2 ans

Un des objectifs de la fédération est conserver les jeunes licenciés dans la durée et de les accompagner vers le haut niveau. L'indicateur de turn over à 2 ans permet de connaître la situation et son évolution par rapport aux objectifs fixés.

Sur la période 2019 à 2021 le nombre de licenciés jeunes était de 3332 au 31/12/2019. Au 31/12/2021 il restait 1587 jeunes soit un turn over de **52,4%**. Pendant la période du COVID 2020-2021 au vu de l'incertitude de la situation et le manque de compétitions, les jeunes ont hésité à reprendre leur licence.

Sur la période 2020 à 2022 le nombre de licenciés jeunes était de 3050 au 31/12/2020. Au 31/12/2022 il restait 1666 jeunes soit un turn over de **45,4%**. Il est conforme à l'objectif fixé.

Sur la période 2021 à 2023 le nombre de licenciés jeunes était de 3208 au 31/12/2021. Au 31/12/2023 il restait 1345 jeunes soit un turn over de **44,7%**. Il est proche de l'objectif fixé.

En comparaison ce turn over est inférieur à d'autres sports et ce résultat est satisfaisant.

#### 1.2.5 Critères CFC 2025

##### Nationale 1

Sur les 32 clubs 3 clubs ne remplissent pas les critères.

##### Nationale 2

Sur les 42 clubs 2 clubs ne remplissent pas les critères.

##### Montée Nationale 2 en Nationale 1

4 clubs n'ont pas les critères permettant de monter en N1.

##### Montée Nationale 3 en Nationale 2

Seize clubs n'ont pas les critères permettant de monter en N2.

- Sept clubs n'ont pas de moniteur.
- Quatre clubs n'ont pas d'école de CO
- Cinq clubs n'ont pas le nombre suffisant de jeunes avec CN ou balise de couleur

### 1.3 Balises de couleurs

L'action de la commission dans ce domaine est de fournir le questionnaire et de faire un soutien technique si nécessaire auprès des présidents de ligues et des moniteurs référents pour la partie administrative du passage de balise. La commission gère aussi les demandes de balises orange et violette dont l'obtention se fait sur la réalisation de 3 courses au CN.

En 2023 nous avons eu 20 passages de balises de couleur dont 5 lors du week-end dédié aux jeunes. Ceci représente une forte progression par rapport aux années précédentes. Nous avons également attribué un nombre conséquent de balises orange et violette.

Nous sommes prêts pour 2024, avec de beaux questionnaires réalisés bénévolement par Jean Louis Blein (Occitanie) et Monique Thiebault (Nouvelle Aquitaine).

Années	2019	2020	2021	2022	2023
Nb balise passées	925	145	294	373	331
Nb balises totales	1150	944	850	824	928
Nb passage de balises			15	13	20

(\*) : Chiffres de 925 important car il prend en compte un rattrapage en base de balises obtenues en 2018.

### 1.4 - O'camp

O'camp 2023 a eu lieu au Centre Les Nivéoles 73340 AILLON-LE-JEUNE en Savoie du 6 au 13 août pour les deux groupes (12-13 ans et 14-16 ans).

#### 1.41 Bilan O'camp

En raison d'un nombre insuffisant d'inscrits le deuxième groupe prévu (14-16 ans) a été annulé et certains jeunes de ce groupe ont été intégrées dans le premier groupe (12-13 ans). Cette annulation a engendré un coût supplémentaire pour la FFCO.

#### 1.42 Décision poursuite

Constat : depuis plusieurs années la participation à O'camp est en diminution.

Causes : la commission jeunes a émis des hypothèses concernant les raisons de cette diminution :

- Ce stage ne correspond plus aux attentes actuelles.
- Il y a beaucoup de compétitions en été et les jeunes ne sont pas toujours disponibles pour une semaine de stage.
- Le coût est élément sensible actuellement.
- Le fait de faire appel à des prestataires extérieurs ne permet pas d'avoir le même niveau des compétences d'orientation.

En conclusion la commission jeunes propose de ne pas poursuivre O'Camp en 2024.

### 1.5 – Stages jeunes/RDE

Dans le cadre du projet fédéral 2021-2024, un nouveau dispositif est mis en œuvre en 2022 pour répondre aux objectifs définis par la Direction technique nationale. La plus grosse évolution est la détection et le suivi personnalisé des meilleurs jeunes de 13 à 18 ans au sein de chaque ligue. Ce groupe de jeunes formera le groupe ligue « performance » (qui sera différent du groupe ligue). Le suivi de ces jeunes sera utilisé par la Direction Technique Nationale.

En ce qui concerne les dispositions financières : la FFCO assure la prise en charge financière du prestataire DTN mobilisé. Les autres modalités financières sont définies par la structure organisatrice. Une demande de subvention PSF pourra être réalisée en ce sens.

Rémi GARDIN m'a transmis les informations ci-dessous afin de compléter les indicateurs.

- Nombre de stages ligue de perfectionnement ayant profité du support FFCO (DTN ou prestataire) national = 6
- Nombre de jeunes concernés = 120 environ
- Nombre de regroupements RDE ayant profité du support FFCO (DTN ou prestataire) national : 4 RDE
- Nombre de week-ends RDE sur la France = 8
- Nombre de ligues = 9
- Nombre de jeunes en moyenne par week-end : 45/50

Ligue	Nb jrs de stage	Nb jeunes	Observations
AR	16	45	
BF	5	15	Pas de jeunes identifiés performance
BR	2	6	
CE	pas de jeunes et pas de stages		
HF	7	19	
IF	7	19	
GE	20	15	
NA	20	25	
NM	2	6	
OC	13	16	
PL	pas de jeunes et pas de stages		
PZ	11	12	

### 1.6 - Le challenge des écoles de CO

	2019	2020	2021	2022	2023
Nb de challenges	2	0	2	2	2
Nb de jeunes	100	0	132	148	134

#### Challenge national des écoles de CO

Organisation par le club du FINO en date du 25 aout à FIGEAC (46). 43 équipes ont participé soit 86 jeunes. La participation est supérieure à l'année 2022, mais est néanmoins jugée insuffisante.

Pour la deuxième année consécutive le club d'orientation de Mulhouse (COM) remporte le challenge.

#### Challenge régional des écoles de CO

Organisation par le CDCO57 en date du 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2023 dans le cadre du week-end jeunes à AMNEVILLE. L'organisateur était déçu par la faible participation.

Participation : 48ourse d'orientation est un temps fort dans la continuité des animations proposées par

## 1.7 - Communication

### 1.71 Réunions commission jeunes

Sur l'année 2023 la commission jeunes s'est réuni 3 fois en visioconférence le 25 janvier, le 9 mai et le 27 septembre.

### Composition de la commission en 2023

**Responsable : Yves BOEHM**

Membres : Valérie BERGER-CAPBERN, Sylvine BROUTÉ, Chantal BURBAUD, Céline LEMERCIER, Dominique ETIENNE, Joël LE COZ, Mickaël PARZYCH, Rémi GARDIN (représentant de la DTN)

### 1.72 WOD (World Orienteering Day)

A la réunion du 27 septembre Chantal BURBAUD a présenté le bilan des WOD. En 2023 le nombre de participants est en net recul. La participation a été faible en raison de la concomitance des CFC. Après analyse des résultats la commission jeunes décide de récompenser quatre structures en 2023 alors que six structures sont habituellement récompensées.

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Nb participants France	5369	Annulé	1504	4642	998
Nb participants Monde	398712		135971	85406	100952
% France/monde	1,3%		1,1%	5,4%	1%

Les structures récompensées sont les suivantes :

CAPONORD 5909HF (206 participants)

CDCO01 Comité départemental de l'Ain (200 participants)

BONO 4010NA (152 participants)

SC BARR 6709GE (97 participants)

A ce jour le critère pris en compte est le nombre de participants. Ne faudrait-il ne pas prendre en compte d'autres critères pour les récompenses ?

La journée mondiale de course d'orientation (WOD) devient en 2024 la semaine mondiale de course d'orientation (WOW). Elle aura lieu du la semaine du 18 au 26 mai 2024. La FFCO soutient cette opération en attribution 6 récompenses sous forme de bon d'achats. La promotion de cette manifestation et le tutoriel d'accès au site de l'IOF pour la déclaration de la manifestation feront l'objet d'un article dans le O'Mag. La poursuite en 2024 de cet événement devrait permettre une meilleure participation.

## 1.8 – Conventions

Il n'y a pas eu d'évolution en 2023.

La convention avec l'UNSS a été signée pour l'olympiade 2021-2024 en date du 29 octobre 2021.

La convention avec l'UGSEL a été revalidée pour la période 2019 à 2024 en date du 4 mars 2020. L'avenant à la convention pour la part gratuite pour la part fédérale n'a pas été signé en 2022 ni pour 2023.

La convention avec FFSU : renouvelable par tacite reconduction. L'avenant relatif au championnat du monde universitaire a été signé en 2022.

La convention avec l'USEP : renouvelable par tacite reconduction. La convention date de 2014. Aucun avenant annuel précisant les priorités opérationnelles et les moyens mis en œuvre ne s'applique. Depuis le début de l'olympiade, l'USEP n'a pas répondu aux sollicitations de la FFCO pour une réunion de travail.

## 1.9 - Promotion de la formation des jeunes

La FFCO a décidé en 2018 de récompenser les jeunes diplômés « animateur » ou « traceur ».  
L'opération a été renouvelée en 2019 (12 jeunes concernés sur 9 clubs différents), et en 2020 (sur la promo 2019 : 9 jeunes sur 7 clubs). En raison de la covid il n'y a pas eu de récompenses en 2021 sur la promo 2020. En 2022 l'opération de récompenses a été réactivée. Elle concerne 13 jeunes sur 7 clubs. En 2023 8 jeunes ont obtenu le diplôme d'animateur (concerne 4 clubs et 2 ligues).  
Nota : les jeunes ne peuvent faire valoir leur diplôme qu'à leurs 16 ans révolus.

### 1.10 – Basculement licences gratuites UNSS en licences payantes

Statistiques du nombre de licences UNSS qui ont basculées licences « normales » après la première année : 58 % en 2019 (37 sur 64), 45 % en 2020 (58/129) à noter que si on enlève 1 club (32 sur 83) on est à 57 % 52% en 2021 (43/83) - 53% en 2022 (39/73) – 57% en 2023 (67/118). Le taux de basculement est en amélioration depuis 2021.

### 1.11 – Résultats des indicateurs du projet fédéral sportif au 31 décembre 2023

	2021		2022		2023	
	objectif	réel	objectif	réel	objectif	réel
% d'augmentation de licenciés jeunes	2,5%	5,2%	5%	4,4%	5%	-0,8%
% de turnover à 2 ans des licenciés jeunes	47,5%	52,4%	45%	45,4%	42,5%	44,7%
% d'augmentation de jeunes classés au niveau national	2%	-7,7%	2%	8,6%	2%	7,1%
nombre de stages ligue de perfectionnement ayant profité du support FFCO (DTN ou prestataire) national	3	Suivi mis en place à partir de 2022	5	4	6	6
nombre de jeunes concernés	60		100	75	120	120
nombre de week-ends RDE sur la France	6		8	9	12	8
nombre de ligues	5		8	9	10	9
nombre de jeunes en moyenne par week-end	40		45	45	50	45/50

- Nombre d'écoles de CO par rapport au nombre de clubs en 2023 : 95/209 soit 45%
- Nombre de premières licences en provenance du monde scolaire en 2023 : 67 licences
- Nombre de jours de stages/nombre de jeunes de pré-accès à la compétition par ligue en 2022 (voir détails sur le tableau au paragraphe 1.5)

## 2 - PROJETS POUR 2024

### 2.1 Développement auprès des Jeunes

Le projet 2024 concernant la commission jeunes est intégré dans le projet de développement fédéral 2021-2024 (axe stratégique 1)

### 2.2 Suivi du projet

A partir des objectifs définis dans la partie « développement auprès des jeunes » du projet développement fédéral 2021 à 2025, la commission jeunes a défini une méthodologie de suivi du projet fédéral lors de la réunion du 26 janvier 2022. Cette méthodologie est reconduite pour 2024.

- En face de chaque objectif élaboration de la liste des actions
- Pour chaque action désignation d'un responsable et d'un délai de réalisation
- A chaque réunion suivi de des actions et mise en place d'actions complémentaires.
- Bilan de fin d'année et suivi des indicateurs

## COMMISSION NUMÉRIQUE

Fabrice LAPERGUE, responsable

La Commission Numérique a pour but de développer l'utilisation des technologies numériques dans notre sport, et de répondre aux besoins des licenciés, des organisateurs, et de la fédération à travers la transformation numérique. En 2023, la Commission Numérique de la FFCO était composée de Valérie BERGER-CAPBERN, Rémi BAUDOT, Vincent FREY, Gautier PELLOUX, Daniel POÉDRAS, Yann RICHARD et Jean-Philippe STEFANINI. Je tiens à les remercier pour leur travail au sein de la commission et tout particulièrement Yann RICHARD qui a pu me remplacer en fin d'année et lancer le projet de refonte malgré mon indisponibilité.

L'année 2023 a été une période de consolidation et de préparation stratégique pour la Commission Numérique. Face à des défis inattendus et des ressources limitées, nos efforts ont été concentrés sur l'amélioration continue et la planification minutieuse pour les projets à venir. Les deux principales actions de l'année 2023 ont été sur le site d'O'France et sur la refonte du site fédéral.

Pour le site d'O'France, l'engagement bénévole a joué un rôle crucial dans son amélioration continue, notamment en assurant la mise en ligne quotidienne des informations et résultats pendant la semaine de compétitions. Bien que l'objectif de rendre la Commission Communication autonome n'ait pas été atteint, cette initiative reste une priorité pour l'avenir. La gestion actuelle par des bénévoles et la réflexion sur une éventuelle collaboration avec un prestataire informatique pour l'édition 2025 sont les points d'amélioration pour ce projet essentiel.

Pour la refonte du site fédéral, un processus d'appel d'offres a été lancé pour identifier un partenaire capable d'accompagner la FFCO dans le recueil des besoins jusqu'à la création d'un cahier des charges pour la refonte de notre site fédéral pour la partie métier (qui permet par exemple : aux organisateurs d'événements de mettre en ligne les compétitions, aux coureurs de s'y inscrire puis de voir leurs résultats et leur Classement National). Cette étape a marqué le début d'une transformation majeure visant à améliorer l'expérience numérique de nos licenciés, organisateurs, et autres parties prenantes. Commencés en décembre 2023, les ateliers de recueil des besoins se poursuivront jusqu'à mi-mars, avec l'objectif de finaliser un cahier des charges détaillé et prêt pour la phase de réalisation. La perspective de lancement du nouveau site fédéral, envisagée entre la fin de 2024 et 2025, illustre notre engagement à fournir une plateforme moderne et fonctionnelle, répondant aux attentes de tous les licenciés.

La future phase de tests du nouveau site métier sera une phase importante. Nous remercions les quelques licenciés qui ont déjà manifesté leur volonté de participer à ces tests. Cette dynamique collaborative est essentielle pour assurer le succès et l'adoption du futur site par tous.

L'année à venir sera donc marquée par une phase intensive de travail sur la refonte du site fédéral, avec pour objectifs : Finaliser le cahier des charges et de lancer la phase de réalisation du site, tout en continuant à assurer le maintien en conditions opérationnelles de l'ancien site. Enfin, un autre objectif de cette année, qui peut être à rapprocher de celui sur le site d'O'France, est la refonte du site fédéral pour la partie vitrine (Public).

### Composition de la commission

Rémi BAUDOT, Vincent FREY, Daniel PÖEDRAS et Yann RICHARD

## COMMISSION MIXTE NATIONALE FFSU-FFCO

Représentant du comité directeur de la FFCO : Dominique BRET

La commission mixte nationale s'est réunie plusieurs fois en visioconférence.

La collaboration entre les deux fédérations, au sein de la CNM, est fructueuse. L'activité universitaire en 2023 a été marquée, outre le traditionnel Championnat de France les 1<sup>er</sup> et 2 avril à Valenciennes, par les EUSA (European University Sports Association) à Saint-Gallen du 24 au 27 août (Suisse) et les beaux résultats de nos représentants.

Notons notamment :

. la 2<sup>ème</sup> place de l'INSA Lyon, la 5<sup>ème</sup> de l'Université Clermont Auvergne, la 20<sup>ème</sup> de l'Université de Lorraine au classement des Universités et, au niveau des courses, félicitons :

. Florence HANAUER pour sa 3<sup>ème</sup> place et Basile BASSET pour sa 7<sup>ème</sup> place en Sprint ;

. Florence HANAUER pour sa 7<sup>ème</sup> place Basile BASSET, Axel PANNIER, Nathan MARCHAND, Raphaël MASLIAH, Thomas RADONDY pour leur tir groupé de la 8<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> place en MD ;

. Nathan MARCHAND et Basile BASSET pour leur 2<sup>ème</sup> place, Thomas RADONDY et Adrien DELENNE pour leur 4<sup>ème</sup> place, Raphaël MASLIAH et Kylian WYMER pour leur 7<sup>ème</sup> place, Tifenn MOULET et Florence HANAUER pour leur 4<sup>ème</sup> place, Elise VANDEL et Coline DEBREUX pour leur 8<sup>ème</sup> place lors du Sprint-Relais.

Les différentes réunions, complétées par de nombreux échanges de mails, ont porté sur les points suivants :

- La Disposition Particulière pour la Course d'Orientation des règlements FFSU ;
- Les moyens pour permettre la mise en place de sélections pour les Championnats de France dans chaque territoire ;
- Les demandes de qualification exceptionnelle pour les Championnats de France ;
- Le bilan des CFU : 37F et 44H, 11 académies représentées (en légère baisse), 11 orienteurs Haut Niveau et les perspectives pour 2024 ;
- La mise à jour de la convention FFCO-FFSU ;
- Les résultats aux EUSA à Saint-Gallen (Suisse) du 24 au 27 août ;

Reste une problématique sur laquelle la commission n'a, à ce jour, pas de solution : la faible vitalité de la CO universitaire, une activité peu proposée dans les SUAPS, peu présente dans certains STAPS, qui repose sur l'investissement de structures fédérales dans certaines académies.

### Composition de la commission

Joël POULAIN, Simon LEROY (CTS)

## REPRÉSENTATION À L'INTERNATIONAL

- Mickaël BLANCHARD est membre de la commission Technologies de l'information depuis 2021.
- Michel EDIAR a été élu membre du Panel Ethique, dont le mandat court jusqu'en 2024. Pour en savoir plus sur le rôle de ce Panel : <https://orienteering.sport/iof/governance-and-organisation/ethics-panel/>
- Vincent FREY est membre du Council de la Fédération Internationale (IOF) pour la période 2020-2024. Les comptes rendus des réunions du Council sont disponibles à l'adresse <https://orienteering.sport/iof/governance-and-organisation/council/>
- Jean-Philippe STEFANINI est membre de la commission cartographique de l'IOF depuis 2015. Il en assure la présidence depuis avril 2022. Les comptes rendus des réunions de la commission sont disponibles à l'adresse <https://orienteering.sport/iof/mapping/map-commission/>

# DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

## RAPPORT D'ACTIVITES 2023

### SOMMAIRE

- I. ORGANISATION DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (LA DTN)
  1. Missions prioritaires de la direction technique nationale
  2. Les Conseillers Techniques Sportifs (CTS)
  3. Les personnes ressources
  4. Synthèse chiffrée des ressources humaines de la DTN et en soutien
  5. Bilan des activités des CTS par missions et actions
  
- II. LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT
  1. Le cadre du contrat de développement et règles budgétaires
  2. Les indicateurs généraux de développement
  3. Bilan du projet de développement par plan d'actions
    - 3.1 Projet 1 – Équipements sportifs
    - 3.2 Projet 2 – Plan de Formation
    - 3.3 Projet 3 – Projet jeunes et pré-accession haut niveau
  
- III. LE PROJET SPORTIF FEDERAL
  
- IV. LE PROJET DE TRANSFORMATION NUMERIQUE
  1. Projet de 2022-2023
    - 1.1 Bilan du projet 1 - site fédéral
    - 1.2 Bilan du projet 2 – Outdoorvision
  2. Projet Outdoorvision de 2023-2024
  
- V. LE HAUT NIVEAU EN CO A PIED
  1. Les mises en listes ministérielles en 2023
  2. Cadre du contrat de performance durable et aspects financiers
  3. Objectifs fixés et indicateurs d'évaluation
    - 3.1 Programme d'Excellence, les seniors
    - 3.2 Programme Relève, Juniors et sportifs de 18 ans et moins
  4. Stratégie et bilan des programmes de préparation
  5. Les structures d'entraînement du PPF : les pôles France
    - 5.1 Fonctionnement général des pôles
    - 5.2 Objectifs et résultats
    - 5.3 Quelques données chiffrées
    - 5.4 Bilan du pôle France Jeunes de Clermont Ferrand – Année 2023
    - 5.5 Bilan du pôle France Loire de Saint-Etienne – Année 2023
  6. Le soutien aux SHN
    - 6.1 Les aides individualisées
    - 6.2 Le dispositif de retraite des SHN
    - 6.3 Parcoursup et L'aménagement des études

7. Préservation de la santé des sportifs de haut niveau
  - 7.1 La surveillance médicale réglementaire
  - 7.2 L'encadrement sanitaire lors des stages et compétitions
  - 7.3 La lutte contre le dopage

## VI. LE HAUT NIVEAU EN CO A VTT

1. Nouvelles modalités de fonctionnement du Groupe France CO à VTT
2. Les objectifs fixés
3. Les résultats des équipes de France
4. Bilan du programme de préparation et des compétitions

---

## I. ORGANISATION DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

### 1. Missions prioritaires de la direction technique nationale (la DTN)

Pour rappel, l'action de la direction technique nationale (la DTN) s'inscrit prioritairement dans le cadre des objectifs partagés avec la direction des sports et des axes ciblés par les élus fédéraux. Au sein de la FFCO, les objectifs généraux du DTN sont :

- Le haut niveau
- Et la formation fédérale et professionnelle.

Conformément aux priorités ministérielles en faveur du développement des pratiques sportives, l'engagement du DTN se centrera sur :

- Le développement de la pratique compétitive chez les jeunes correspondant au projet de pré-accession au haut niveau du projet fédéral.

Le DTN veille à la mise en place d'une politique de détection sur le territoire national et à l'accompagnement des jeunes à potentiel en mettant en œuvre un parcours de performance incluant les clubs, les structures d'entraînements, les structures déconcentrées sur l'ensemble du territoire.

Concernant la pratique de performance, le DTN veille à la préparation des épreuves de référence que sont les championnats du monde et d'Europe en s'assurant d'offrir aux athlètes et à l'encadrement les conditions de préparation et de participation optimales pour permettre la plus haute performance. Au-delà de la mise en place des staffs et des collectifs France, le DTN veille à la situation individuelle des sportifs en leur apportant l'accompagnement sportif, médical et socioprofessionnel nécessaire à leur performance tout en s'inscrivant dans un projet de vie à plus ou moins long terme et adapté à leurs ambitions et ressources.

Au sein de la FFCO, les priorités du DTN porte sur la mise en œuvre

- Du projet de performance fédéral (PPF), comprenant les groupes France et les pôles France, dispositifs et structures d'entraînement préparant les meilleurs sportifs aux compétitions de référence.
- La coordination du suivi socio-professionnel des sportifs.

En matière de sécurisation des pratiques, au-delà d'une politique volontariste et générale contre les violences et les discriminations, une implication particulière en matière de la lutte contre le dopage est attendue.

Enfin, en matière de formation et de professionnalisation le DTN veille au développement du plan de formation des bénévoles de la fédération avec une offre de formation fédérale moins redondante, renforcée sur l'axe pédagogique et en compétences.

Concernant la formation professionnelle, le DTN veille aux évolutions possibles dans le but de pouvoir relancer des formations professionnelles.

Au titre de son autorité fonctionnelle, le management des CTS composant la direction technique nationale est une priorité de la fonction de DTN. A ce titre, après l'élaboration des lettres de mission des CTS, le suivi de leur

situation et leurs activités, les avis sur les déplacements internationaux, les congés et l'incitation et la validation des formations professionnelles sont autant d'actes administratifs à traiter en contacts avec le service du CGO-CTS et les services et directeurs régionaux auprès desquels sont affectés administrativement les différents CTS. Inklus dans sa lettre de mission le DTN assure la coordination et la réalisation des dossiers permettant la contractualisation de la fédération avec le ministère des sports, ainsi que la saisie des synthèses et indicateurs contractualisés dans les différents

En 2023, l'évaluation avec la direction des sports du contrat de délégation n'a pas eu lieu, les fédérations des sports olympiques et paralympiques ayant été prioritaire. Elle est reportée au début de l'année 2024.

## **2. Les Conseillers Techniques Sportifs (CTS)**

Malgré la validation du PPF en 2022, mentionnant et argumentant le besoin de renfort d'un CTS auprès des équipes de France pour atteindre les objectifs de performance fixés et l'évolution du programme des championnats du monde et d'Europe, le ministère des sports n'a pas renouveler le poste d'André HERMET à partir de son départ en retraite (fin avril 2023).

De plus, l'évaluation par le ministère des sports de l'ensemble des fédérations selon un ensemble de 7 critères, n'a pas permis à la FFCO de conserver ce 6ème poste de CTS.

La convention cadre 2023-2025 pour la FFCO garantit un nombre de 5 CTS, sous réserve du vote des lois de finances successives par le Parlement. De manière générale, des ajustements peuvent être envisagés avec des éléments nouveaux.

En d'autres termes, aucune certitude, ni dans un sens ni dans l'autre, pour la directrice technique nationale (le DTN) pour envisager une gestion sereine et à moyen terme des ressources humaines du ministère des sports placés auprès de la fédération.

## **3. Les personnes ressources**

Dans l'attente du renouvellement du poste de CTS et afin d'alléger le travail logistique des CTS dans l'organisation des stages et compétitions de haut niveau, il avait envisagé en accord entre le DTN et les élus la création d'un mi-temps.

Du fait de la suppression du poste de CTS, le DTN a dû réorganiser le fonctionnement de la DTN en priorisant les besoins des équipes de France seniors puis juniors.

Dans ce nouveau contexte sur proposition du DTN, le comité directeur a validé la création de deux emplois d'agent de développement du haut niveau, équivalent à 110 % d'un ETP.

Après un appel d'offre, Marian Basset a été embauché à mi-temps à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Sa mission principale est la préparation technique et logistique des stages, compétitions et sélections en soutien et complément à Charly Boichut, directeur du groupe France (GF) et de l'équipe de France Seniors. Sa seconde mission vient en soutien à Olivier Coupat, directeur du GF et de l'équipe de France Juniors sur les stages et compétitions.

Après une année sportive en tant que prestataire sur le suivi de l'entraînement, Paul Ringot a été embauché à temps partiel pour poursuivre son travail de suivi ciblé prioritairement sur les seniors. Une part de son temps de travail concerne aussi le soutien technique à Olivier Coupat auprès du GF Juniors.

En complément de ces temps partiels, le DTN fait appel pour chacun des groupes et équipes de France moins de 18 ans, Juniors et Seniors à des prestataires et des bénévoles.

En 2023, au niveau professionnel, ce sont 5 prestataires assistants techniques Simon Charon, Eva Jurenikova, Matthieu Puech, Marian Basset et Paul Ringot (prestataires puis salariés) qui sont intervenus auprès des différents groupes France, ainsi que 4 bénévoles, 2 assistants techniques Rémi Dubois et Louis Haltz, un entraîneur, Théo Fleurent et l'intendante des GF, Anne Obstetar.

Ces 9 personnes ressources complémentaires aux 3 CTS missionnés sur le haut niveau sont indispensables à la réalisation de leurs missions respectives concernant le haut niveau.

Pour mesurer le temps de mise en œuvre d'un entraînement de course d'orientation, je tiens à préciser que La préparation d'une seule séance de course d'orientation demande environ une journée de travail en plus de la gestion de la séance puis de l'analyse et du débriefing.

Concernant la CO à VTT, la directrice Technique Nationale a poursuivi, la coordination du groupe France CO à VTT entamé dès septembre 2022 pour trouver un fonctionnement à plusieurs bénévoles permettant de maintenir une préparation de haut niveau en CO à VTT, conformément au projet fédéral.

En 2023, ce sont six bénévoles, Yoann Courtois, Michel Denaix, Roméo Deriaz, Dominique Etienne, Jean-Charles Lalevée et André Hermet dans la continuité de sa retraite professionnelle, qui se sont largement impliqués dans la préparation logistique, technique, l'encadrement des stages du groupe France CO à VTT et des équipes de France, ainsi que dans le suivi de l'entraînement technique et physique d'une partie des sportifs du groupe France.

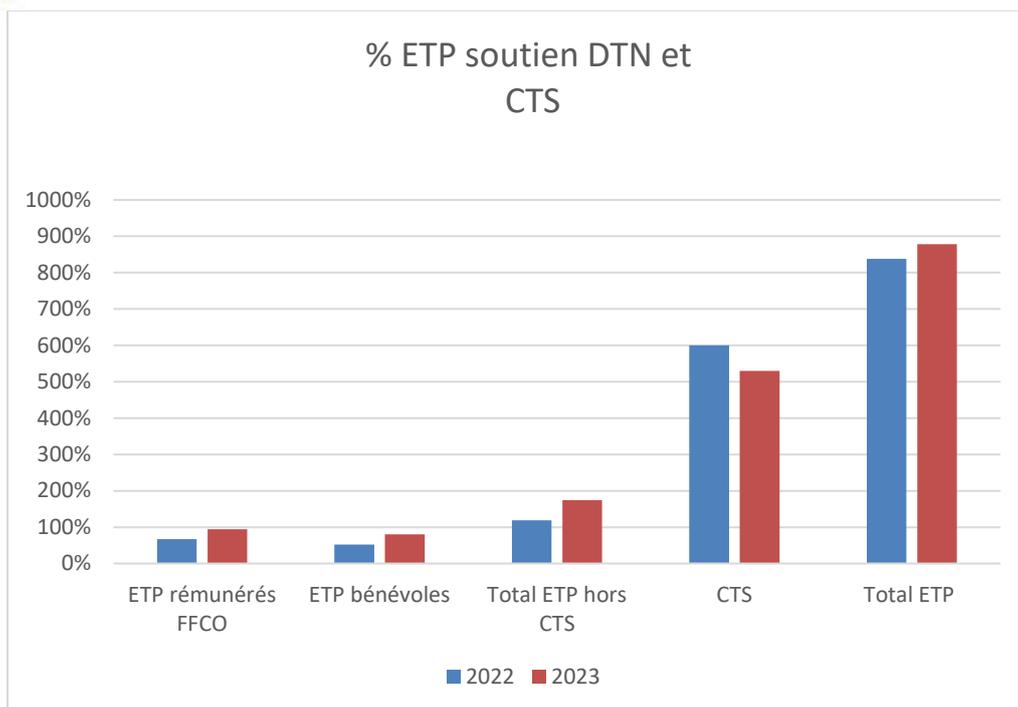
Au-delà du haut niveau, afin de mettre en œuvre le projet fédéral en direction des jeunes, avec la mise en œuvre de la détection et la formation à la compétition, la direction technique nationale s'appuie également sur des prestataires. En 2023 ce sont 2 personnes qui ont répondu aux appels d'offres (Eva Jurenikova et Matthieu Puech) pour participer au développement et à la qualité des Stages des groupes ligue performance et du réseau de détection des espoirs.

Afin de quantifier le temps de travail réalisé par toutes les personnes ressources en soutien et compléments aux CTS, vous trouverez ci-dessous l'évolution entre 2022 et 2023 des équivalents temps plein (ETP).

Je remercie très sincèrement tous les bénévoles qui œuvrent en soutien à la direction technique nationale, avec une grande implication et une fidélité précieuse depuis de nombreuses années pour certains d'entre eux. Ce soutien bénévole est indispensable mais reste cependant fragile.

#### 4. Synthèse chiffrée des ressources humaines de la DTN et en soutien

	2022	2023
ETP prestataires, salariés	67%	94%
ETP bénévoles	52%	80%
Total ETP hors CTS	119%	174%
CTS	600%	530%
Total ETP	838%	879%
CTS	6	5,3
Autres RH	8	14



On obtient un équivalent entre 8 et 9 temps plein, pour la gestion des missions de la DTN, le haut niveau en CO à pied et CO à VTT, la formation fédérale, et les projets de développement contractualisés.

## 5. Bilan des activités des CTS par missions et actions

### ➤ Rémi GARDIN, Conseiller Technique National (CTN)

Missions Principales :

- Chargé du pilotage, de la mise en œuvre et du suivi des projets de développement fédéral
- Chargé du pilotage des formations

**ACTION 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre**

- Participation à la vie fédérale :
  - Coordination technique de la commission fédérale en charge du Projet Sportif Fédéral (PSF)
  - Membre actif des commissions jeunes et formation
  - Participation aux réunions de travail des commissions Juges-Arbitres et Développement Durable
  - Mise en œuvre et suivi de la campagne de subvention PSF 2023 : accompagnement des personnes chargées de l'instruction des dossiers, aide aux ligues/comités/clubs, évaluation du projet sportif fédéral, relations en tant que référent avec l'Agence Nationale du Sport.
  - En lien avec la commission PSF et la commission Finances, réalisation et présentation d'un outil d'aide aux structures affiliées pour l'élaboration des demandes de subvention PSF et des comptes-rendus financiers associés.
  - Participation à l'organisation et intervention lors de la conférence des présidents de ligue.
- Soutien à la structuration de la pré-accession au haut-niveau :
  - Coordination et mise en œuvre du dispositif de pré-accession au sport de haut-niveau (RDE/stages groupe ligue « performance ») en cohérence avec le projet fédéral et les directives de l'Agence Nationale du Sport.
  - Réalisation et suivi des appels d'offre pour les prestations DTN

- Mise en œuvre de la politique en faveur du milieu scolaire :
  - Participation au suivi de la convention FFCO/C3D STAPS, notamment en participant au séminaire annuel de la C3D STAPS et en déclinant les dispositions prévues dans les facultés demandeuses.
- Mise en œuvre des politiques en faveur du développement des sports de nature :
  - Veille réglementaire et relations avec le pôle ressources national
- Pour la DRAJES de rattachement administratif : Participation au séminaire et réunions des CTS de la DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes et consultation pour avis/propositions dans le cadre de la Conférence Régionale du Sport.
- Pour le ministère des Sports : CTS référent du PRNSN et participation à ses regroupements thématiques

#### ACTION 3 : Prévention par le sport et protection des sportifs

- Participation aux procédures de rédaction et d'adaptation des réglementations (règlements des compétitions, cahier des charges, RTS, etc...)
- Politique de prévention et de lutte contre les discriminations et la violence dans le sport : CTS référent au sein de la DTN sur la thématique « éthique et intégrité » et participation aux différentes réunions/conférences nationales

#### ACTION 4 : Promotion des métiers du sport

- Formation fédérale :
  - Suivi des formations et des certifications des formations fédérales régionales et nationales (formation initiale, VAE, suivi des actions des diplômés, recensement des besoins en formation de niveau national)
  - Coordination avec la commission calendrier pour les experts stagiaires (évaluation)
  - Aide et accompagnement des responsables commission formation des ligues
  - Conception et mise à jour des documents officiels relatifs à la formation fédérale
  - Mise à jour des contenus de formation pour les formations régionales
  - Réalisation des formations de formateurs Animateur, TR et CCR
  - Formateurs sur 2 sessions de formation Moniteur et sur le séminaire Entraîneur
  - Travail engagé sur la refonte partielle de la formation fédérale
  - Préparation et participation au séminaire TN/CCN
- Formation professionnelle :
  - Poursuite des démarches permettant de pouvoir envisager un maintien d'une filière de formation professionnelle dans le champ de l'encadrement spécifique de la CO.

➤ **André HERMET**, Conseiller Technique Régional (CTR), Ile de France - (Janvier à avril 2023).

#### Missions principales :

- Entraîneur et coordonnateur des équipes de France de CO à VTT
- Entraîneur et coordonnateur de la structure d'entraînement et de perfectionnement, support d'une SES.
- Conseiller technique régional placé auprès de la présidente de la LIFCO

## ACTION 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre

- Participation à la vie fédérale :
  - CTS Référent en CO à VTT : participation aux réunions de la commission CO à VTT
- Participation au séminaire annuel des CTS et réunions de travail du haut niveau CO à VTT avec le DTN
- Participe à la structuration et à l'organisation du sport et contribue à la politique technique régionale
- Participe à la mise en œuvre de la politique en faveur du milieu scolaire
  - Coordonnateur et entraîneur principal de la structure d'entraînement support de la SES (préparation de la rentrée en lien avec la structure d'accueil des internes et de l'entraînement, planification et programmation des entraînements, encadrement et coaching, suivi sportif individualisé, suivi médical et scolaire, relations régulières avec les parents et les établissements d'accueil et scolaires)
  - Relations aux autorités institutionnelles

## ACTION 2 : développement du haut niveau

- Participation à la constitution du groupe France de CO à VTT (jeunes, juniors et seniors)
- Participation à l'élaboration des modalités de sélection des sportifs pour les équipes de France.
- Préparation et déplacement des équipes de France :
  - Programmation de la saison en coordination avec les encadrants bénévoles du GF CO à VTT
  - Participation à plusieurs réunions de coordination du GF CO à VTT
  - Suivi de l'entraînement de sportifs du GF CO à VTT.
- Actions internationales au sein de l'IOF
  - Senior Event Advisor MTBO (Conseiller International Principal en CO à VTT). A la Suite au report des championnats d'Europe de CO à VTT de 2021 en 2023, visite finale sur le terrain auprès des organisateurs des championnats d'Europe Élite, Juniors et Jeunes en février 2023 au Portugal.
  - Senior Event Adviser sur les championnats d'Europe Élite, Juniors et Jeunes, du 22 au 28 avril 2023.

## ACTION 4 : Promotions des métiers du sport

- Formation fédérale
  - Interventions sur les formations fédérales suivantes en 2023 :
    - Formation TN, CCN COVTT et séminaire national de CO à VTT (janvier)
    - En binôme avec Charly Boichut, formation des traceurs nationaux (janvier)
  - Mise à jour des contenus et outils de formation

### ➤ **Simon LEROY**, Conseiller Technique National (CTN)

#### Missions principales :

- Responsable et entraîneur principal du pôle France Jeunes de Clermont-Ferrand,
- Entraîneur responsable du groupe France et des équipes de France – de 18.

## ACTION 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre

- Membre de la Commission Mixte Nationale (CMN) FFCO - FFSportU – Participation aux 2 CMN en visio-conférence.
- Membre de la sous-commission pratique sportive CO à pied (environ 4 réunions en Visio-conférence)

- Présence aux séminaires et réunions thématiques des CTS de la FFCO.
- Coordination avec les structures locales FFCO et les cartographes pour la réalisation de plusieurs projets cartographiques.

#### ACTION 2 : développement du haut niveau

- Coordination du Pôle-France Clermont-Ferrand : effectue la gestion administrative et financière du Pôle, le suivi universitaire des sportifs du pôle.
  - Direction des équipes de France Jeunes : prépare la saison 2023 du GF-18 et coordonne l'ensemble du travail avec les entraîneurs et médecins du groupe France.
  - Organisation et gestion logistique des entraînements du pôle et du GF-18 : préparation des stages, des samedis d'entraînements pôle et des séances quotidiennes.
  - Détection du GF-18 : Préparation des journées de sélections, organisation logistique et technique et encadrement.
  - Entraînement et coaching des SHN : Programmation et transmission des plans d'entraînements individualisés aux sportifs – mise en place des séances d'entraînement – coaching – suivi et entretiens individualisés réguliers – proposition de programmes, d'exercices et de simulations - échanges avec le staff – analyses des entraînements et compétitions.
    - Activités quotidiennes au pôle France Jeune du 1<sup>er</sup> septembre à mi-juillet.
    - Actions dans le cadre du GF-18
      - Stage n°2 à Clermont-Ferrand, 5 jours du 16 au 20 mars.
      - Sélections 1 en Ardèche, 2 jours les 8 et 9 avril.
      - Sélections 2 en Lorraine, 2 jours les 29 et 30 avril.
      - EYOC en Bulgarie, 7 jours du 20 au 26 juin.
      - Stage n°3 à Montoncel, 5 jours du 10 au 14 août.
      - Détections du Groupe France -18 2024 à la Palmyre, 2 jours les 26 et 27 octobre.
      - JEC en Belgique, 4 jours du 25 au 28 août.
      - Stage n°1, Larzac, 5 jours du 30 novembre au 4 décembre.
- (Total de 32 jours en déplacement)

#### ACTION 3 : Prévention par le sport et protection des sportifs

- Assure la coordination pour des interventions concernant la prévention contre le dopage et les conduites addictives auprès des sportifs du pôle France.

#### ACTION 4 : Promotions des métiers du sport

- Participe à la formation continue des encadrants (moniteurs, entraîneurs) des jeunes sportifs du GF-18 par des échanges faisant suite aux bilans de stage, au suivi de l'entraînement régulier et lors d'une réunion d'échange dans le cadre des journées de détection.

- **Olivier COUPAT**, Conseiller Technique National (CTN)

#### Missions principales :

- Responsable et entraîneur principal du pôle France Loire
- Responsable et entraîneur du groupe France et des équipes de France junior

#### ACTION 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre

- Participation aux séminaires et réunions thématiques des CTS de la FFCO.
- Pour la DRAJES de rattachement administratif : participation au séminaire des CTS AURA
- Coordination et suivi de réalisations cartographiques dans le cadre du contrat de développement et dans le cadre du pôle.

## ACTION 2 : développement du haut niveau

- Direction et entraîneur principal du Pôle France Loire :
  - Gestion administrative et financière du pôle,
  - Coordination des différents intervenants du pôle pour une bonne organisation des entraînements : avec le préparateur physique et poseur pour aider à la mise en place des entraînements, ainsi qu'avec l'INSA, établissement d'études des SHN du pôle.
- Suivi individualisé des sportifs (entretiens, coaching, programme personnalisé...)
- Organisation logistique et technique, du premier week-end de sélection en Ardèche, les 8 et 9 avril.
- Organisation logistique et technique et encadrement des stages et compétitions des équipes de France juniors :  
Actions réalisées en 2023 :
  - Stage 1 de préparation JWOC en Roumanie, 7 jours, du 31 mai au 6 juin et stage de préparation complémentaire de 3 jours en France, du 15 au 17 juin,
  - JWOC en Roumanie, 9 jours, du 1<sup>er</sup> au 9 juillet,
  - Stage 2 en Haute Loire, du 10 au 16 août,
  - JEC en Belgique, 4 jours, du 25 au 28 août,
  - SAJOM, compétitions juniors en Suisse, 3 jours du 28 au 30 septembre.
- Formation professionnelle :
  - Participation à deux jours de formation et d'échanges à Quiberon sur les dernières modalités concernant "l'utilisation de la VFC dans le cadre de l'entraînement".
  - Participation aux réunions de travail du réseau ASTRE (l'accompagnement à la performance en stress environnemental) mis en place par le Grand Insep, dans le cadre de l'optimisation de la performance

## ACTION 4 : Promotions des métiers du sport

- Coordination avec les intervenants en préparation physique (Jonas Forot et Paul Ringot) et intervention lors du séminaire des entraîneurs, 2 jours, les 21 et 22 octobre.

### ➤ Charly BOICHUT, Entraîneur national (EN)

#### Missions principales :

- Manager des équipes de France Senior et du groupe France senior
- Entraîneur national expert en matière de haute performance au sein de l'IOF et de la FFCO, notamment du PPF (diagnostics, analyses, propositions d'évolutions).

## ACTION 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre

- Veille réglementaire en lien avec les réflexions et évolutions de l'IOF
  - Conseils et expertise relatifs au « système de compétitions », à la réglementation, à la cartographie (spécifications cartographiques).
  - Fait partie du groupe des entraîneurs internationaux consultés par l'IOF et participe activement aux consultations et réunions.
  - Préparation d'une intervention concernant la structuration de la haute performance en France et participation au séminaire des entraîneurs internationaux en Autriche, 3 jours du 8 au 10 août.
- Participation au séminaire de 2 jours des CTS de la FFCO et aux réunions HN de la DTN.

## ACTION 2 : développement du haut niveau

- Assure la programmation annuelle et établit le budget annuel prévisionnel.
- Assure l'organisation et la gestion (logistique et administrative) des sélections, stages et compétitions des équipes de France seniors.
- Assure la préparation technique des sélections seniors, des entraînements, l'encadrement et l'analyse des stages et compétitions seniors :
  - Week-end haut niveau n°4 dans les Alpes-de-Haute-Provence, 4 jours du 2 au 5 mars.
  - Sélections n°1 en Ardèche, 3 jours les 8 et 9 avril.
  - Manches de Coupe du Monde en Norvège, 7 jours du 25 avril au 1<sup>er</sup> mai.
  - Stage n°1 en Suisse, 6 jours du 7 au 12 mai.
  - Préparation finale en Savoie et Isère, 4 jours au total entre le 16 juin et le 6 juillet.
  - Stage n°2 en Suisse, 6 jours du 27 juin au 2 juillet.
  - Championnat du Monde en Suisse, 9 jours du 9 au 17 juillet.
  - Manches de Coupe du Monde en Tchéquie, 8 jours du 31 juillet au 7 août.
  - Sélections n°2 dans la Drôme, 1 jour le 3 septembre (+ repérage en amont).
  - Stage n°3 en Italie, 4 jours du 22 au 25 septembre.
  - Championnat d'Europe en Italie, 7 jours du 2 au 8 octobre.
  - Eurometing au Royaume-Uni, 4 jours du 12 au 15 octobre.
  - Week-end haut niveau n°2 à Fontainebleau, 3 jours du 8 au 10 décembre.(Total de 67 jours en déplacement)
  - Traçage de 25 simulations en ligne pour la période hivernale.
- Réalise les contrats d'objectifs personnalisés avec les sportifs du groupe France Senior.
- Assure le suivi individualisé de l'entraînement des sportifs hors pôle.

## ACTION 3 : Prévention par le sport et protection des sportifs

- En collaboration avec le médecin fédéral et le DTN, veille pour la lutte contre le dopage, et contre les conduites addictives.
- Dans le cadre du programme anti-dopage de la fédération internationale, assure la transmission des informations de l'équipe de France pour chaque regroupement (stages et compétitions).

## ACTION 4 : Promotions des métiers du sport

- A encadré une formation spécifique réservée aux sportifs de haut niveau, à Lyon, les 8 janvier et 5 février, puis évalué les tracés théoriques dans le cadre de leur certification.
- Met à jour annuellement la formation des traceurs nationaux.
- A préparé et encadré la formation nationale des Traceurs Nationaux, à Fontainebleau, les 28 et 29 janvier, puis évalué les tracés théoriques dans le cadre de leur certification.
- A préparé une partie des contenus et partiellement animé le séminaire des Entraîneurs, à Saint Etienne, les 21 et 22 octobre.
- A préparé une partie des contenus et partiellement animé le séminaire des TN et CCN, à Paris, les 2 et 3 décembre.

En complément de sa lettre de missions pour le ministère des sports, dans le cadre des concours de l'état :

- A créé des sujets pour l'oral d'analyse vidéo dans le cadre du concours du professorat de sport (trois candidats présentaient l'option course d'orientation).

➤ **Marie-Violaine PALCAU**, Directrice technique nationale (DTN).

**ACTION 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre**

- Manage les CTS : organise et anime la direction technique nationale :
  - Répartit et ajuste les missions des CTS, effectue le suivi régulier des actions dont ils ont la charge, organise selon les besoins, les réunions de travail essentiellement téléphonique et en visio-conférence. Le séminaire annuel des CTS, qui a eu lieu les 9 et 10 janvier à Lyon.
  - Assure le suivi fonctionnel des CTS (Congés, Ordre de missions pour les déplacements à l'international) via une application dédiée à la gestion des CTS.
- A établi au cours du premier semestre 2023, le bilan annuel 2022 (objectifs, actions, bilan financier, indicateurs) des contrats de développement et de performance, du projet de transformation numérique, tous subventionnés par l'ANS puis les a intégrés au portail des fédérations sportives (PFS).
- A travaillé, en partenariat interfédéral avec la FFSportU en préparation des championnats du monde universitaires de 2024.
- Veille à la mise à jour sur le site FFCO, des informations répondant aux priorités et instructions ministérielles, notamment concernant l'éthique et l'intégrité ainsi que les informations du haut niveau.
- Participe à la vie fédérale :
  - Présente à toutes les réunions fédérales (BD, CD et AG) et au séminaire des présidents de ligue,
  - Participation à plusieurs réunions des commissions juges-arbitres, formation, et coordonne toutes les réunions nécessaires aux sélections haut-niveau.
  - Est en contact autant que de besoin avec le président, la trésorière et la secrétaire générale.
  - Effectue la relecture des documents fédéraux et comptes rendus, concernant les activités de la DTN.
  - Assure tout au long de l'année, le suivi budgétaire (valide les demandes de mises en paiement, les devis et factures) des contrats de performance et de développement en lien le secrétariat fédéral et la comptable.
- A participé aux réunions de DTN (à distance) initiées par la direction des sports et aux réunions d'informations et de formations qui concerne la gestion administrative via les différentes plateformes informatiques : pour la gestion des CTS, CTS-Web ;

**ACTION 2 : développement du haut niveau**

- A établi le bilan annuel du contrat de performance 2022 (objectifs, actions, financier, indicateurs) et a établi les budgets prévisionnels du contrat de performance 2023 après un travail en amont avec les CTS, directeurs des groupes France.
- A proposer les objectifs, actions et budgets prévisionnels du contrat de performance pour 2023 à l'ANS, via le PSQS, Portail de suivi quotidien du sportif.
- Participe aux réunions initiées par l'ANS dans le cadre de la haute performance pour la gestion du haut niveau et des SHN, (mise en listes ministérielles, entrées et maintien en pôles, gestion des aides personnalisées). A participé à la formation continue concernant le PSQS ;
- Faisant suite à la perte d'un poste de CTS, a travaillé avec les élus à la création de 2 temps partiels pour le développement du haut niveau (soutien logistique et technique et suivi de l'entraînement des SHN). Présentation des besoins et établissement des fiches de postes. Au 2<sup>ème</sup> semestre, a participé aux entretiens d'embauche et réalisé les entretiens de fin de périodes d'essais.
- Gère les temps missions et temps de travail des 2 nouveaux salariés.
- Pilote et coordonne l'ensemble des actions du haut niveau avec les CTS et l'élue président de la commission haut niveau, en CO à pied et CO à VTT : valide la définition des objectifs, programmes et critères de sélection, la constitution des listes ministérielles, les dossiers des aides personnalisées, assure le suivi de la détection, valide toutes les sélections et réalise l'intégralité des documents du

haut niveau, règlement HN, annexes annuelles, listes ministérielles et groupes France, courriers aux structures et SHN, convocations aux sélections.

- Est la référente du haut niveau et du suivi socio professionnel des SHN. Est en relation avec les référents régionaux des maisons régionales de la performance en fonction des besoins. Gestion de 2 CIP en 2023. Effectue le suivi des aménagements des études et de travail des SHN en lien avec les sportifs et les établissements concernés et transmet les informations des différents dispositifs d'aide aux SHN (aides personnalisées, retraite), établit les convocations et justificatifs d'absences des sportifs en liste fédérale haut niveau.
- A animé les réunions annuelles, à distance, des différents groupes France CO.
- A été présente sur toutes les sélections et la sélection nationale du GF-18 en CO à pied.
- Coordonne la mise en ligne sur le site fédéral des informations concernant le haut niveau avec l'assistante de direction de la fédération.
- Effectue les sélections des membres des pôles (France relève et France) en lien avec les CTS responsables et effectue le suivi et un bilan annuel de fonctionnement des pôles.

Dans le cadre du projet fédéral,

- A coordonné le fonctionnement du GF COVTT avec les encadrants bénévoles tout au long de la saison sportive. A établi le budget de la COVTT avec le CTS responsable.
- Puis à coordonner plusieurs réunions de travail pour l'établissement du programme de la saison 2024 avec les 2 encadrants bénévoles du GF COVTT.

En dehors de la lettre de missions :

- Gère les dotations France : établit les besoins annuels des équipes de France sportifs et encadrements, passe commande au prestataire Noname, vérifie avec le prestataire du stockage, la réception de la commande puis transmet les besoins des sportifs sélectionnés au fur et à mesure des sélections, coordonne les livraisons.

#### ACTION 3 : Prévention par le sport et protection des sportifs

- En coordination avec le médecin coordonnateur, s'assure de la bonne réalisation de la surveillance médicale réglementaire des sportifs en liste ministérielle et fédérale et effectue les rappels quand c'est nécessaire.
- Travaille avec le médecin fédéral à la mise à jour des textes officiels de la fédération concernant les modifications réglementaires liées à la santé des licenciés et des SHN.
- Met en œuvre avec le médecin fédéral, les actions de prévention du plan anti-dopage auprès des SHN. (1 action de formation réalisée en présentielle en 2023).
- A la demande de l'AFLD, transmission du calendrier annuel des compétitions fédérales (en lien avec le secrétariat fédéral), ainsi que les compétitions internationales et stages haut niveau.

#### ACTION 4 : Promotions des métiers du sport

Formation fédérale :

- Supervise le fonctionnement de la formation fédérale et travaille régulièrement en collaboration avec le CTS responsable de la formation.
- A participé aux réunions de la commission juges-arbitres, pour la préparation du séminaire annuel des experts.
- A participé aux séminaires des entraîneurs (21 et TN-CCN entraîneurs (novembre 2022) et a participé au séminaire national de formation continue des arbitres et délégués nationaux (décembre 2022).
- Participe aux réunions de travail de la commission formation.

Formation professionnelle :

- Poursuite des démarches (auprès de la DS) de la problématique d'absence de certifications professionnelles dans le champ de l'encadrement spécifique de la course d'orientation ;
- Jury au concours du professorat de sport à Reims, le 3 juillet 2023 (épreuve vidéo).

## II. LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT

### 1. Le cadre du contrat de développement et règles budgétaires

2023 correspond à la 3<sup>ème</sup> année de mise en œuvre du contrat de développement 2021 - 2024 signé avec l'Agence nationale du sport.

Le bilan du contrat de développement se fait annuellement à partir des objectifs, des actions effectuées, des indicateurs et budgets fixés et réalisés. Si des actions ne sont pas réalisées partiellement ou en totalité, un argumentaire est attendu. Il est toujours possible de proposer à l'ANS une modification ou une évolution des projets de développement sous réserve de l'accord de l'ANS. Les bilans par plan d'actions sont réalisés par le DTN et transmis via le portail des fédérations (PFS).

Le contrat de développement 2021-2024 comprend 3 plans d'actions issus du projet de développement fédéral pour un budget prévisionnel annuel de 50 000 € auquel s'ajoute 30 000 € de soutien financier au déploiement du Projet Sportif Fédéral et à la campagne de subventions dédiées aux structures fédérales.

Au niveau budgétaire, à partir de 2023, si des actions prévues en année N-1 non pas été réalisées, elles font l'objet de fonds dédiés qui sont retirés de la subvention ANS en année N. C'est le cas pour 2023 avec 2 fonds dédiés de 2022, l'un de 1422 € retiré de la subvention pour la formation continue (séminaires), l'autre de 5026 € retiré de la subvention pour le projet de formation des jeunes à la compétition.

La subvention reçue en 2023 a été de 73552 €.

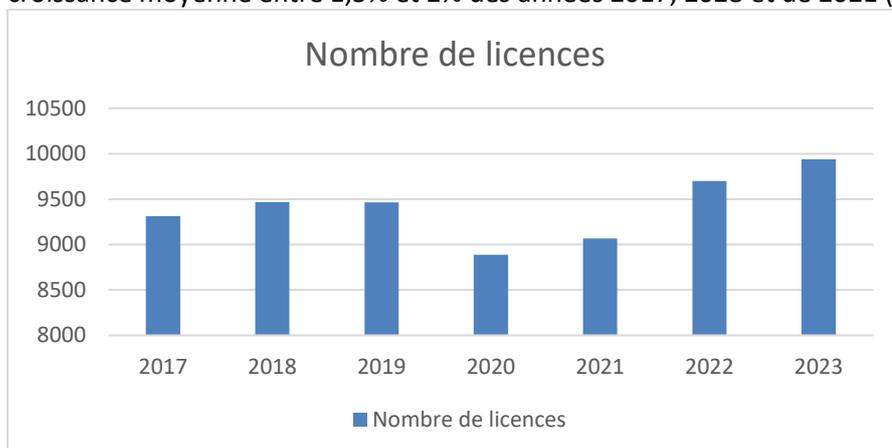
### 2. Les indicateurs généraux de développement

Le projet dont les objectifs et les plans d'actions ont été partagés avec le ministère ont pour but principal, le développement de la pratique de la course d'orientation et l'augmentation du nombre de pratiquants. Toute action dite de développement doit pouvoir être quantifiée grâce aux licences et aux nombres de titres de participation (les « Pass »).

#### • Le nombre de licenciés

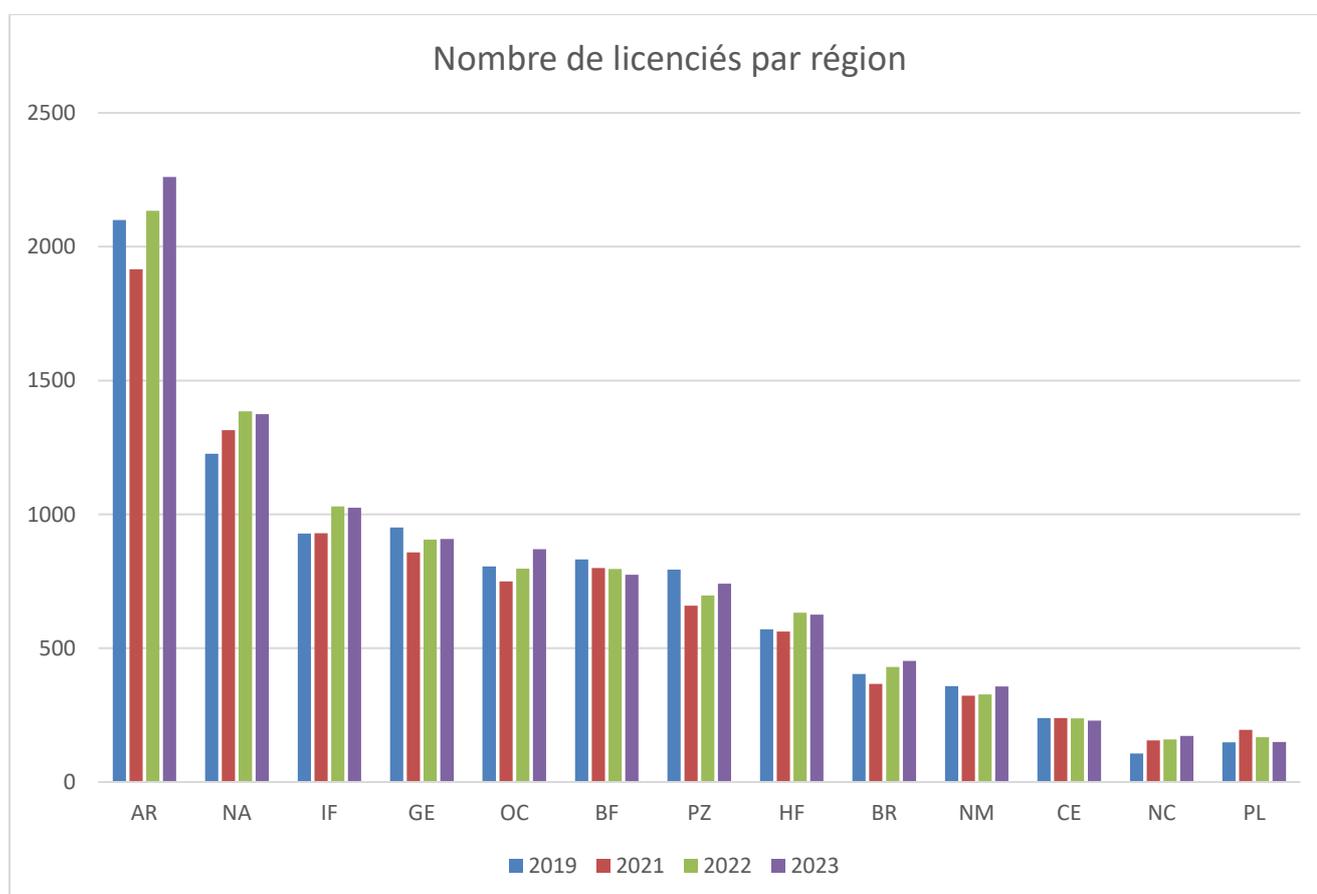
En 2023, la fédération bat son record de licenciés de 2022 pour se rapprocher de la barre des 10 000 licenciés avec 9937 licences.

Après une augmentation de 7% en 2022, la croissance des licences en 2023 est de 2,5%, dépasse un peu la croissance moyenne entre 1,5% et 2% des années 2017, 2028 et de 2021 (fin de la crise sanitaire).



- Statistiques par régions

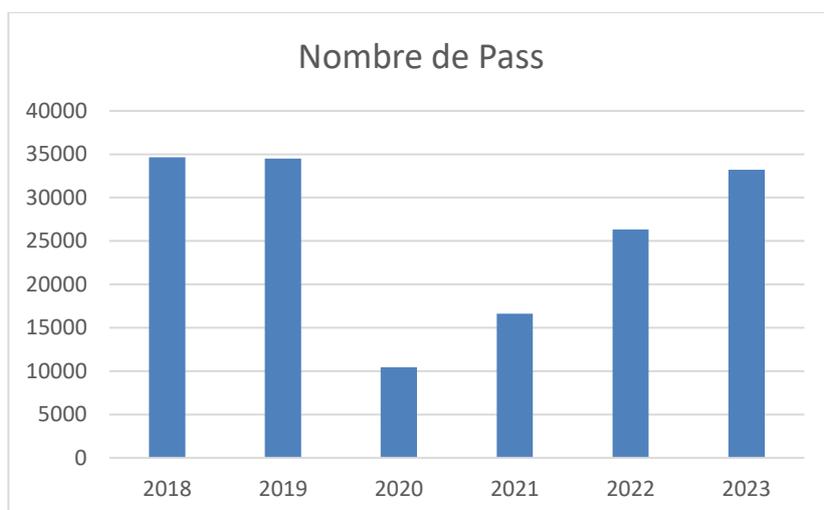
Licences par région					Évolution	Évolution
	2019	2021	2022	2023	2019 - 2023	2022-2023
AR	2100	1916	2134	2260	+	+
NA	1227	1315	1385	1375	+	=
IF	928	929	1030	1025	+	=
GE	951	858	906	908	-	=
OC	805	750	797	870	+	+
BF	832	800	796	774	-	-
PZ	794	659	697	741	-	+
HF	570	562	632	625	+	=
BR	404	367	430	452	+	+
NM	358	322	327	357	=	+
CE	239	239	238	229	-	-
NC	107	156	159	172	+	+
PL	148	195	168	149	=	-



En 2023, 7 ligues sur 13 ont dépassé leur nombre de licenciés de 2019, et une l'égale. Parmi toutes ces ligues, on peut supposer que l'activité de leurs clubs est globalement bien répartie. Le nombre de licenciés entre 2022 et 2023 est en hausse pour 4 d'entre elles, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Bretagne et Nouvelle Calédonie. Parmi les 6 ligues qui n'ont pas retrouvé leur nombre de licenciés de 2019 ou tout juste, 2 ligues sont en croissance en en 2022 et 2023, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Normandie. On peut estimer que ces 2 ligues ont retrouvé leur niveau d'activité. En revanche la partie Est de la France peine à reconquérir son activité et ses licenciés. Si la Ligue Grand-Est maintient son nombre de licenciés en 2022-2023, La Ligue Bourgogne-Franche-Comté continue à en perdre. La ligue du Centre -Val de Loire se maintient depuis plusieurs années, la ligue pays de la Loire après un sursaut post-covid, revient à son nombre de 2019. Avec un peu plus de recul après la crise sanitaire, les chiffres de 2024 nous aideront à confirmer une tendance plus marquée ou une fluctuation plus aléatoire. Dans tous les cas, l'évolution reste très hétérogène sur le territoire.

- **Les titres de participation**

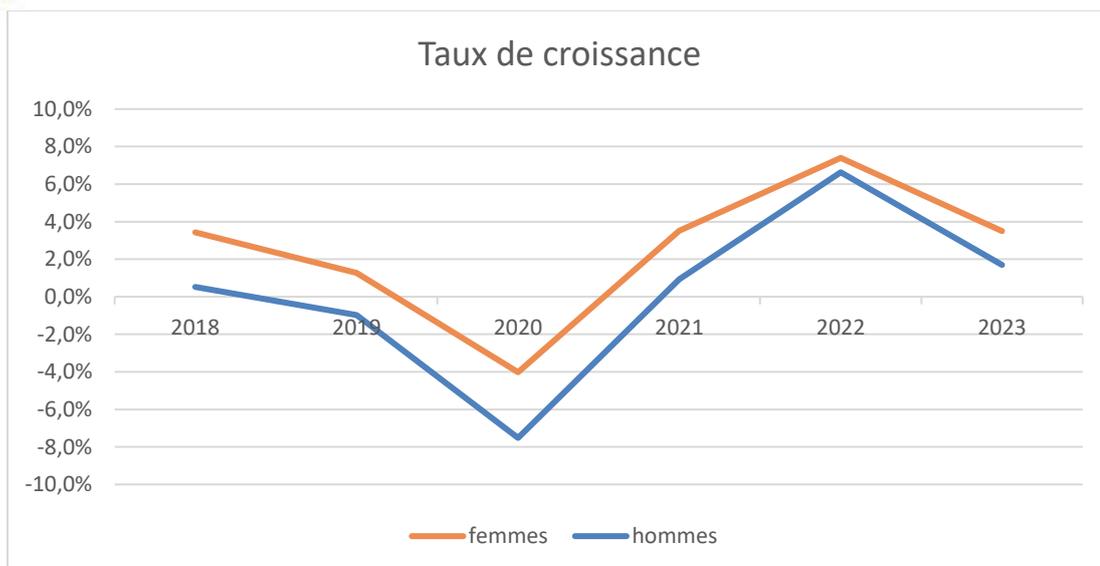
Le nombre de pratiquants occasionnels déclarés par les structures fédérales en 2023 poursuit sa progression et retrouve quasiment les valeurs des années avant Covid de 2018 et 2019 (années avec O' France également). En 2023, 4400 Pass ont été délivrés à O' France. En 2023, nous pouvons considérer que la pratique occasionnelle tout au long de l'année a retrouvé son niveau d'activité.



- **Le taux de licences féminines**

En 2023, le taux de licences féminines poursuit sa progression certes limitée mais régulière et atteint 43,4 % des licenciés. Le taux de croissance des licences féminines est à 3,5 %, 1 point au-dessus de la moyenne annuelle. Ce qui peut questionner, c'est le taux de croissance nettement plus faible des licences masculines (1,7%).

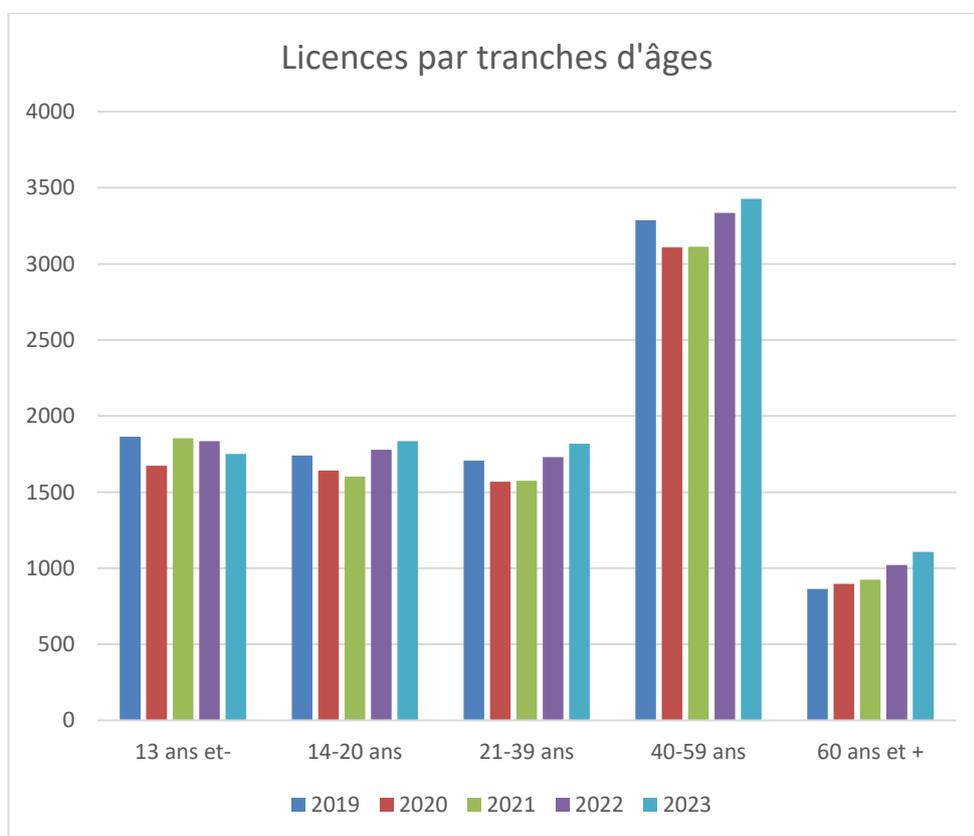
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Femmes	3,4%	1,3%	-4,0%	3,5%	7,4%	3,5%
Hommes	0,5%	-1,0%	-7,5%	0,9%	6,6%	1,7%

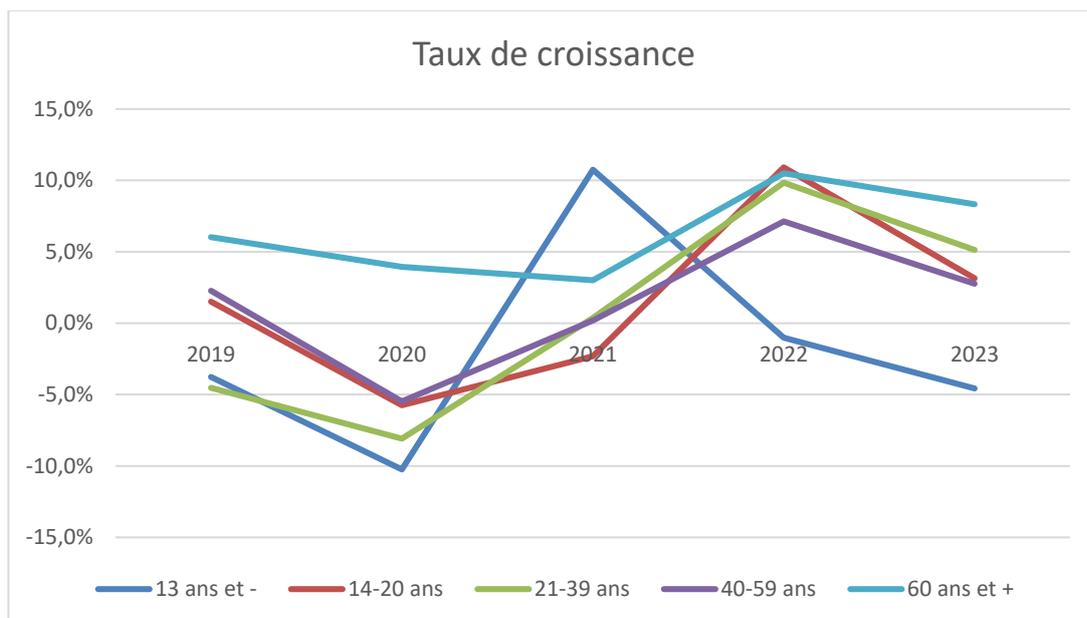


- Licenciés par tranches d'âges (ministérielles)**

Le nombre de licences a augmenté depuis 2021 pour toutes les tranches d'âges sauf pour la tranche des 13 ans et moins. En 2023, si toutes les tranches d'âge augmentent au moins de 2,8 %, la tranche des 13 ans et moins perd 4,5% de licenciés. Cette tranche d'âge est la plus fluctuante et ce n'est pas nouveau, faute d'accueil régulier dans les clubs.

Un encadrement professionnel formé pour animer auprès des plus jeunes est sans doute la clef manquante pour toucher davantage cette tranche d'âge pour la fédération.





- **Nombres de personnes en situation de handicap licenciées (déclarées).**

Le nombre de personnes en situation de handicap accueillies dans les clubs de la fédération est minime mais constant par rapport à 2022. En 2023 il s'élève à 20 personnes accueillies dans 11 clubs. 8 parmi ces licenciés ont une licence de la fédération Handisport.

La convention FFH – FFCO signée fin 2021 a pour objectif le développement de la pratique de la course d'orientation grâce à une mutualisation des compétences techniques coté FFCO et des compétences concernant les différents handicaps côté FFH. En 2023, faute de ressources humaines aucune actions communes n'a été menée.

- **Les structures fédérales**

En 2023, on constate une baisse générale des structures affiliés de moins 5 (contre moins 3 en 2022), répartis dans 4 ligues différentes et l'absence d'affiliation en 2023 de 5 anciens comités départementaux.

La baisse du nombre de clubs n'a eu aucun impact sur le nombre de licenciés qui lui est en croissance.

Il n'y a pas de lien géographique entre les clubs et les comités départementaux non réaffiliés en 2023.

En revanche, nous constatons que parmi les comités départementaux non réaffiliés en 2023 4 d'entre eux étaient des comités avec un seul club ; il est force de constater que le maintien d'une structure départementale avec un seul club est très difficilement viable. Et c'est le cas pour 11 départements sur le territoire métropolitain qui ne comptent qu'un seul club et qui n'ont pas de comité départemental. Au contraire, 8 départements sans comité départemental comptent au moins 2 à 3 structures affiliées. Le développement d'activités mutuelles pourrait être envisagé pour ces départements.

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombres de clubs affiliés	204	206	201	198	193
Comités départementaux affiliés	59	60	61	61	56
Ligues affiliées	12	12	13	13	13
Membres associés	17		15	21	19



### 3. Bilan du projet de développement par plan d'actions

#### 3.1 Projet 1 – Équipements sportifs

Rappel du plan d'action : Développement des équipements sportifs de loisir et de la cartographie mutualisée. Contrôle et valorisation de la cartographie sur de nouveaux territoires.

##### Bilan des actions en 2023 :

La promotion du concept des Espaces Loisirs Orientation a été reconduite durant le salon des sports 2023. Ce projet piloté par le président de la fédération a pu avoir lieu avec le soutien des ligues Ile de France et Bretagne. Malgré les nombreux contacts pris avec des collectivités territoriales, et la dizaine de conventions transmises, il n'y a que très peu de retour pour un déploiement effectif du concept dans les territoires.

En 2023, 45 PPO ont été créés dans 18 départements. C'est nettement inférieur aux 2 années précédentes.

	2021	2022	2023
Nombre PPO	65	62	45
Nbre départements	28	26	18

La promotion seule des ELO, ne suffit pas à son développement. L'objectif de développement de ce projet sur l'ensemble du territoire sans ressource humaine dédiée au niveau national, semble être un peu ambitieux. L'exemple de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes qui a une ressource dédiée, et qui comptabilise à elle seule, 47% des projets réalisés en 2023 en est peut-être une preuve.

Le second projet de développement cartographique est piloté par le DTN. Les différents projets de cartographie sont choisis en fonction des besoins du haut niveau et du programme annuel des compétitions. Et ce programme n'est finalisé qu'en fin d'année n-1. L'étude de faisabilité des différents projets avec les acteurs locaux n'a lieu qu'en début d'année, ce qui laisse peu de temps à la mise en œuvre et ce calendrier est difficilement modifiable par manque de temps de la part des CTS.

Les projets sont répartis entre les CTS, chacun prenant contact avec les structures locales, ou déconcentrés pour en étudier la faisabilité (intérêt, autorisations, financement, projet d'utilisation) afin d'établir un éventuel partenariat. La gestion de la déclaration et de l'usage des cartes réalisées revient à la ou aux structures du territoire concernées.

La réalisation des conventions d'usage entre le haut niveau, la pré-accession au haut niveau et les structures locales a redémarré courant 2023 pour une partie des cartes réalisées en 2022 et quelques-unes réalisées en 2023. Faute de temps disponible, la direction technique nationale n'a pas la capacité de gérer les parties administratives de ce projet. Le DTN a travaillé avec un des membres de la commission équipement et le secrétariat fédéral, pour relancer ce travail de suivi jusqu'aux signatures des parties.

En 2023, les projets cartographiques suivants ont été mis en œuvre :

Nom carte	Spécification	Structure affiliée concernée bénéficiaire	Usage HN
Valence Centre et Romans (26)	ISSprOM	CDCO26	Sélections
Mazayes (Est) (63)	ISOM	CDCO63	Sélections
Lempdes – Nohanent - Chamalières	ISSprOM	CDCO63	Pôles + Stages
Rocher des demoiselles (77)	ISOM	CDCO77	Stages
MAJ Chazelles-sur-Lyon (42), Saint-Paul-en-Jarez (42)	ISSprOM	CDCO42	Pôles + stages
Saint-Symphorien d'Ozon (69), Saint Symphorien sur Coise	ISSprOM	CDCO69	Pôles + Stages
Figayrol Sud-Ouest	ISOM	CVO12	Stages
MAJ Clermont-l'Herault et Figayrol	ISSprOM/ISOM		Stages

Concernant la déclaration des cartes de course d'orientation nouvellement réalisées en 2023, les données enregistrées sont les suivantes : l'ensemble de la cartographie répertoriée pour la pratique de la CO (totalité des cartes enregistrées non obsolètes et sans compter les reprises de cartes) représente 18734 km<sup>2</sup>. Ce sont 717 km<sup>2</sup> nouvellement cartographiés en 2023, soit 3,8% de la superficie totale des cartes de CO utilisables.

Il faut préciser que cette valeur reste relative et dépend du moment où sont effectuées les déclarations dans l'année. Le chiffre est donc approximatif, car certaines structures déclarent leurs cartes réalisées avec un certain délai. Ce suivi des déclarations est réalisé le secrétariat fédéral.

En conclusion, les clubs poursuivent de manière régulière la réalisation de nouvelles cartes de CO, toutes disciplines confondues et cartographient annuellement environ 4% de la superficie totale déjà cartographiée. La tendance est positive et semble correspondre aux besoins de pratique et à la capacité de réalisation des clubs.

Indicateurs du contrat de développement :

Action n°	Objectifs opérationnels	Indicateurs associés à l'objectif	2021		2022		2023	
			Cible	Réalisé	2022	2022	2023	2023
Action 1	Promouvoir les espaces d'orientation de loisir pour les développer sur tout le territoire	Nombre de nouveaux ESO/PPO	40	58	55	62	70	45
		Nombre de départements ayant de nouveaux PPO	27% (26)	27% (26)	34% (33)	27% (26)	42% (40)	19% (18)
Action 2	Conquérir de nouveaux espaces cartographiés	% de superficie nouvellement cartographiés	3,50%	4,5%	4%	3,6%	4%	3,8%

### 3.2 Projet 2 – Plan de Formation

Le plan de formation fédéral se décline en 2 niveaux, national et régional, qui comprennent respectivement les formations initiales des bénévoles et les formations continues associées, dispensées sous forme de séminaires.

Rappel du plan d'actions : faciliter l'accès aux formations initiales de niveau national avec une attention particulière pour une féminisation accrue ; mettre à jour par la formation continue, l'expertise des bénévoles formés pour maintenir la qualité de la pratique compétitive et faire évoluer les compétences pour répondre aux nouvelles formes de pratiques émergentes, en toute sécurité.

#### Bilan :

La restructuration de l'architecture fédérale a avancé en 2023 : le module de base, commun à toute les formations est quasi finalisée, les contenus des différentes filières des éducateurs, technique (traçage et contrôle) et de l'organisation également. L'ensemble de la formation fédérale a été revue et conçue avec des parties à faire et faisables en distanciel et d'autres où le présentiel reste indispensable.

Fin 2023, la formation des organisateurs a été ébauchée avec en prévision une réunion pour la finalisation de son contenu programmé en début d'année 2024. Sa mise en œuvre est prévue dans le courant de l'année 2024. La présentation de la nouvelle architecture de formation est prévue pour 2024 également.

Deux aspects du plan d'action n'ont pas été mis en œuvre : aucune action de communication en direction des femmes n'a été faite particulièrement en 2023. La communication est unique et inclusive. Et faute de ressources humaines, le projet de formation des éducateurs en sport-santé n'a pas été ébauché.

La formation fédérale initiale telle qu'elle existe continue à être mise en œuvre par les ligues au niveau régional et coordonnée par le CTS en charge de la formation pour les formations nationales.

Rémi Gardin assure également la mise à jour des documents supports des formations utilisées par les formateurs régionaux. En 2023, 35 formations régionales couvrant tous les champs de la formation fédérale ont été mises en œuvre par dix des treize ligues.

Une formation adaptée dans son contenu aux sportifs de haut niveau a été mise en place après 10 ans. Cette formation conçue en 2013 a été à nouveau encadrée par Charly Boichut. Le principe est de passer vite sur les thématiques maîtrisées par les SHN et d'insister particulièrement sur les points qu'ils ne connaissent pas. Cette formation a regroupé 15 SHN.

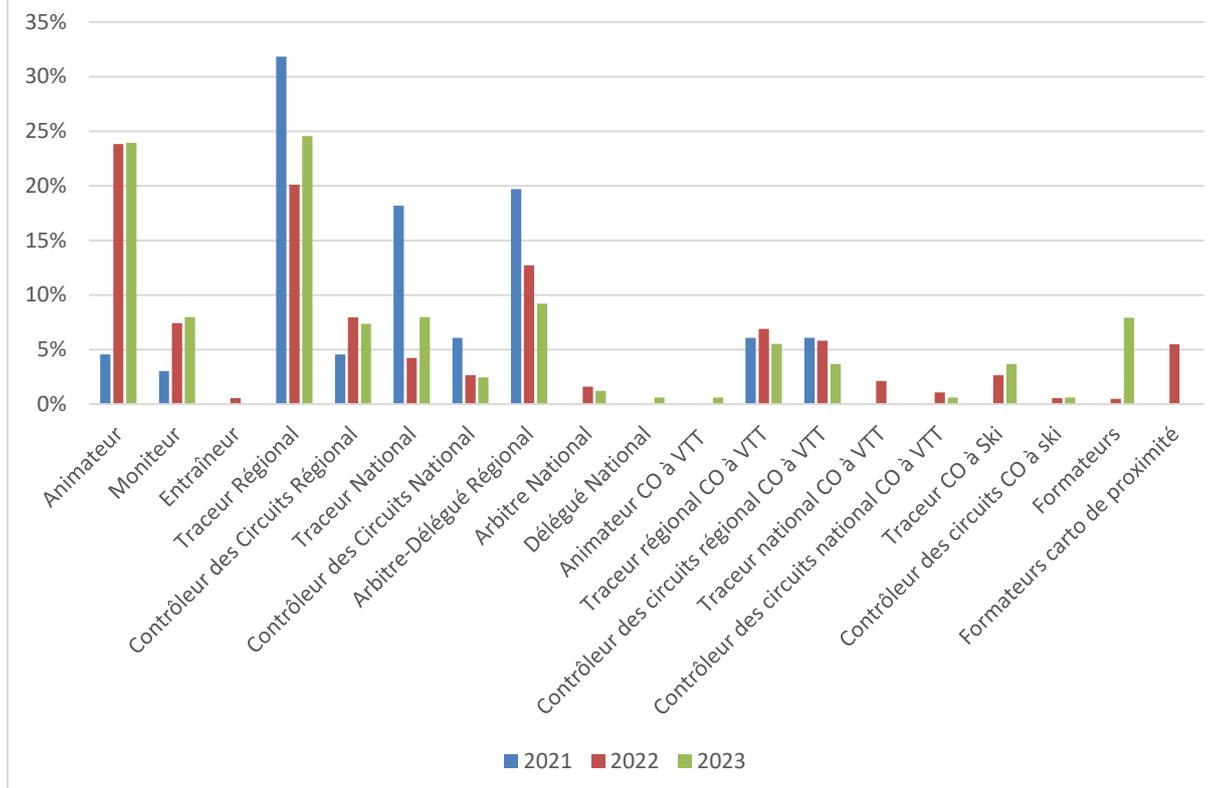
Au niveau national, toutes les formations initiales ont eu lieu :

- La formation de TN en CO à pied (en janvier 2023), encadré par Charly Boichut (EN) avec André Hermet (CTS) en appui. Charly Boichut a assuré la mise à jour des contenus et évalué les tracés à produire par les stagiaires.
- formations de moniteurs, dans les ligues NA et PZ, encadrées par Rémi Gardin (CTS), qui a effectué la mise à jour de la formation.
- formations de formateurs, animateur, traceur régional et contrôleur des circuits régional qui ont eu lieu dans la ligue NA ont été encadrées par Rémi Gardin.
- La formation de TN et CCN en CO à VTT (en janvier 2023), encadrée par André Hermet (CTS), Dominique Etienne et Jean-Charles Lalevée.

Rémi Gardin assure également le suivi des validations des diplômes.

En 2023, 163 diplômes ont été validés, dans les 3 disciplines dont 139 en CO à pied, 17 en CO à VTT, 7 en CO à ski, et 14 formateurs régionaux formés, 3 formateurs d'animateurs, 6 formateurs de TR et 5 de CCR.

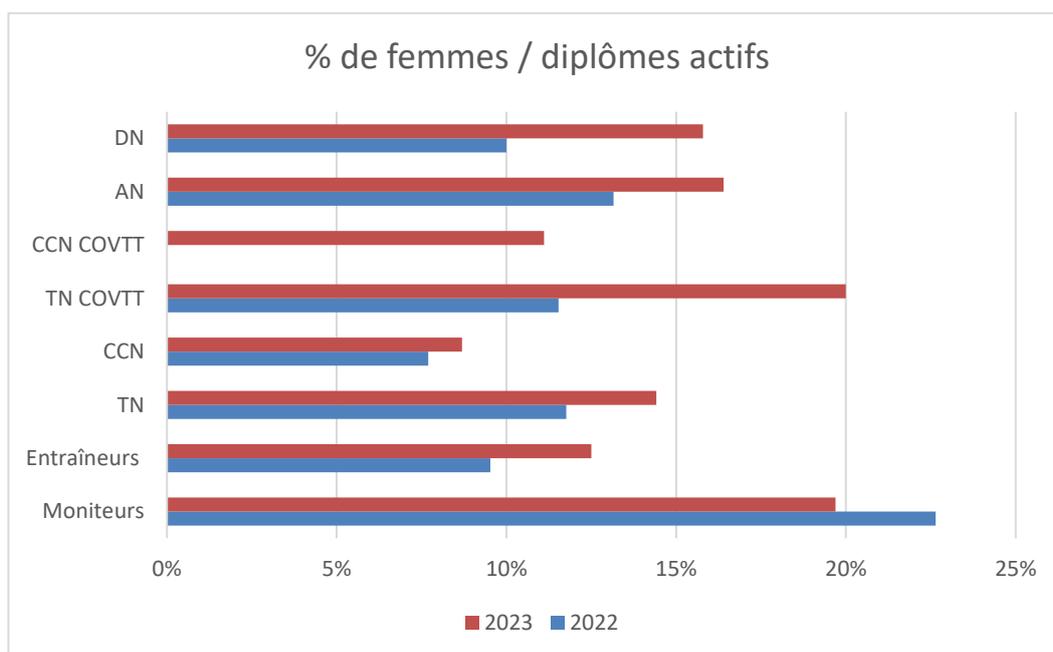
## Diplômes délivrés



Les statistiques permettent de faire ressortir les manques de renouvellement dans plusieurs diplômes nationaux. Celui qui semble le plus problématique pour permettre d'assurer des compétitions nationales de qualité est celui de délégué national. Il y a moins d'inquiétude pour le diplôme d'entraîneur, sachant qu'en 2022, 12 personnes sont entrées en formation.

Pour répondre à l'objectif de féminisation, en 2023, parmi tous les diplômés actifs de niveau national (451) 16% sont des femmes, soient 70. Ce sont 3% de plus qu'en 2022. Cela s'explique par 12,6 % de femmes entrées en formation au niveau national en 2022.

	2022			2023		
	Diplômés actifs	Nbre de femmes	% de femmes	Diplômés actifs	Nbre de femmes	% de femmes
Moniteurs	106	24	23%	132	26	20%
Entraîneurs	21	2	10%	16	2	13%
TN	119	14	12%	111	16	14%
CCN	65	5	8%	69	6	9%
TN COVTT	26	3	12%	15	3	20%
CCN COVTT	4	0	0%	9	1	11%
AN	76	10	13%	61	10	16%
DN	50	5	10%	38	6	16%
<b>Total</b>	<b>467</b>	<b>63</b>	<b>13,5%</b>	<b>451</b>	<b>70</b>	<b>15,5%</b>



Ce diagramme présente à priori une évolution positive pour la suite. Mais malheureusement, en 2023, les entrées en formation des femmes ne représentent que 7,1% des stagiaires.

La formation des femmes reste donc très fragile et aléatoire, alors qu'elles représentent plus de 43% des licenciés.

Concernant la formation continue, en 2023, les quatre séminaires prévus ont eu lieu. Les 3 séminaires des traceurs et contrôleurs des compétitions de niveau national dans chacune des 3 disciplines délégataires sont l'occasion de préciser les nouveautés réglementaires, de revenir sur des points qui ont posés questions ou problèmes lors des compétitions. C'est aussi l'occasion d'harmoniser les connaissances de tous à partir d'études de cas concrets et d'échanger sur les bonnes pratiques.

- Le séminaire des traceurs et contrôleurs nationaux mis en œuvre tous les deux ans, a regroupé 44 participants et 3 CTS début décembre 2023. Il a été coordonné par Rémi Gardin au sein de la DTN en lien avec Denis Genevès, responsable de la commission juges-arbitres.
- Le séminaire des traceurs et contrôleurs nationaux en CO à VTT a eu lieu en 2<sup>ème</sup> partie de la formation nationale CO à VTT (en janvier 2023). Avec les encadrants, 10 personnes étaient présentes.
- Le séminaire des traceurs et contrôleurs CO à ski a eu lieu en décembre 2023 grâce à la coordination de Michel Denaix, responsable de la commission Co à ski. 4 personnes ont participé en présentiel et 4 en distanciel.
- Le séminaire des entraîneurs a lieu mi-octobre 2023. Coordiné par Rémi Gardin avec la Direction TN, il a regroupé 11 entraîneurs et les 5 CTS.

Les participants des 4 séminaires ont représenté 27,4 % des diplômés actifs concernés (29% en 2022).

Même si le nombre de participants a été globalement supérieur aux années antérieures, le nombre de diplômés actifs a nettement augmenté en 2023, c'est pourquoi, le rapport a diminué. L'augmentation du nombre de diplômés actifs signifie que davantage d'actions sont mises en œuvre autour de la pratique compétitive et de l'encadrement.

## Indicateurs du contrat de développement :

Comme en 2022, Le turnover (ou taux d'abandon) des licenciés à 2 ans n'a pas été établi.

Action n°	Objectifs opérationnels	Indicateurs associés à l'objectif	2021		2022		2023	
			Cible	Réalisé	2022	2022	2023	2023
Action 3	Favoriser l'accès aux formations nationales, en particulier pour les femmes	% d'entrée en formation nationales sur nombre de diplômés actifs	9%	9,1%	10%	17,3%	11%	7,1%
		% de femmes diplômées niveau national / diplômés actifs	15%	21,4%	16%	13,5%	17%	15,5%
Action 4	Maintenir l'expertise des diplômés pour une pratique de qualité	% de recyclés / nombre de diplômés actifs	28%	26,2%	30%	29,1%	32%	27,4%
		Turnover des licenciés à 2 ans	54%	41,2%	52%	Non établi	50%	Non établi

L'évolution des indicateurs sur 3 ans à la sortie de la crise sanitaire sont irréguliers et ne permettent pas d'établir une tendance à la hausse ou à la baisse. Les faibles volumes expliquent en partie ces fluctuations, ainsi que la durée nécessaire à la validation des diplômes après l'entrée formation (jusqu'à 2 ans).

Même si les objectifs fixés ne sont pas atteints, l'indicateur de femmes diplômées est en hausse.

### **3.3 Projet 3 – Projet jeunes et pré-accession haut niveau**

Rappel du plan d'action : Promouvoir et diversifier les différents événements et formes de pratiques exclusivement réservés aux jeunes. Coordonner au niveau national et accompagner le réseau de détection des espoirs, pré-accession territorial au haut niveau ainsi que, selon les besoins des territoires, les stages de perfectionnement des ligues.

#### Bilan :

L'action 5 est mise en œuvre par la commission « jeunes », à laquelle participe le CTS en charge du développement Rémi Gardin. Le rapport de la commission « jeunes » est complet. En voici la synthèse pour le contrat de développement :

La diversité des pratiques fédérales proposées aux jeunes se poursuit dans les structures fédérales.

Le nombre d'écoles de CO déclarées s'élève à 95, ce qui signifie que 49% des clubs accueillent des jeunes licenciés et leur proposent des activités adaptées. A noter que 41% des clubs ayant une école de CO organisent des entraînements aussi en CO à VTT.

Le nombre d'organisation de passages de balises au sein des ligues a augmenté, 20 passages ont été organisés en 2023, pour une délivrance de balises de couleur pour 331 jeunes. La délivrance des balises techniquement plus difficiles (orange et violette) s'obtient aussi via le classement national. Le nombre total de balises délivrées (928) a augmenté de 13% en 2023.

Afin d'inciter les clubs à faire découvrir la compétition sportive aux jeunes, un indicateur du projet fédéral repris dans le contrat de développement concerne le nombre de jeunes figurant au classement national. En 2023 l'augmentation de jeunes classés est de 7%.

5 écoles ont vu leur labellisation dégradée et 16 écoles l'ont améliorée.

Tous ces indicateurs en croissance montrent un réel effort d'investissement des clubs auprès des jeunes.

Le seul bémol, peut-être pour des raisons logistiques, d'encadrement et/ou financières, le nombre de challenges des écoles de CO organisés sur le territoire reste à 2.

Les liens avec le monde scolaire augmentent également et sont formalisés à travers des conventions. En 2023, 139 conventions ont été signées, contre 103 en 2022, soit 35% d'augmentation.

La convention avec l'UNSS permet la gratuité de la première année de licence à la FFCO. Ce nombre est en croissance avec 168 jeunes qui ont pu en bénéficier en 2023.

Le turnover à 2 ans du nombre de licenciés jeunes à encore un peu diminué à 44,7% (45,4 en 2022). Être en dessous des 50% est un bon indicateur de fidélisation des jeunes. L'objectif est considéré atteint.

En revanche, l'augmentation du nombre de jeunes licenciés n'est pas stabilisée et fluctue d'une année sur l'autre. 2023 enregistre une baisse autour de 1% des jeunes de 18 ans et moins.

C'est la régularité de l'accueil hebdomadaire et la diversification des activités proposées dans de plus nombreux clubs qui permettra ce développement de la pratique fédérale des jeunes.

Concernant l'action 6, correspond à l'objectif de développement du perfectionnement des jeunes sportifs (âgés de 13 à 18 ans), à travers la mise en place au niveau des ligues, d'un réseau de détection des espoirs (RDE) et des stages de perfectionnement pour les meilleurs jeunes détectés en « groupe ligue performance ». Ce projet est géré par Rémi Gardin. Il reçoit les demandes d'accompagnement des ligues et lance les appels à candidature pour les différents stages et week-end RDE. En 2023, 6 stages ligues de perfectionnement ont eu lieu dont 4 qui ont bénéficié de l'apport de personnes ressources DTN.

8 RDE ont accueillis des jeunes de 9 ligues. 4 RDE ont bénéficié d'un soutien technique de la part des ressources DTN et en fin d'année au regard des besoins des ligues, un soutien financier à l'organisation des RDE a été à nouveau apporté aux ligues. En effet, selon les ligues, le soutien technique sur un week-end n'est pas prioritaire, en revanche un soutien plus logistique semble nécessaire.

#### Perspectives 2024 :

Élargir la notion de soutien fédéral aux RDE à la fois de manière technique et logistique.

Poursuivre l'accompagnement des ligues pour la réalisation des stages de perfectionnement et de week-ends RDE au profit des jeunes sportifs.

Indicateurs :

Action n°	Objectifs opérationnels	Indicateurs associés à l'objectif	2021*		2022		2023	
			Cible	Réalisé	2022	2022	2023	2023
Action 5	Attirer et fidéliser les jeunes grâce à une offre de pratique diversifiée	% d'augmentation de licenciés jeunes	2,5%	5,2%	5%	4,4%	5%	-1,1%
		% d'augmentation de jeunes classés au niveau national	2%	-7,7%	2%	8,6%	2%	7,1%
		Turnover à 2 ans	47,5%	52,4%	45,0%	45,4%	42,5%	44,7%
Action 6	Favoriser et élargir les stages de perfectionnements	Nombre de stages ligue de perfectionnement supportés techniquement par la FFCO	3	0	5	4	6	4 sur 6
		Nombres de jeunes concernés	60	0	100	75	120	119
	Coordonner le réseau de détection du niveau territorial	Nombre de week-ends RDE organisés (mutualisations ligues possible)	6	1	8	9 (3 avec support DTN)	12	8
		Nbre de ligues concernées	5	1	8	9	10	9
		Nombre moyen de jeunes par week-end RDE	40	26	45	45 à 50	50	45 à 50

### III. LE PROJET SPORTIF FEDERAL

La gestion de ce dispositif visant le développement de la pratique sportive, entre dans le cadre du contrat de développement et est subventionné par l'ANS.

#### Rappel du plan d'action :

Accompagnement au déploiement du projet sportif fédéral.

#### Bilan :

Ce dossier est mis en œuvre et suivi par Rémi Gardin (CTS) en collaboration avec la commission dédiée constituée de 12 bénévoles et élus du Comité directeur et 2 salariées. Le bilan de la campagne de subvention du PSF 2023 a été transmis directement à l'ANS et présenté en BD et CD, puis aux présidents de ligue, lors du séminaire annuel en novembre 2023.

La préparation de la campagne et de tous les documents utiles aux structures est efficace car elle a pu s'appuyer sur les travaux de l'année précédente.

Le fonctionnement avec un binôme de plus, soit 6 binômes instructeurs, a permis de mieux ventiler la charge de travail et de répondre dans les délais contraints.

Les éléments imposés par l'ANS sont déterminants dans l'évaluation du PSF par l'ANS :

- Atteindre 50 % du budget du PSF à destination des clubs à horizon 2024
- Valoriser les actions spécifiques en faveur de la féminisation de la pratique, sans indicateur défini par l'ANS.
- Plafonner à 15% du budget, le financement des projets en faveur de la pré-accession au sport de haut-niveau (Sections d'Excellence Sportive)

Le nombre de dossiers reçus, instruits et financés est en hausse par rapport à 2022, notamment au niveau des clubs, pour une subvention en baisse de 25700 € incluant le plan de relance de 2022 non reconduit en 2023, soit baisse de l'enveloppe initiale d'environ 9000 €. De ce fait on observe une baisse de 9% de la subvention pour l'ensemble des 10 ligues.

De plus, contrairement aux années précédentes, toutes les régions n'ont pas reçu un financement pour au minimum une structure affiliée. En effet en cas de dossier unique, il fallait au moins que le dossier respecte la note de cadrage, si non, le dossier ne pouvait pas être accepté. Ce point était un objectif issu de la volonté émise par les présidents de ligues.

#### Synthèse chiffrée :

	2021	2022	2023
Subvention ANS	242 450 €	273 600 €	264 900 €
+ plan de relance	52 350 €	17 000 €	0 €
Nbre de dossiers reçus	116	102	110
Nbre de dossiers instruits	114	101	110
Nbre de dossiers subventionnés	108	97	104
Ligues	10	10	10
CD	31	27	24
Clubs/structures	67	60	70
% subvention PSF allouée aux clubs	48,7%	49,2%	50,2%

L'objectif prioritaire d'attribution d'au moins 50% de la subvention aux clubs est atteint en 2023.

## IV. LE PROJET DE TRANSFORMATION NUMERIQUE

### 1. Projet de 2022-2023

Un dossier de demande de subvention dans le cadre de la transformation numérique des fédérations a été déposé par la fédération en 2022. Pour rappel, il comprend 2 plans d'actions :

- Le premier concerne la création d'un nouveau site Web pour la FFCO, géré par la commission numérique de la FFCO.
- Le second concerne la participation de la FFCO au projet interfédéral d'Outdoorvision, piloté par le Pôle Ressource National des Sports de Nature (PRNSN). Le président est l'interlocuteur direct, le DTN apporte une contribution plus administrative en lien avec le PRNSN.

Ce projet de transformation numérique qui répond à un appel à projet du plan de relance, a un fonctionnement différent du contrat de développement. La fédération a un an de mise en œuvre à la date de validation du projet par l'ANS (octobre 2022).

#### 1.1 Bilan du projet 1 - site fédéral

- Au cours du premier trimestre 2023, faisant suite à des discussions interfédérales initialisées par le CNOSF dans le contexte de l'appel à projet ANS Numérique 2023, la fédération a identifié et a engagé les premiers dialogues avec deux prestataires.
- Au second trimestre 2023, des discussions avec les deux sociétés ont eu lieu avec une démonstration de leur produit respectif, pour comprendre les fonctionnalités de base, discuter du planning de développement et disposer d'une offre.

Il est apparu lors de ces échanges indispensables, de disposer d'un cahier des charges précis des fonctionnalités hors gestion des licences ;

Avant de lancer un appel d'offre pour le module des licences, la décision lors du CD du 20 juin 2023 a été de rechercher avant tout un appel à recherche de prestataires pour accompagner la fédération à la rédaction du cahier des charges pour tous les autres modules que celui des licences.

- Au troisième trimestre 2023, la commission s'est concentrée sur la recherche de prestataires pour l'assistance à la rédaction du cahier des charges : après deux refus, trois prestataires s'impliquent et est mise en place une demi-journée de présentation des fonctionnalités du site fédéral actuel pour chacun des prestataires, avec la fourniture de documents de présentation de l'arborescence du site FFCO. Des devis sont reçus et présentés lors du CD de fin août 2023.
- Les élus font le choix d'un prestataire. L'action pour l'établissement du cahier des charges du site internet de la fédération est lancée à la fin du mois de novembre.

#### Perspectives 2024 :

Une fois le cahier des charges livré, début 2024, la fédération lancera rapidement un appel d'offre pour la réalisation du site métier.

En parallèle en 2024, la fédération doit mettre en œuvre le site vitrine.

#### 1.2 Bilan du Projet 2 - Outdoorvision

Le projet a eu lieu en grande partie en 2022. La formation réalisée par le PRNSN a été contractualisée en 2022 et a eu lieu les 12 et 13 septembre 2023 sous forme de 2 soirées. Une formatrice et le porteur du projet au sein du PRNSN ont dispensés la formation. Le président de la FFCO, porteur élu du projet et le DTN, ont présenté la genèse du projet et le contenu de la convention liant le PRNSN et la fédération. 8 référents désignés par de

ligues et 3 référents nationaux (le Président de la FFCO, le DTN et le CTS en charge du développement auprès des ligues) ont participé à la formation.

La formation a permis aux référents de s'approprier leurs missions : de promouvoir le téléchargement des traces GPS lors de CO afin d'alimenter les datas de la plateforme, d'avoir connaissance du kit de communication et d'apprendre à utiliser les différentes fonctionnalités de la plateforme.

Cette expérimentation semble concluante et permet réellement d'objectiver les flux des orienteurs lors des compétitions.

## 2. Projet Outdoorvision de 2023-2024

En 2023, la fédération a déposé un nouveau dossier pour poursuivre le projet Outdoorvision dans le but :

- D'accroître la collecte des traces GPS des orienteurs à l'occasion de 2 compétitions d'envergure, sur les étapes 1 et 2 d'O' France en Cerdagne Capcir et lors du raid O' Bivwak 2024 en Auvergne.
- D'animer la communauté des « orienteurs connectés » en mobilisant les pratiquants de course d'orientation par une stratégie d'influence. Rémunérer des athlètes « parrains » de Outdoorvision en fonction des clics générés et des comptes créés sur Outdoorvision.
- D'intégrer les emprises et/ou les fonds de carte des parcours permanents d'orientation, des cartes de CO dans le catalogue des datas visualisables dans Outdoorvision pour permettre le comptage des pratiquants dans ces espaces et faciliter les analyses ; et d'automatiser un flux de données et sa mise à jour par API.

Bilan pour la continuité du projet Outdoorvision en 2023 :

La promotion de Outdoorvision auprès des participants à l'occasion de la compétition O France 2023 a été réalisée avec le soutien du PRNSN pour la distribution des flyers lors de l'évènement. 2 personnels du Pôle Ressource ont tenu un stand de promotion de la plateforme et du projet Outdoorvision durant les étapes 1 et 2 de O France. Le Pôle Ressource a également réalisé une campagne de promotion digitale sur les réseaux sociaux. La partie du projet de parrainage par des orienteurs de haut niveau n'a pas été mise en œuvre.

Le rapport du travail fourni par le PRNSN concernant la promotion de Outdoorvision sur O France et le résultat du nombre de comptes créés autour de la tenue du stand a été présenté mi-décembre. Cette réunion a eu pour objet d'affiner les données et la forme que l'on souhaite voir apparaître sur la plateforme dans l'analyse des traces GPS collectés.

Perspectives 2024 :

Le rapport des traces collectés lors de O France avec les fonds de cartes de CO devrait être rendu lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

## V. BILAN DU HAUT NIVEAU EN CO A PIED

L'organisation du haut niveau en 2023 répond au Projet Performance Fédéral (PPF) validé par arrêté du ministère chargé des sports et des jeux olympiques et paralympique le 22 juin 2022 et jusqu'au 30 juin 2025.

### 1. Les mises en listes ministérielles en 2023

Pour rappel, les mises en listes ministérielles de haut niveau (LM SHN), « Élités » et « Seniors » sont établies à partir des performances réalisées à l'année N-1, selon les critères fixés par le ministère des sports.

Concernant les listes des sportifs « Relèves », le DTN propose des critères de performance définis par tranche d'âge correspondant à une progression de résultats réalisables dans des conditions optimales pour atteindre le plus haut niveau mondial.

Concernant les listes des sportifs espoirs et des collectifs nationaux, le DTN propose des critères qui correspondent à des notions de progression et de potentiel pour les espoirs et des niveaux de performance proches de ceux des SHN pour les sportifs des collectifs nationaux.

Tous ces critères sont nécessairement validés en amont par l'Agence Nationale du Sport (ANS) lors de la validation du PPF.

La campagne de mise en liste ministérielle est effectuée par le DTN, entre septembre et décembre N-1 via le Portail du Suivi Quotidien du Sportif et comprend plusieurs étapes :

- Une préinscription lors de laquelle le sportif susceptible d'être inscrit, doit remplir son dossier en ligne dans une période donnée,
- Après vérification des dossiers, le DTN propose la liste d'inscription en fonction des critères réalisés par le sportif en année N-1 et en justifiant le niveau de performance du sportif et les autres critères d'inscription.
- La convention SHN-FFCO est relue annuellement
- Les sportifs inscrits en liste SHN, doivent signer la convention SHN-FFCO avant la fin de la campagne (autour de mi-décembre).
- Les mises en listes ministérielles doivent être validées par l'ANS avant la parution de l'arrêté ministérielle des listes haut niveau pour la FFCO (tout début janvier).

Le nombre total de sportifs en LM varie peu d'un ou deux sportifs. En effet, même si une partie des inscriptions en LM se fait sur critères de performance, les niveaux de performance évoluent peu à ce niveau d'une année sur l'autre. De plus, le DTN a pour consigne de veiller à maintenir un nombre cohérent d'une année sur l'autre de sportifs inscrits en listes ministérielles. Les listes « Espoirs » et « Collectifs Nationaux » peuvent servir à cette régulation. C'est à la marge. La liste fédérale, complémentaire aux LM permet de maintenir dans la dynamique du haut niveau des sportifs de niveau proche et juste en-dessous du niveau requis pour être en LM. La liste fédérale crée une émulation et permet une confrontation nécessaire à la progression et à la haute performance.

En 2023, on peut noter une augmentation du nombre de sportifs « Relèves » jeunes seniors, de 5%. Ce résultat encourageant souligne une augmentation du nombre de sportifs qui atteignent les niveaux de performance requis.

Année	Listes ministérielles (LM)			Listes ministérielles des SHN (LM SHN)					Total LM
	Espoirs	SCN	Total	Relève	Senior	Elite	Total SHN	% SHN	
2021	20	8	28	19	3	1	23	45%	51
2022	22	4	26	17	6	0	23	47%	49
2023	19	5	24	21	5	0	26	52%	50

## 2. Cadre du contrat de performance durable et aspects financiers

Le contrat de performance durable est un contrat pluriannuel établi sur 3 ans, de 2022 à 2024. L'objectif de l'ANS est de soutenir la préparation et l'alimentation de l'équipe de France sur le long terme ainsi que des actions structurantes.

Les objectifs de la fédération partagés avec l'ANS visent la progression du rang mondial la France, le rayonnement de la France aux championnats d'Europe et du Monde, une progression par la formation et l'accompagnement de la nouvelle génération de « sportifs en devenir » en préparation pour les championnats internationaux et épreuves de référence concernées.

2023 est la 2<sup>ème</sup> année de mise en œuvre de la stratégie de préparation définie dans le PPF.

La fédération s'engage également à favoriser l'insertion professionnelle et à garantir l'intégrité des sportifs et protéger leur santé en organisant la surveillance médicale règlementaire (SMR).

La subvention durable 2023 reste stable financièrement à 215 000 € et sans fonds dédiés de 2022, les reliquats budgétaires de 2020 et 2021 ayant été absorbés en 2022 notamment à cause de l'inflation des coûts de déplacements et de pensions principalement.

## 3. Objectifs fixés et indicateurs d'évaluation

### 3.1 Programme d'excellence, les seniors

- Objectifs généraux fixés pour l'olympiade :  
Maintenir la France parmi les nations fortes de la discipline en s'élevant dans la hiérarchie mondiale alternativement dans les 2 formats (urbain/forêt)

Rappel des modalités de calcul de l'indicateur : le rang mondial est établi en fonction des médailles obtenues aux championnats du monde seniors et en l'absence de médaille, il est calculé à partir de l'indice POP correspondant au total des points des tops 8 (8 points pour le 1<sup>er</sup> et 1 point pour le 8<sup>ème</sup>).

Objectifs validés dans le PPF 2022-2025 :

Rang de la France aux championnats du monde	2022 (urbain)	2023 (forêt)	2024 (urbain)	2025 (forêt)
Objectif fixé	8	6	7	5
Rang obtenu	7	7		

- Objectif pour 2023 :  
Un top 6 au classement des nations était attendu aux championnats du monde en Suisse (formats forêt). Une médaille est généralement nécessaire pour rentrer dans le top 6 mondial.
- Rang mondial :  
En 2023, la France se classe 7<sup>ème</sup>. L'objectif du rang de la France n'est pas atteint,

Points		8	7	6	5	4	3	2	1	Pts top 8	Tops 8
Rang Mondial	Nbre Top 8	1	2	3	4	5	6	7	8	Total	Nbre
1	SUI	3	4		1		2	1		65	11
2	SWE	2	1	2	2	2				53	9
3	NOR	1		2	2	1		1	2	38	9
4	FIN		1	1	1		2			24	5
5	AUT			1						6	1
6	CZE				1	1	1		1	13	4
7	FRA					1		1		6	2
8	LAT							2		4	2
9	DEN						1			3	1
9	GBR							1	1	3	2
11	UKR								1	1	1
11	POL								1	1	1

En 2023, 5 nations remportent des médailles avec une domination de la Suisse à domicile, puis la Suède et la Norvège. La Finlande se hisse à la 4<sup>ème</sup> place. Les derniers championnats du monde en formats forêt date de 2019 et on retrouve les 4 mêmes nations dans un ordre différent aux 4 premières places. En 2023, la France se retrouve derrière l'Autriche qui remporte une médaille de bronze et la république Tchèque qui totalise 4 places de finalistes contre 2 pour la France. La France se situe en milieu de tableau du 2<sup>ème</sup> groupe de 6 nations, après les 4 premières nations inaccessibles.

Aux seuls points des tops 8, la France se classe 6<sup>ème</sup> nation à égalité avec l'Autriche, la République Tchèque se classant 5<sup>ème</sup>.

Ce 7<sup>ème</sup> rang de la France qui reste honorable, même si nous visions plus haut, a été obtenu grâce aux bons résultats des 2 relais hommes et dames. Le relais homme composé de Guilhem Elias pour son premier relais des championnats du monde seniors, de Mathieu Perrin et de Lucas Basset se classe 5<sup>ème</sup>. Le relais Dames composé de Florence Hanauer, Isia Basset et Cécile Calandry termine à la 7<sup>ème</sup> place. L'équipe de France féminine égale la meilleure place de tous les temps. Pour parvenir à ces résultats, les 6 sportifs ont su produire 3 courses stables et de haut niveau. C'est une réelle satisfaction collective, après des résultats individuels globalement en deçà des attentes pour les sportifs les plus expérimentés. Il faut cependant noter la 9<sup>ème</sup> place de Lucas Basset qui perd le top 8 à une poignée de secondes après avoir été une grande partie de la course aux avant-postes. De plus, il convient de préciser qu'un tiers des sportifs de l'équipe prenait part pour la première fois à des championnats du monde seniors. Plusieurs d'entre eux ont réussi à produire un niveau de performance proche de leur meilleur niveau. C'est encourageant pour eux pour la suite.

Si l'indicateur du rang de la France n'est pas atteint, l'ensemble des résultats des seniors au regard des objectifs fixés qui tiennent compte des tranches d'âge et des étapes de progression sur les autres compétitions sont atteints.

➤ Résultats et indicateurs sur les différentes compétitions seniors

Des objectifs de niveau de performance sont requis pour les différentes compétitions afin d'établir l'évaluation annuel du contrat de performance durable. L'ANS a construit une classification du niveau des compétitions afin d'objectiver les résultats de chaque fédération.

Pour 2023, pour toutes les compétitions seniors, les objectifs définis et réalisés sont les suivants :

Compétitions	Résultats attendus	Résultat réalisé	Rang compétition	Échelon résultat	Catégorie Eq de Fr	Total points ANS	Réalisation de l'objectif
WOC forêt	Podium, Top 8, Tops 15 individuels Rang monde 6	Indiv H : 9 - Relais H : 5 - Relais D : 7 - <b>Rang monde 7</b>	Européen - Mondial non JOP	Podium	Sénior B / Non JOP	9	Légèrement en deçà
EOC Sprint	Top 8, Top 25	Relais Mixte : 5 - Indiv KO Sp : H : 7 et 8 ; D : 19 - Sp: H: 13, 20 ; D: 14 - <b>Rang Europe 6</b>	Européen - Mondial non JOP	Finaliste (8)	Sénior B / Non JOP	8	Atteint
Wcup forêt	Top 8, Top 25	Indiv H : LD 19 - MD : 6	Européen - Mondial non JOP	Finaliste (8)	Sénior B / Non JOP	8	Atteint
Wcup (tous formats)	Top 8, Top 25	Indiv H : LD 16, 24 - MD : 5, 15, 25 - Relais mixte : 10	Européen - Mondial non JOP	Finaliste (8)	Sénior B / Non JOP	8	Atteint

Les championnats d'Europe représentent la seconde compétition de référence. Le rang européen a été calculé selon la même méthode : la France se classe à une très belle 6<sup>ème</sup> place en formats urbains. Ce résultat conforte la 7<sup>ème</sup> place mondiale de 2022 (en formats urbains).

Points		8	7	6	5	4	3	2	1	Pts top 8	Tops 8
Rang Europe	Nbre Top 8	1	2	3	4	5	6	7	8	Total	Nbre
1	SWE	3	2	1	2	1	3	1	1	70	14
2	SUI	2	2	2	1	1		1	1	54	10
3	NOR		1		1		1			15	3
4	FIN			2						12	2
5	GBR				2		1			13	3
6	<b>FRA</b>					1		1	1	7	3
7	POL					1				4	1
8	DEN							1		2	1
9	LAT							1		2	1
10	NED							1		2	1
11	AUT								1	1	1
11	HUN								1	1	1

Ce 6<sup>ème</sup> rang européen a été obtenu grâce à la 5<sup>ème</sup> place du relais mixte constitué de Isia Basset, Adrien Delenne, Loïc Capber et Cécile Calandry. Cette 5<sup>ème</sup> place est le meilleur résultat européen de l'équipe de France en relais mixte de tous les temps. 6<sup>ème</sup> rang européen, grâce aussi aux performances individuelles d'un très haut niveau avec la 7<sup>ème</sup> place de Guilhem Verove et la 8<sup>ème</sup> place de Mathieu Perrin en KO sprint. Il faut préciser que Guilhem Verove encore junior courrait sa première coupe du monde. Sur le sprint, Mathieu Perrin termine 13<sup>ème</sup> et Cécile Calandry, 14<sup>ème</sup>.

Sur les autres coupes du monde de 2023, il convient de noter les performances de très haut niveau, réalisées par Lucas Basset en moyenne distance, 5<sup>ème</sup> en République Tchèque et de 6<sup>ème</sup> en Norvège.

Les résultats de 2023 montrent la progression des jeunes seniors entre 21 et 23 ans et 24-25 ans dans les objectifs de performance fixés pour ces tranches d'âge et les places régulières dans le top 7 des relais français, quel que soit le format.

Les résultats complets des compétitions internationales sont sur le site fédéral et dans le rapport de l'assemblée générale.

### 3.2 Programme Relève, Juniors et sportifs de 18 ans et moins

#### ➤ Objectifs généraux

Les objectifs de l'équipe de France des moins de 18 sont avant tout la formation et la construction de bases solides polyvalentes en forêt et en urbain ainsi que l'acquisition d'expérience de compétitions internationales dans le but de progresser pour intégrer les équipes de France Juniors et devenir performant au plus haut niveau en Senior.

Pour les juniors, toujours dans cette optique d'être performant en senior, il s'agit de construire une culture du haut niveau dans toutes ses dimensions, de montrer de l'assiduité pour s'inscrire dans un projet de haut niveau à long terme et à partir de la base technique et physique établi, produire des performances de pointe.

#### ➤ Les objectifs en 2023

Si des indicateurs de performance sont définis pour la relève, ils le sont pour baliser des points de passage vers la haute performance.

Pour les EYOC les objectifs sont avant tout des objectifs concernant la manière de réaliser une performance. Et si la manière y est, le résultat est significatif. Chez les moins de 18 une certaine stabilité technique est attendu pour ensuite être capable de produire une performance plus aboutie et plus élevée, une performance dite de pointe.

Pour les JWOC, des résultats dans le top 25 sont attendus en dernière année junior.

#### ➤ Résultats et indicateurs pour la relève

Compétitions	Résultats attendus	Résultat réalisé	Rang compétition	Échelon résultat	Catégorie Eq de Fr	Total points ANS	Réalisation de l'objectif
JWOC (tous formats)	Top 8, Top 25	Indiv H: Sp: 2, 11, 18; D: 20 - H: LD: 8, 15, 21; D: 21 - MD H: 20, 21, 23 Relais mixte: 4 - Relais H: 6, D: 6	Jeunes Monde	Finaliste (8)	Plus jeunes	5	Atteint
JEC (Coupe d'Europe Juniors tous formats)	Top 8	Indiv : MD H: 4, 7, 8 - D: 2, 8 - LD H: 4, 5, 7 - D: 3, 4 - Relais H: 7 - D: 6	Jeunes Europe	Finaliste (8)	Plus jeunes	4	Atteint
EYOC (tous formats)	Top 8	Indiv : Sp : D: 4 - LD: D: 1, 7; H: 4 Relais: H 4;	Jeunes Europe	Finaliste (8)	Plus jeunes	4	Atteint

Concernant le bilan des JWOC, les résultats des Juniors sont très satisfaisants. Les objectifs attendus sont remplis : avec une médaille d'argent en sprint de Guilhem Verove, 4<sup>ème</sup> nation en relais mixte, 6<sup>ème</sup> nation en relais dames et relais hommes, 10 places en individuel hommes (8) et dames (2) dans le top 25. Ces performances dans la cible des objectifs ont été réalisées par 9 sportifs sur les 12 sélectionnés, les 6 juniors hommes sélectionnés et 3 dames sur les 6 sélectionnés.

Une analyse des performances réalisées a été faite individuellement et collectivement. Elle permet de mettre en exergue les points forts de la préparation. En urbain, les sportifs de l'équipe de France ont su courir à leur

meilleur niveau du moment. L'apport de la simulation et cartographie en sprint réalisées individuellement a certainement contribué à la réalisation de ce niveau de performance.

En forêt, la moyenne distance a surpris les coureurs qui ont eu du mal à s'adapter à cette course en descente, demandant un engagement physique élevé. Au contraire la longue distance n'a pas posé de problème particulier et les coureurs ont réalisé globalement des performances à leur niveau.

Concernant la JEC, du fait des dates choisies par l'organisateur, il faut noter une moins grande participation. Les jeunes français en ont profité pour réaliser de bons résultats, et notamment plusieurs podiums. En individuel, Bastien Thenoz et Diane Body terminent 2<sup>ème</sup> en moyenne distance, Diane réitère en étant 3<sup>ème</sup> en longue distance. En relais, les Français se sont distingués en remportant l'or chez les hommes avec Antoine Derlot, Romain Pichard et Guilhem Verove et l'argent chez les dames avec Diane Body, Annabelle Delenne et Alix Villar.

Concernant les EYOC, la France termine 4<sup>ème</sup> au classement des nations, sans les Suédois et les Norvégiens qui n'amènent pas d'équipe en D16 et H16 et confirme le rang obtenu l'an dernier. Ce rang confirme la densité actuelle des jeunes français. Fanny Delahaye remporte l'or en longue distance avec une avance conséquente et termine 4<sup>ème</sup> en sprint. Lucas Verjux se classe 4<sup>ème</sup> en LD et 9<sup>ème</sup> en sprint. Yaëlle Malard-Moulière se classe 7<sup>ème</sup> en longue distance. Le relais H18 termine 4<sup>ème</sup> avec Antoine Derlot, Arthur Perrin et Anton Wenzel.

De manière générale, nous constatons avec satisfaction une densité des résultats dans les objectifs fixés, des classements en relais réguliers dans le top 6 et des performances de pointe de quelques-uns de nos jeunes et juniors, tant chez les hommes que les dames capables d'aller chercher une médaille.

#### 4. Stratégie et bilan des programmes de préparation

La stratégie générale de préparation des équipes de France s'articule autour du dispositif des groupes France avec des stages de formation (stages du GF moins de 18) et préparation plus générale (stage d'été juniors, week-ends haut niveau) et des stages en équipes de France pour la préparation spécifique aux compétitions de référence pour les Seniors et Juniors. Pour les seniors, des stages personnalisés validés dans leur planification respective viennent compléter la préparation fédérale.

Le contrat de performance comprend la totalité de ces actions de préparation.

##### ➤ Jours encadrés en stages et compétitions

Dans le tableau ci-dessous sont comptabilisés les stages fédéraux encadrés. Le nombre de jours de stages encadrés est directement lié au budget et aux ressources humaines disponibles. Tous les stages des groupes France CO à pied sont coordonnés par les directeurs de chaque groupe France et organisés en totalité par l'ensemble des ressources DTN. Ce nombre de jours de stages est donc relativement stable d'une année sur l'autre avec cependant en 2023, 3 jours de plus de stages respectivement chez les seniors et les juniors.

	2022			2023		
	Total 2022	Stages 2022	Compétitions + sélections	Total 2023	Stages 2023	Compétitions + sélections
GF Seniors	70	28	37+5 =42	73	31	36+6=42
GF Juniors	52	25	21+6=27	51	28	17++6=23
GF moins de 18	24	15	6+3=9	26	15	7+4=11
Total annuel	146	68	78	150	74	76

### ➤ Bilan du programme de préparation senior

Après une période hivernale de préparation technique générale, le programme des stages fédéraux a d'abord ciblé les formats forêt en vue des championnats du monde, pour se focaliser ensuite sur la préparation des formats urbains pour les championnats d'Europe. Peu de coureurs sont spécialisés exclusivement sur un seul des formats. Dans ce cas, ces coureurs se préparent de manière individuelle une partie de l'année.

La saison de préparation des seniors a débuté par 4 "week-ends haut niveau" de 3 jours en période hivernal avec des entraînements à la fois en forêt et en urbain.

Avec l'accueil de 2 équipes étrangères en stage en France, courant mars, les sportifs du groupe France ont pu participer aux entraînements en auto-gestion. C'est le principe des stages dits "personnalisés". La mutualisation d'entraînements avec des équipes étrangères est toujours intéressante à la fois pour les sportifs pour plus de confrontation et d'expériences d'entraînement et pour les entraîneurs pour optimiser et ainsi réduire leur temps de préparation.

Les sélections ont été organisées en 3 étapes. Les premières sélections ont eu lieu les 8 et 9 avril 2023 en Ardèche, communes aux juniors et moins de 18 ans. Elles ont permis la constitution de l'équipe de France pour la coupe du monde en Norvège (fin avril) et pour le premier stage en Suisse (début mai).

Puis début juin, les sélections pour les WOC ont été effectuées sur les courses de sélections organisées par les Suisses sur des terrains proches de ceux des championnats du monde. Plusieurs autres nations étaient également présentes. La sélection pour la coupe du monde en République Tchèque a été déterminée à partir de ces sélections, les résultats de 2022 et l'état de forme démontré. Puis se sont enchainées des journées d'entraînement en France sur des terrains ressemblant aux WOC et le stage de préparation final en Suisse.

Les compétitions en urbain ont débutée avec la coupe du monde en République Tchèque début août. Les sélections pour les EOC ont eu lieu sur 2 sprints début septembre. Le stage fédéral en urbain a eu lieu fin septembre pour laisser juste le temps de récupération avant les championnats d'Europe.

Coté encadrement, Les EOC ont été l'occasion d'intégrer Marian Basset à l'encadrement de l'équipe de France Seniors en compétition internationale.

Dans les différents intervalles laissés libres, les sportifs planifient leur préparation individuelle, en y incluant les compétitions fédérales d'autant plus quand les terrains sont ressemblants aux compétitions internationales et y placent leurs stages personnalisés. L'Eurometing organisé en Ecosse, non loin d'Édimbourg, lieu des WOC 2024, a été l'occasion pour les sportifs disponibles de commencer à préparer la saison suivante. Les enseignements tirés de cette expérience écossaise ont été partagés au sein du groupe France.

A noter également que le partenariat de l'équipe de France Seniors fédérale avec le CNSD et l'équipe de France militaire a été réactivé et a bien fonctionné en 2023. Il a permis d'optimiser l'organisation de stages et de proposer des jours de stages supplémentaires aux sportifs. En 2023, ce sont 2 actions réalisées en mutualisation, le stage n°1 en Suisse puis le WE haut niveau n°2 à Fontainebleau.

De plus, certains sportifs réservistes ont bénéficié des stages en équipe de France militaire.

### ➤ Bilan du programme de préparation de la Relève

La saison de préparation des juniors a débuté par les 4 "week-ends haut niveau" de 3 jours en commun avec les seniors, avec un programme adapté. Les deux week-ends de sélection pour les JWOC à 3 semaines d'intervalles ont été eu lieu l'un sur une organisation de la DTN et l'autre avec une organisation DTN pour le sprint à Épinal et sur les deux courses nationales de la nationales Nord Est dans les Vosges.

Deux stages de préparation aux JWOC ont eu lieu début juin pour 7 jours en Roumanie puis 3 jours mi-juin en France. La sélection pour la JEC s'est tenue sur les étapes 1 et 3 d'O'France dans les Pyrénées catalanes, fin juillet début août. En 2023, la JEC était à une date avancée fin août et positionnée sur le même week-end que les

championnats de France LD et relais. L'expérience internationale a été privilégiée. Le stage d'été de 7 jours de préparation aux compétitions de l'année suivante s'est tenu en Haute-Loire.

La Suisse, n'ayant pas participé à la JEC en raison d'un conflit de dates et afin d'offrir malgré tout une expérience internationale à ses équipes a proposé une alternative avec le "Swiss Alpine Junior O Meeting". Positionné fin septembre, à la place habituelle de la JEC, il a concerné les mêmes catégories d'âge, D/H 18 et D/H20. Plusieurs nations telles que la Norvège, le Danemark, l'Autriche, les Pays-Bas ainsi que la France y ont participé. Pour la France, la compétition n'étant pas prévu en début de saison, donc non budgétée, la participation a été proposée à tous les sportifs en GF avec une participation financière répartie entre la fédération pour les inscriptions, les pôles France pour les déplacements et les sportifs pour les hébergements.

La saison du GF-18 a débuté tout début décembre, avec un premier stage de 5 jours en Provence un mois après la détection nationale. Le deuxième stage a eu lieu après la mi-mars dans le Puy-de Dôme. Les sélections pour les EYOC en catégorie D et H18 ont eu lieu sur les deux mêmes week-ends que les sélections pour les JWOC. Les EYOC pour les D et H 16 ont lieu sur un seul week-end et le week-end choisi a été celui des nationales nord-est pour favoriser la participation des jeunes aux sélections. Les EYOC en Bulgarie a eu lieu du 20 au 26 juin.

Ces 3 stages et la compétition de référence reste des éléments essentiels dans la progression vers le haut niveau des jeunes de moins de 18 ans. La transition vers le groupe France juniors se fait globalement pour une majorité d'entre eux et avec un meilleur niveau acquis.

## 5. Les structures d'entraînement du PPF : les pôles France

### 5.1 Fonctionnement général des pôles

Le pôle France Loire à Saint Etienne-Lyon et le Pôle France Relève à Clermont-Ferrand font partie intégrante du Projet de performance fédéral d'excellence et sont le socle de la préparation de haut niveau au quotidien au sein de la fédération.

Via le contrat de performance, L'ANS soutient financièrement les 2 pôles, mais cette aide reste partielle. En 2023 l'ANS a financé 23 000 € pour les 2 pôles.

Fin 2022, la région Auvergne Rhône-Alpes a annoncé ne plus aider financièrement les pôles et pour permettre aux pôles et aux fédérations de s'organiser, elle a diminué de moitié son soutien financier en 2023, soit 16 000€ pour les 2 pôles, pour supprimer la totalité de la subvention en 2024. La fédération a pris la décision de compenser la baisse de la subvention en 2023 et 2024.

Si le pôle France Loire est aidé et de longue date par le conseil départemental de la Loire, le pôle de Clermont-Ferrand n'a pas de soutien financier des collectivités territoriales locale différentes. Sans ce soutien important de la fédération, les pôles France seraient en péril. Le DTN et les CTS remercient très sincèrement les élus pour leur décision d'augmenter significativement le soutien aux pôles France.

### 5.2 Objectifs et résultats

Les 2 pôles France contribuent pleinement à la préparation quotidienne des sportifs en alimentant les équipes de France. Force est de constater que les meilleurs résultats des équipes de France sont apportés par des sportifs qui sont en pôle pour les plus jeunes ou qui ont été en pôle pour les seniors.

Les pôles France contribuent au fondement de la culture de haut niveau en course d'orientation et permettent aux SHN d'acquérir sur plusieurs années, une expérience qui leur permet une gestion quasi autonome de leur entraînement après la fin de leurs études.

### 5.3 Quelques données chiffrées

Nombre de sportifs en pôle et sélectionnés aux compétitions de référence :

	2022-2023	2023-2024	2023	2023
	Nbre de sportifs	Nbre de sportifs	Nbre de sélectionnés en compétitions	Nbre de sélectionnés sur WOC, EOC, JWOC
Pôle France Loire	12	15	13	10
Pôle France Clermont-Ferrand	6	9	7	1

En 2023, parmi les 12 sportifs sélectionnés aux championnats du monde 100% ont été membres d'un des deux France, et 50% en faisaient encore partie.

Concernant les juniors, sur les 12 sportifs sélectionnés aux JWOC et en étude supérieur, soit 9 sportifs, 4 soit 45% étaient en pôle contre 67% en 2022.

### 5.4 Rapport d'activité du pôle France Jeunes de Clermont Ferrand – Année 2023

- Effectifs et Ressources humaines

En début d'année 2023, le pôle comptait 6 sportifs, et cette dynamique a évolué avec une sortie et l'arrivée de 4 nouveaux sportifs en septembre, portant l'effectif à 9. Le pôle compte également deux nouveaux partenaires d'entraînement pour 2023-2024.

Le personnel d'encadrement a été maintenu à un niveau optimal avec la présence d'un coordonnateur/entraîneur, d'un préparateur physique, d'un kinésithérapeute, d'un médecin, d'un préparateur mental, et l'ajout de stagiaires STAPS, renforçant ainsi les compétences et le suivi individualisé.

- Gestion du groupe

La taille réduite du groupe en début d'année a nécessité une approche individualisée concernant les objectifs, les stages, les examens en particulier pendant la période du printemps. Bien que le groupe se soit élargi en septembre, la cohérence au sein du groupe n'est pas optimale. Cela a impacté l'émulation escomptée, surtout chez les athlètes masculins.

La mise en place d'entretiens individuels avec l'augmentation du nombre de sportifs à 9 a été un peu difficile. Cependant, malgré cette complexité, l'encadrement technique a su assurer un suivi personnalisé.

- Résultats internationaux

Hormis 2 sportifs, tous se sont sélectionnés au moins à une compétition internationale. Mathias Barros Vallet a été sélectionné aux JWOC, tandis que Basile Basset, Nathan Marchand, et Mathias Barros Vallet l'ont été sur la Coupe du Monde. Bastien Thenoz a également été sélectionné pour la JEC. Tous ont obtenus de bons résultats.

- Partenariats et implication locale

La bonne coordination avec le pôle France Loire, comme le montre l'organisation commune des samedis Pôles, les stages en Espagne et le SAJOM, permet une émulation supplémentaire entre sportifs et une optimisation du temps de préparation pour les 2 pôles.

L'implication soutenue des élus locaux fédéraux, en particulier Evelyne Camarroque, présidente du pôle, est un pilier essentiel à la réussite de la structure de haut niveau. Nous lui exprimons notre profonde gratitude pour son engagement.

- Situation financière

Malgré l'abandon des financements régionaux, la santé financière du pôle reste solide. Nous tenons à remercier chaleureusement la FFCO pour son soutien financier, comblant ainsi les manques budgétaires et assurant la continuité des activités du pôle.

### 5.5 Bilan du pôle France Loire de Saint-Etienne – Année 2023

**POLE FRANCE COURSE D'ORIENTATION LOIRE BILAN 2023 ET PROSPECTIVE 2024**

	<b>BILAN 2022-2023</b>	<b>PROSPECTIVE 2023-2024</b>
<b>EFFECTIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au 1<sup>er</sup> septembre 2022 : 2 athlètes de -20 ans intègrent le Pôle France et 3 athlètes +20ans ont intégrés la structure.</li> <li>▪ L'effectif du Pôle au 1er novembre 2022 est de <b>12 athlètes</b> : 7 garçons et 5 filles</li> <li>▪ Partenaires d'entraînement = 5 athlètes</li> <li>▪ 2 athlètes quittent la structure après la fin de leurs années d'études</li> <li>▪ 2 athlètes quittent la structure pour une année d'étude ERASMUS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au 1<sup>er</sup> septembre 2023 : 2 athlètes de -20ans intègre le Pôle France et 0 athlète +20ans ont intégrés la structure.</li> <li>▪ L'effectif du Pôle au 1er septembre 2023 est de <b>15 athlètes</b> : 8 garçons et 7 filles</li> <li>▪ Partenaires d'entraînement = 4 athlètes</li> <li>▪ Aucun athlète ne quitte la structure après la fin de leurs années d'études</li> <li>▪ Aucun athlète ne quitte la structure pour une année d'étude ERASMUS</li> </ul>
<b>Nombre de sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au 1<sup>er</sup> novembre 2022, sont inscrits sur les listes ministérielles : 4 sur liste sénior, 8 sur les listes relèves.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au 1<sup>er</sup> novembre 2023, la saison internationale n'étant pas encore terminée (fin le 08 octobre) les listes officielles ne sont pas encore éditées.</li> </ul>
<b>ENCADREMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entraîneur principal : Professeur de sport - BEES 1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup> degré.</li> </ul> <p>Entraîneur adjoint : Licence STAPS option entraînement, diplôme fédéraux moniteur et entraîneur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entraîneur principal : Professeur de sport - BEES 1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup> degré.</li> <li>▪ Entraîneur adjoint : Licence STAPS option entraînement, diplôme fédéraux moniteur et entraîneur.</li> </ul> <p>Stagiaire préparateur physique durant 8 mois. Préparation Diplôme Universitaire de préparateur physique</p>
<b>INSTALLATION EQUIPEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage de tous les athlètes de la structure « sur » le carnet d'entraînement en ligne NOLIO</li> <li>• Pour permettre l'optimisation des séances de musculation, achat d'un appareil de mesure de puissance VITRUV FIT.</li> </ul> <p>Chantier de cartographie avec toujours la réalisation de cartes de sprints et la mise à jour de terrains à « haute valeur technique » (« Chavanne » + « Mornant &amp; St Didier en Velay » comme carte de sprint).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuité de l'abonnement au Carnet d'entraînement en ligne NOLIO</li> <li>• Pour permettre l'optimisation des séances de musculation, achat d'un deuxième appareil qui permet de mesurer la vitesse de déplacement des charges (achat d'un appareil de mesure spécifique VITRUV FIT)</li> </ul> <p>Chantier de cartographie revu à la baisse avec uniquement mise à jour de cartes de sprints</p>

## ENTRAINEMENT

Entraînements bi-quotidiens d'un volume total hebdomadaire oscillant entre 10h00 et 20h00, 4 WEHN équipe de France et 2 samedis des Pôles.

### 1. Séances d'entraînement sur la région stéphanoise : évolution majeure de l'entraînement hebdomadaire

- Deuxième préparation hivernale de suite en adaptant les préceptes d'entraînement basé sur l'entraînement pyramidal et polarisé (méthode Norvégienne). Prise lactates sur certaines séances notamment les séances « seuils », pour permettre de mieux calibrer et doser la charge d'entraînement (travail à la bonne intensité d'effort)
- « Tests de VO2 Max + détermination des seuils lactiques » sur tapis roulant pour chaque athlète. Tests permettant de déterminer les différentes zones d'intensités de l'entraînement.
- Suivi de la variabilité cardiaque pour une meilleure individualisation de l'entraînement et la détection de la fatigue
- L'entraînement du mercredi est programmé en forêt et de nuit. Il se déroule généralement sur des cartes récentes et de proximités (Pilat, Bugey ...).
- L'entraînement du jeudi est principalement planifié pour les entraînements « alternatifs » (vélo de route, natation, ski de fond...), pour éviter les nombreux déplacements pour se rendre en forêt et la fatigue qu'ils induisent. De plus cela rentre aussi dans la philosophie d'entraînement du Pôle France de veiller à diversifier l'entraînement pour éviter les blessures liées à un excès d'entraînement en course à pied.
- Entretiens individuels avec les entraîneurs du Pôle France.
- Mise en ligne des entraînements « sur carte » avec le suivi « LIVE GPS LOGGATOR » puis le logiciel d'analyse GPS 2DRerun. Il en est de même pour le logiciel d'analyse Sportident Orienteering pour une analyse des temps dès le vidage des puces SI.

- Poursuivre la mutualisation dans l'organisation des stages entre le Pôle France CO Loire et le Pôle France Jeune de Clermont-Ferrand : stage hivernal, autres stages en fonction des opportunités du calendrier et « samedis des pôles ». Continué à prendre en charge financièrement pour les athlètes du PFCO Loire, les 4 WEHN équipe de France.
- Planification de 2 stages lors de la préparation hivernale et pré-compétitions, le but : améliorer les conditions d'entraînement à une période où les conditions climatiques ne sont pas toujours favorables sur la région stéphanoise & lyonnaise et « casser » la routine de l'entraînement quotidien. Ces 2 stages de préparation en amont de la saison des compétitions sont des éléments majeurs avec une « importante plus value » pour la préparation physique et technique des athlètes du Pôle France CO Loire.
  - Stage péninsule Ibérique : stage axé sur la « quantité de qualité » carte en main.
  - Stage à Boulouris, axé sur le travail physique uniquement et le format « sprint » (orientation en milieu urbain)
- Marian BASSET ancien athlète de haut niveau en course d'orientation et diplômé en musculation et haltérophilie interviendra sur l'encadrement des 2 séances de musculation hebdomadaire. La planification de la préparation physique annuelle et plus spécifiquement des séances à haute intensité et musculation sera géré par Olivier COUPAT, entraîneur et coordonnateur principal de la structure.
- Poursuite et optimisation de la préparation physique en améliorant le suivi des séances de musculation grâce à l'utilisation d'un appareil qui permet de mesurer la vitesse de déplacement des charges (achat d'un appareil de mesure spécifique VITRUBE FIT)

<p style="text-align: center;"><b>STAGES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un contrat d'objectifs annuel entre chacun des athlètes et le staff de la structure.</li> <li>• Nouveau carnet d'entraînement avec le site NOLIO</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>2. Samedi des Pôles Frances en période de préparation hivernale.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualisation des entraînements entre le Pôle France de Clermont-Ferrand et de la Loire sur 1 samedi par mois durant la période hivernale (Dec-Jan-Mar).</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>3. Stages Pôles Frances</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre de stages. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stage en Espagne « Maximus » 7 jours en janvier</li> <li>- Stage à Boulouris 5 jours en mars</li> <li>- Stage Massif Central 3 jours en juin</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuite et optimisation de la préparation physique en améliorant le suivi physiologique des athlètes grâce à l'utilisation de la variabilité cardiaque, le dosage des lactates et le « testing ».</li> <li>▪ Poursuite du contrat d'objectifs annuels entre chacun des athlètes et le staff de la structure.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>NIVEAU D'EVOLUTION ET RESULTATS</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>RESULTATS 2022-2023</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>OBJECTIFS 2023-2024</b></p>
<p><b>- Championnat de France :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Champion de France Lucie LATASTE format moyenne distance</li> <li>• Champion de France Mathias LATASTE format moyenne distance</li> <li>• Championne de France Cécile CALANDRY format longue distance</li> <li>• Vice champion de France Mathieu PERRIN format longue distance</li> </ul>	
<p><b>Épreuves internationales (coupe ou championnat) :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1° place relais avec 1 membres du PFCO Loire, Guilhem VEROVE – Coupe d'Europe junior en Belgique</li> <li>• Médaille d'argent Guilhem VEROVE - Championnat du monde junior en Roumanie format sprint</li> <li>• 4° place Guilhem VEROVE – Coupe d'Europe junior en Belgique format middle distance</li> <li>• 4° place Guilhem VEROVE – Coupe d'Europe junior en Belgique format longue distance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'objectif n°1 de la saison 2024 : les championnats du monde « sprint » qui se dérouleront en Ecosse</li> <li>• Les championnats d'Europe sénior en Hongrie « forêt »</li> <li>• Objectif pour les juniors : les championnats du monde junior en République Tchèque et Coupe d'Europe junior en Autriche</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5° place relais avec 1 membres du PFCO Loire, Mathieu PERRIN – Championnat du Monde sénior</li> <li>• 6° place relais dame avec 1 membre et 2 partenaires du PFCO Loire, Annabelle DELENNE, Diane BODY et Alix VILLAR – Championnat du monde junior</li> <li>• 7° place relais avec 2 membres du PFCO Loire, Florence HANAUER et Cécile CALANDRY – Championnat du monde sénior</li> <li>• 13° place Mathieu PERRIN - Championnat d'Europe sénior format sprint</li> <li>• 14° place Mathieu PERRIN - Championnat d'Europe sénior format sprint</li> <li>• 20° place Annabelle DELENNE - Championnat du monde junior format sprint</li> <li>• 20° place Guilhem VEROVE - Championnat d'Europe sénior format sprint</li> </ul>	
--	---	--

**FORMATION DES SPORTIFS**

	<b>BILAN 2022-2023</b>	<b>PROSPECTIVE 2023-2024</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statuts des athlètes du Pôle France : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 étudiants avec aménagement du nombre d'années d'études à l'INSA Lyon. Cette école d'ingénieur propose une section sport de haut niveau qui permet de mener de front une carrière sportive et la préparation d'un diplôme d'ingénieur dans des conditions optimales.</li> <li>- 1 athlète « semi professionnel »</li> <li>- 1 athlète dans la vie active sans horaires de travail aménagés</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statuts des athlètes du Pôle France : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 13 étudiants avec aménagement du nombre d'années d'études à l'INSA Lyon. Cette école d'ingénieur propose une section sport de haut niveau qui permet de mener de front une carrière sportive et la préparation d'un diplôme d'ingénieur dans des conditions optimales.</li> <li>- 1 athlète « semi professionnel »</li> <li>- 1 athlète dans la vie active à mi-temps</li> </ul> </li> </ul>

**SUIVI MEDICAL**

	<b>BILAN 2022-2023</b>	<b>PROSPECTIVE 2023-2024</b>
<b>SUIVI MEDICAL &amp; PARA MEDICAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le docteur Caroline Fer est coordinatrice du suivi médical et du suivi médical réglementaire au sein du Pôle France. Elle est secondée par le docteur Marion Delespierre. Le suivi est</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer dans le fonctionnement mis en place sur la saison 2022/2023 qui apporte entière satisfaction</li> <li>• Programmer des interventions sur les notions de diététique et d'hydratation pour les athlètes de la structure.</li> </ul>

	<p>effectué au sein du Centre de Médecine du sport de Lyon-Gerland.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une psychologue et préparatrice à la performance Emilie Chamagne prend en charge le suivi des athlètes de la structure.</li> <li>• Une kinésithérapeute Emmanuelle Attia permet aux athlètes d'avoir un suivi hebdomadaire en soin et prévention paramédicale</li> <li>• L'équipe médicale et paramédicale fonctionne parfaitement avec un très bon suivi des soins. Chacun dans son rôle est très réactif dès qu'une blessure peut survenir. Un travail de prévention est aussi réalisé notamment avec la kinésithérapeute.</li> <li>• Réunion de tout le staff médical, paramédical &amp; sportif au minimum 2 fois par an. De plus, fonctionnement au quotidien par le biais d'un groupe WhatsApp « staff PFCO Loire »</li> </ul>	
--	---	--

**SECTEUR ADMINISTRATIF**

<b>SUPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projection sur le remplacement du véhicule minibus 9 places de la structure : cette année 2022/23 nous avons fait un effort important d'économie financière en vue du remplacement futur d'un de nos véhicules</li> <li>• Demande effectuée dans le cadre d'un appel à candidature pour les associations auprès de la région AURA pour l'obtention d'un minibus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer de gérer avec « économie » nos finances pour reconstituer un fond de « réserve » pour nous permettre de faire face au renouvellement de l'un de nos véhicule, car pas de suite en 2023 pour le minibus de la région</li> </ul>
---	---	---

## 6. Le soutien aux SHN

### 6.1 Les aides individualisées

#### ➤ Les aides personnalisées de l'ANS (AP ANS)

L'accompagnement des SHN est l'une des priorités de l'ANS. Pour autant, les AP ne sont ni un revenu, ni une paye mais bien une aide. Ainsi, elles ne sont ni obligatoires, ni fixes et le cadre de leurs attributions est défini par le DTN dans le cadre du PPF validé et en respectant les directives annuelles de l'Agence.

En 2023, plusieurs évolutions ont eu lieu :

- L'ANS a repris à sa charge la totalité des process de paiement des aides personnalisées (AP), réalisées antérieurement par le CNOSF. L'AP est donc désormais versée directement au sportif bénéficiaire par l'ANS.
- Les AP sont recentrées sur un volet socio-professionnel et sont désormais plafonnées. Elles sont recentrées pour les SHN élites et seniors et peuvent être données en aide sociale, en aide à la formation et en manque à gagner pour le sportif (prise de congés supplémentaires non rémunérés pour son programme de haut niveau).

Après l'identification des SHN bénéficiaires, le DTN effectue les demandes de versements aux sportifs concernés sur le PSQS, dans les créneaux des campagnes de gestion définies par l'ANS.

En 2023, l'enveloppe des AP pour les SHN de la FFCO a été connue fin février 2023. Son montant a permis d'aider en aides sociales 4 SHN ayant leur objectif principal 2023 sur une des 2 compétitions de référence senior : Isia Basset, Lucas Basset, Loïc Capbern et Mathieu Perrin.

Pour 3 des sportifs, l'aide permet de compenser une partie de manque à gagner pour choix de travail à temps à mi-temps ou arrêt de travail temporaire et pour le 4<sup>ème</sup>, pour compenser une petite partie des frais liés à l'allongement de ses études, et ce dans l'objectif de se préparer de manière optimale.

#### ➤ L'aide aux SHN sur la préparation et les stages individualisés

Les stages de préparation individualisés viennent compléter le programme des stages fédéraux. Ce programme individualisé doit être validé en amont par le directeur des équipes de France seniors pour prétendre à un remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et d'entraînement. Ce budget fait partie des actions du contrat de performance, au même titre que les stages fédéraux.

En 2023, faisant suite au bilan concernant les besoins prioritaires des SHN, le DTN en accord avec le directeur des équipes de France seniors ont fait évoluer les possibilités d'aides dans l'objectif d'optimiser la performance. C'est ainsi que 4 SHN ont pu bénéficier d'une aide pour un suivi individualisé de la préparation physique ou de la préparation mentale.

Une fois le budget prévisionnel du haut niveau établi en accord avec les élus, le DTN en concertation avec le directeur des équipes de France seniors définit les enveloppes respectives de chacun des SHN en tenant compte de leurs objectifs, de leur programme et de leurs besoins prioritaires.

Après les sélections pour la deuxième partie de la saison haut niveau de 2023, quelques ajustements des enveloppes ont permis d'aider quelques sportifs supplémentaires pour leur préparation, notamment des juniors sélectionnés sur la dernière coupe du monde.

En 2023, 20 SHN ont été aidés sur une préparation personnalisée : 5 SHN « Seniors », 12 SHN « Relèves » en catégorie seniors et 3 SHN « Relèves » en catégorie juniors.

La gestion des frais et des demandes de remboursement se fait selon les mêmes modalités que les frais des actions fédérales. Après 2 années d'expérience, les demandes de remboursement de frais pour ces stages personnalisés nécessairement nominatifs, ont davantage respecté les consignes et ont été de ce fait plus simple

à gérer par le secrétariat fédéral et à valider par le DTN.

Le suivi des enveloppes de chacun des SHN est géré par le DTN, au fur et à mesure des demandes de remboursement effectuées.

➤ Les aides fédérales

Une enveloppe fédérale pour des aides personnalisées est prévue également au budget haut niveau. Elle permet de financer :

- Les primes à la performance dont le barème est défini dans l'annexe 2 du règlement haut niveau. En 2023, ce sont 7 sportifs qui en ont bénéficié grâce à leurs résultats de l'année sur les championnats du monde et d'Europe.
- L'aide aux frais de formation se limite à la prise en charge des frais supplémentaires d'inscription liés au statut de haut niveau dans certaine école, à l'INSA Lyon notamment. En 2023, l'aide fédérale a été apportée à 8 SHN.
- Enfin une aide à la préparation individualisée a pu être apportée à des sportifs non listés ministériels en 2023 mais qui ont été sélectionnés aux championnats de référence. Cette aide a concerné 3 sportifs.

➤ Les conventions (ou contrats) d'insertion professionnelle (CIP) des SHN

Pour les SHN, une aide à l'insertion professionnelle, sous forme de contrat de travail aménagé, peut être envisagé si l'entreprise accepte de libérer le SHN salarié un nombre de jours supplémentaires négociés.

En cas de demande de la part d'un SHN, et après discussion avec le sportif concerné, le DTN fait appel au référent de la maison de la performance régionale de la région de licence du sportif afin de lui, transmettre les premiers éléments. Si la demande est recevable, le référent coordonne la mise en œuvre de la CIP, d'une part avec le DTN, le sportif concerné et son employeur. Le montant total de la CIP qui dépend du nombre de jours demandés et du salaire du SHN, de la période de la demande, est pris théoriquement en charge à 50% par l'ANS et à 50% par la fédération.

En 2023, le DTN a été en contact avec trois responsables des CIP au sein de trois maisons régionales de la performance différentes. Finalement 2 CIP ont abouti et ont été signées en 2023, l'une en début d'année par reconduction de la CIP de 2022 pour Isia Basset, prise en charge en totalité par l'ANS et en fin d'année 2023, et la 2<sup>ème</sup> mise en place pour Maëlle Beauvir. Le coût a été pris en charge à 50% par l'ANS et à 50% par la fédération sur le budget des aides personnalisées fédérales.

En synthèse, en 2023, c'est un total de 24 sportifs qui ont bénéficié d'une aide financière, 20 seniors et 4 juniors.

## 6.2 Le dispositif de retraite des SHN

Au cours du dernier trimestre de l'année 2023, les SHN ont reçu un dossier du dispositif afin de demander une validation de leurs droits à la retraite pour l'année 2022. Ce dispositif s'adresse aux SHN à certaines conditions :

- Être âgés de plus de 20 ans en 2022 sur au moins 1 trimestre,
- Justifier de ressources propres inférieures à 75 % du plafond de la sécurité sociale
- Ne pas avoir déjà cotisé au régime de retraite de base, 4 trimestres au cours de l'année demandée.

Le dossier complété correctement doit être envoyé avant le 31 décembre de chaque année à la CNAV qui gère directement les demandes des SHN.

Après une tentative de gestion automatique des dossiers via le PSQS en 2021 et 2022, au cours desquels Le DTN n'a eu aucune visibilité sur l'état d'avancement des dossiers, a à nouveau reçu en 2023 les informations afin de pouvoir accompagner les SHN dans cette démarche.

En effet, le DTN en tant que référent du suivi socio-professionnel au sein de la FFCO est l'interlocuteur privilégié pour toute question concernant ce dossier.

En accompagnement du dispositif, le DTN a transmis un courrier explicatif pour les nouveaux concernés et un tableau de suivi dans le but de sensibiliser au maximum les SHN à l'importance de ce dispositif pour leur vie future.

En 2023, 14 SHN ont été concernés, et 7 autres SHN devaient vérifier s'ils avaient bien tous eu la validation des 16 trimestres au titre des années antérieures.

#### Perspectives :

La loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023, prévoit un élargissement à du dispositif à 32 trimestres. Il est applicable pour les périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau à compter du 1er janvier 2023. Cependant, l'année 2023 ne sera étudiée que lors de la prochaine campagne au 1er octobre 2024. Ce dispositif n'est pas rétroactif.

### 6.3 Parcoursup et L'aménagement des études

Pour les 18 sportifs des deux pôles France, la gestion des aménagements des études et des examens est confiée aux coordinateurs des pôles France, à savoir Olivier Coupat et Simon Leroy.

Concernant les sportifs en dehors des pôles, le référent du suivi socioprofessionnel est le DTN.

- **Parcoursup**

Le choix et lieu des études est primordial pour les athlètes engagés dans le double-projet, conciliant sport de haut niveau et études supérieures. Parcoursup étant le passage obligé pour la poursuite des études supérieures, les responsables des 2 pôles France et le DTN ont été mobilisés pour transmettre les bonnes consignes et accompagner les sportifs dans leur démarche.

Il convient de souligner que seuls les sportifs figurant sur la liste ministérielle sont officiellement reconnus en tant que "sportif de haut niveau" dans le cadre de Parcoursup, leur permettant ainsi de bénéficier d'une dérogation pour intégrer l'un des deux pôles France, situés en région Auvergne-Rhône-Alpes. La sélection des sportifs en liste ministérielle, antérieure à Parcoursup, a fait l'objet d'une attention particulière de la part du DTN lors de la campagne d'inscription en 2023, avec l'étude approfondie du niveau sportifs et du projet de haut niveau des futurs bacheliers du Groupe France - 18. Cette précision a été ajoutée au règlement haut niveau pour l'année 2024.

- **Aménagement des études**

Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles peuvent bénéficier d'aménagements d'études favorisant la pratique de leur sport à haut niveau. Certaines universités offrent également des aménagements similaires aux étudiants « bons sportifs » selon des critères définis. Dans certaines filières, des attestations de niveau sportif sont requises, et le DTN en a délivré quelques-unes en 2023.

Les aménagements proposés varient d'un établissement à l'autre, allant de simples autorisations d'absence à des ajustements significatifs des emplois du temps. Ces adaptations peuvent inclure un allègement annuel des cours compensé par un prolongement des études, des changements de groupes, du tutorat, et même des cours de soutien. C'est le cas à l'INSA Lyon.

Il est important de noter que les cas de sportifs de haut niveau isolés ne bénéficient que très rarement d'aménagements conséquents. En effet, globalement à l'université et dans les écoles, la majorité des emplois du temps ne sont pas établis sur le moyen terme, mais subissent des changements chaque semaine. Dès le début de l'année, les sportifs sont vivement encouragés à solliciter des aménagements d'emplois du temps en fonction des horaires d'entraînements.

L'alignement des aménagements d'horaires dans les différents cursus suivis par les sportifs du pôle France de Clermont-Ferrand, reste un défi majeur pour permettre la participation aux entraînements collectifs du pôle, notamment en soirée, en raison de la variabilité des horaires de fin de cours. Actuellement, l'autorisation d'absence en cours reste la solution.

Pour ce qui est des passages en session de rattrapage, du BAC en septembre, ils ne doivent pas poser de problème pour les sportifs en listes ministérielles. Cependant, en 2023, le DTN a dû intervenir à plusieurs reprises en collaboration avec la Maison Régionale de la Performance concernée et en lien avec les parents du sportif, auprès du service des examens et de l'établissement supérieur. Le problème de délai de transmissions des informations a finalement été résolu.

Dans tous les cas, l'anticipation est de rigueur. Pour les demandes de report d'examen, un aménagement d'études, des attestations d'absences, des justificatifs de niveau de performance, les sportifs doivent prévenir le DTN dans les meilleurs délais et les coordonnateurs de pôle le cas échéant.

- Justificatifs d'absences

Les convocations sont systématiques pour toutes les sélections en équipes de France. En revanche pour les stages personnalisés et les week-ends haut-niveau, le DTN établit des justificatifs d'absence sur demande des sportifs.

En 2023, pour la gestion de toutes ses thématiques du suivis-socio-professionnel, le DTN a rédigé une cinquantaine de courriels et attestations.

## **7. Préservation de la santé des sportifs de haut niveau**

### **7.1 La surveillance médicale réglementaire**

Le docteur Catherine Chalopin a été désignée pour l'olympiade comme médecin chargé de coordonner les examens requis dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire des Sportifs inscrits en listes ministérielles et sélectionnés en groupe France. La SMR n'est pas identique pour tous. L'annexe 7 du règlement haut niveau précise la fréquence, les dates limites de réalisation et le contenu des examens.

Le docteur Catherine Chalopin établit les courriers destinés aux différents groupes de sportifs et les ordonnances nécessaires et se charge des envois respectifs aux sportifs concernés. En 2023, ce sont 94 sportifs, 50 en liste ministérielle et 44 en groupe France hors liste ministérielle qui ont été suivis dans ce cadre.

Ensuite, le docteur Catherine Chalopin (et elle seule) reçoit les dossiers médicaux, analyse les résultats et complète avec les dates des examens réalisés, le portail de suivi quotidien du sportif (PSQS) pour les sportifs inscrits en listes ministérielles. Pour les sportifs des groupes France, le suivi est réalisé à partir d'un simple tableau, qu'elle conserve.

Puis annuellement, en début d'année N+1, elle dresse le bilan des pathologies (anonymement) et les pourcentages de réalisation de la SMR de l'année. Ce document bilan de la SMR est transmis par le DTN via le portail des fédérations sportives, au même titre que tous les documents de bilans dédiés au ministère des sports. Le DTN travaille en étroite collaboration tout au long du processus de mise en œuvre de la SMR. Des points réguliers sont effectués avec le docteur Chalopin pour suivre la réalisation de cette SMR et permettre aux DTN la validation des factures reçues et le suivi budgétaire de la SMR.

Le DTN a encore relancé quelques sportifs retardataires cette année. Mais grâce à ce suivi, 100% des sportifs listés ont réalisé leur SMR en 2023 et aucune contre-indication temporaire n'a été prononcée au regard de cette surveillance médicale réglementaire.

*Se référer au rapport du médecin coordonnateur de la SMR en annexe*

## 7.2 L'encadrement sanitaire lors des stages et compétitions

Le DTN en collaboration avec les directeurs des groupes France et le docteur Catherine Chalopin, médecin coordonnateur des équipes de France, établit la présence des médecins et kinésithérapeutes qui semble nécessaire et indispensable lors des stages et des compétitions. Les critères de durée, les lieux de compétitions internationales et les facilités d'accès aux soins sont prises en compte.

En 2023, un médecin a été présent pour toutes les actions du GF -18. Pour les GF Juniors et Seniors, la présence de kinésithérapeutes pour favoriser la récupération reste privilégié sur les stages et les compétitions de plus de 3 jours.

Ces 2 médecins et 2 kinésithérapeutes font partie intégrante du staff des équipes de France. Je les remercie pour leur grande implication et leur disponibilité. La stabilité de l'équipe est un véritable atout et gage de performance pour les sportifs. En effet la continuité de leurs actions au fil des années nous apparaît très important pour une bonne connaissance des sportifs et des particularités de la course d'orientation à pied.

### Synthèses de l'encadrement médical en chiffres

	Nbres de jrs	
	2023	2022
Kinés seniors	42	40
Kinés juniors	27	34
Médecins	21	16
Total	90	90

## 7.3 La lutte contre le dopage

- Au sein de la fédération

Le projet de mise à jour du plan antidopage pour 2024 est coordonné par le médecin fédéral, référent pour la lutte anti-dopage de la fédération auprès du ministère des ports et de l'AFLD. Le DTN participe activement aux travaux de la commission médicale. Pour obtenir davantage d'informations sur les actions entreprises dans le domaine de la lutte antidopage, il convient de se référer au rapport de la commission médicale du rapport d'AG 2023.

- Auprès des Sportifs de haut niveau

En matière de formation antidopage des sportifs de haut niveau, des sessions en présentiel ont été organisées lors des week-ends de regroupement des sportifs des groupes France juniors et seniors, ainsi que de la course d'orientation à VTT, en 2022. Toutefois, après évaluation, il a été constaté que ces formations engendraient une charge supplémentaire lors des week-ends d'entraînement. Ainsi, afin de diversifier les supports de formation, il nous a semblé opportun de proposer l'option de formation à distance créée par l'Agence Mondiale Antidopage. Bien que plusieurs sportifs aient entamé cette formation, sa longueur et sa complexité ont conduit à ce que personne ne la termine.

En conséquence, à la fin de l'année 2023, le référent antidopage de la fédération et le DTN, après consultation des directeurs des groupes France, ont pris la décision de revenir à plusieurs formations plus courtes, abordées par thématiques.

Ces sessions se dérouleront en présentiel pour les juniors et les plus jeunes, tandis que les seniors, déjà sensibilisés ou formés, bénéficieront d'une formation à distance.

La première session en présentiel d'une heure a été réalisée auprès des juniors lors du week-end haut niveau de Fontainebleau du 8 au 10 décembre 2023.

En parallèle, les sportifs de haut niveau, tout comme les licenciés, ont un accès libre et direct au site internet de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO). La rubrique "Éthique et Intégrité", avec un onglet spécifique dédié à la prévention du dopage et des conduites dopantes, offre des ressources importantes. Le DTN assure la supervision et contribue à la mise à jour régulière du site en collaboration avec le secrétariat fédéral. En ce qui concerne les sportifs de haut niveau, l'annexe 7 du règlement haut niveau consacre un chapitre entier à la prévention du dopage et des conduites dopantes. Cette annexe est révisée annuellement par le Dr. Chalopin, et les modifications sont apportées en fonction des évolutions du Code Mondial Antidopage. Une présentation annuelle de cette annexe est effectuée par le DTN, également éducateur anti-dopage agréé de l'AFLD, lors de la réunion annuelle par groupe France.

## **VI. BILAN DU GROUPE FRANCE CO A VTT**

Les critères de reconnaissance du caractère de haut niveau d'une discipline sportive n'ont pas évolué au sein du ministère des sports depuis 2017. Le développement de la discipline CO à VTT à haut niveau demeure un axe important du projet fédéral, exclusivement financé par la fédération sur fonds propres.

### **1. Nouvelles modalités de fonctionnement du Groupe France CO à VTT**

Le DTN a initié une réorganisation du fonctionnement du groupe France CO à VTT dès septembre 2022 anticipant le départ à la retraite d'André Hermet, CTS. Cela a signifié pour la fédération, la suppression de la gestion par un professionnel du groupe France CO à VTT.

Le DTN a sollicité des personnes volontaires pour contribuer au fonctionnement du Groupe France CO à VTT. Le positionnement du DTN dans ce cadre nouveau ne peut plus être le même plus le même. Le DTN est désormais le coordonnateur d'une équipe de ressources bénévoles sans autorité fonctionnelle.

### **2. Les objectifs fixés**

- Les objectifs généraux

Définie pour l'olympiade, la politique fédérale vise à maintenir la France parmi les nations fortes de la discipline avec des résultats remarquables attendus lors des compétitions de référence (championnats du Monde et d'Europe).

Pour les seniors :

Les objectifs à atteindre pour l'équipe senior sont élevés. Pour être sélectionné, chaque sportif devra avoir les capacités de pouvoir atteindre les objectifs de l'équipe. Le niveau de chaque orienteur sera estimé à partir du meilleur niveau mondial senior, l'objectif plancher étant de rentrer dans le top 20 au championnat du monde senior, en visant au moins un top 6 en relais et un top 10 en individuel.

Pour les juniors :

La politique fédérale vise à former des juniors capables d'obtenir des résultats sur la scène internationale senior par la suite. Les objectifs de résultats adaptés à la densité des participants sont des passages significatifs en vue d'être performant en senior. L'équipe de France junior vise au moins une médaille et des tops 6.

Pour les moins de 18 ans :

Les objectifs de l'équipe de France des moins de 18 sont avant tout la formation et l'acquisition d'expériences internationales dans le but de progresser et devenir performant en senior. Au regard du niveau international actuel, les podiums sont des objectifs accessibles à l'équipe de France moins de 18.

- Les objectifs opérationnels

Le DTN a recherché à renforcer la préparation des sportifs pour les compétitions de référence avec des personnes volontaires, selon des modalités de stages plus flexibles et adaptées à la fois aux sportifs et aux bénévoles encadrants et en second lieu à organiser l'encadrement des 3 compétitions de l'année selon la disponibilité des bénévoles.

### 3. Bilan des résultats des équipes de France

➤ Rang mondial des seniors en 2023

Comme pour la CO à pied, Le classement mondial est établi en fonction des médailles obtenues aux championnats du monde seniors.

Et c'est le cas pour l'équipe de relais féminin qui remporte une très belle médaille d'argent avec Constance Devillers, Lou Garcin et Lucie Rudkiewicz. Ce n'était plus arrivé depuis 2017.

Grâce à cette médaille d'argent, **la France se classe au 7<sup>ème</sup> rang mondial.**

Rang Mondial	Nations	Or	Argent	Bronze	Total Médailles
1	CZE	6	1	4	11
2	FIN	2	1	1	4
3	DEN	1	1	1	3
4	GBR	1	3		4
5	SUI		2	2	4
6	LTU		1	1	2
7	FRA		1		1
8	EST			1	1

Points		8	7	6	5	4	3	3	2	2	1	Pts top 8	Tops 8
Rang	Place	1	2	3	4	5	6	6 ex aequo	7	7 ex aequo	8	Total	Nbre
1	CZE	6	1	4	3	2	2		3	1	1	117	23
2	FIN	2	1	1	5	4	1	1	3	1	3	84	22
3	DEN	1	1	1		2	1		1		2	36	9
4	GBR	1	3									29	4
5	SUI		2	2	1		1					34	6
6	LTU		1	1		1	1					20	4
7	FRA		1		1		1				1	16	4
8	EST			1								6	1
9	ITA					1	1					7	2
10	AUS						1					3	1
10	SWE						1					3	1
12	ESP								1			2	1
12	POR								1			2	1
14	POL										1	1	1

Lors des championnats du monde en République Tchèque et conformément aux objectifs fixés, il faut noter la 6<sup>ème</sup> place de Jérémie Pourre en sprint, la 8<sup>ème</sup> place de Lou Garcin en Mass Start, les 9<sup>ème</sup> et 2 fois 10<sup>èmes</sup> places de Constance Devillers respectivement en sprint, et MD et LD, une 10<sup>ème</sup> place également pour Lucie Rudkiewicz, en MD et la 10<sup>ème</sup> place de Forian Pinsard en Mass start.

De manière plus globale sur le plan individuel en senior, on notera que tous sont au moins une fois rentrés dans le top 20 aux championnats du monde, sauf Paul Debray mais qui a su rebondir en signant un top 10 lors de la finale de la coupe du monde.

#### ➤ Bilan des autres compétitions

Lors des championnats d'Europe d'Avril au Portugal, les seniors hommes et dames ont plutôt bien démarrés l'année avec 2 tops 6, une 4<sup>ème</sup> place pour Laurane Meyer en mass start et une 6<sup>ème</sup> place pour le relais mixte avec Constance Devillers, Jérémi Pourre et Florian Pinsard.

Chez les juniors, malgré une densité et un nombre d'équipe moindres, il faut noter parmi les meilleurs résultats de l'équipe de France, la médaille d'or du relais homme avec Timothy Blot, Augustin Leclere et Armel Berthaud et en individuel, de belles performances obtenues avec la médaille d'or d'Armel Berthaud, sa 3<sup>ème</sup> place en MD et 4<sup>ème</sup> place en LD et les 5<sup>ème</sup> places de Timothy Blot en sprint et d'Augustin Leclere en LD.

Lors des championnats d'Europe au Portugal, il convient de noter les 6 podiums des juniors et jeunes obtenus par Augustin Leclere, Timothy Blot et Armel Berthaud, Anne-Caroline Sipos et les 2 médailles d'or en relais chez les hommes avec Timothy Blot, Armel Berthaud, Augustin Leclere et chez les dames avec Anne-Caroline Sipos, Lola Colle, Jade Bouscier.

L'IOF teste avec la CO à VTT la création d'un championnat du U23, qui a eu lieu lors de la finale de la coupe du monde en Italie.

Armel Berthaud après avoir remporté des médailles chez les juniors, confirme son haut niveau international en remportant l'or en U23 en LD et l'argent en MD. Il convient de signaler qu'au scratch, il se classe respectivement 5<sup>ème</sup> derrière Jérémi Pourre 4<sup>ème</sup> LD. Chez les dames, Lucie Rudkiewicz gagne la médaille d'argent en longue distance.

Ce test de championnat U23 avec des règles plus claires de participation est reconduit en 2024.

#### 4. Bilan du programme de préparation et des compétitions

- La préparation aux compétitions de référence

Des réunions en distanciel et en présentiel ont été organisées tout au long de l'année par le DTN pour coordonner le nouveau fonctionnement, prenant en compte les disponibilités et aspirations de chacun. Comme précisé dans le paragraphe 1.2, six bénévoles se sont investis en 2023 dans la préparation logistique, technique, l'encadrement des stages, et le suivi de l'entraînement des sportifs du Groupe France CO à VTT.

Ce changement a demandé une implication accrue du DTN dans la coordination, tâche autrefois assurée par André Hermet en tant que CTS.

Encore athlète en équipe de France en 2022, et en vue de préparer son changement de statut à celui d'encadrant en 2023, Yoann Courtois a initié des temps d'échanges en distanciel en soirée plusieurs semaines avant les échéances européennes puis mondiales. Des interventions ponctuelles d'autres intervenants ont été sollicités, sur différentes thématiques.

En 2023, plusieurs sportifs ont été suivis par différents entraîneurs ou conseillers parmi les encadrants du GF CO à VTT, selon les besoins et compétences de chacun. Cette structuration du suivi de l'entraînement quotidien de chacun des sportifs est un point qui mérite encore de la structuration car il est primordial dans la progression tant individuelle que collective.

Un seul stage fédéral a été organisé en 2023, le stage des jeunes et juniors encadré par André Hermet et Michel Denaix. Parallèlement, un stage "personnalisé" pour les seniors, avec la présence de Yoann Courtois, ainsi que des week-ends d'entraînements proposés par divers encadrants, ont été ajoutés à la préparation. Le programme

a été plus conséquent, surtout pour les seniors, portant déjà ses fruits en termes d'expérience et de confiance acquises.

### Nombre de jours de préparation et compétitions proposées en CO à VTT

	2022			2023		
	Stages 2022	Compétitions + sélections	Total 2022	Stages 2023 (fédéraux et personnalisés)	Compétitions + sélections	Total 2023
COVTT Seniors	4	10+24=34	38	Stg perso : 28 jrs	23 + 8 = 31 jrs	59
COVTT Juniors	12	10+17=27	39	7 + 11 = 18 jrs	17 + 8 = 25 jrs	43
COVTT Jeunes	12	10+8=18	30	7 + 11 = 18 jrs	17 + 4 = 21 jrs	39
Total	4 et 12 jrs	18 à 34 jrs	30 à 39 jrs	18 à 28 jrs	15 à 31 jrs	39 à 59 jrs

- Les compétitions de référence.

À la suite d'un report causé crise sanitaire, André Hermet a été nommé Senior Event Adviser sur les championnats d'Europe de CO à VTT au Portugal. Cela a nécessité une réorganisation de l'encadrement de l'équipe de France dès le début de la saison et uniquement avec des bénévoles.

Les missions ont été réparties de manière spécifique en amont entre les 3 encadrants, Michel Denaix globalement responsable de la logistique, Yoann Courtois, responsable de l'équipe des seniors et Jean-Charles Lalevée, responsable des Jeunes et Juniors. Le retour de cette organisation a été positive.

Les championnats du monde Juniors et Seniors ont été encadrés de manière plus collaborative par André Hermet et Yoann Courtois, tous deux s'étant répartis plus naturellement le travail selon leurs domaines de compétences. Yoann a assuré la partie plus logistique et mécanique, André est intervenu en tant qu'entraîneur. Les réunions techniques et débriefings collectifs et individuels, ont été réalisés en commun et en complémentarité et chacun a été sollicité selon les besoins des athlètes. Cette configuration discutée en amont a bien fonctionné.

Du côté de la logistique des repas, les équipes de France Juniors et Seniors ont expérimenté avec succès l'auto-gestion des repas. Cette approche a été favorisée par les conditions d'hébergement en appartement, facilitant la vie commune et les échanges au sein de l'équipe.

Tous les aspects positifs soulignés sont notés dans la perspective de les reproduire l'an prochain. Et l'objectif de l'équipe d'encadrant et du DTN est d'être à l'écoute des besoins et de chercher à s'améliorer sans cesse.



MENJSJOP

Fédération Française de Course  
d'Orientation

## **Bilan annuel du médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire (SMR) – 2023**

**Médecin coordonnateur de la SMR (nom, prénom, courriel) :**  
**Dr CHALOPIN CATHERINE CATHERINE.CHALOPIN@FFCORIENTATION.FR**

### **Rappel du contexte**

Conformément à l'article R 231-4 du code du sport, l'instance dirigeante compétente de la fédération sportive désigne, un **médecin chargé de coordonner les examens requis dans le cadre de la surveillance médicale particulière** des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau et reconnus dans les projets de performance fédéraux (espoirs, collectifs nationaux et non classés).

Il a notamment la charge de **recevoir et d'analyser les résultats** (art R.231-9 du code du sport) de l'ensemble des examens pratiqués dans le cadre de cette surveillance médicale définie aux articles A 231-3 à A 231-4 du code du sport.

Au vu de cette surveillance, il peut **établir**, le cas échéant, un **certificat de contre-indication à la participation aux compétitions sportives** au vu des résultats de la surveillance médicale (art L.231-3 du code du sport).

Enfin il lui appartient de **dresser un bilan de l'action relative à la surveillance médicale** des sportifs de haut niveau et inscrits dans les filières d'accès au sport de haut niveau (espoirs notamment).

**Ce bilan annuel fait état des modalités de mise en oeuvre et de la synthèse des résultats collectifs de cette surveillance.** Il est présenté par le médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire (SMR) à chaque assemblée générale fédérale et adressé par la fédération au ministre chargé des sports (art R.231-10 du code du sport).

**Le tableau ci-dessous devra être renseigné sur le portail des fédérations sportives (PFS) dans l'onglet dossier annuel / vie médicale et l'ensemble du document sera transmis par voie électronique à [gilles.einsargueix@sports.gouv.fr](mailto:gilles.einsargueix@sports.gouv.fr), avant la fin février 2024.**

## I-Observance de la SMR :

**Double-cliquez sur le tableau.  
Entrez les valeurs dans les cases colorées uniquement.  
Pour les autres cases le calcul est automatique.**

<i>Année 2023</i>	SHN	Espoirs	collectifs nationaux
Nombre d'inscrits sur liste ministérielle	26	19	5
Nombre d'inscrits ayant satisfait à l'ensemble du bilan réglementaire	26	19	5
Nombre d'inscrits n'ayant satisfait qu'à une partie du bilan réglementaire			
Nombre d'inscrits n'ayant satisfait à aucune partie du bilan réglementaire	0	0	0
<b>Taux de suivi complet</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
Taux de suivi au moins partiel	100,0%	100,0%	100,0%
<i>Absence de suivi</i>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>

**Pour les sportifs non classés des PPF, merci d'indiquer leur nombre et le taux de réalisation de la SMR.**

**44 sportifs non classés des PPF : 100% de suivi complet en 2023**

- 13 Groupe France -18
- 4 Groupe France senior A
- 4 Groupe France senior B
- 15 Groupe France VTT A
- 8 Groupe France VTT B

## II-Structuration

La fédération a t'elle mis en place un secrétariat médical dédié ?  OUI  NON

Si oui, préciser :  Dédié  Partagé  
 Temps plein  
 Temps partiel : h/sem

La fédération est-elle dotée d'un logiciel de suivi médical ?  OUI  NON

Si oui, nom :

Les résultats de la SMR sont-ils transmis à l'IRMES ?  OUI  NON

Si oui, sous quelle forme :  Électronique via le logiciel de suivi,  
 Électronique via la boîte mail,  
 Papier

## III-Anomalies et pathologies détectées dans le cadre de la SMR

Est considéré comme anomalie, toute **pathologie** confirmée ayant nécessité un bilan complémentaire et/ou une prise en charge thérapeutique et/ou une contre indication temporaire ou définitive à la pratique sportive.  
Sont exclues :

- les variations et les modifications non significatives ou « physiologiques » des paramètres cliniques, biologiques ou autres ;
- les pathologies survenues ou détectées préalablement à la réalisation des examens de la SMR.

**Appareil cardiovasculaire :**

- valvulopathies : 1 Bicuspidie aortique minime, bilan cardio fait
- troubles du rythme et de conduction : 0
- cardiomyopathies (y compris maladie coronaire, myocardite, péricardite...) : 0
- pathologies vasculaires (HTA, artérite, phlébite, embolie pulmonaire, ...) : 0
- autres (ex : Marfan, anomalies des coronaires...) : 0
  - Précisez dans chaque catégorie le nombre et le type de pathologies détectées :

**Appareil Respiratoire :**

- Nombre et type de pathologies détectées: **3 asthmes (effort ou allergique)**

**Appareil locomoteur :**

- pathologies osseuses : 0
- pathologies articulaires : 0
- pathologies musculaires : 0
- pathologies tendineuses : 0
- autres :
  - Précisez dans chaque catégorie le nombre, le type et la localisation des pathologies détectées:

**Bilan biologique et/ou bandelette urinaire:**

- Nombre et type de pathologies détectées:

**Bilan dentaire :**

- Nombre et type de pathologies détectées:

**Bilan psychologique :**

- Nombre et type de pathologies détectées: **1 syndrome de surentrainement**

**Bilan diététique ou nutritionnel :**

- Nombre et type de pathologies détectées: **1 TCA suivi en cours**

**Bilan ORL :**

- Nombre et type de pathologies détectées: **0**

**Bilan ophtalmologique :**

- Nombre et type de pathologies détectées: **0**

**Autres :**

- Nombre et type de pathologies détectées: **0**

**IV-Contre-indications prononcées dans le cadre de la SMR**

**Il est rappelé que la non-réalisation de la SMR ne peut pas être considérée comme une contre-indication médicale. Elle peut conduire à une sanction administrative ou disciplinaire et non pas « d'une contre indication administrative », terme impropre qui porte à confusion avec une véritable contre indication médicale.**

Anomalie	Nombre de cas ayant donné lieu à une <b>contre-indication temporaire</b>	Nombre de cas ayant donné lieu à une <b>contre-indication définitive</b>
	0	0



## PARTIE 2 : DOCUMENTS FINANCIERS



# RAPPORT DE GESTION

Valérie BERGER-CAPBERN, Trésorière

Exercice financier du 01/01/2023 au 31/12/2023

1. EQUILIBRE RECETTES/DEPENSES
2. ANALYSE DES RECETTES
3. ANALYSE DES DEPENSES
4. ANALYSE DU BILAN
5. VALORISATION DU BENEVOLAT
6. PERSPECTIVES 2024-2025

Annexe : proposition d'affectation du résultat 2023  
O'France 2023 : compte de résultat  
Statistiques redevances 2023

## 1. EQUILIBRE RECETTES/DEPENSES

*(document de référence : compte de résultat FFCO 2023)*

Le résultat comptable 2023 est excédentaire de 120 820,08 €.

L'année 2023 restera marquée par l'organisation de O'France par la FFCO (pour la première fois) qui a rapporté 72 646€.

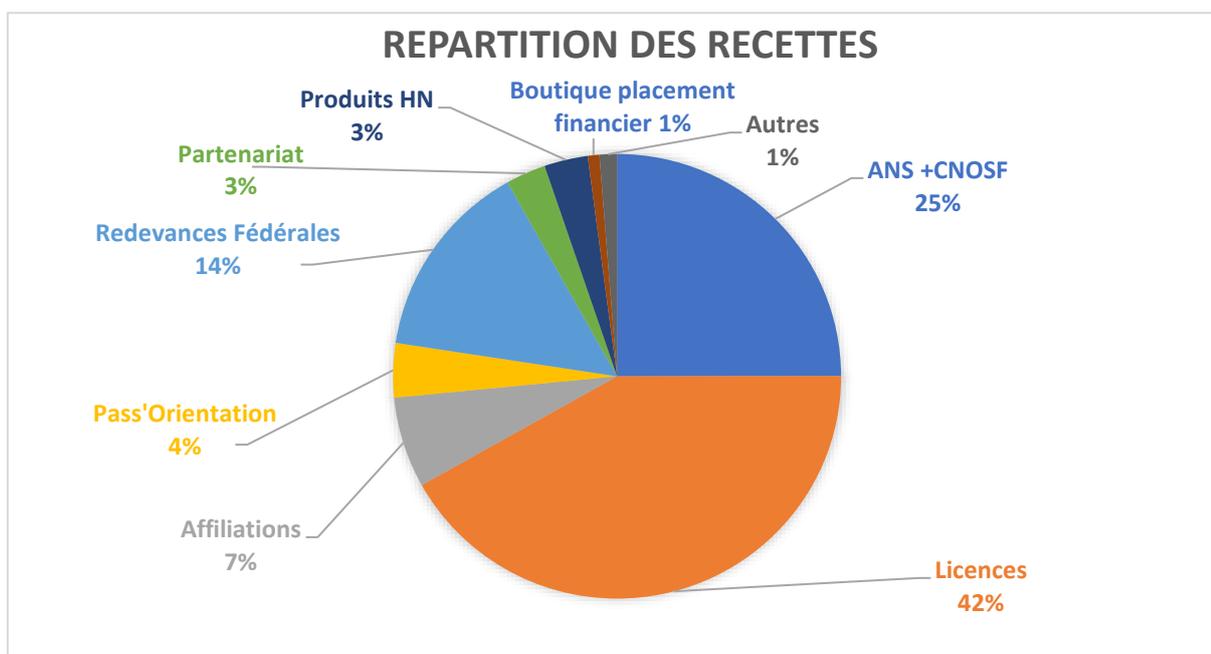
A noter la forte inflation avec un impact sur les dépenses de salaires, de nombreuses provisions au budget non utilisées, toujours une sous-consommation des ligues concernant l'aide FFCO aux stages jeunes, le remplacement d'un salarié (communication) et l'embauche de deux nouveaux salariés (aide DTN) qui ont été faites plus tard que prévu, ce qui explique en partie l'excédent.

Les subventions publiques s'élèvent à 327 702 € de l'ANS + 1 630 € du CNOSF (PAIF) soit 329 332 €. Les subventions représentent 25 % du montant total des produits (ressources) de la Fédération (1 564 795 – 241 693 de recettes O'France = 1 323 102 €). Pour rappel (38 % en 2020, 25 % en 2019, 29 % en 2021, 30 % en 2022). Les subventions n'étant jamais acquises d'avance, il est bon que ce pourcentage ne soit pas trop élevé.

## 2. ANALYSE DES RECETTES

(Document de référence : compte de résultat FFCO 2023, hors O'France qui fausserait les comparatifs)

	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Variation/ Réalisé 2022
<b>Recettes</b>	<b>1 312 282 €</b>	<b>1 265 309 €</b>	<b>3,7%</b>
ANS +CNOSF	329 332 €	379 500 €	13,2%
Licences	549 710 €	504 948 €	8,9%
Affiliations	86 617 €	76 885 €	12,7%
Pass'Orientation	51 810 €	42 276 €	22,6%
Redevances Fédérales	189 767 €	114 372 €	65,9%
Partenariat	37 844 €	63 972 €	-40,8%
Produits Haut-Niveau	40 680 €	34 328 €	18,5%
Boutique placement financier	10 980 €	4 221 €	160,1%



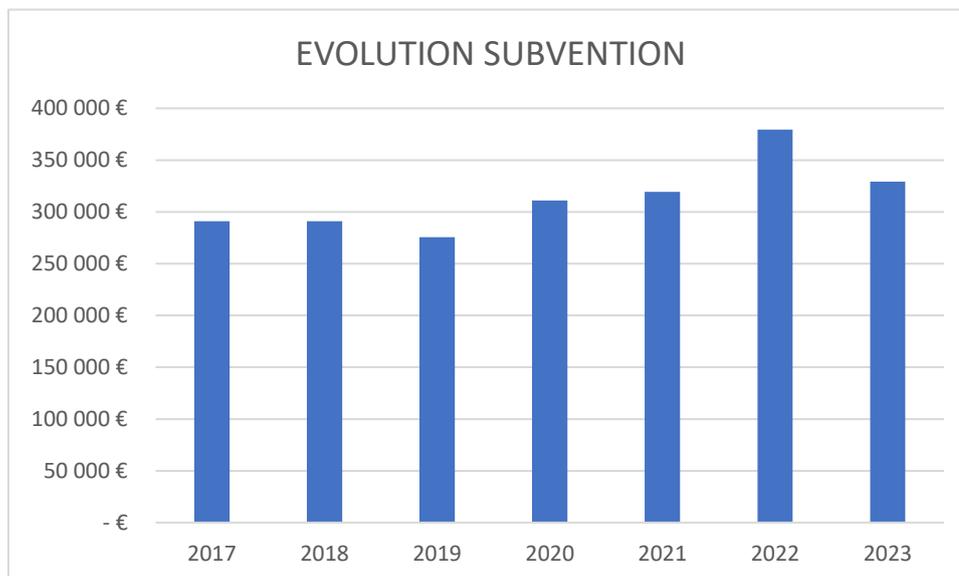
Bonne augmentation des recettes par rapport à 2022, en grande partie grâce à O'France. Augmentation plus que prévu des licences, Pass, redevances et revenus financiers (taux haut en 2023).

Concernant les redevances, pour information, 575 événements traités au calendrier (contre 637 en 2022) dont 278 avec redevance (contre 266 en 2022). Les structures ont bien joué le jeu. Il y a encore eu un certain nombre de relances de la part du secrétariat, mais toutes les structures ont fait leur déclaration de participation 2023 en ce début 2024.

Le partenariat s'est limité cette année à une ristourne de Noname de 60 % sur les tenues Haut-Niveau et les vestes arbitres et le partenariat avec la MAIF (rendez-vous Sport Planète).

La participation des athlètes de Haut-Niveau a été de 40 680 €.

## Subventions publiques (Agence Nationale du Sport (ANS) et CNOSF)



En 2023, les subventions de l'ANS concernant le Haut-Niveau et le développement ont été de **315 000€**.

- Pour le contrat de développement : la subvention annuelle de l'ANS est de 80 000 €, dont 50 000 € dédiés au projet fédéral + 30 000 € dédiés à la campagne de subvention PSF (Projet Sportif Fédéral) menée par la FFCO (même somme qu'en 2022) correspondant à un transfert d'activité de l'Etat à la fédération. Le montant de 80 000 € est validé jusqu'en 2024.

Les fonds dédiés 2022 pour 2023 sont de 6 448 € (provisionnés de 2022 sur 2023, et non reçus en 2023).

- o Rappel : depuis 2021, on est revenu sur le fonctionnement « normal », les subventions ne peuvent couvrir que 50 % de l'action, avec report possible sur un autre chapitre de dépense, si accord préalable de l'Agence Nationale du Sport (ANS).
- Pour le contrat de performance : la subvention 2023 de l'ANS est de 235 000 € (dont 20 000 € d'aides personnalisées pour les sportifs de Haut-Niveau). Le montant est revalidé chaque année (le budget est fait avec l'hypothèse qu'il sera constant, ce qui n'est pas validé à ce jour pour 2024). il n'y avait pas de fonds dédié pour 2023.

Se sont ajoutées pour 2023 :

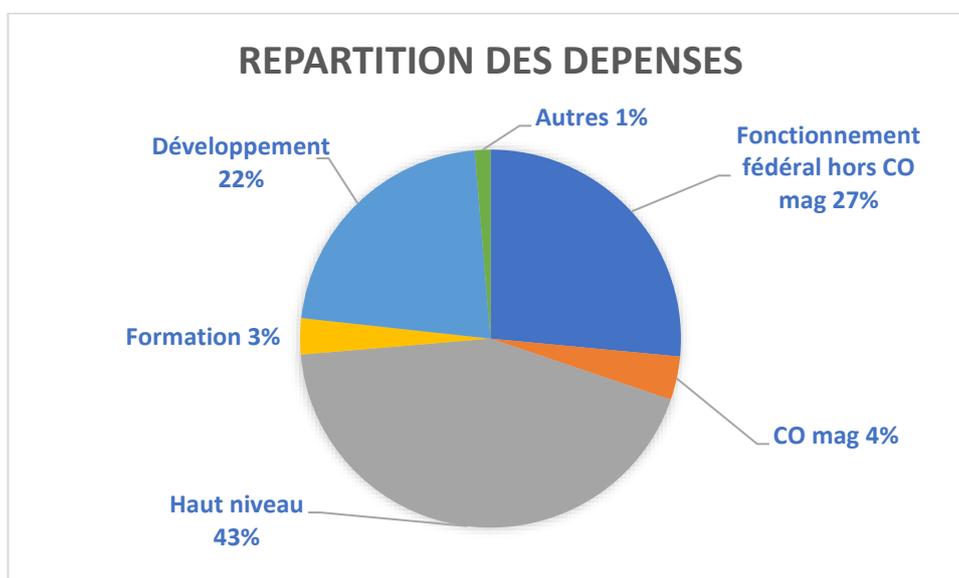
- Pas de demande au titre du Fonds de soutien à la production audiovisuelle (retransmission des Championnats de France et des Championnats du monde par TV8 Mont Blanc) pour 2023, mais une subvention demandée et obtenue pour 2024 de 6 000 €.
- Pour Outdoorvision, une subvention de 16 000 € a été attribuée en 2023 et justifiée.
- La subvention de 15 000 €, reçue en 2022, concernant la refonte du site FFCO n'a été justifiée que partiellement car elle correspondant à un budget de 120 000 € et nous n'avons eu pour l'instant que la facture du cahier des charges du site. Il y a un report sur 2024, à justifier avant juin 2024. 3 150 € ont été consommés en 2023.

Pour ce qui est du CNOSF, sur les 3 déplacements à l'international, nous avons perçu 1 630 € de subvention soit 44 % de la dépense.

### 3. ANALYSE DES DEPENSES

(Document de référence : compte de résultat FFCO 2022 hors O'France qui fausserait les comparatifs)

	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Variation/ Réalisé 2022
<b>Dépenses</b>	<b>1 222 379 €</b>	<b>1 194 150 €</b>	<b>2,4%</b>
Fonctionnement fédéral hors CO Mag	324 124 €	304 887 €	6,3%
CO Mag	45 436 €	46 262 €	-1,8%
Haut-Niveau	530 683 €	479 392 €	10,7%
Formation	37 833 €	38 248 €	-1,1%
Développement	267 963 €	308 308 €	-13,1%
Autres	16 340 €	17 053 €	-4,2%



#### Fonctionnement fédéral

Le niveau des dépenses a encore baissé. Les points notables sont :

- **Frais d'AG (A1A)** : niveau faible : 3 600 €, du fait de la tenue en présentiel remplacée par une AG mixte (présentiel et visio) suite à la grève des transports (sans possibilité de se faire rembourser l'hébergement).
- **Edition et distribution de CO Mag** : faible baisse, due principalement aux personnes qui ne tiennent pas à recevoir le journal papier, car les coûts du papier et de la distribution, eux, sont en nettes hausses. (Ce poste est historiquement dans les frais statutaires car il y a un aspect obligatoire d'avoir une revue fédérale. Cependant, il contribue principalement à la communication, dans le chapitre développement). Si vous n'êtes pas intéressés par la version papier que vous recevez, merci de le dire à [contact@ffcoorientation.fr](mailto:contact@ffcoorientation.fr), cela limitera le gaspillage et fera faire des économies.

- **Salaires** : il faut considérer 4 types de salarié(e)s à la FFCO :
  - o le médical (lié au Haut-Niveau) ;
  - o les 3 postes du secrétariat fédéral (responsable administrative, assistance généraliste et comptable), répartis sur plusieurs lignes analytiques en fonction de leur activité ;
  - o le poste de chargé de communication.
  - o 2 nouveau postes à mi-temps d'aide à la DTN dans la ligne « salariés HN »

La ligne « Salaires et charges » dans le chapitre « Fonctionnement fédéral » correspond à 72 % (contre 85 % en 2022, écart dû à O'France et Outdoorvision) des 3 postes du secrétariat fédéral.

### **Formation**

Niveau de dépense stable par rapport à l'année passée. La FFCO a engagé des fonds propres sur la formation en 2023 à hauteur de 17 229 €.

### **Haut-Niveau**

La FFCO a engagé des ressources propres sur le Haut-Niveau en 2023 à hauteur 249 262 € soit 47 % des dépenses (comparé à 190 693 € en 2022, 201 586 € en 2021), en grande partie sur la CO à VTT.

### **Développement**

À noter sur les dépenses de développement les remarques suivantes :

- Sur le projet « jeunes », aidé par l'ANS concernant les RDE et la détection, un nombre insuffisant de ligues ont demandé des prestations à la FFCO. Malgré cette remarque déjà faite en 2022, cette ligne de dépenses n'a pas été assez utilisée en 2023. En conséquence, la FFCO a décidé de rembourser une grande partie des hébergements RDE.
- Moins de frais d'expertises sur les compétitions car dépenses affectées à la formation du fait de nombreux stagiaires à valider.
- Dépense importante sur le renouvellement des tenues des équipes de France (pédestre et CO à VTT).
- Etude préliminaire pour le futur site fédéral facturée en 2023 avec un acompte payé.

**O'France** : à noter en positif, 52 856 € de redevance plus 20 098 € de bénéfice sur 2023 moins 308 € de dépense sur 2022, plus 44 163 € de cartographie, utilisable gratuitement, dans la mesure des obtentions d'autorisations, par toutes les ligues pour les stages jeunes.

### **Placement**

Cette année le livret Crédit Mutuel a bien rapporté.

Nous avons placé 500 000 € en SICAV à La Banque Postale. Nous espérons que cela rapporte environ 20 000 € en 2024 et 15 000 € en 2025.

Ce sont des comptes à terme dont la plus-value ne rentre dans le bilan que quand on les vend.

#### 4. ANALYSE DU BILAN

(document de référence : bilan SOPRECA)

Pour terminer ce rapport 2023, vous trouverez les derniers indicateurs tirés du bilan. Ils permettent de visualiser des données importantes afin de se faire une idée de la qualité de la gestion de notre fédération :

##### Trésorerie :

Il s'agit des moyens financiers immédiatement disponibles.

Au 31 décembre 2023, elle s'élève à 1 084 106 €.

Créances clients : 29 349 €

C'est l'argent qui est dû à la fédération.

Dettes fournisseurs : 91 282 €

C'est l'argent que la fédération doit à ses prestataires ou fournisseurs.

Différence de 61 933 €, ce qui n'est pas un problème au vu de la trésorerie

#### 5. VALORISATION DU BENEVOLAT

En prenant en compte les règles ajoutées au règlement financier, la valorisation du bénévolat est la suivante :

Bénévoles en formation en salle : **18 905,00 €**

Commission calendrier, dont les experts missionnés : **57 399,00 €**

Commission finance, dont activité des trésoriers, et des vérificateurs aux comptes : **14 566,60 €**

Commission PSF : **4 461,00 €**

Commission développement durable : **1 314,60 €**

Commission numérique : **1 976,00 €**

Commission jeunes : **2 274,20 €**

Commission pratiques sportives : **1 594,40 €**

Commission CO à VTT : **2 656,00 €**

Commission Classement : **2 584,00 €**

Commission communication : **4 180,00 €**

CD, BD, réunion présidents de ligue : **9 709,00 €**

Président : **48 465,00 €**

Secrétaire : **3 496,00 €**

**Soit en tout, 173 580,80 € pour 7742 heures**

Sans compter O'France, traité à part : **130 677,00 € plus le site internet (100 heures de bénévolat) soit en tout 132 577,00 €.**

## 6. PERSPECTIVES 2024-2025

*(documents de référence : budget prévisionnel réactualisé 2024 et budget prévisionnel 2025)*

Les perspectives 2024 et 2025 sont faites avec une inflation de 2 % sur 2024 et 2025.

### Evolutions de recettes significatives :

- Subventions ANS :
  - Le contrat de développement et le contrat de performance sont signés jusqu'en 2024, concernant la formation, les jeunes, la structuration fédérale, la cartographie et le Haut-Niveau, ils nous fixent un objectif de dépenses et de recettes.
  - 80 000 € dans le cadre du contrat de développement (acquis chaque année jusqu'en 2024), dont 30 000 € dédiés à l'instruction de la campagne de subvention PSF.
  - 235 000 € dans le cadre du contrat de performance, subvention annuelle concernant le Haut-Niveau (idem 2023). Montant 2024 non validé à ce jour.
  - Pas de fonds dédiés du contrat de développement sur 2023.
  - Pas de fonds dédiés du contrat de performance sur 2023.
  - La subvention pour le site fédéral est à justifier avant juin 2024
- Subvention CNOSF : en fonction des déplacements IOF prévus (50 % des dépenses).
- Affiliations : prise en compte d'une augmentation de 2 % des recettes affiliations et licences. Prise en compte de l'évolution du taux de base (7,32 € en 2023, 7,44 € en 2024).
- Redevances : Pas de nationales pédestres en 2024. **30 000 € de redevances OOCup sont budgétisées en 2024 et 60 000 € (50 000 € de redevances et 20 000 € de bénéfice si organisation FFCO) pour O'France en 2025. En supposant que la baisse de redevances est votée, les recettes ont été grevées de 26 000 €.**
- Formation : dans la continuité.
- Partenariat : importance du partenariat MAIF au titre des événements Sports Planète qui a rapporté à la FFCO 11 000 € en 2023. Cela sera rediscuté début 2024 pour le montant 2024. On repart avec 12 000 € dans le budget, subvention sécurisée à 80 %.
- Placements : en livret : 8 000 € en 2024, 6 000 € en 2025. Le placement en SICAV ne rentre dans le budget qu'à la revente, nous espérons que cela rapporte environ 20 000 € en 2024 et 15 000 € en 2025.

### Evolutions de dépenses significatives :

Les dépenses concernant le contrat de développement (jeunes et formation) et le contrat de performance (Haut-Niveau) doivent correspondre à ce qui a été agréé avec l'ANS. (200 % pour le contrat de développement, 105 % pour le contrat de performance, couvrant uniquement le pédestre).

**Les Pôles France vont voir leurs subventions régionales passer à zéro en 2024. Afin de conserver l'activité de ces Pôles, en attente de trouver d'autres subventions, la FFCO propose de compenser les pertes des subventions qui étaient attribuées par la Région Auvergne Rhône-Alpes.**



- Sur le fonctionnement général une augmentation de 2 % sur 2024 et 2 % sur 2025 a été appliquée pour prendre en compte le risque d'inflation.
- Pas de litige en cours, ni en prévision, on annule la prévision de 2 000 € sur la ligne conseil juridique.
- O'camp : pas de O'camp prévu en 2024, et si personne ne s'en occupe, pas en 2025 non plus.
- Le **renouvellement du site fédéral est toujours prévu** (4 000 € de maintenance en 2024, plus 7 500 € en amortissement en 2024, 22 500 € en 2025 (si déploiement en septembre 2024, si le déploiement est en septembre 2025, l'amortissement est décalé d'un an, et il faut compter de la maintenance en 2025 en plus).
- Le poste de CTS n'ayant pas été remplacé, les besoins DTN ont été redéfinis. Ils sont couverts par deux temps partiels : **50 % pour un poste support à l'organisation des stages à partir de septembre 2023 et 60 % sur un poste en charge de la préparation physique des athlètes à partir d'octobre 2023. Un temps partiel est à l'étude pour supporter le PSF, et de fait alléger l'équipe DTN et les bénévoles, il est budgétisé sur 2025.**
- Un poste de chargé de développement a été décidé en 2023, afin de suivre les actions du projet fédéral, de supporter l'organisation des grosses organisations, et d'aider les ligues en fonction de leurs besoins et de la disponibilité de la ressource.

### Conclusion

Avec les hypothèses retenues, le budget réactualisé 2024 est en déficit (-27 000 €) et le budget prévisionnel 2025 est léger déficit (-11 000 €), ceci pouvant être largement couvert par nos réserves. A noter que le budget 2025 prend comme hypothèses des subventions identiques en 2025 par rapport à 2024, et l'organisation d'un O'France. Sur ces deux points, rien n'est certain.

## ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

### ❖ Proposition d'affectation du résultat 2023

Après prise en compte :

- de l'excédent de 120 820,08 € pour l'exercice clos le 31/12/2023 et d'un report à nouveau créditeur de 348 748,11 €.

Formant un total affectable de 469 568,19 €.

Il est proposé :

- d'affecter 100 000,00 € à un projet associatif « Professionnalisation » pour faire face aux besoins de recrutements de la Fédération ;
- de reporter à nouveau le reliquat (20 820,08 €), soit un report à nouveau créditeur de 369 568,19 €.

Le projet associatif « Professionnalisation » a été lancé, avec des ouvertures de postes à la FFCO et une volonté de continuer à payer de la prestation pour soutenir les structures. Une réserve est à former pour passer 2024, et 2025 qui sera la première année d'une nouvelle olympiade, avec des incertitudes sur le montant des subventions ANS.

### Soit en synthèse :

	Origine	Augmentation	Diminution	Solde
Valeur du patrimoine	465 000,00			465 000,00
Autres réserves	100 000,00			100 000,00
Projet associatif "Site Internet"	130 000,00			130 000,00
Projet associatif "Professionnalisation"	0,00	100 000,00		100 000,00
Report à nouveau	348 748,11	20 820,08		369 568,19
Résultat 31/12/2023	120 820,08		120 820,08	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>1 164 568,19</b>	<b>138 145,08</b>	<b>138 145,08</b>	<b>1 164 568,19</b>

❖ O'France 2023 : compte de résultat

BUDGET REALISE							
Organisateur :FFCO							
DEPENSES en euros	Montant réalisé			RECETTES en euros	Montant réalisé		
<b>ORGANISATION SPORTIVE</b>				<b>ORGANISATION SPORTIVE</b>			
Hébergement				Hébergement			
Hébergement des compétiteurs	0			Hébergement des compétiteurs	0		
Hébergement des représentants de la fédération	0			Hébergement des représentants de la fédération	0		
Hébergement liés à l'organisation (bénévoles, officiels,...)	21693,5			Hébergement liés à l'organisation (bénévoles, officiels,...)	0		
Autres hébergement	0			Autres hébergement	0		
<b>Sous-total hébergement</b>	<b>21694</b>			<b>Sous-total hébergement</b>	<b>0</b>		
Restauration et accueil				Restauration et accueil			
Buvette	0			Buvette	1578,40		
Restauration des compétiteurs	0			Restauration des compétiteurs	0		
restauration des représentants de la fédération	0			restauration des représentants de la fédération	0		
Restauration liées à l'organisation (bénévoles, officiels, ...)	329,9			Restauration liées à l'organisation (bénévoles, officiels, ...)	0		
Autre restauration : secouristes, animateurs...	0			Autre restauration	0		
<b>Sous-total restauration et accueil</b>	<b>329,9</b>			<b>Sous-total restauration et accueil</b>	<b>1578</b>		
Déplacements				Entrées			
Frais de déplacement liés aux compétiteurs	337,50				0		
Frais de déplacement des représentants de la fédération	0						
Frais de déplacement liés à l'organisation	0						
Autres déplacements (carburants, défraiements,...)	8282,39			Inscriptions des participants	221283,02		
<b>Sous-total Déplacements</b>	<b>8620</b>			Produits dérivés (maillot, buff, carte)	1120		
Récompenses / Primes...				Autres recettes			
cadeau à l'inscription (maillots)	31372,30				585		
cadeau organisateur (80 vestes)	3797,60			<b>Sous-total recettes générées par l'action</b>	<b>222988</b>		
petit cadeau commun +récompenses	4919,79						
<b>Sous-total Récompenses / Primes</b>	<b>40090</b>			<b>Subventions et Partenariats</b>			
Communication / Promotion...				Apport sportif			
Frais de production d'image	2618,00			Aide fédérale (fédération nationale ou internationale)	3000		
Animations, speaker,...(bénévole,1 inscription)	90,00			Aide régionale (ligue ou comité régional ou départemental)	0		
Insertion presse	118,00			Participation du club, fonds propres	0		
Affichage, dépliants, etc...	307,20			Aide ou subvention sportive (C.R.O.S.,...)	0		
Publicité	0,00						
Objets promotionnels	936,00			<b>Sous-total Apport sportif</b>	<b>3000</b>		
Autres : site internet	535,21			Partenariat privé / sponsors	1000		
<b>Sous-total Communication / Promotion</b>	<b>4604</b>			Etat dans le cadre du PSF	3000		
Organisation				Etat Direction Régionale de la Jeunesse et des sports			
Salaires / Charges de personnels	5998,30			Subventions collectivités	0		
reversement entrainement et sprint	3310,00			Région Occitanie	0		
Assurance / Médical	7703,00			Autre Région (précisez...)	0		
Droit fédéral / Droit d'organisation	52855,72			Conseil départemental du 66	2000		
Logistique	2000,00			Conseil départemental (précisez...)	0		
carto	44163,00			Communauté de commune	0		
Prestations (toilettes, impression cartes)	17711,35			Ville Font Romeu (précisez...)	0		
Achats divers				Ville les Angles (précisez...)			
achat matériel lié à l'organisation de cette manifestation (ou location)	3627,34			Commune	0		
eau gobelets	538,00			<b>Sous-total Subventions Etat / collectivités</b>	<b>6000</b>		
<b>Sous-total Organisation</b>	<b>137906,71</b>			<b>Sous-total Subventions et Partenariats</b>	<b>9000</b>		
TVA & Impôts							
Frais Bancaires/Sacem	220,78						
Autres dépenses							
Papeterie / Affranchissement	310,62						
<b>TOTAL FINAL</b>	<b>213776</b>			<b>TOTAL FINAL</b>	<b>233566</b>		
				Résultat (bénéfice ou perte) :			
				19790,92			
<b>Prestations et Bénévolat</b>				<b>Prestations et Bénévolat</b>			
Prestations publiques	2200			Prestations publiques	2200		
Prestations privées	2200			Prestations privées	2200		
Valorisation bénévolat	130677			Valorisation bénévolat	130677		
<b>Sous-total prestations et bénévolat</b>	<b>135077</b>			<b>Sous-total prestations et bénévolat</b>	<b>135077</b>		

❖ Statistiques redevances 2023

Redevances courses nationales		Redevances autres courses	
Réalisé	111 132,24 €	Réalisé	78 635,02 €
Budgétisé	97 732,92 €	Budgétisé	66 362,04 €
Ratio réalisé/budgétisé	113,71%	Ratio réalisé/budgétisé	118,49%
Redevances 2022	51 696,92 €	Redevances 2022	62 675,26 €
Variation 2022/2023	114,97%	Variation 2022/2023	25,46%

<b>Redevances 2023</b>	189 767,26 €
Part redevances courses nationales	58,56%
Part redevances autres courses	41,44%

<b>Redevances 2022</b>	114 372,18 €
Part redevances courses nationales	45,20%
Part redevances autres courses	54,80%

Redevances moyennes par type de course (toutes courses)		
Seuils de participation	Nombre de courses	Redevance moyenne
Jusqu'à 100 participants	297	0,00 €
Entre 101 et 250 participants	192	101,52 €
Entre 251 et 500 participants	54	434,72 €
Entre 501 et 1000 participants	14	1 674,06 €
Entre 1001 et 2000 participants	9	4 069,63 €
Plus de 2000 participants	9	9 595,24 €

Redevances moyennes par type de course (courses nationales)		
Seuils de participation	Nombre de courses	Redevance moyenne
Jusqu'à 100 participants	1	0,00 €
Entre 101 et 250 participants	5	217,36 €
Entre 251 et 500 participants	3	622,05 €
Entre 501 et 1000 participants	7	1 869,13 €
Entre 1001 et 2000 participants	4	4 242,84 €
Plus de 2000 participants	8	9 765,50 €

<b>Redevances moyennes par type de course (autres courses)</b>		
Seuils de participation	Nombre de courses	Redevance moyenne
Jusqu'à 100 participants	296	0,00 €
Entre 101 et 250 participants	187	98,42 €
Entre 251 et 500 participants	51	423,70 €
Entre 501 et 1000 participants	7	1 478,98 €
Entre 1001 et 2000 participants	5	3 931,06 €
Plus de 2000 participants	1	8 233,20 €

<b>Contributions par ligue (toutes courses)</b>		
Ligue	Montant	%
Auvergne-Rhône-Alpes	51 712,00 €	27,30%
Bourgogne Franche-Comté	12 413,48 €	6,55%
Bretagne	523,80 €	0,28%
Centre-Val-de-Loire	16,20 €	0,01%
Grand-Est	8 763,72 €	4,63%
Hauts-de-France	2 876,76 €	1,52%
Ile-de-France	5 934,60 €	3,13%
Normandie	3 177,00 €	1,68%
Nouvelle-Aquitaine	37 057,48 €	19,57%
Nouvelle-Calédonie	655,20 €	0,35%
Occitanie	61 236,08 €	32,33%
PACA	576,36 €	0,30%
Pays-de-la-Loire	4 444,56 €	2,35%

<b>Contributions par ligue (courses nationales)</b>		
Ligue	Montant	%
Auvergne-Rhône-Alpes	31 278,40 €	28,15%
Bourgogne Franche-Comté	1 385,24 €	1,25%
Bretagne	0,00 €	0,00%
Centre-Val-de-Loire	0,00 €	0,00%
Grand-Est	5 772,12 €	5,19%
Hauts-de-France	0,00 €	0,00%
Ile-de-France	0,00 €	0,00%
Normandie	0,00 €	0,00%
Nouvelle-Aquitaine	15 807,76 €	14,22%
Nouvelle-Calédonie	0,00 €	0,00%
Occitanie	56 888,72 €	51,19%
PACA	0,00 €	0,00%
Pays-de-la-Loire	0,00 €	0,00%

<b>Contributions par ligue (autres courses)</b>		
Ligue	Montant	%
Auvergne-Rhône-Alpes	20 433,60 €	26,11%
Bourgogne Franche-Comté	11 028,24 €	14,09%
Bretagne	523,80 €	0,67%
Centre-Val-de-Loire	16,20 €	0,02%
Grand-Est	2 991,60 €	3,82%
Hauts-de-France	2 876,76 €	3,68%
Ile-de-France	5 934,60 €	7,58%
Normandie	3 177,00 €	4,06%
Nouvelle-Aquitaine	21 249,72 €	27,15%
Nouvelle-Calédonie	655,20 €	0,84%
Occitanie	4 347,36 €	5,56%
PACA	576,36 €	0,74%
Pays-de-la-Loire	4 444,56 €	5,68%

# COMPTE DE RESULTAT 2023

Prévisionnel -21 483,92 €

Réactualisé 10 888,39 €

Réalisé 120 820,08 €

## PRODUITS

Prévisionnel 2023	Réactualisé 2023	Réalisé 2023
1 154 414,53 €	1 484 256,33 €	1 564 794,53 €

## CHARGES

Prévisionnel 2023	Réactualisé 2023	Réalisé 2023
1 175 898,45 €	1 473 367,94 €	1 443 974,45 €

A - Fonctionnement fédéral		696 840,27 €	713 903,05 €	718 321,89 €
<b>A1</b>	<b>Frais statutaires</b>	30 000,00 €	30 000,00 €	30 089,17 €
A1A	Frais d'AG			
A1B	Structuration fédérale	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
A1C	Fonctionnement CD, BD, siège			
A1D	Fonctionnement DTN			
A1E	Commissaire aux comptes et expert comptable			
A1F	Adhésion IOF et CNOSF			
A1G	Edition de CO mag (revue fédérale officielle)			89,17 €
<b>A2</b>	<b>Fonctionnement général</b>			
A2A	Abonnements, documentation générale			
A2B	Matériel de bureau			
A2C	Fourniture de bureau			
A2D	Reprographie (location et usage dont entretien)			
A2E	Assurance membres (MAIF)			
A2F	Conseil juridique			
A2G	Evenements exceptionnels			
<b>A3</b>	<b>Frais de siège</b>			94,78 €
A3A	Salaires et charges			
A3B	Indemnités des CTS			
A3C	Local charges copropriété			
A3D	Taxe foncière			
A3E	Assurance locaux			
A3F	Travaux et entretien des locaux			88,08 €
A3G	EDF-GDF			
A3H	Affranchissement			6,70 €
A3I	Téléphonie et internet			
<b>A4</b>	<b>Licences affiliations</b>	666 840,27 €	683 903,05 €	688 137,94 €
A4A	Affiliations + membres associés	89 276,06 €	87 106,68 €	86 617,44 €
A4B	Licences	529 857,43 €	550 690,28 €	549 710,18 €
A4C	Pass'O	47 706,78 €	46 106,09 €	51 810,32 €
<b>A5</b>	<b>Fonctionnement des commissions</b>			
A5A	Commission de discipline			
A5B	Commission anti dopage			

A - Fonctionnement fédéral		376 411,79 €	383 303,86 €	369 559,54 €
<b>A1</b>	<b>Frais statutaires</b>	112 379,54 €	124 171,17 €	112 634,70 €
		8 160,00 €	8 000,00 €	3 436,64 €
		30 554,69 €	30 048,45 €	29 410,23 €
		7 140,00 €	5 000,00 €	2 701,56 €
		8 160,00 €	5 655,34 €	5 481,48 €
		11 205,52 €	17 611,02 €	16 387,60 €
		11 159,33 €	9 281,00 €	9 781,00 €
		36 000,00 €	48 575,36 €	45 436,19 €
		<b>39 005,83 €</b>	<b>49 742,83 €</b>	<b>47 509,87 €</b>
		7 273,66 €	6 601,17 €	3 646,14 €
		510,00 €	1 403,17 €	1 472,45 €
		2 728,53 €	2 300,75 €	2 919,75 €
		26 493,63 €	34 340,94 €	36 020,95 €
		2 000,00 €	2 000,00 €	
			3 096,80 €	3 450,58 €
		<b>178 177,36 €</b>	<b>139 955,78 €</b>	<b>148 366,77 €</b>
		150 362,06 €	110 965,65 €	116 637,70 €
		8 963,05 €	11 393,76 €	14 112,32 €
		2 251,89 €	3 297,95 €	1 996,59 €
		3 621,63 €	3 639,30 €	4 160,00 €
		892,51 €	900,74 €	894,49 €
		3 204,29 €	2 171,59 €	4 290,38 €
		1 734,05 €	1 355,15 €	1 596,02 €
		706,66 €	964,48 €	489,66 €
		6 441,23 €	5 267,17 €	4 189,61 €
		<b>44 849,07 €</b>	<b>67 434,08 €</b>	<b>60 999,20 €</b>
		44 849,07 €	67 434,08 €	60 999,20 €
		<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>49,00 €</b>
		1 000,00 €	1 000,00 €	49,00 €
		1 000,00 €	1 000,00 €	



# COMPTE DE RESULTAT 2023

## PRODUITS

## CHARGES

Prévisionnel -21 483,92 €

	Prévisionnel 2023	Réactualisé 2023	Réalisé 2023
<b>B - Formation</b>	<b>20 160,00 €</b>	<b>16 574,30 €</b>	<b>20 604,51 €</b>
<b>B1 Formation fédérale Continue</b>	<b>10 160,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>8 091,90 €</b>
B1C Séminaire éducateurs		1 500,00 €	2 000,00 €
B1D Séminaire pôle technique des compétitions		1 500,00 €	4 666,20 €
B1E séminaire pôle administratif et logistique		5 000,00 €	1 425,70 €
<b>B2 Formation fédérale Initiale</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>8 574,30 €</b>	<b>12 512,61 €</b>
B2A Educateurs		2 500,00 €	1 500,00 €
B2B Pôle technique des compétitions		4 574,30 €	10 512,61 €
B2C Pôle administratif et logistique des compétitions		1 500,00 €	500,00 €
<b>B3 Autres formations</b>			
B3A Contenus et matériels			
B3B Collaborations diverses			
<b>B4 Formation professionnelle</b>			
B4A CQP			
B4B CTS			
B4C Personnels FFCO			

	Prévisionnel 2023	Réactualisé 2023	Réalisé 2023
	<b>41 321,00 €</b>	<b>42 000,00 €</b>	<b>37 833,76 €</b>
	<b>20 321,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>20 726,60 €</b>
		3 000,00 €	5 880,40 €
		10 000,00 €	14 759,17 €
		3 000,00 €	87,03 €
	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>17 107,16 €</b>
		5 000,00 €	2 756,95 €
		12 000,00 €	12 881,04 €
		3 000,00 €	1 469,17 €
	<b>1 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	
		4 000,00 €	
		<b>2 000,00 €</b>	
		2 000,00 €	

	Prévisionnel 2023	Réactualisé 2023	Réalisé 2023
<b>C - Haut niveau</b>	<b>264 400,00 €</b>	<b>274 600,00 €</b>	<b>281 420,74 €</b>
<b>C1 Filière</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>23 000,00 €</b>
C1A Pôle France Loire	11 600,00 €	11 600,00 €	11 000,00 €
C1B Pôle espoir Fontainebleau			
C1C Pôle France Relève Clermont	9 400,00 €	9 400,00 €	12 000,00 €
<b>C2 Compétitions</b>	<b>68 000,00 €</b>	<b>80 800,00 €</b>	<b>66 753,33 €</b>
C2A Seniors pied	43 000,00 €	51 600,00 €	40 820,33 €
C2B Juniors pied	14 000,00 €	18 200,00 €	16 900,00 €
C2C GF-18 pied	11 000,00 €	11 000,00 €	8 900,00 €
C2D CO VTT			133,00 €
C2E CO Ski			
<b>C3 Préparation dont Stages</b>	<b>134 500,00 €</b>	<b>131 900,00 €</b>	<b>150 767,41 €</b>
C3A Seniors pied	67 500,00 €	72 800,00 €	73 527,27 €
C3B Juniors pied	28 000,00 €	25 000,00 €	41 704,00 €
C3C GF-18 pied	35 100,00 €	29 100,00 €	29 883,00 €
C3D CO VTT	3 900,00 €	5 000,00 €	5 653,14 €
C3E Détection /prépa physique			
<b>C4 Suivi médical</b>	<b>20 900,00 €</b>	<b>20 900,00 €</b>	<b>20 900,00 €</b>
C4A Suivi réglementaire des HN Elite	1 700,00 €	1 700,00 €	1 800,00 €
C4B Suivi réglementaire autres (dont SE SCN)	1 200,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €
C4C Encadrement sanitaire des équipes de France	16 000,00 €	16 000,00 €	16 800,00 €
C4D Coordination SMR	2 000,00 €	2 000,00 €	1 300,00 €
<b>C5 Aide aux sportifs</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
C5A Aides personnalisées	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
C5B Aides fédérales			
C5C Cartes 12/25			
<b>C6 Salariés HN</b>			

	Prévisionnel 2023	Réactualisé 2023	Réalisé 2023
	<b>505 225,14 €</b>	<b>553 200,00 €</b>	<b>530 683,32 €</b>
		<b>54 000,00 €</b>	<b>54 000,00 €</b>
		26 000,00 €	26 000,00 €
		28 000,00 €	28 000,00 €
		<b>168 600,00 €</b>	<b>161 400,85 €</b>
		69 500,00 €	63 210,06 €
		30 000,00 €	31 737,79 €
		17 100,00 €	18 383,13 €
		52 000,00 €	48 069,87 €
		<b>211 600,00 €</b>	<b>204 321,02 €</b>
		97 000,00 €	92 315,75 €
		43 600,00 €	48 501,21 €
		41 000,00 €	39 070,48 €
		30 000,00 €	24 433,58 €
		<b>68 500,00 €</b>	<b>68 192,32 €</b>
		2 800,00 €	2 866,76 €
		4 900,00 €	3 059,04 €
		31 400,00 €	32 957,76 €
		29 400,00 €	29 308,76 €
		<b>34 500,00 €</b>	<b>29 879,00 €</b>
		20 000,00 €	20 000,00 €
		14 000,00 €	9 340,00 €
		500,00 €	539,00 €
		<b>16 000,00 €</b>	<b>12 890,13 €</b>







# BUDGET RÉACTUALISÉ 2024

## BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

2023	120 820,08 €
2024	-27 429,76 €
2025	-11 187,15 €

### PRODUITS

Réalisé 2023	Prévisionnel 2024	Réactualisé 2024	Prévisionnel 2025
1 564 794,53 €	1 300 950,77 €	1 280 895,64 €	1 353 525,80 €

### CHARGES

Réalisé 2023	Prévisionnel 2024	Réactualisé 2024	Prévisionnel 2025
1 443 974,45 €	1 320 577,78 €	1 308 325,41 €	1 364 712,95 €

A - Fonctionnement fédéral		718 321,89 €	746 160,48 €	749 187,76 €	781 448,03 €
<b>A1</b>	<b>Frais statutaires</b>	30 089,17 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
A1A	Frais d'AG				
A1B	Structuration fédérale	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
A1C	Fonctionnement CD, BD, siège				
A1D	Fonctionnement DTN				
A1E	Commissaire aux comptes et expert comptable				
A1F	Adhésion IOF et CNOSF				
A1G	Edition de CO mag (revue fédérale officielle)	89,17 €			
<b>A2</b>	<b>Fonctionnement général</b>				
A2A	Abonnements, documentation générale				
A2B	Matériel de bureau				
A2C	Fourniture de bureau				
A2D	Reprographie (location et usage dont entretien)				
A2E	Assurance membres (MAIF)				
A2F	Conseil juridique				
A2G	Evenements exceptionnels				
<b>A3</b>	<b>Frais de siège</b>	94,78 €			
A3A	Salaires et charges				
A3B	Indemnités des CTS				
A3C	Local charges copropriété				
A3D	Taxe foncière				
A3E	Assurance locaux				
A3F	Travaux et entretien des locaux	88,08 €			
A3G	EDF-GDF				
A3H	Affranchissement	6,70 €			
A3I	Téléphonie et internet				
<b>A4</b>	<b>Licences affiliations</b>	688 137,94 €	716 160,48 €	719 187,76 €	751 448,03 €
A4A	Affiliations + membres associés	86 617,44 €	91 215,21 €	89 822,29 €	93 120,68 €
A4B	Licences	549 710,18 €	576 664,51 €	575 638,18 €	602 627,11 €
A4C	Pass'O	51 810,32 €	48 280,76 €	53 727,30 €	55 700,24 €
<b>A5</b>	<b>Fonctionnement des commissions</b>				
A5A	Commission de discipline				
A5B	Commission anti dopage				

369 559,54 €		392 983,24 €		395 491,17 €		408 422,05 €	
112 634,70 €		128 654,60 €		121 628,00 €		136 348,73 €	
3 436,64 €	10 160,00 €	10 000,00 €	8 200,00 €				
29 410,23 €	30 649,42 €	30 000,00 €	45 000,00 €				
2 701,56 €	5 100,00 €	3 000,00 €	3 060,00 €				
5 481,48 €	5 768,45 €	5 591,11 €	5 591,11 €				
16 387,60 €	17 963,24 €	16 715,35 €	17 049,66 €				
9 781,00 €	9 466,62 €	9 976,62 €	10 176,15 €				
45 436,19 €	49 546,87 €	46 344,91 €	47 271,81 €				
<b>47 509,87 €</b>	<b>48 959,03 €</b>	<b>50 201,17 €</b>	<b>51 164,77 €</b>				
3 646,14 €	6 733,19 €	5 000,00 €	5 100,00 €				
1 472,45 €	1 431,23 €	2 001,90 €	2 041,94 €				
2 919,75 €	2 346,76 €	2 978,15 €	3 037,71 €				
36 020,95 €	35 027,76 €	36 741,37 €	37 476,20 €				
	2 000,00 €						
3 450,58 €	1 420,08 €	3 479,76 €	3 508,93 €				
<b>148 366,77 €</b>	<b>142 754,90 €</b>	<b>160 795,61 €</b>	<b>155 751,97 €</b>				
116 637,70 €	113 184,96 €	122 469,59 €	124 918,98 €				
14 112,32 €	11 621,64 €	12 000,00 €	12 000,00 €				
1 996,59 €	3 363,90 €	2 036,52 €	2 077,25 €				
4 160,00 €	3 712,09 €	4 243,20 €	4 328,06 €				
894,49 €	918,76 €	912,38 €	930,63 €				
4 290,38 €	2 215,02 €	12 504,90 €	4 595,00 €				
1 596,02 €	1 382,25 €	1 755,62 €	1 931,18 €				
489,66 €	983,77 €	600,00 €	612,00 €				
4 189,61 €	5 372,51 €	4 273,40 €	4 358,87 €				
<b>60 999,20 €</b>	<b>70 614,72 €</b>	<b>62 366,40 €</b>	<b>64 656,58 €</b>				
60 999,20 €	70 614,72 €	62 366,40 €	64 656,58 €				
<b>49,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>				
49,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €				
	1 000,00 €						





# BUDGET RÉACTUALISÉ 2024

## BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

### PRODUITS

	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024	Réactualisé 2024	Prévisionnel 2025
<b>B - Formation</b>	<b>20 604,51 €</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>17 500,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>
<b>B1 Formation fédérale Continue</b>	<b>8 091,90 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>
B1C Séminaire éducateurs	2 000,00 €			
B1D Séminaire pôle technique des compétitions	4 666,20 €		1 000,00 €	
B1E séminaire pôle administratif et logistique	1 425,70 €		5 000,00 €	
<b>B2 Formation fédérale Initiale</b>	<b>12 512,61 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>11 500,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
B2A Educateurs	1 500,00 €		2 750,00 €	
B2B Pôle technique des compétitions	10 512,61 €		6 500,00 €	
B2C Pôle administratif et logistique des compétitions	500,00 €		2 250,00 €	
<b>B3 Autres formations</b>				
B3A Contenus et matériels				
B3B Collaborations diverses				
<b>B4 Formation professionnelle</b>				
B4A CQP				
B4B CTS				
B4C Personnels FFCO				
<b>C - Haut niveau</b>	<b>281 420,74 €</b>	<b>274 600,00 €</b>	<b>273 000,00 €</b>	<b>273 000,00 €</b>
<b>C1 Filière</b>	<b>23 000,00 €</b>		<b>23 000,00 €</b>	
C1A Pôle France Loire	11 000,00 €		12 000,00 €	
C1B Pôle espoir Fontainebleau				
C1C Pôle France Relève Clermont	12 000,00 €		11 000,00 €	
<b>C2 Compétitions</b>	<b>66 753,33 €</b>		<b>79 000,00 €</b>	
C2A Seniors pied	40 820,33 €		53 200,00 €	
C2B Juniors pied	16 900,00 €		14 500,00 €	
C2C GF-18 pied	8 900,00 €		11 300,00 €	
C2D CO VTT	133,00 €			
C2E CO Ski				
<b>C3 Préparation dont Stages</b>	<b>150 767,41 €</b>		<b>129 900,00 €</b>	
C3A Seniors pied	73 527,27 €		61 200,00 €	
C3B Juniors pied	41 704,00 €		28 500,00 €	
C3C GF-18 pied	29 883,00 €		35 200,00 €	
C3D CO VTT	5 653,14 €		5 000,00 €	
C3E Détection /prépa physique				
<b>C4 Suivi médical</b>	<b>20 900,00 €</b>		<b>21 100,00 €</b>	
C4A Suivi réglementaire des HN Elite	1 800,00 €		1 800,00 €	
C4B Suivi réglementaire autres (dont SE SCN)	1 000,00 €		1 000,00 €	
C4C Encadrement sanitaire des équipes de France	16 800,00 €		17 000,00 €	
C4D Coordination SMR	1 300,00 €		1 300,00 €	
<b>C5 Aide aux sportifs</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
C5A Aides personnalisées	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
C5B Aides fédérales				
C5C Cartes 12/25				
<b>C6 Salariés HN</b>				

### CHARGES

	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024	Réactualisé 2024	Prévisionnel 2025
	<b>37 833,76 €</b>	<b>42 000,00 €</b>	<b>38 000,00 €</b>	<b>38 000,00 €</b>
	<b>20 726,60 €</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>
	5 880,40 €		2 000,00 €	
	14 759,17 €		11 000,00 €	
	87,03 €			
	<b>17 107,16 €</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>23 000,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>
	2 756,95 €		5 500,00 €	
	12 881,04 €		13 000,00 €	
	1 469,17 €		4 500,00 €	
		<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	<b>530 683,32 €</b>	<b>607 092,00 €</b>	<b>585 500,00 €</b>	<b>603 910,00 €</b>
	<b>54 000,00 €</b>	<b>66 000,00 €</b>	<b>66 000,00 €</b>	<b>66 000,00 €</b>
	26 000,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €
	28 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
	<b>161 400,85 €</b>	<b>177 532,00 €</b>	<b>191 300,00 €</b>	<b>202 166,00 €</b>
	63 210,06 €	76 450,00 €	88 000,00 €	96 800,00 €
	31 737,79 €	30 600,00 €	24 000,00 €	24 480,00 €
	18 383,13 €	17 442,00 €	18 700,00 €	19 074,00 €
	48 069,87 €	53 040,00 €	60 600,00 €	61 812,00 €
	<b>204 321,02 €</b>	<b>219 900,00 €</b>	<b>175 400,00 €</b>	<b>181 228,00 €</b>
	92 315,75 €	106 700,00 €	81 000,00 €	89 100,00 €
	48 501,21 €	40 780,00 €	28 000,00 €	24 400,00 €
	39 070,48 €	41 820,00 €	42 000,00 €	42 840,00 €
	24 433,58 €	30 600,00 €	24 400,00 €	24 888,00 €
	<b>68 192,32 €</b>	<b>69 870,00 €</b>	<b>71 200,00 €</b>	<b>72 624,00 €</b>
	2 866,76 €	2 856,00 €	3 100,00 €	3 162,00 €
	3 059,04 €	4 998,00 €	4 900,00 €	4 998,00 €
	32 957,76 €	32 028,00 €	32 600,00 €	33 252,00 €
	29 308,76 €	29 988,00 €	30 600,00 €	31 212,00 €
	<b>29 879,00 €</b>	<b>34 790,00 €</b>	<b>34 600,00 €</b>	<b>34 892,00 €</b>
	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	9 340,00 €	14 280,00 €	14 000,00 €	14 280,00 €
	539,00 €	510,00 €	600,00 €	612,00 €
	<b>12 890,13 €</b>	<b>39 000,00 €</b>	<b>47 000,00 €</b>	<b>47 000,00 €</b>



# BUDGET RÉACTUALISÉ 2024

## BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

### PRODUITS

	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024	Réactualisé 2024	Prévisionnel 2025
<b>D - Développement et Promotion de l'activité</b>	<b>536 335,86 €</b>	<b>260 690,29 €</b>	<b>233 107,88 €</b>	<b>274 977,77 €</b>
<b>D1 Jeunes</b>	<b>25 249,09 €</b>	<b>33 000,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>
D1A Projets Jeunes - CN des Ecoles de CO	6 430,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
D1B Projets Jeunes - RDE/Détection/Préparation compétition	7 999,09 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
D1C O'Camp	10 820,00 €	19 000,00 €		
<b>D2 Santé</b>				
D2A Développement des activités santé				
<b>D3 Développement des structures</b>				
<b>D4 Développement des raids</b>				
<b>D5 CO Ski</b>				
<b>D6 O'Précision</b>				
<b>D7 Communication</b>	<b>3 150,00 €</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>23 850,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>
D7A Frais divers (presse et médias)		19 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
D7B Site web	3 150,00 €		11 850,00 €	
D7C Outils de communication				
D7D Club France Investissement				
D7E Chargé de Communication				
<b>D8 Relations Clubs et extérieures</b>	<b>1 630,00 €</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
D8A Relations CD/Ligues/clubs en A1B				
D8B Relations internationales	1 630,00 €	1 600,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
D8C Relations avec fédérations affinitaires				
D8D Relations avec autres institutions				
<b>D9 Equipements sportifs</b>	<b>34 000,00 €</b>	<b>20 972,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>
D9A Cartographie Développement	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
D9B Cartographie contrôle, valorisation	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
D9C Référencement en D9B				
D9D Développement PPO	6 500,00 €	9 472,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
D9E Outdoorvision	16 000,00 €			
<b>D10 Événementiels</b>	<b>431 585,89 €</b>	<b>150 118,29 €</b>	<b>134 913,38 €</b>	<b>188 633,27 €</b>
D10A Redevances groupe national	111 132,24 €	52 650,21 €	37 967,78 €	100 590,20 €
D10B Redevances autres courses	78 635,02 €	97 468,07 €	96 945,60 €	68 043,07 €
D10C Expertises	125,71 €			
D10D Evénements internationaux				
D10E Récompenses				
D10F O'France	241 692,92 €			20 000,00 €
<b>D11 Partenariats commerciaux</b>	<b>37 844,50 €</b>	<b>34 000,00 €</b>	<b>38 844,50 €</b>	<b>38 844,50 €</b>
D11A Partenaires				
D11B Equipementier Equipes de France	26 844,50 €	24 000,00 €	26 844,50 €	26 844,50 €
D11D Autre partenaire (MAIF)	11 000,00 €	10 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
<b>D12 Boutique</b>	<b>2 876,38 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
D12A Vente matériel SportIdent	420,90 €			
D12B Matériel d'organisation de course (location)	2 050,48 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
D12C Divers boutique	405,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

### CHARGES

	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024	Réactualisé 2024	Prévisionnel 2025
	<b>489 557,37 €</b>	<b>260 092,54 €</b>	<b>261 844,23 €</b>	<b>272 770,90 €</b>
	<b>42 350,55 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>28 000,00 €</b>
	13 535,77 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
	15 669,78 €	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
	13 145,00 €	22 000,00 €		
	<b>216,80 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
	216,80 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
			<b>29 733,33 €</b>	<b>44 600,00 €</b>
	<b>77 286,60 €</b>	<b>105 693,40 €</b>	<b>83 600,00 €</b>	<b>77 600,00 €</b>
	12 000,00 €	35 000,00 €	29 000,00 €	29 000,00 €
	19 149,74 €	25 000,00 €	8 000,00 €	2 000,00 €
	12 296,06 €	3 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	33 840,80 €	42 693,40 €	44 600,00 €	44 600,00 €
	<b>3 668,14 €</b>	<b>5 200,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>
	3 668,14 €	3 200,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
		1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
		1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
	<b>62 748,40 €</b>	<b>39 199,14 €</b>	<b>39 000,00 €</b>	<b>39 060,00 €</b>
	22 783,40 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	3 250,81 €	3 361,51 €	3 000,00 €	3 060,00 €
	12 005,50 €	13 837,63 €	13 000,00 €	13 000,00 €
	24 708,69 €	2 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
	<b>246 424,90 €</b>	<b>14 500,00 €</b>	<b>23 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>
	19 373,38 €	10 000,00 €	18 000,00 €	20 000,00 €
	1 152,00 €	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	4 304,72 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
	221 594,80 €			
	<b>56 032,20 €</b>	<b>43 000,00 €</b>	<b>52 010,90 €</b>	<b>52 010,90 €</b>
	49 010,90 €	40 000,00 €	49 010,90 €	49 010,90 €
	7 021,30 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
	<b>829,78 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
	352,20 €			
	477,58 €			

<b>E - Autres</b>	<b>8 111,53 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>8 100,00 €</b>	<b>6 100,00 €</b>
<b>E1 Amortissements</b>				
E1A Amortissement achat locaux				
E1B Amortissement agencement et installation				
E1C Amortissement équipements et matériels				
<b>E2 Autres</b>	<b>7,44 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>100,00 €</b>	<b>100,00 €</b>
<b>E3 Provisions pour risques</b>				
<b>E4 Fonds dédiés</b>				
<b>E5 Placements financiers</b>	<b>8 104,09 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>

	<b>16 340,46 €</b>	<b>18 410,00 €</b>	<b>27 490,00 €</b>	<b>41 610,00 €</b>
	<b>13 151,42 €</b>	<b>15 910,00 €</b>	<b>24 090,00 €</b>	<b>38 410,00 €</b>
	8 580,61 €	8 580,00 €	8 580,00 €	8 580,00 €
	4 338,84 €	4 330,00 €	5 010,00 €	4 330,00 €
	231,97 €	3 000,00 €	10 500,00 €	25 500,00 €
	<b>1 800,04 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
	<b>1 389,00 €</b>		<b>1 400,00 €</b>	<b>1 200,00 €</b>



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AUREALYS



FEDERATION FRANCAISE  
DE COURSE D'ORIENTATION  
(FFCO)

\*\*\*\*\*

***Siège social :***

15 Passage des Mauxins  
75019 PARIS

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

---

Société d'Expertise Comptable – Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France  
Société de Commissariat aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
SARL au capital de 40 000 € - 502 510 860 RCS Paris

8 avenue Bertie Albrecht – 75008 PARIS

61<sup>ème</sup> assemblée générale – 23 mars 2024

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS****EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023****FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO)**

A l'assemblée générale de la FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO),

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion*****Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier fédéral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le comité directeur relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 4 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes  
**AUREALYS**

Signé électroniquement le 04/03/2024 par  
Aymeric Janet



Aymeric JANET



## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	22 030	22 030		
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	47 670		47 670	47 670
Constructions	507 244	375 919	131 325	141 875
Autres immobilisations corporelles	69 835	59 328	10 507	13 753
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres immobilisations financières	338		338	338
<b>Total I</b>	<b>647 116</b>	<b>457 277</b>	<b>189 840</b>	<b>203 636</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Marchandises	2 287		2 287	2 736
Avances et acomptes versés sur commandes	12 826		12 826	23 740
<b>Créances</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	29 349		29 349	25 742
Autres créances	491		491	
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	500 000		500 000	
Disponibilités	589 648		589 648	917 613
Charges constatés d'avance	13 100		13 100	27 711
<b>Total II</b>	<b>1 147 701</b>		<b>1 147 701</b>	<b>997 542</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 794 817</b>	<b>457 277</b>	<b>1 337 540</b>	<b>1 201 177</b>
Legs nets à réaliser : acceptés par les organes statutairements compétents autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

CABINET SOPRECA

## Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Première situation nette établie	465 000	465 000
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
<b>Réserves</b>		
Réserves pour projets de l'entité	230 000	230 000
<b>Report à nouveau</b>	348 748	278 822
Excédent ou déficit de l'exercice	120 820	69 926
Situation nette (sous-total)	1 164 568	1 043 748
Total I	1 164 568	1 043 748
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
<b>Fonds dédiés</b>		6 451
Total II		6 451
<b>PROVISIONS</b>		
<b>DETTES</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		338
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	13 086	20 821
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 282	79 553
Dettes fiscales et sociales	45 212	35 266
Autres dettes	5 542	
Produits constatés d'avance	17 850	15 000
Total IV	172 972	150 978
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 337 540</b>	<b>1 201 177</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)

Dont à moins d'un an (a)

159 886

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

CABINET SOPRECA

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	687 926	624 110
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	826	2 048
Ventes de prestations de services	69 143	58 861
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	331 332	364 500
Ressources liées à la générosité du public	14 236	12 000
Dont Dons manuels	3 223	
Dont Mécénats	11 013	12 000
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	4 589	4 168
Utilisation des fonds dédiés	6 451	44 319
Autres produits	427 150	116 669
<b>Total I</b>	<b>1 541 652</b>	<b>1 226 675</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		707
Variation des stocks	449	664
Autres achats et charges externes	847 445	720 249
Aides financières	203 899	148 453
Impôts, taxes et versements assimilés	7 869	6 680
Salaires et traitements	214 113	186 151
Charges sociales	66 948	58 116
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 513	29 599
Reports en fonds dédiés		6 451
Autres charges	66 973	1 025
<b>Total II</b>	<b>1 427 210</b>	<b>1 158 096</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>114 442</b>	<b>68 579</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	8 104	1 432
<b>Total III</b>	<b>8 104</b>	<b>1 432</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>8 104</b>	<b>1 432</b>

CABINET SOPRECA

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>122 547</b>	<b>70 010</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
<b>Sur opérations de gestion</b>	338	
Total VI	338	
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-338</b>	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 389	84
Total des produits (I+III+V)	1 549 757	1 228 107
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 428 936	1 158 180
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>120 820</b>	<b>69 926</b>

CABINET SOPRECA



**Annexe**



## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Féd. Franç. de Course d'Orientation

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 337 540 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 120 820 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/02/2024 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'association pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les dépenses pluriannuelles de gros entretien et de grandes révisions sont comptabilisées en tant que composants des immobilisations d'origine.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Constructions :  
En fonction des sous-ensembles immobiliers : 7 à 40 ans
- \* Agencements des constructions : 3 à 15 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 8 ans
- \* Matériel de bureau :  
100% sur un exercice ou de 1 à 3 ans
- \* Matériel informatique :  
100% sur un exercice ou de 1 à 3 ans
- \* Mobilier :  
Mobilier : 3 à 6 ans  
Matériels de courses : 1 à 6 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### Actif immobilisé

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur d'utilité.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## **Faits caractéristiques**

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La FFCO a été l'organisateur principal de la compétition O'FRANCE 2023, qui a eu un impact significatif sur les charges et les produits de l'exercice 2023, soit 52.856 € de "Pass" et de redevances ainsi que 19.791 € d'excédent (au total +72.647 € sur le résultat de l'exercice).

**CABINET SOPRECA**



## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	22 030			22 030
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>22 030</b>			<b>22 030</b>
– Terrains	47 670			47 670
– Constructions sur sol propre	429 030			429 030
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagement des constructions	78 214			78 214
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagement divers	18 954			18 954
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 332	1 549		50 881
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>623 200</b>	<b>1 549</b>		<b>624 749</b>
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	338			338
<b>Immobilisations financières</b>	<b>338</b>			<b>338</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>645 567</b>	<b>1 549</b>		<b>647 116</b>

## Immobilisations incorporelles

Les marques et logos sont amortis sur 5 ans; les logiciels 100% sur un exercice, 12 mois ou 3 ans

**CABINET SOPRECA**

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 463	4 168		19 632
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>15 463</b>	<b>4 168</b>		<b>19 632</b>
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	292 857	8 581		301 438
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	72 512	1 970		74 481
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	8 197	2 369		10 566
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 336	2 426		48 762
– Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>419 902</b>	<b>15 345</b>		<b>435 247</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>435 365</b>	<b>19 513</b>		<b>454 878</b>

CABINET SOPRECA

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 43 278 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	338		338
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	29 349	29 349	
Autres	491	491	
Charges constatées d'avance	13 100	13 100	
<b>Total</b>	<b>43 278</b>	<b>42 940</b>	<b>338</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS-FACT. A ETABLIR	5 264
<b>Total</b>	<b>5 264</b>

## Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière unitaire	Valeur boursière du portefeuille	Plus-value latente
FCP OSTRUM SRI CASH - L.				500 915,17	915,20

CABINET SOPRECA

## Notes sur le bilan

## Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	6 566		4 168	2 398
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
<b>Total</b>	<b>6 566</b>		<b>4 168</b>	<b>2 398</b>
<i>Répartition des dotations et reprises :</i>				
Exploitation			4 168	
Financières				
Exceptionnelles				

Les fichiers et codes sources (refonte du site Internet) cédés par SEVANOVA sont entrés dans le patrimoine immobilisé de la FFCO en 2021, mais leur potentiel d'utilisation est quasi nul; la VNC a donc été dépréciée à 100% à la clôture de l'exercice.

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	465 000				465 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	230 000				230 000
Report à Nouveau	278 822		69 926		348 748
Excédent ou déficit de l'exercice	69 926	-69 926			120 820
Situation nette	1 043 748	-69 926	69 926		1 164 568
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>1 043 748</b>	<b>-69 926</b>	<b>69 926</b>		<b>1 164 568</b>

Affectation du résultat 2022 : selon décision assemblée générale du 25 mars 2023

Le poste "Réserves" comprend au 31/12/2023 : 100.000 euros de réserves "libres" et 130.000 € de réserves pour "Projets Associatifs" liées à la refonte et mise en place d'un nouveau site Internet/Intranet gestion des courses.

## Dettes

## Notes sur le bilan

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 159 886 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 282	91 282		
Dettes fiscales et sociales	45 212	45 212		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 542	5 542		
Produits constatés d'avance	17 850	17 850		
<b>Total</b>	<b>159 886</b>	<b>159 886</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	35 867
DETTES PRO./CONGES A PAYE	16 363
PERSONNEL – DIVERS A PAYER	300
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	6 932
DIVERSES CHG SOC. A PAYER	110
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	2 652
<b>Total</b>	<b>62 223</b>

**Notes sur le bilan**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>Charges Financières</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>
<b>CHGES CONSTATEES D AVANCE</b>	13 100		
<b>Total</b>	<b>13 100</b>		

Les charges constatées d'avance au 31/12/2023 correspondent principalement à des dépenses relatives aux compétitions de l'année 2024

Produits constatés d'avance

	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>Produits Financiers</b>	<b>Produits Exceptionnels</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D AVCE</b>	17 850		
<b>Total</b>	<b>17 850</b>		

Les produits constatés d'avance au 31/12/2023 se décomposent entre :

- 11850 € : reliquat de la subvention de l'ANS relative à l'évolution du site internet de la FFCO (service aux pratiquants) dans le cadre du projet de transformation numérique des fédérations sportives 2022. Cette subvention (15000 €) n'avait pas été employée en 2022 et n'a été utilisée que partiellement en 2023. La FFCO doit justifier son emploi d'ici le 30 juin 2024.
- 6000 € : subvention accordée pour la médiatisation, reçue trop tardivement en 2023, reportée sur 2024, notamment pour les championnats de France relais sprint 2024.

**CABINET SOPRECA**



## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 076 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

#### Subventions d'exploitation

La FFCO a obtenu au titre de l'année 2023 de la part de l'Agence Nationale du Sport des subventions pour un montant total de 337.000 € (dont 324.552 € de subventions encaissées et 6448 € de report de fonds dédiés en produits sur 2023) réparties comme suit :

1. Contrat de performance annuel 2023 : 215.000 €
2. Contrat pluriannuel de développement 2021-2024 : 80.000 € (dont encaissé 73.552 € et 6448 € de fonds dédiés constitués au 31/12/2022)
3. Fonds de soutien à la production audiovisuelle : 6.000 € (reportés sur 2024)
4. Aides personnalisées 2023 pour les sportifs de haut-niveau : 20.000 €
5. Promotion de Outdoorvision (O'France 2023) et animation de la communauté des "orienteurs connectés" : 16.000 €

Soit 327.702 € dans les comptes 2023 égal aux 337.000 € de subventions octroyées, moins 6448 € de fonds dédiés 2022, moins 6000 € de subvention audiovisuelle (reportée en 2024), auquel s'ajoute une quote-part de la subvention liée à la transformation numérique à hauteur de 3150 € utilisée en 2023.

En outre, la FFCO a pu prétendre au Programme d'Accompagnement International des Fédérations (PAIF) pour 2023 de la part du CNOSF pour 1630 € ainsi qu'à une subvention exceptionnelle de 2000 € du conseil départemental des Pyrénées Orientales dans le cadre de l'organisation de O'France 2023 en Cerdagne-Capcir.

#### Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
<b>Concours publics</b>						
<b>Subventions d'exploitation</b>		327 702	2 000		1 630	331 332
<b>Subventions d'équilibre</b>						
<b>Subventions d'investissement</b>						
						<b>331 332</b>

**CABINET SOPRECA**

## Autres informations

## BILAN - PASSIF

Fonds dédiés (en €)	Montant au début de l'exercice	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur les nouvelles ressources	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Quote part subventions 2022	6 451 €	6 451 €	6 451 €	- €	- €
<b>Quote part subventions TOTAL</b>	<b>6 451 €</b>	<b>6 451 €</b>	<b>6 451 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

*Remarque* : Les subventions d'Etat (MJS/ANS) non utilisées en N restent acquises à la FFCO, sauf celle relative au contrat annuel de développement (les montants disponibles au 01/01/2023 ont été ajoutés aux subventions 2023; la quote-part des ces subventions 2023 non utilisée est reportée sur 2024 et sera déduite de la subvention accordée au titre de 2024)

## RESULTAT

Montant des frais remboursés aux membres élus du Bureau Directeur (en €)	2019	2020	2021	2022	2023
Total des frais bruts remboursables	19 404	5 588	4 723	7 617	7 375
à déduire : dons	5 500	-	-	-	-
<b>Total des frais remboursés</b>	<b>13 904</b>	<b>5 588</b>	<b>4 723</b>	<b>7 617</b>	<b>7 375</b>
dont au titre des commissions, expertises sportives, formations	3 421	1 150	1 543	2 314	4 408

*Remarque* : ces remboursements concernent principalement les frais de déplacements, missions, réceptions, téléphonie

## HORS BILAN

Contributions volontaires en nature (non comptabilisées)	2019	2020	2021	2022	2023
Bénévolat (en heures)	4399,5 h	597,0 h	3470,9 h	8437,5 h	7742,0 h
Bénévolat (en €)	nc	nc	nc	nc	173 580,80 €

nc = non communiqué

*Remarque* : en 2015 il a été mis en place un système de collecte des heures via les notes de frais (autoévaluation de leurs temps par les bénévoles). Ce volume cumulé d'heures n'est donc pas forcément exhaustif. Il n'est pas valorisé dans les comptes.  
En 2022, une collecte mensuelle des heures de bénévolat a été mise en place pour les membres du Comité Directeur pour ses travaux en tant que tel.  
En 2023, la collecte et la valorisation des heures de bénévolat est à cheval entre le système mis en place en 2015 et une nouvelle méthodologie, selon annexe 2 du règlement financier intérieur (approuvé par le comité directeur du 26/11/2023).

CABINET SOPRECA

FEDERATION FRANCAISE  
DE COURSE D'ORIENTATION  
(FFCO)

\*\*\*\*\*

***Siège social :***

15 Passage des Mauxins  
75019 PARIS

\*\*\*\*\*

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION  
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

---

Société d'Expertise Comptable – Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France  
Société de Commissariat aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
SARL au capital de 40 000 € - 502 510 860 RCS Paris

8 avenue Bertie Albrecht – 75008 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION  
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO)**

A l'assemblée générale de la FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO),

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Paris, le 4 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes

**AUREALYS**

Signé électroniquement le 04/03/2024 par  
Aymeric Janet



Aymeric JANET



# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES 2023

Établi pour la 61<sup>ème</sup> assemblée générale de la FFCO du 23 mars 2024

Notre intervention s'est déroulée au siège de la fédération le 5 février 2024.

Lors de cette intervention, Benjamin CLEMENT-AGONI, trésorier adjoint de la fédération, et Nathalie MATTON, responsable administrative, étaient présents au siège.

Valérie BERGER-CAPBERN, trésorière et Valérie SCHVARTZ, comptable générale se sont rendues disponible pour répondre par téléphone à nos questions.

Nous avons procédé à la vérification des comptes en utilisant comme référence le règlement financier de la fédération. Nous avons procédé sous forme de sondage en utilisant les documents suivants : rapport financier annuel, les grands livres généraux, les balances clients et fournisseurs, demandes d'achat classiques et demandes d'achat de haut niveau, tableau des amortissements, bilan et compte de résultats.

Nous avons également vérifié la totalité des frais engendrés par l'activité du bureau directeur (fiche de frais, justificatifs,...).

L'ensemble des documents que nous avons sollicité nous ont été remis, et toutes nos interrogations ont pu obtenir une réponse.

Comme au cours des exercices précédents, tout au long de l'année, les points forts de la gestion financière de la fédération ont été confirmés :

- justesse et gestion de bonne foi des comptes,
- rigueur dans la gestion administrative et le classement,
- niveau de contrôle des demandes d'achats, avec une revue systématique de toutes les lignes des demandes de remboursement. Certains plafonds de remboursement ont été dépassés très occasionnellement (variations importantes des tarifs de nuitée d'hôtel sur Paris), mais toujours avec à-propos et bon sens.

En conclusion de l'exercice de vérification des comptes, au vu des éléments regardés, nous pouvons affirmer la justesse, la bonne foi et la rigueur dans la tenue des comptes et nous proposons à l'assemblée générale de donner le quitus pour l'exercice comptable 2023.

Fait à Paris le 5 février 2024,

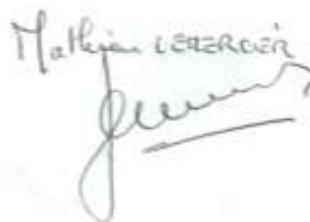
Vérificateur :

Sandrine TAISSON



Vérificateur :

Mathieu LEMERCIER



## PARTIE 3



## PARTIE 3 : RÉOLUTIONS A VOTER



# RESOLUTIONS FINANCIERES

## SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### PROPOSITIONS VOTÉES PAR LE COMITE DIRECTEUR DU 22/02/2024

#### TAUX DE BASE 2025

Malgré l'inflation qui s'est établie à 5,2 % pour l'année 2022 et à 4,9 % pour l'année 2023, il est proposé d'augmenter le taux de base 2025 dans la même proportion que le taux de base 2024, soit une augmentation de 1,6 %, ce qui correspond à l'inflation de l'année 2021.

**Il est donc proposé un taux de base 2025 de 7,44 €.**

Le budget prévisionnel 2025 présenté est fait avec cette hypothèse.

Il est proposé d'ajourner le vote sur le taux de base 2026.

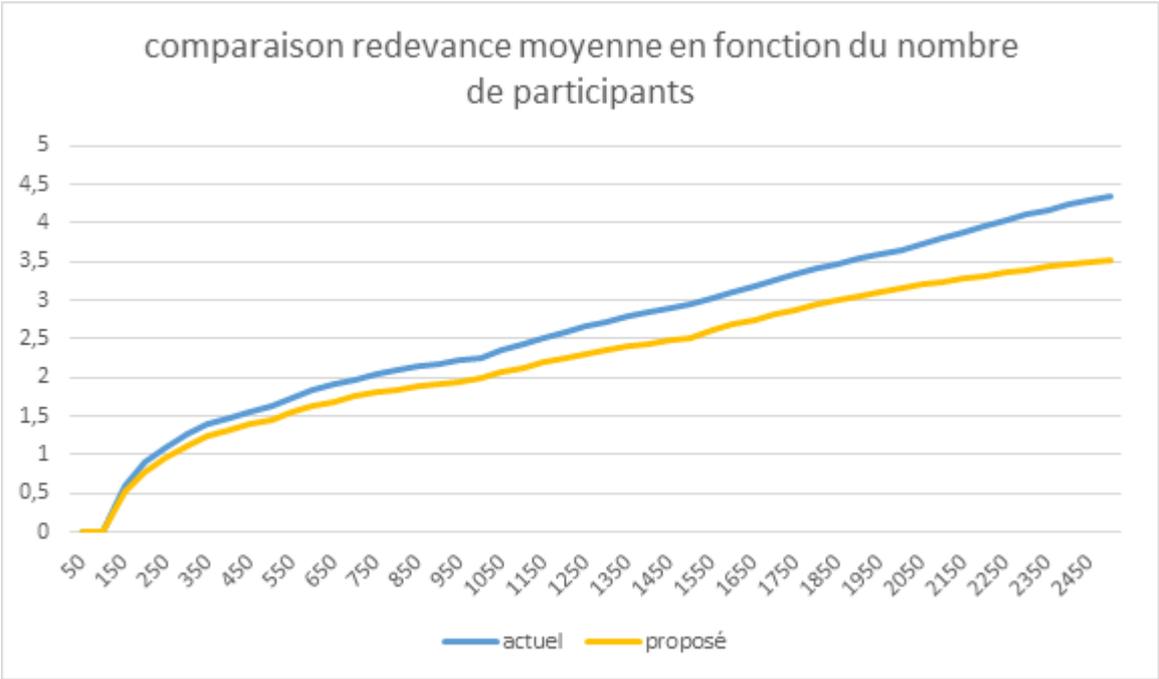
---

#### EVOLUTION DES REDEVANCES

Le résultat positif de l'exercice 2023 permet de proposer une baisse des redevances avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2024. En effet, nous sommes dans une bonne dynamique, avec un nombre conséquent d'organisations, et nous tenons à remercier tous les organisateurs.

La proposition du Comité Directeur est de supprimer la dernière tranche (au-delà de 2 000 participants) et de baisser toutes les autres tranches. Cela permettra sans doute de donner un coup de pouce à la professionnalisation pour les grosses organisations.

	Actuel	Proposé
C2 taux de base entre 100 et 250	0,25	0,22
C3 taux de base entre 250 et 500	0,30	0,27
C4 taux de base entre 500 et 1000	0,40	0,35
C6 taux de base entre 1000 et 1500	0,60	0,50
C6 taux de base entre 1500 et 2000	0,80	0,70
C7 taux de base au-dessus de 2000	1,00	0,70
Total redevances	178 887,24 €	153 130,90 €
Différence		-25 756,34 €



5 Seuils de participation					
Seuil 1 = 100 participants	Seuil 2 = 250 participants	Seuil 3 = 500 participants	Seuil 4 = 1000 participants	Seuil 5 = 1500 participants	
-	0,22 TB	0,27 TB	0,35 TB	0,5 TB	0,7 TB
Montant sous seuil 1	Montant entre seuil 1 et seuil 2	Montant entre seuil 2 et seuil 3	Montant entre seuil 3 et seuil 4	Montant entre seuil 4 et seuil 5	Montant après seuil 5
- €	1,61 €	1,97 €	2,56 €	3,66 €	5,12 €



# PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
PROPOSITIONS VOTÉES PAR LE COMITE DIRECTEUR DU 22 février 2024

## STATUTS

### Texte actuel

#### **Article 13 - Contrats**

Tout contrat ou convention d'un montant supérieur à 6000 euros passé entre la Fédération Française de Course d'Orientation, d'une part, et une personne morale ou physique privée, d'autre part, est soumis pour autorisation au Comité directeur et présenté pour information à la plus prochaine assemblée générale selon les règles définies par le règlement financier.

### Proposition

#### **Article 13 - Contrats**

Tout contrat ou convention d'un montant supérieur à **8000** euros passé entre la Fédération Française de Course d'Orientation, d'une part, et une personne morale ou physique privée, d'autre part, est soumis pour autorisation au Comité directeur et présenté pour information à la plus prochaine assemblée générale selon les règles définies par le règlement financier.

## • REGLEMENT INTERIEUR

### Ajout

#### **Article 45 - Autres règlements et mémento**

Ce Règlement intérieur est complété par des règlements et mémentos particuliers :

- Règlement disciplinaire,
- Règlement médical,
- Règlement financier,
- Règlement des compétitions,
- Règles techniques et de sécurité,
- Règlement cartographique,
- Règlement du haut-niveau,
- Mémento administratif,
- Mémento du corps arbitral,
- Réglementation en matière d'encadrement, d'enseignement et d'animation en CO.
- **Procédures de mise en œuvre des sanctions et suspensions liées à la lutte contre le dopage**

Conformément aux articles du Chapitre Ier : Suivi médical des sportifs ... (Articles L231-1 à L231-8) et du chapitre II (Articles L232-1 à L232-31) du titre III du Livre II Chapitre II : Lutte contre le dopage ... (Articles L232-1 à L232-31) du code du sport, la fédération s'assurera de l'application des mesures de sanction (annulation des résultats, y compris le retrait de médailles, points, prix et gains, ... tant sur le plan individuel que pour les équipes) et des mesures de suspension prononcées par l'AFLD en s'appuyant sur le document intitulé « Procédure de mise en œuvre des mesures de sanction et des mesures de suspension liées à la lutte contre le dopage »

Ce document pourrait faire l'objet de demande de modification de la part du service juridique de l'AFLD.

## **PROCEDURES DE MISE EN ŒUVRE DES SANCTIONS ET SUSPENSIONS LIEES A LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE**

Conformément au code du sport, la fédération doit s'assurer de l'application des mesures de sanction et des mesures de suspension prononcées par l'Agence Française de Lutte contre le dopage (AFLD).

### **1. Effectivité des mesures de suspension prononcées par l'AFLD.**

En cas de notification de suspension, le secrétariat fédéral suspend la licence, le cas échéant et veille à ce que la personne sanctionnée ne puisse pas se relicencier ou participer avec un « pass-orientation » avant la fin de la suspension.

La fédération informe le licencié de la suspension effective et des conséquences liées aux sanctions prises.

Dans tous les cas, le secrétariat fédéral en informe également les présidents respectifs du club du licencié et des structures déconcentrées concernées ainsi que le cas échéant, les organisateurs de toutes les manifestations inscrites au calendrier fédéral, dont les inscriptions sont ouvertes. Il leur précise les mesures de suspension et leur demande de veiller à la non-participation (inscriptions) de la personne concernée.

Le secrétariat fédéral informe également l'IOF de la suspension de licence et de toute participation à toute manifestation inscrite au calendrier international, le cas échéant.

Les conséquences d'une suspension sont listées à l'article L. 232-23 code du sport.

### **2. Effectivité des annulations de résultats**

Les procédures à mettre en œuvre dans le cas d'annulation de résultats sont les suivantes pour toutes les courses de la date génératrice de la sanction à la date de notification de la sanction.

#### **2.1 Cas de compétitions individuelles et à résultats cumulés**

Le secrétariat fédéral met en œuvre avec le support des commissions concernées les opérations correspondantes :

- La suppression du classement de la personne de la ou des courses en cas de courses à résultats cumulés avec la mention « disqualifié » (disq)
- L'annulation des points CN associés
- L'annulation le cas échéant des points pour la coupe de France
- L'annulation des titres et médailles
- L'annulation de la ou des sélections à tout niveau.

#### **2.2 Cas des compétitions par équipes (relais)**

La suspension d'un ou de sportifs lors d'un relais entraîne :

- l'annulation des résultats de l'équipe de relais avec la mention « disqualifié » (Disq)
- l'annulation des titres et médailles.

Le secrétariat fédéral met en œuvre les annulations avec le support des commissions concernées.

Il informe tous les organisateurs des manifestations concernées de la date génératrice de la sanction à la date de notification de la sanction, ainsi que le club du licencié et les structures déconcentrées concernées.

Pour les compétitions individuelles et par équipes, en cas d'annulations des résultats

- de titres et de médailles, les médailles sont à renvoyer à la fédération au frais du suspendu.

- avec prix reçu correspondant à des bons d'achat, le suspendu doit rendre ou rembourser les bons d'achat à la FFCO.

Les organisateurs concernés par une annulation de résultats doivent transmettre au secrétariat fédéral la preuve de l'annulation effective des résultats de la personne sanctionnée, et ce sur ses différents supports de communication (site web, réseaux sociaux).

### 3. Réaffectation et redistribution des prix et gains

En cas de réaffectation et redistribution des prix et gains reçus lors d'un podium, la fédération procédera de la manière suivante :

- En cas d'annulation de résultats, la fédération communique les nouveaux résultats.

- En cas de modification des titres et podiums, elle réorganise avec les structures déconcentrées le cas échéant, les nouveaux podiums, pour remettre les nouveaux titres et médailles.

- En cas de prix en bons d'achats, elle les redistribue aux nouveaux médaillés.

## PROPOSITIONS VOTÉES PAR LE COMITE DIRECTEUR DU 29 février 2024

Alignement des droits des licences « découverte compétition » et « loisirs santé » sur ceux des titres de participation du fait de la suppression du frein qu'était le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive.

### Art 20.2 - La licence annuelle « DÉCOUVERTE COMPÉTITION »

Cette licence s'adresse uniquement aux adultes (à partir de 19 ans) inscrit dans un club.

Elle ouvre droit :

- à participer aux compétitions organisées par circuits de couleur jusqu'au niveau jaune,

- à participer aux activités non compétitives (sans **chronométrage ni classement**) jusqu'au niveau jaune,

- à assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions),

- à participer dans les conditions de diplômes aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus,

- à recevoir le bulletin fédéral COMag en version numérique uniquement.

Elle ne permet pas :

- de participer aux courses par catégorie d'âge, ni à tous les championnats,

- de participer aux classements établis par la Fédération,

- de participer aux formations fédérales initiales, sauf à la formation « Animateur ».

Le passage à la licence annuelle « COMPÉTITION » est possible, en cours d'année, moyennant le paiement du différentiel de tarif.

### Art. 20.3 - La licence annuelle « LOISIR SANTÉ »

Cette licence s'adresse à toute personne inscrite dans un club.

Elle ouvre droit :

- à participer à des activités non compétitives. Ce sont des activités sans **chronométrage ni classement** se déroulant de façon autonome ou de façon totalement séparée d'activités compétitives pouvant se dérouler simultanément lors d'une manifestation sportive, **sur des circuits de niveau jaune maximum.**
- à assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions),
- à participer dans les conditions de diplômes aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus,
- à recevoir le bulletin fédéral COmag en version numérique uniquement.

Elle ne permet pas :

- de participer aux compétitions
- de participer aux classements établis par la Fédération et ses organismes déconcentrés,
- de participer aux formations fédérales initiales, sauf à la formation « Animateur ».

Le passage à une licence annuelle « COMPÉTITION » ou « DÉCOUVERTE COMPÉTITION » est possible, en cours d'année, moyennant le paiement du différentiel de tarif.



# PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT FINANCIER

## SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

PROPOSITIONS VOTEES PAR LE COMITE DIRECTEUR DU 22/02/2024 ET LE COMITE DIRECTEUR DU 29/02/2024

### Généralités :

- **Articles 7.3, 7.5 et 8.4**

Remplacement du terme « service comptabilité » par le terme « secrétariat fédéral »

- **Modification de la liste des collaborateurs du Comité directeur :**

- ✓ Membres du Comité directeur
- ✓ Membres de la Direction technique nationale
- ✓ Salariés de la Fédération
- ✓ ~~Responsable administratif de la Fédération~~
- ✓ ~~Comptable de la Fédération~~
- ✓ ~~Chargé de communication de la Fédération~~
- ✓ Responsables de commissions fédérales

---

### Article 6 - Tenue de la comptabilité

#### 6.1 - Méthode

Trois types de comptabilité sont tenus :

- ✓ compatibilité générale : le plan comptable général est conforme au ~~Nouveau Plan Comptable Associations 1999~~ **Plan Comptable des Associations 2020**,
- ✓ comptabilité d'engagement, avec édition périodique des documents comptables nécessaires au suivi des comptes ainsi qu'à leur clôture,
- ✓ comptabilité analytique, conformément aux rubriques identifiées dans le budget.

---

### Article 7 - Délégation de pouvoir

#### 7.2 - Engagement et commande

Tout collaborateur du Comité directeur <sup>(2)</sup> qui sera amené dans le cadre de ses responsabilités à commander à un tiers extérieur, fournisseur ou prestataire de service, du matériel ou un équipement ou la réalisation de prestations de services, devra :

- vérifier que la fourniture ou la prestation à commander est indispensable à la bonne marche de la Fédération, qu'elle n'est pas déjà disponible à la Fédération ou prévue dans un contrat de partenariat.
- s'assurer que la dépense correspondant à cette commande s'inscrit dans le cadre du budget prévisionnel, définir le poste budgétaire auquel elle doit être imputée et vérifier qu'elle est cohérente et compatible avec celui-ci.
- s'assurer que toutes les dispositions préalables à la commande ont été prises, notamment qu'il a été procédé à un appel d'offres pour la recherche du meilleur rapport qualité/prix au-delà de 2 500 €.
- appliquer avec rigueur les procédures et règles définies par le Comité directeur, notamment en matière de contrôle budgétaire.

Les appels d'offres sont lancés en priorité auprès des membres associés de la Fédération pour les activités qui les concernent.

~~Au-dessus d'un seuil de 1 000 € de dépense prévisionnelle, afin de suivre au mieux la comptabilité d'engagement en matière de déplacements et d'achats de fournitures, une autorisation préalable devra être demandée par courriel, soit au Président, soit au Secrétaire général, soit au Trésorier fédéral, soit au Trésorier adjoint (si la personne engageant ces dépenses est une de ces quatre personnes, elle doit obtenir l'autorisation d'une autre personne autorisée).~~

Tout collaborateur du Comité directeur peut engager des dépenses jusqu'à 250 €.

Entre 250 € et 2 000 €, tout engagement de dépense doit être préalablement autorisé par l'un des ordonnateurs de dépenses (Président, Secrétaire général, Trésorier fédéral, Trésorier-adjoint, Directeur technique national).

Entre 2 000 € et 8 000 €, tout engagement de dépense doit être préalablement autorisé par le Bureau directeur, à l'exception des dépenses du budget haut-niveau pour lesquelles seule l'autorisation du Directeur technique national est nécessaire (à l'exclusion des dépenses de cartographie qui sont soumises à l'autorisation du Bureau directeur).

Au-dessus d'un seuil de 8 000 €, tout engagement de dépense doit être préalablement autorisé par le Comité directeur.

## 7.5 - Carte(s) Bancaire(s)

Le responsable administratif de la Fédération est détenteur d'une carte de crédit au nom de la FFCO.

Le Président autorise les entraîneurs, responsables du haut-niveau, nommés par le Directeur technique national, à utiliser une carte de crédit bancaire au nom de la Fédération, pour les actions à l'étranger (cela permettra une meilleure sécurité en réduisant les fonds transportés).

Le compte haut-niveau qui supporte cette carte bancaire et un chéquier, est alimenté par le Trésorier fédéral ou le Trésorier-adjoint au fur et à mesure des missions. Les mêmes contraintes sont appliquées à des utilisations autres que celles définies dans le présent règlement. Cette carte bancaire ne permet pas l'accès aux différents comptes principaux de la Fédération.

La mise à disposition d'une telle carte nécessite que les porteurs remettent au **secrétariat fédéral** de la FFCO leurs justificatifs ~~avec leurs tickets de carte de crédit correspondants~~. **Ces éléments** Ceux-ci doivent être impérativement déposés dans le mois suivant la remise du relevé bancaire mensuel, à l'aide d'un état récapitulatif « frais de mission » séparés de leurs demandes de remboursement de frais personnels.

Le Trésorier fédéral a la faculté de retirer la carte de crédit fédérale à tout détenteur qui n'aurait pas respecté les présentes recommandations.

## 7.8 - Règles de dépenses

### 7.8.1 - Règles relatives aux notes de frais

Il est mis en place un barème de remboursement, sur justificatifs, des frais liés à des missions, sur proposition de la Commission finances, adopté par le Comité directeur de la Fédération **et annexé au présent règlement**. Il est révisable et actualisé chaque année.

Les frais de déplacement faisant l'objet d'un don ouvrant droit à réduction d'impôt seront établis selon le barème kilométrique de l'administration fiscale en vigueur à la date du déplacement. Un reçu fiscal sera adressé par la FFCO à chaque personne ayant fait don de leurs frais de déplacement.

Un dépassement (à hauteur de 150 % maximum) des plafonds établis par le barème de remboursement sera autorisé à titre exceptionnel, sur demande préalable adressée par mail au Président et aux Trésoriers, dans le cadre de certaines missions de représentation officielle.

Les cartes d'abonnement de transport sont remboursées à 100 % aux membres du Comité directeur, **aux membres de la Direction Technique Nationale, aux encadrants bénévoles du haut-niveau** et aux experts dès leur première utilisation pour une mission FFCO et sur justificatif.

Pour les experts passant la nuit en camping-car, une indemnité forfaitaire est fixée à 50 % du plafond d'une nuitée d'hôtel en province.

Les dépenses en espèces devront être réduites au strict minimum.

~~Le barème, adapté aux déplacements nationaux, est intégré à l'annexe 1 « Etat de remboursement des frais de déplacement par mission ».~~

### **Ajout d'un article 7.8.3**

#### **7.8.3 - Règles relatives aux subventions versées**

Toute subvention versée par la FFCO dont le montant est supérieur à 23 000 € fera l'objet d'une convention établie entre la FFCO et l'attributaire de la subvention

### **7.9 - Contrats**

#### **7.9.1 - Généralités**

Conformément à l'article 13 des statuts, tout contrat ou convention supérieur à un montant de 8 000 €, passé entre la Fédération Française de Course d'Orientation, d'une part, et une personne morale ou physique privée, d'autre part, est soumis pour autorisation au Comité directeur, et présenté pour information à la prochaine Assemblée générale.

Tout contrat ou convention d'un montant compris entre 2 000 € et 8 000 €, passé entre la Fédération Française de Course d'Orientation, d'une part, et une personne morale ou physique privée, d'autre part, est soumis pour autorisation au Bureau directeur, à l'exception des contrats ou conventions relatifs au haut-niveau qui relèvent de la compétence du Directeur technique national (en dehors des contrats ou conventions cartographiques).

---

### **Ajout d'un article 10**

#### **Article 10 - Ethique et intégrité**

##### **10.1 - Déclarations de patrimoine et d'intérêts**

Au début de leur mandat, les membres du Comité directeur doivent déclarer leurs éventuels conflits d'intérêt au Conseil National de l'Ethique de la Fédération.

Conformément à la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, le Président, le Secrétaire général et le Trésorier fédéral doivent transmettre à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) une déclaration de leur situation patrimoniale et une déclaration d'intérêts.

Par ailleurs, depuis la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, le Conseil National de l'Ethique de la Fédération est compétent pour déterminer la liste des membres qui lui adressent une déclaration d'intérêts.

##### **10.2 - Prévention des conflits d'intérêts en matière d'achat**

Lors d'une décision portant sur la conclusion d'un contrat, tout membre du Bureau ou du Comité directeur se trouvant en conflit d'intérêt doit se signaler ; le Président doit assurer le départ de la personne concernée en l'invitant à :

- ne pas participer ni aux travaux préparatoires, ni aux débats, ni à la prise de décision ;
- quitter physiquement la salle en le mentionnant dans le procès-verbal de séance ;
- rester à l'écart tout au long de la vie du contrat.

### 10.3 - Égalité de traitement des candidats aux appels d'offres

Lors d'un appel d'offres, pour que la concurrence soit réelle, tous les candidats doivent avoir accès aux mêmes informations avant de formuler leurs offres. Par ailleurs, il faut veiller à :

- garantir une prise de décision collégiale dans le choix du prestataire et à respecter le principe d'égalité de traitement des candidats.
- faire jouer la concurrence entre les candidats sur la base d'éléments objectifs, clairs et identiques pour tous.
- assurer la traçabilité des échanges, en particulier des négociations avec les entreprises, ainsi que la traçabilité de la sélection opérée par la Fédération.

### 10.4 - Procédure de recrutement d'un salarié

Tout recrutement d'un salarié devra respecter les règles de procédure suivantes :

- l'identification du besoin lié au poste,
- la validation budgétaire,
- la rédaction d'une fiche de poste,
- la publicité,
- la collégialité de la décision de sélection (entretiens multiples ou groupés etc.),
- la traçabilité des choix.

En cas de conflit d'intérêts identifié, le recruteur doit se déporter du processus de sélection. L'embauche doit se faire aux conditions (salaire, avantages, type de contrat...) normalement pratiquées dans la Fédération

### 10.5 - Cadeaux et invitations

Un membre du Comité directeur ne doit pas accepter de cadeau pouvant influencer ses décisions. Les cadeaux et invitations ne constituent pas, en tant que tels, des actes de corruption. Néanmoins, leur valeur ou le contexte dans lequel ils sont offerts peuvent être générateurs de risques.

Ainsi, si les cadeaux purement protocolaires ou de valeur inférieure ou égale à 100 € ne posent en général pas de difficultés, offrir ou recevoir un présent de valeur peut laisser soupçonner l'existence d'une contrepartie dissimulée qui exposerait alors la Fédération à un risque pénal.

Les personnes récipiendaires de cadeaux doivent le déclarer au Conseil National de l'Ethique de la Fédération.

---

## Modification de la liste des annexes :

### Annexes

~~Annexe 1 – état de remboursement des frais de déplacement par mission~~

~~Annexe 2 – état de remboursement des frais de fonctionnement~~

~~Annexe 3 – état de remboursement des frais de déplacement par mois~~

~~Annexe 4 – état de remboursement du HN~~

Annexe 1 - Barème de remboursement

Annexe 2 - Valorisation du bénévolat

## Annexe 1 : Barème de remboursement

La FFCO ne rembourse les frais réels engagés que dans le strict cadre d'une action fédérale programmée au budget prévisionnel de la Fédération.

Les justificatifs de frais doivent être fournis avec les demandes de remboursement (un scan est suffisant).

### A) Barème de remboursement des membres du Comité directeur, de la Direction technique nationale, des salariés, des membres des commissions et des experts

#### 1. Barème kilométrique :

- En cas de remboursement : 0,324 €
- En cas de dons : barème kilométrique de l'administration fiscale en vigueur à la date du déplacement

#### 2. Frais de repas :

Plafond par repas : 24 € maximum par personne (*Préciser le nom des personnes présentes au repas sur les tickets*)

#### 3. Frais d'hébergement :

Plafonds par nuitée (petit-déjeuner inclus) :

- Paris/Ile-de-France et villes de plus de 200 000 habitants (Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Strasbourg, Montpellier, Bordeaux, Lille, Rennes) : 100 € maximum par personne
- Province : 80 € maximum par personne

#### 4. Frais de communication des membres de la Direction technique nationale :

- Téléphonie : remboursement de 70 % du montant de la facture avec un plafond de 30 € par mois
- Internet : remboursement de 70 % du montant de la facture avec un plafond de 30 € par mois

### B) Barème de remboursement des sportifs de haut-niveau :

- Remboursement à 100 % (2<sup>ème</sup> classe) aux bénéficiaires d'un tarif carte d'abonnement (SNCF Jeune, familles nombreuses...)  
*NB : Dans le cas où le billet de 1<sup>ère</sup> classe est moins cher que le billet de 2<sup>ème</sup> classe, joindre impérativement le justificatif (impression écran) avec la demande de remboursement.*
- Participation de 50 % par la fédération sur l'acquisition d'une carte de réduction « avantage » SNCF (territoire national), sur présentation d'une copie de celle-ci (à faire parvenir avec la première demande de remboursement du transport SNCF).

- Sans carte de réduction, de justificatif du tarif de la seconde classe lors de l'achat d'un billet en 1<sup>ère</sup> classe, **le remboursement se fera à hauteur de 0,15 € du kilomètre**, de gare à gare.

- En cas d'utilisation d'un véhicule personnel

- Pour un déplacement organisé/validé par la DTN ou covoiturage à 4 : 0,25 € par km
- Déplacement non validé par la DTN :

**CO à pied :**

0,10 € par km pour un sportif  
0,15 € par km pour deux sportifs  
0,20 € par km pour trois sportifs  
0,25 € par km pour quatre sportifs

**CO à VTT (avec transport de VTT) :**

0,15 € par km pour un sportif  
0,20 € par km pour deux sportifs  
0,25 € par km pour trois sportifs

+ Péages autoroute (sur facture justificative) dans tous les cas

## Annexe 2 : Valorisation du bénévolat

Approuvée par le Comité directeur du 26 novembre 2023

Dans le cadre de la valorisation du bénévolat, la réglementation nous impose de fixer en Comité directeur le taux horaire que nous sommes appelés à pratiquer pour en établir le calcul.

La question à se poser est : « du fait du travail du bénévole, si on devait embaucher un salarié quel serait son coût horaire compte tenu de son niveau de responsabilité » en relation avec la convention collective nationale du sport (CCNS).

Les propositions suivantes sont faites par le Bureau directeur. Elles reposent sur les taux horaires minimums de la convention collective pour les techniciens avec un taux de charge de 45 %.

Pour les dirigeants on part du salaire annuel minimal divisé par 1607 heures \* 1,6 taux de charge pour un cadre =  $45611/1607 * 1,6 = 45,41$  €

1. Bénévole occasionnel intervenant sur une action ponctuelle :

**Taux horaire de 16,60 €**

2. Responsable de commission, membre du Bureau ou du Comité directeur (hors président), expert, stagiaire en formation :

**Taux horaire de 19,00 €**

3. Président :

**Taux horaire de 45,00 €**

Le nombre d'heures est calculé comme suit :

- par les responsables de commissions en fin d'année, en fonction du nombre et des participants aux réunions, auxquelles s'ajoutent les heures de travail (en général du responsable de commission) sur des sujets spécifiques.
- Les heures de travail récurrent des membres du Bureau directeur sont comptabilisées sur un état déclaratif par chacun des membres.
- Pour les expertises, il est appliqué un forfait en fonction de la mission :
  - Contrôleur : 50 heures
  - Arbitre : 20 heures
  - Délégué : 50 heures

La référence est le calendrier fédéral. Le calcul des heures est fait par le responsable de la sous-commission calendrier.

- Pour les experts ou stagiaires participant aux formations initiales ou aux séminaires, le calcul des heures est fait par le responsable de la commission formation

ANNEXES

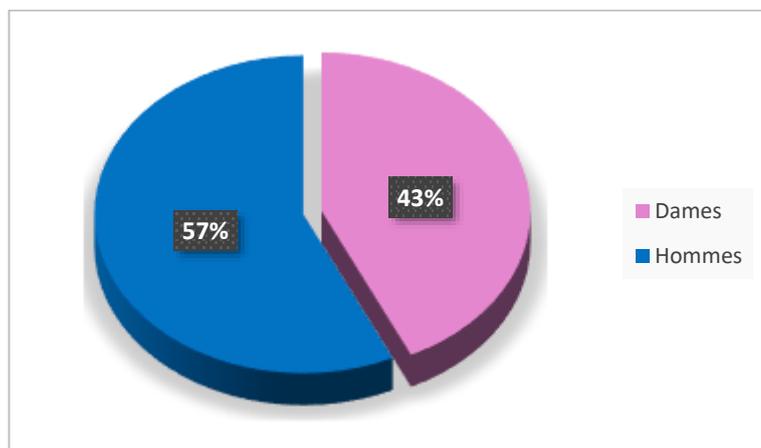
# STATISTIQUES



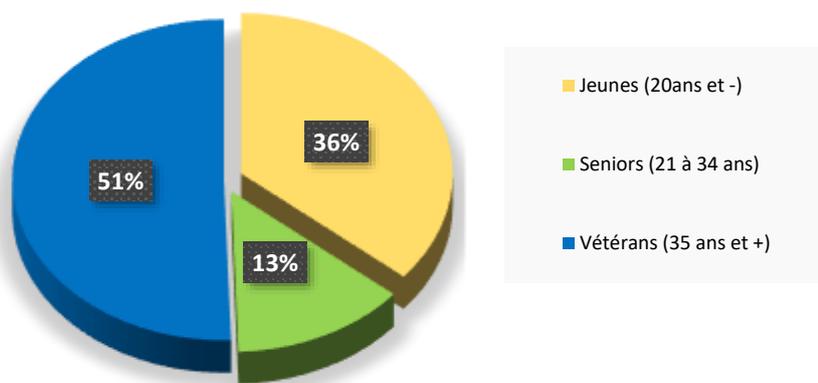
# Licenciés

1. Nombre de licenciés en 2023 : 9937 (+238)

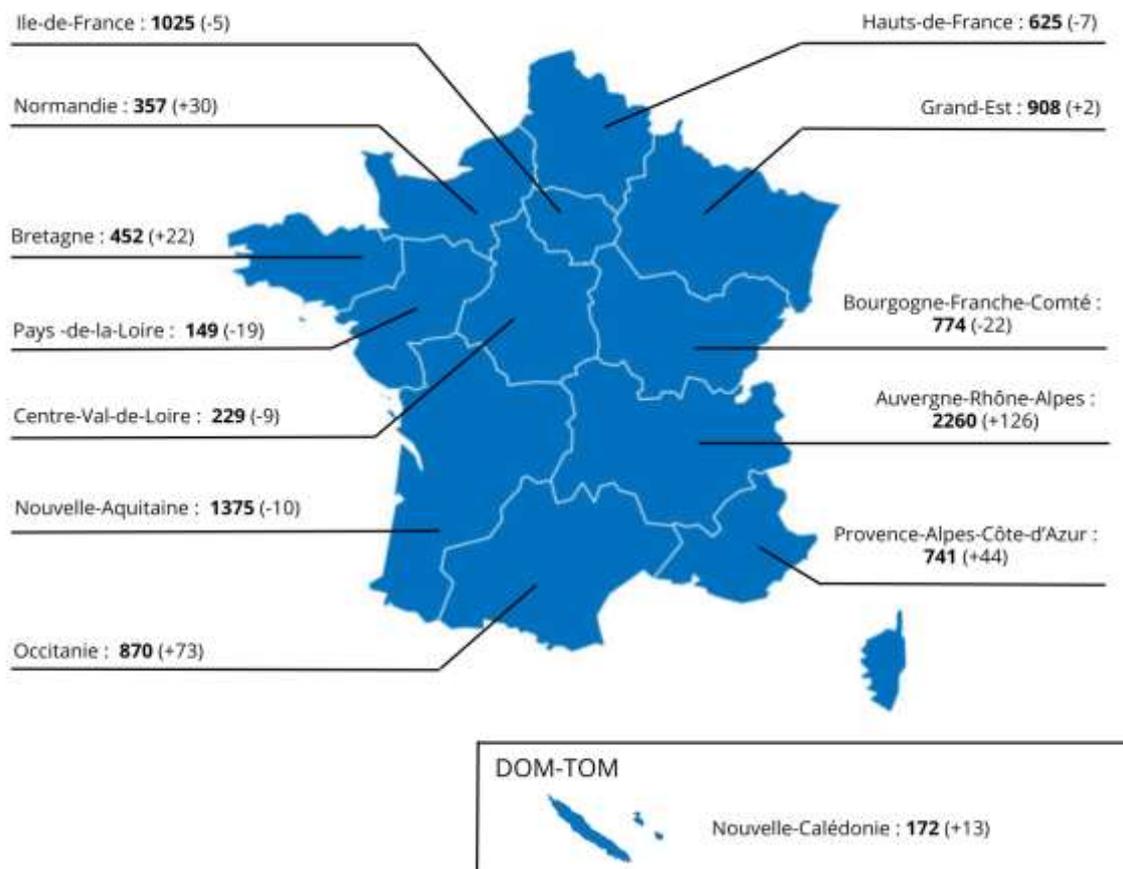
2. Répartition du nombre de licenciés 2023 par sexe



3. Répartition du nombre de licenciés 2023 par catégorie d'âge



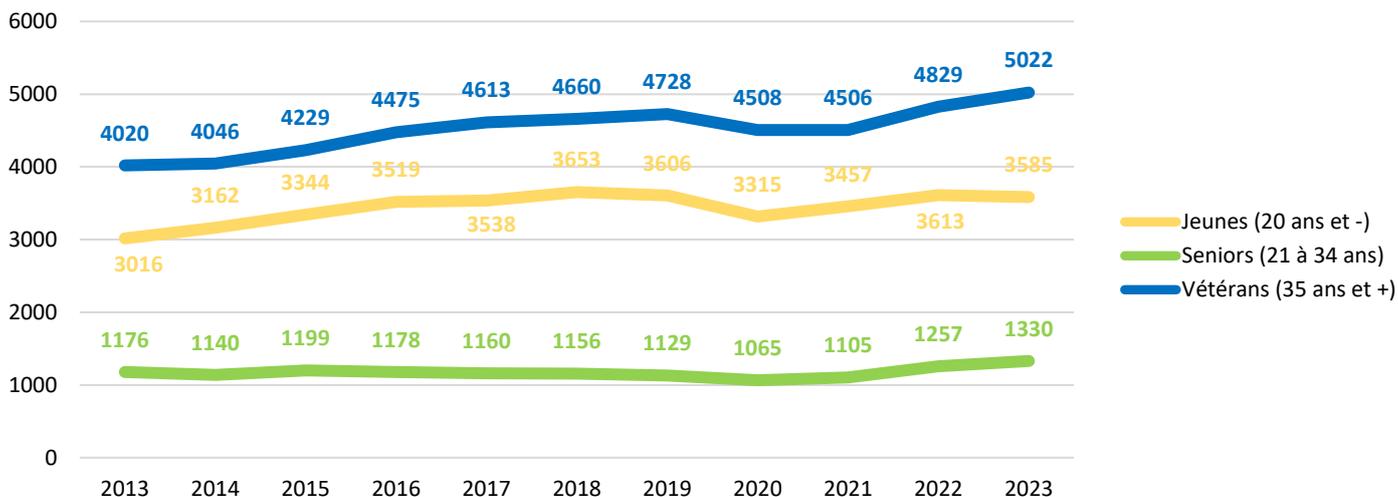
#### 4. Répartition du nombre de licenciés 2023 par ligue



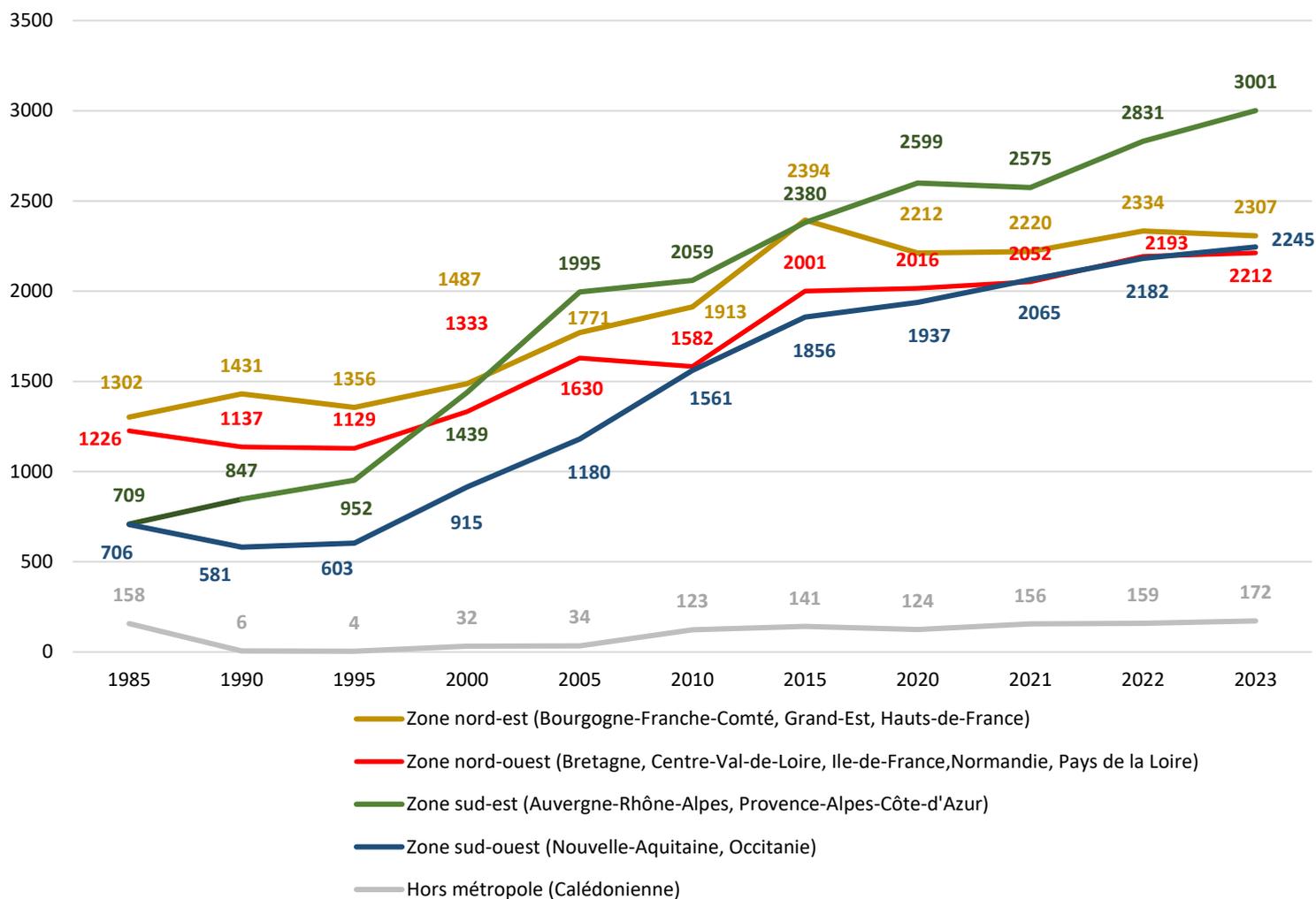
## 5. Évolution du nombre de licencié par sexe



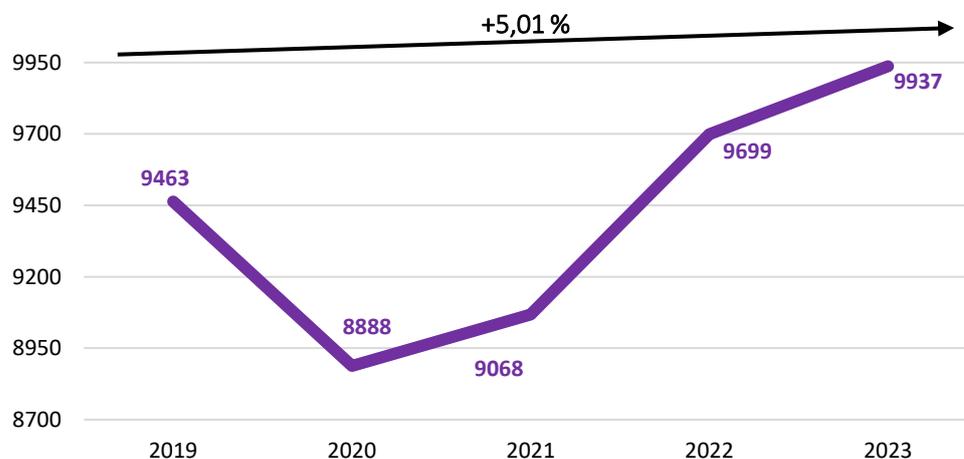
## 6. Évolution du nombre de licenciés par catégorie d'âge



## 7. Évolution du nombre de licenciés par zone géographique



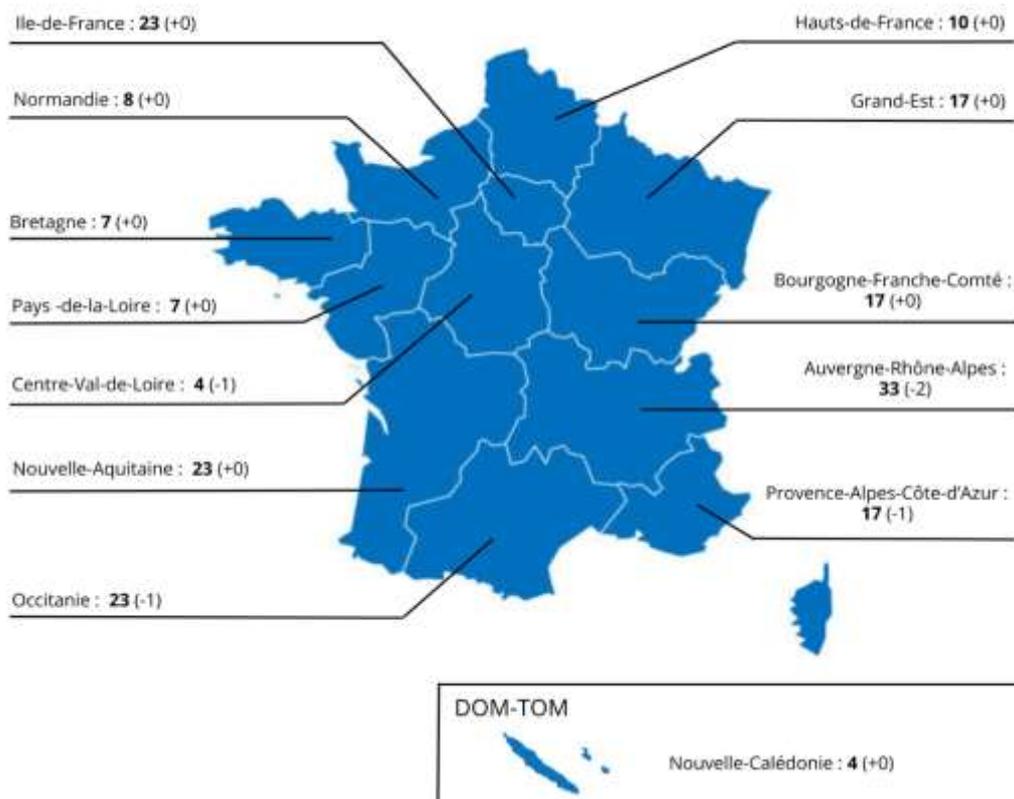
## 8. Évolution du nombre de licenciés sur les cinq dernières années



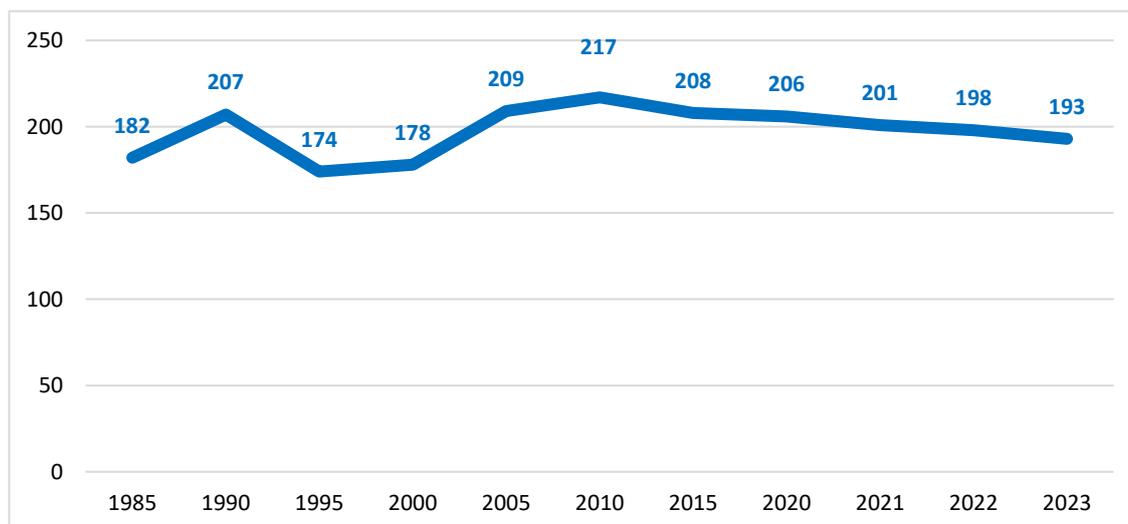
# Clubs

1. Nombre de clubs en 2023 : 193 (-5)

2. Répartition du nombre de clubs par ligue en 2023



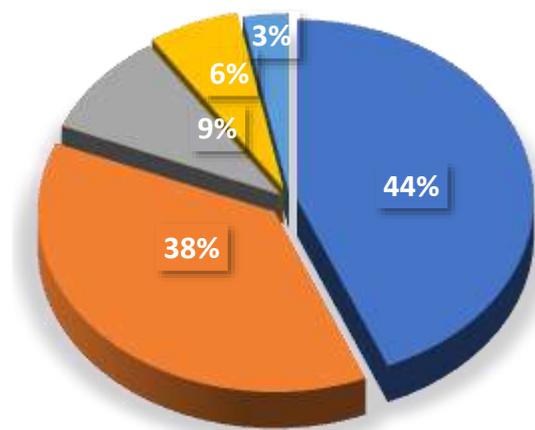
3. Évolution du nombre de clubs



# Courses

1. Nombre de courses du groupe national en 2023 : 24 (+7)

2. Répartition du nombre de courses du groupe national par spécialité en 2023

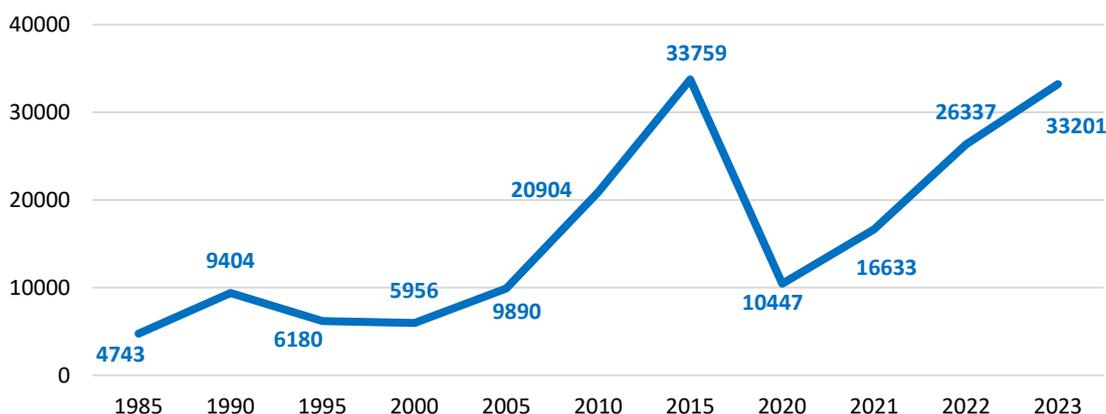


- Course d'orientation à pied  
14 courses (+5)
- Course d'orientation à VTT  
12 courses (+6)
- Course d'orientation à ski  
3 courses (+3)
- Course d'orientation en raid  
2 courses (+1)
- Course d'orientation à étapes  
1 course (+1)

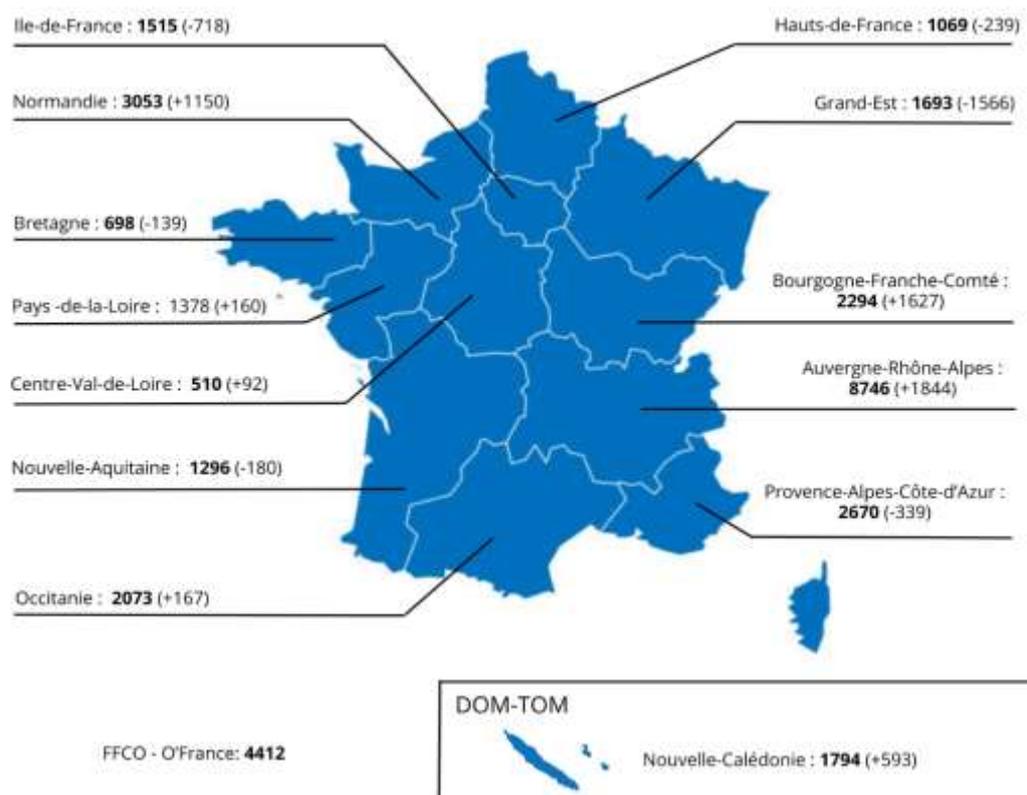
# PASS'

1. Nombre de titres de participation (pass') en 2023 : 33201 (+6864)

2. Évolution du nombre de titres de participation (pass')



### 3. Évolution du nombre de titres de participation (pass') par ligue en 2023



# RÉSULTATS NATIONAUX & INTERNATIONAUX



## COURSE D'ORIENTATION A PIED

Cat.	Nom	Prénom	Club	Points
D12	ROCHE	Elana	7311	400
D14	RANNOU-SERINE	Violette	3323	380
D16	DELAHAYE	Fanny	4705	400
D18	GAUDION	Lucie	8404	346
D20	DELENNE	Annabelle	1307	390
D21	CALANDRY	Cécile	7404	325
D35	D'HARREVILLE	Mélanie	5907	314
D40	MERCIER	Agnès	5907	400
D45	KOTECKA	Michaela	5906	370
D50	THENOZ	Perrine	7807	400
D55	MORLON	Marie	2108	440
D60	BERGER-CAPBERN	Valérie	3105	380
D65	PREVOST	Pascale	7707	420
D70	CHALOPIN	Catherine	2105	380
D75	DEVILLE	Nelly	5402	440
D80	GROSJEAN	Anne-Marie	6906	320
H12	KOTECKY	Jáchym	5906	390
H14	LEMERCIER	Tom	5703	460
H16	VERJUX	Lucas	2508	410
H18	DERLOT	Antoine	7707	350
H20	VEROVE	Guilhem	5907	350
H21	ANDRIEUX	Quentin	7305	340
H35	MOTTET	Martin	3502	360
H40	PARZYCH	Jean-Michem	3323	400
H45	VANNIER	Fabrice	7716	340
H50	BRASSART	Eric	1403	322
H55	WYMER	Eddie	2508	360
H60	GRILLET	Serge	7404	400
H65	CAPBERN	Patrick	3105	405
H70	ESCODIE	Christian	8105	420
H75	BOUSSER	Etienne	5716	400
H80	LARMINACH	Andre	3308	340



## COURSE D'ORIENTATION COUPES DE FRANCE

### COURSE D'ORIENTA

Cat.	Nom	Prénom	Club	Points
H-SENIORS	HABERKORN	Guilhem		
	SEGUIN	Simon	2105BF	160
D-SENIORS	HARNIST	Aurélie		
	HEULLE	Coline	6803GE	160
MIXTES SENIORS	CLEMENT	Florie		
	TALLANDIER	Virgile	2105BF	160
H-VETERANTS 1	PARZYCH	Mickael		
	PARZYCH	Frédéric	3323NA	160
H-JUNIORS	GRUOT	Augustin		
	PIEL	Titouan	2105BF	160
MIXTES JUNIORS	GALAI	Thibaud		
	BERCHE	Marie	3810AR	160
H-V2&3	DUBOIS	Philippe		
	AUTRAN	Francis	7709IF	301
D-V2&3	GROSJEAN	Cathy		
	GROSJEAN	Nathalie	6917AR	160
MIXTES V2&3	BESTEL	Thierry		
	BESTEL	Florence	9105IF	320



## COURSE D'ORIENTATION A VTT

Cat.	Nom	Prénom	Club	Points
D12	OIJID	Sara	5402	300
D14	LECLERE	Céleste	3812	300
D17	MASSON	Prune	2108	280
D20	BOUSSIER	Jade	2105	300
D21	MEYERS	Laurane	6208	280
D40	VALENTIN	Emmanuelle	4012	280
D50	VERCAEMERE-LAHELLEC	Céline	9510	280
D60	GUINOT	Véronique	2108	280
D70	DEVILLE	Nelly	5402	200
D70	ABISSE	Gisèle	2508	200
H12	ARNOUX	Thibault	8807	260
H14	GATINEAU	Paul	2801	280
H17	LECLERC	Nicolas	8807	280
H20	LESQUER	Antoine	705	240
H21	PINSARD	Florian	2508	300
H40	COLLIOUD-MARICHALLOT	Julien	109	250
H50	TOUSSAINT	Stéphane	7716	250
H60	TREVISAN	Georges	7305	300
H70	GUILLON	Alain	7701	280

**1 ACA Aix en Provence 1:02:09**

1	Hélène CHAMPIGNY	ACA Aix en Provence	<b>0:16:39</b>	0:16:39
2	Mathias BARROS-VALLET	ACA Aix en Provence	<b>0:15:02</b>	+ 0:31:41
3	Adrien DELENNE	ACA Aix en Provence	<b>0:15:23</b>	+ 0:47:04
4	Annabelle DELENNE	ACA Aix en Provence	<b>0:15:05</b>	+ 1:02:09

**2 Orientation Team Besançon 01:05:06 + 02:57**

1	Rahela BRUNNER	Orientation Team Besançon	<b>0:15:47</b>	0:15:47
2	Jérôme BOUCHAN	Orientation Team Besançon	<b>0:17:10</b>	+ 0:32:57
3	Vincent COUPAT	Orientation Team Besançon	<b>0:16:30</b>	+ 0:49:27
4	Cécile FOLTZER	Orientation Team Besançon	<b>0:15:39</b>	+ 1:05:06

**3 TOUS AZIMUTS DOUAI 1:07:00 + 04:51**

1	Mélanie D'HARREVILLE	Tous Azimuts Douai	<b>0:17:11</b>	0:17:11
2	Louis HALTZ	Tous Azimuts Douai	<b>0:16:53</b>	0:34:04
3	Thomas RADONDY	Tous Azimuts Douai	<b>0:16:20</b>	0:50:24
4	Roxane FLORENT	Tous Azimuts Douai	<b>0:16:36</b>	1:07:00

### H12

1	Etienne PRADEAU	Balise 63	0:14:18
2	Louis LEMERCIER	T.A. Fameck	0:16:24 + 02:06
3	Jean BAUDSON	VALMO	0:17:01 + 02:43

### H14

1	Tom LEMERCIER	T.A. Fameck	0:20:39
2	Titouan ANDRIEUX	Echo 73	0:22:06 + 01:27
2	Noé CHEZEAU	COBuhl.Florival	0:22:06 + 01:27

### H16

1	Lucas VERJUX	Balise 25	0:24:02
2	Célestin DUFOUR	LOUP	0:25:58 + 01:56
3	Albin CHIFFLET	Raidlink's 07	0:26:13 + 02:11

### H18

1	Antoine LESQUER	Raidlink's 07	0:30:38
2	Baptiste DELORME	OPA Montigny	0:32:50 + 02:12
3	Antoine DERLOT	OPA Montigny	0:34:36 + 03:58

### H20

1	Mathias LATASTE	COColmar	0:27:47
2	Mathias BARROS-VALLET	ACA Aix en prov	0:28:37 + 00:50
3	Guilhem VEROVE	T.A.D.	0:29:20 + 01:33

### H21

1	Loïc MARTY	FINO46	0:31:58
2	Romain DISCHER	T.A. Fameck	0:34:18 + 02:20
3	Pierre MARTINEZ	B.R.O.S	0:34:19 + 02:21

### H35

1	Yoann GARDE	OE42	0:31:54
2	Maxime GAUDUIN	T.A.D.	0:34:53 + 02:59
3	Léo FALCONE	COORE	0:36:43 + 04:49

### H40

1	Benjamin MAURIES	GO78	0:35:10
2	Yann LOCATELLI	COCS	0:36:59 + 01:49
3	Raphaël DUFOUR	LOUP	0:37:12 + 02:02

### D12

1	Sara OUID	Scapa Nancy	0:17:59
2	Elana ROCHE	ANO	0:18:27 + 00:28
3	Garance PERRIN	A.S. Quetigny	0:18:43 + 00:44

### D14

1	Louhane GOUVERNAYRE	Orient'Alp	0:25:37
2	Elise DUFOUR	LOUP	0:26:11 + 00:34
3	Juliette PELLISSIER	NOSE	0:27:41 + 02:04

### D16

1	Tess BASSET	Asul Sports Nature	0:27:04
2	Prune MASSON	Talant 50	0:27:13 + 00:09
3	Amalia ROCHE	ANO	0:29:32 + 02:28

### D18

1	Alyssia WYMER	Balise 25	0:28:57
2	Alice MERAT	O'Jura	0:29:59 + 01:02
3	Mahaut ZANATTA	CMO	0:31:19 + 02:22

### D20

1	Alix VILLAR	COSE	0:28:30
2	Sarah GHIBAUDDO	OE42	0:29:08 + 00:38
3	Diane BODY	Echo 73	0:29:10 + 00:40

### D21

1	Lucie LATASTE	COColmar	0:34:39
2	Allina PALCAU	ASO	0:37:29 + 02:50
3	Chloé HABERKORN	ADOChenôve	0:40:35 + 05:56

### D35

1	Hana GARDE	OE42	0:32:18
2	Charlotte BOUCHET	COCS	0:32:25 + 00:07
3	Cécile PAILLON	Balise 63	0:34:49 + 02:31

### D40

1	Céline DODIN	ACA Aix en Prov	0:31:34
2	Marie COMPAGNON	CMO	0:37:44 + 06:10
3	Pauline ENDRESS	CRCO	0:40:38 + 09:04

#### H45

1	Fabrice VANNIER	Balise 77	0:37:08
2	Remi GUEORGIOU	NOSE	0:38:39 + 01:31
3	François PRADEAU	Balise 63	0:40:25 + 03:17

#### H50

1	Gilles PERRIN	NOSE	0:39:13
2	Yannick BEAUVIR	BriveCorrèzeCO	0:40:50 + 01:37
3	Eric PERRIN	NOSE	0:42:16 + 03:03

#### H55

1	Eddie WYMER	Balise 25	0:28:30
2	Christophe VILLAR	COSE	0:30:25 + 01:55
3	Gilles CLOUZEAU	COF	0:32:16 + 03:46

#### H60

1	Alain POURRE	Balise 25	0:33:10
2	Serge GRILLET	ASO	0:33:21 + 00:11
3	Dominique FLEURENT	ASO	0:36:28 + 03:18

#### H65

1	Patrick CAPBERN	TOAC Orientation	0:34:52
2	Jean DERMINE	Dauphine'O	0:40:18 + 05:26
3	Christian COLE	ADOChenôve	0:42:32 + 07:40

#### H70

1	Francis TERRIN	ACA Aix en Prov	0:28:15
2	Christian ESCUDIE	BOA Albi	0:31:00 + 02:45
3	Jean-Claude MENUT	BOA Albi	0:32:36 + 04:21

#### H75

1	Etienne BOUSSER	Metz'O	0:26:43
2	Jean-Pierre PONCET	O'Jura	0:28:33 + 01:50
3	Jacques CORDIER	Metz'O	0:28:34 + 01:51

#### H80

1	André LARMINACH	SAGC Cestas	0:50:32
2	Jean-Claude ELIAS	ACA Aix en Prov	0:52:27 + 01:55
3	Gerard ASSANTE	MARCO	1:04:45 + 14:13

#### D45

1	Adeline IMBERT	LOUP	0:35:50
2	Marie-Hélène MOULIERE	Vervins'O	0:37:19 + 01:29
3	Marie DESRUMAUX	VALMO	0:38:40 + 02:50

#### D50

1	Véronique HERITIER	NOSE	0:39:39
2	Pascale MIALHE	OPA	0:39:56 + 00:17
3	Christelle VIDEIRA	JSO	0:41:17 + 01:38

#### D55

1	Marie MORLON	Talant 50	0:22:51
2	Marie-Violaine PALCAU	ASO	0:25:04 + 02:13
3	Sandra OLIVIER	Balise 77	0:27:07 + 04:16

#### D60

1	Valérie CAPBERN	TOAC Orientation	0:30:50
2	Geneviève PELLETIER	Asul Sports Nature	0:31:47 + 00:57
3	Line ROIRAND	BONO	0:31:56 + 01:06

#### D65

1	Pascale PREVOST	OPA Montigny	0:31:15
2	Marie Françoise ROUX	NOSE	0:32:43 + 01:28
3	Sylvie MARCHESIN	Scapa Nancy	0:33:20 + 02:05

#### D70

1	Catherine CHALOPIN	ADO Chenôve	0:30:23
2	Annick COULON	VSAO	0:32:25 + 02:02
3	Marie-Reine OUDIN	COColmar	0:34:11 + 03:48

#### D75

1	Nelly DEVILLE	Scapa Nancy	0:34:00
2	Monique DUBROCA	SAGC Cestas	0:34:23 + 00:23
3	Madeleine DIEUDONNE	ASMB-CO	0:35:40 + 01:40

#### D80

1	Marie-Bernadette MOULIERE	Vervins'O	0:50:05
2	Anne-Marie GROSJEAN	ALCO	0:54:45 + 04:40

### NATIONALE 1

#### 1 OTB 4:35:39

1	Léa VERCELLOTTI	OTB	0:35:00	0:35:00
2	Clément DEMEUSE	OTB	0:44:21	1:19:21
3	Estelle TINCHANT	OTB	0:23:20	1:42:41
4	Vincent COUPAT	OTB	0:41:02	2:23:43
5	Grégoire CHATELAIN	OTB	0:29:47	2:53:30
6	Manon FAEH	OTB	0:20:27	3:13:57
7	Martin MATHIS	OTB	0:46:37	4:00:34
8	Tom COSME	OTB	0:35:05	4:35:39

#### 2 NOSE 4:37:44

1	Clément VALLA	NOSE	0:34:39	0:34:39
2	Fleury ROUX	NOSE	0:42:24	1:17:03
3	Lise PELLISSIER	NOSE	0:23:04	1:40:07
4	Mael HERITIER	NOSE	0:43:28	2:23:35
5	Justine PELLISSIER	NOSE	0:41:58	3:05:33
6	Véronique HERITIER	NOSE	0:22:17	3:27:50
7	Corentin ROUX	NOSE	0:40:30	4:08:20
8	Arthur PERRIN	NOSE	0:29:24	4:37:44

#### 3 Balise 25 4:37:56

1	Capucine VERCELLOTTI	Balise 25	0:34:41	0:34:41
2	Lucas VERJUX	Balise 25	0:44:15	1:18:56
3	Pauline VUILLEMIN	Balise 25	0:23:43	1:42:39
4	Michel BASTIN	Balise 25	0:49:37	2:32:16
5	Jeremi POURRE	Balise 25	0:32:38	3:04:54
6	Alyssia WYMER	Balise 25	0:18:09	3:23:03
7	Kylian WYMER	Balise 25	0:44:36	4:07:39
8	Aymeric WOLZ	Balise 25	0:30:17	4:37:56

### NATIONALE 2

#### 1 O'Jura 4:15:47

1	Clément PONCET	O'Jura	0:28:40	0:28:40
2	Philippe BOBIN	O'Jura	0:49:19	1:17:59
3	Sophie HAMEL	O'Jura	0:19:50	1:37:49
4	François GONON	O'Jura	0:33:58	2:11:47
5	Chloé BLANC	O'Jura	0:37:30	2:49:17
6	Ulysse DANNECKER	O'Jura	0:18:11	3:07:28
7	Olivier BLANC-TRANCHANT	O'Jura	0:32:16	3:39:44
8	Alice MERAT	O'Jura	0:36:03	4:15:47

#### 2 LOUP 4:18:43

1	Virgile MIDENA	LOUP	0:32:04	0:32:04
2	Olivier COUPAT	LOUP	0:33:59	1:06:03
3	Ambre DUFOUR	LOUP	0:17:55	1:23:58
4	Sabin COUPAT	LOUP	0:32:12	1:56:10
5	Célestin DUFOUR	LOUP	0:35:11	2:31:21
6	Circe MIDENA	LOUP	0:20:46	2:52:07
7	Raphaël DUFOUR	LOUP	0:43:52	3:35:59
8	Adeline IMBERT	LOUP	0:42:44	4:18:43

#### 3 COCS 4:21:06

1	Rudy GOUY	COCS	0:28:42	0:28:42
2	Baptiste FUCHS	COCS	0:40:23	1:09:05
3	Mélissa TROCHUT	COCS	0:17:51	1:26:56
4	Mickaël BLANCHARD	COCS	0:36:28	2:03:24
5	Elodie BOURGEOIS-PIN	COCS	0:45:30	2:48:54
6	Nathael TROCHUT	COCS	0:16:57	3:05:51
7	Yann LOCATELLI	COCS	0:40:08	3:45:59
8	Charlotte BOUCHET	COCS	0:35:07	4:21:06

### NATIONALE 3

1		Raidlink's 07	3:09:53	
1	Albin DEMARET-JOLY	Raidlink's 07	<b>0:31:03</b>	0:31:03
2	Mathis REBOUL	Raidlink's 07	<b>0:39:46</b>	1:10:49
3	Melle CHIFFLET	Raidlink's 07	<b>0:18:36</b>	1:29:25
4	Romane LESQUER	Raidlink's 07	<b>0:30:51</b>	2:00:16
5	Jolan NEEL	Raidlink's 07	<b>0:42:03</b>	2:42:19
6	Antoine LESQUER	Raidlink's 07	<b>0:27:34</b>	3:09:53

2		ACA AIX EN PROV	3:30:14	
1	Diane HUEBER	ACA Aix en Prov	<b>0:33:01</b>	0:33:01
2	Laurent CHAMPIGNY	ACA Aix en Prov	<b>0:42:00</b>	1:15:01
3	Anael PAOLETTI	ACA Aix en Prov	<b>0:17:29</b>	1:32:30
4	Camilla DELENNE	ACA Aix en Prov	<b>0:34:56</b>	2:07:26
5	Olivier ESTELA	ACA Aix en Prov	<b>0:49:11</b>	2:56:37
6	Pierre DELENNE	ACA Aix en Prov	<b>0:33:37</b>	3:30:14

3		SMOG	3:40:13	
1	Armel POULAIN	SMOG	<b>0:29:16</b>	0:29:16
2	Pierre LAUTRETE	SMOG	<b>0:43:29</b>	1:12:45
3	Emma BARRIERE	SMOG	<b>0:16:48</b>	1:29:33
4	Anna BERGANDER	SMOG	<b>0:50:35</b>	2:20:08
5	Matthieu BARRIERE	SMOG	<b>0:45:37</b>	3:05:45
6	Esteban ETCHEN	SMOG	<b>0:34:28</b>	3:40:13

### NATIONALE 4

1		SOS GO	3:06:52	
1	Lucine GINTZBURGER	SOS GO	<b>0:35:44</b>	0:35:44
2	Léandre MAGAT	SOS GO	<b>0:41:25</b>	1:17:09
3	Matilde DE LORENA	SOS GO	<b>0:25:26</b>	1:42:35
4	Chloé QUILLOT	SOS GO	<b>0:19:05</b>	2:01:40
5	Damien BERGUERRE	SOS GO	<b>0:36:06</b>	2:37:46
6	Martin CHAPSAL	SOS GO	<b>0:29:06</b>	3:06:52

2		AMSO 34	3:12:02	
1	Olivier GUIGNARD	AMSO 34	<b>0:32:44</b>	0:32:44
2	Pierre ELIAS	AMSO 34	<b>0:42:40</b>	1:15:24
3	Catherine CUCHET-SUBSOL	AMSO 34	<b>0:29:17</b>	1:44:41
4	Pauline ELIAS	AMSO 34	<b>0:16:43</b>	2:01:24
5	Thierry CHOMAUD	AMSO 34	<b>0:37:57</b>	2:39:21
6	Nicolas SUBSOL	AMSO 34	<b>0:32:41</b>	3:12:02

3		Orient'Alp	3:15:29	
1	Thibaud MICHEL	Orient'Alp	<b>0:35:41</b>	0:35:41
2	Benjamin OLLIER	Orient'Alp	<b>0:40:33</b>	1:16:14
3	Lola MONTEIL	Orient'Alp	<b>0:17:51</b>	1:34:05
4	Marie BERCHE	Orient'Alp	<b>0:18:06</b>	1:52:11
5	NIL LECOMTE	Orient'Alp	<b>0:46:57</b>	2:39:08
6	Valentin GUILLOT	Orient'Alp	<b>0:36:21</b>	3:15:29

### H12

1	Etienne PRADEAU	Balise 63	0:24:03
2	Jean LE ROUX	GO78	0:25:10 + 01:07
3	Augustin FREY	CO Mulhouse	0:25:37 + 01:34

### H14

1	Tom LEMERCIER	T.A. Fameck	0:37:06
2	Noé CHEZEAU	CO Buhl Florival	0:38:43 + 01:37
3	Titouan ANDRIEUX	Echo 73	0:39:26 + 02:20

### H16

1	Simon CALANDRY	ASO	0:46:47
2	Maé REGNARD	Talant SO	0:48:56 + 02:09
3	Quentin AUNEAU	CO Buhl Florival	0:49:04 + 02:17

### H18

1	Antonin CHASSELIN	B.A	0:57:16
2	Yann CHABANCE	NOSE	0:59:20 + 02:04
3	Paul COCCHIO-JOURNET	N.O.R.D	0:59:51 + 02:35

### H20

1	Mael HERITIER	NOSE	1:22:59
2	Louison MENA	TOAC	1:27:54 + 04:55
3	Thomas CHABOT	NOSE	1:28:17 + 05:18

### H21

1	Quentin ANDRIEUX	Echo 73	1:10:27
2	Mathieu PERRIN	NOSE	1:14:34 + 04:07
3	Quentin MOULET	OTB	1:16:32 + 06:05

### H35

1	Stéphane CLEMENT-AGONI	ASUL	1:23:09
2	Martin MOTTET	CRCO	1:24:04 + 00:55
3	Maxime PEYRON	SMOG	1:27:08 + 03:59

### H40

1	Jean-Michel PARZYCH	US Cenon CO	1:04:33
2	Matthieu BARRIERE	SMOG	1:13:27 + 08:54
3	François CALANDOT	D. Caennaise	1:13:39 + 09:06

### D12

1	Margot DECHAVANNE	ASUL	0:27:35
2	Elana ROCHE	ANO	0:28:52 + 01:17
3	Maëlle JANOD	Echo 73	0:30:18 + 02:43

### D14

1	Louise CATHALA	CO Mulhouse	0:31:00
2	Caroline HARNIST	CO Mulhouse	0:31:58 + 00:58
3	Violette RANNOU-SERINE	US Cenon CO	0:32:09 + 01:09

### D16

1	Amaia ROCHE	ANO	0:44:40
2	Laura MARTIN	SCAPA	0:46:46 + 02:06
3	Emma BARRIERE	SMOG	0:46:59 + 02:19

### D18

1	Lucie GAUDON	OPA	1:00:10
2	Lise PELLISSIER	NOSE	1:05:09 + 04:59
3	Louna CHATELON	OE42	1:05:54 + 05:44

### D20

1	Lilou PARIGOT	A.S.Quetigny	1:17:29
2	Lucine GINTZBURGER	SOS-GO	1:21:12 + 03:43
3	Justine PELLISSIER	NOSE	1:22:01 + 04:32

### D21

1	Cécile CALANDRY	ASO	1:06:57
2	Isla BASSET	ASUL	1:09:38 + 02:41
3	Chloé HABERKORN	ADO Chenôve	1:12:52 + 05:55

### D35

1	Cécile PAPILLON	Balise 63	0:57:37
2	Florence HERPIN	Orient'Alp	1:00:48 + 03:11
3	Emilie DANIEL	SAGC	1:24:13 + 26:36

### D40

1	Céline DODIN	ACA	0:48:12
2	Laure COUPAT	LOUP	0:51:24 + 03:12
3	Agnès MERCIER	T.A. D	0:52:13 + 04:01

#### H45

1	Jérôme BAUDSON	VALMO	0:59:59
2	Fabrice VANNIER	Balise 77	1:00:20 + 00:21
3	François PRADEAU	Balise 63	1:00:33 + 00:34

#### H50

1	Eric BRASSART	O. Caennaise	1:10:08
2	Fabio BULLA	Orientation 87	1:13:11 + 03:03
3	Jérôme DANIEL	VALMO	1:14:08 + 04:00

#### H55

1	Gilles CLOUZEAU	COF	0:44:25
2	Raphaël LE CAM	CRCO	0:45:39 + 01:14
3	Christophe VILLAR	COSE	0:48:28 + 04:03

#### H60

1	Serge GRILLET	ASO	0:52:31
2	Claude PARIZOTTO	N.O.R.D	0:53:23 + 00:52
3	Dominique FLEURENT	ASO	0:54:15 + 01:44

#### H65

1	Patrick CAPBERN	TOAC	0:58:34
2	Philippe VERGE	CCIO	1:00:35 + 02:01
3	Philippe POGU	SCAPA	1:03:22 + 04:48

#### H70

1	Christian ESCUDIE	BOA Albi	0:36:13
2	Pierre DAYON	B.R.O.5	0:38:12 + 01:59
3	Francis TERRIN	ACA	0:38:47 + 02:34

#### H75

1	Etienne BOUSSER	METZ'O	0:42:08
2	Guy TAILLANDIER	OSCM	0:44:03 + 01:55
3	Roger ANNE	CO Ambérieu	0:44:35 + 02:27

#### H80

1	Andre LARMINACH	SAGC Cestas	1:01:20
2	Daniel ROLLET	SO Luneville	1:09:45 + 08:25
3	Gérald GILQUIN	Talant SO	2:05:28 + 04:08

#### D45

1	Adeline IMBERT	LOUP	0:48:56
2	Delphine RODRIGUEZ	PSNO	0:50:16 + 01:20
3	Marie-Line GARCIA	Raidlink's 07	0:50:55 + 01:59

#### D50

1	Perrine THENOZ	GO 78	0:53:56
2	Pascale MIALHE	OPA	0:58:24 + 04:28
3	Cathy GROSJEAN	COPIDO	0:58:28 + 04:32

#### D55

1	Sandra OLIVIER	Balise 77	0:36:59
2	Isabelle WYMER	Balise 25	0:38:08 + 01:09
3	Marie-Violaine PALCAU	ASO	0:38:51 + 01:52

#### D60

1	Isabelle DERMINE	Dauphine'O	0:37:04
2	Valérie CAPBERN	TOAC	0:37:09 + 00:05
3	Véronique GUINOT		+ #####

#### D65

1	Marie-Françoise ROUX	NOSE	0:43:32
2	Pascale PREVOST	OPA Montigny	0:44:00 + 00:28
3	Christine SCHOLZ	SCOR	0:49:46 + 06:14

#### D70

1	Brigitte ANNE	CO Ambérieu	0:37:21
2	Mireille BARNIER	MARCO	0:52:25 + 15:04
3	Monique ENARD	A.B.C.O. Dijon	0:59:00 + 21:39

#### D75

1	Monique DUBROCA	SAGC	0:41:03
2	Madeleine DIEUDONNE	ASMB-CO	0:47:49 + 06:46
3	Nelly DEVILLE	SCAPA	0:47:56 + 06:53

#### D80

1	Anne-Marie GROSJEAN	ALCO St Priest	1:02:37
---	---------------------	----------------	---------

### H12

1	Jean BAUDSON Jáchym KOTECKY	VALMO	0:36:17	
2	Augustin FREY Martin BERINGER	COM	0:42:47	+ 06:30
3	Aubin GUIOT Ethan FLAMENT	ASCO Orléans	0:44:58	+ 08:41

### H16

1	David DISCHER Tom LEMERCIER Maël TRIBOUT	T.A. Fameck	1:31:42	
2	Anatole FRENOY Achille BOUCHERIE Rémi BROCHOT	Balise 77	1:35:39	+ 03:57
3	Yann MORER Emile RANNOU-SERINE Allan BOILEAU	US Cenon	1:39:51	+ 08:09

### H20

1	Yann CHABANCE Benjamin BERNE Thomas CHABOT	NOSE	1:29:55	
2	Guilhem CHIFFLET Albin CHIFFLET Antoine LESQUER	Raidlink's 07	1:29:58	+ 00:03
3	Alec LE HELLOCO Julien DECOBERT Tom MARIENNE	OPA Montigny	1:34:45	+ 04:50

### H21

1	Arnaud PERRIN Corentin ROUX Mathieu PERRIN	NOSE	1:54:49	
2	Amadou SYLLA Louison MENA Loïc CAPBERN	TDAC Orientation	2:03:52	+ 09:03
3	Antoine GOUVERNEUR Benjamin LEPOUTRE Louis HALTZ	T.A.D.	2:05:45	+ 10:56

### H35

1	Mathieu BRUGAT Francisc VILA Benoit PEYVEL	CCID	1:43:16	
2	Mickaël MOLLE Etienne MOREY Fabrice VANNIER	Balise 77	1:43:27	+ 00:11
3	Matthieu BARRIERE Pierre LAUTRETE Maxime PEYRON	SMOG	1:47:12	+ 03:56

### D12

1	Garance PERRIN Lisa HEYRMAN	AS.Quetigny	0:47:20	
2	Constance MAISON Manon LE PORS	PSNO	1:02:53	+ 15:33
3	Daphné DEWILDE Alice LEFEVRE	T.A.D.	1:07:01	+ 19:41

### D16

1	Circe MIDENA Ambre DUFOUR	LOUP	0:57:44	
2	Violette RANNOU-SERINE Lola LE BORGNE-CASTILLO	US Cenon CD	0:59:22	+ 01:38
3	Louise CATHALA Caroline HARNIST	COMulhouse	0:59:29	+ 01:45

### D20

1	Prune MASSON Elise MATHOT	Talant SO	0:11:51	
2	Amélie PRADELLE Nahia CALMETTES	FINO46	1:12:17	+ 00:26
3	Lena BEYSANG Lucine GINTZBURGER	SOS GO	1:18:03	+ 06:12

### D21

1	Tereza SMEJKOVA Marie VUITTON Isia BASSET	Asul Sports Nature	1:35:47	
2	Alina PALCAU Marie-Violaine PALCAU Cécile CALANDRY	ASO	1:42:59	+ 07:12
3	Cécile PAPIILLON Leslie MERCIER Lucille GIRARD	Balise 63	1:48:34	+ 12:47

### D35

1	Mélanie D'HARREVILLE Gwladys DECARPIGNY Agnès MERCIER	T.A.D	1:49:49	
2	Marie DESRUMAUX Lucie DELCOURT Michaela KOTECKA	VALMO	2:01:22	+ 11:33
3	Florence HERPIN Stéphanie DEVILLE Marlène LAROSE	Orient'Alp	2:02:17	+ 12:28

#### H45

1	Jérôme BAUDSON Jérôme DANIEL Ondrej KOTECKY	VALMO	<b>1:27:01</b>	
2	Guilhem SANT Igor DANIEL Francis DUPUY	BriveCorrèzeCO	<b>1:29:12</b>	+ 02:11
3	Olivier GUIGNARD Pierre ELIAS Thierry CHOMAUD	AMSO34	<b>1:33:14</b>	+ 06:13

#### D45

1	Adeline IMBERT Isoline GASPARD Laure COUPAT	LOUP	<b>1:51:01</b>	
2	Pascale MIALH Karine OUVRRARD Katia BESSE	OPAvignon	<b>1:59:13</b>	+ 08:12
3	Perrine THENOZ Sarah BRUNDU Jeanette JANSSON	GO78	<b>1:59:38</b>	+ 08:37

#### H55

1	Michel VUILLEMIN Eddie WYMER	Balise 25	<b>0:52:50</b>	
2	Serge GRILLET Dominique FLEURENT	ASO	<b>1:02:01</b>	+ 09:11
3	José RORA Thierry HEROUARD	Balise 77	<b>1:02:15</b>	+ 09:25

#### D55

1	Valérie CLOUZEAU Pascale PERRAULT	COF	<b>1:01:20</b>	
2	Lucia CALANDRY Christiane DELATOURE	ASO	<b>1:01:44</b>	+ 00:24
3	Isabelle WYMER Marie ARMBRUSTER	Balise 25	<b>1:03:39</b>	+ 02:19

#### H65

1	Jean-Marie FATH Philippe POGU	Scapa Nancy	<b>1:06:27</b>	
2	Henri MASCARELL Christian CACHARD	Asul Sports Nature	<b>1:06:35</b>	+ 00:08
3	Michel VINCENT Jean-Luc BOELLE	COOL	<b>1:06:36</b>	+ 00:09

#### D65

1	Camille GIRE Pascale PREVOST	OPA Montigny	<b>0:50:34</b>	
2	Marie-Françoise ROUX Sylvie PITAVAL	NOSE	<b>1:01:59</b>	+ 11:25
3	Christine BONNET-POINSIGNON Sylvie MARCHESIN	Scapa Nancy	<b>1:05:53</b>	+ 15:19

#### H14

1	Tom LÉMERCIER	T.A.Fameck	0:10:42
2	Paul GATINEAU	ESPAD	0:10:51 + 00:09
3	Noé CHEZEAU	COBuhl.Florival	0:11:13 + 00:31

#### H16

1	Lucas VERJUX	Balise 25	0:11:45
2	Simon CALANDRY	ASO	0:11:57 + 00:12
3	Quentin AUNEAU	COBuhl.Florival	0:12:04 + 00:19

#### H18-20

Pas de titre circuit invalidé

#### H21-35

1	Mathieu PERRIN	NOSE	0:15:59
2	Nathan MARCHAND	COBS	0:16:21 + 00:22
3	Loïc CAPBERN	TOAC Orientation	0:16:30 + 00:31

#### H40-55

1	Jérôme BAUDSON	VALMO	0:14:16
2	Jean-Michel PARZYCH	US CENON CO	0:14:43 + 00:27
3	Joachim LEONARDON	Orient'Alp	0:14:45 + 00:29

#### H50-55

1	Eric PERRIN	NOSE	0:13:48
2	Jérôme DANIEL	VALMO	0:14:00 + 00:12
3	Eric BRASSART	O.Caennaise	0:14:06 + 00:18

#### H60

1	Luc BOUCHAN	OTB	0:12:29
2	Pierre DELENNE	ACA Aix en Prov	0:12:36 + 00:07
3	Thierry PORRET	CRCO	0:12:39 + 00:10

#### D14

1	Louise CATHALA	COMulhouse	0:11:15
2	Violette RANNOU-SERINE	US Cenon CO	0:11:25 + 00:10
3	Elise DUFOUR	LOUP	0:11:26 + 00:11

#### D16

1	Fanny DELAHAYE	N.O.R.D.	0:10:55
2	Laura MARTIN	Scapa Nancy	0:11:43 + 00:48
3	Tess BASSET	Asul Sports Nat	0:11:50 + 00:55

#### D18-20

1	Annabelle DELENNE	ACA Aix en Prov	0:13:25
2	Lucie GAUDION	OPA	0:14:09 + 00:44
3	Mahaut ZANATTA	CMO	0:14:12 + 00:47

#### D21-35

1	Florence HANAUER	COBuhl.Florival	0:15:33
2	Cécile CALANDRY	ASO	0:15:33
3	Maelle BEAUVIR	BriveCorrèzeCO	0:16:02 + 00:29

#### D40-55

1	Agnès MERCIER	T.A.D.	0:13:49
2	Lucile CHATELON	OE42	0:15:06 + 01:17
3	Marie-Hélène MOULIERE	Vervins'O	0:15:26 + 01:37

#### D50-55

1	Marie MORLON	Talant 50	0:13:29
2	Perrine THENOZ	GO78	0:14:19 + 00:50
3	Sandra OLIVIER	Balise 77	0:14:27 + 00:58

#### D60

1	Valérie BERGER-CAPBERN	TOAC Orientation	0:11:50
2	Line ROIRAND	BONO	0:12:32 + 00:42
3	Anne DECLERCQ	Poitiers CO	0:14:38 + 02:48

### CNE HOMMES

#### 1 NOSE 3:54:07

1	Rémi Baudot	NOSE	0:39:40	0:39:40
2	Arnaud PERRIN	NOSE	0:34:13	1:13:53
3	Fleury ROUX	NOSE	0:44:18	1:58:11
4	Arthur PERRIN	NOSE	0:22:59	2:21:10
5	Corentin ROUX	NOSE	0:40:40	3:01:50
6	Mael HERITIER	NOSE	0:20:22	3:22:12
7	Mathieu PERRIN	NOSE	0:31:55	3:54:07

#### 2 ASUL SPORTS NATURE 4:10:24

1	Mathieu KERN-GILLARD	Asul Sports Nat	0:39:55	0:39:55
2	Sven ASCHWANDEN	Asul Sports Nat	0:41:27	1:21:22
3	Romain PICHARD	Asul Sports Nat	0:47:03	2:08:25
4	Dmytro PLAKHOTNIK	Asul Sports Nat	0:24:00	2:32:25
5	Paul RINGOT	Asul Sports Nat	0:39:50	3:12:15
6	Dmytro LEVIN	Asul Sports Nat	0:20:05	3:32:20
7	Hugo VAXELAIRE	Asul Sports Nat	0:38:04	4:10:24

#### 3 OTB 4:11:23

1	Martin MATHIS	OTB	0:44:19	0:44:19
2	Grégoire CHATELAIN	OTB	0:36:00	1:20:19
3	Adel SAHRAOUI	OTB	0:47:58	2:08:17
4	Fabien PASQUASY	OTB	0:21:23	2:29:40
5	Vincent COUPAT	OTB	0:40:24	3:10:04
6	Johann TINCHANT	OTB	0:22:03	3:32:07
7	Clément DEMEUSE	OTB	0:39:16	4:11:23

### CNE FEMMES

#### 1 OTB 2:43:38

1	Fanny TILKIN	OTB	0:33:58	0:33:58
2	Rahela BRUNNER	OTB	0:36:09	1:10:07
3	Estelle TINCHANT	OTB	0:36:38	1:46:45
4	Tifenn MOULET	OTB	0:29:36	2:16:21
5	Cécile FOLTZER	OTB	0:27:17	2:43:38

#### 2 Asul Sports Nature 2:45:34

1	Juliette BASSET	Asul Sports Nature	0:31:46	0:31:46
2	Marie VUITTON	Asul Sports Nature	0:38:48	1:10:34
3	Marion RIOU	Asul Sports Nature	0:32:25	1:42:59
4	Marta GUIJO-ALONSO Marta	Asul Sports Nature	0:34:33	2:17:32
5	Hanna ANDROSOVYCH	Asul Sports Nature	0:28:02	2:45:34

#### 3 NOSE 2:51:33

1	Liv CHARBONNIER	NOSE	0:39:14	0:39:14
2	Solène DROIN	NOSE	0:38:25	1:17:39
3	Lise PELLISSIER	NOSE	0:29:33	1:47:12
4	Justine PELLISSIER	NOSE	0:36:23	2:23:35
5	Elsa DUVERNEY	NOSE	0:27:58	2:51:33



## COURSE D'ORIENTATION À PIED PODIUMS DU CRITÉRIUM NATIONAL DES ÉQUIPES 29/10/2023

### CNE JEUNES

1		US CENON CO	1:42:17	
1	Emile RANNOU-SERINE	US Cenon CO	0:24:55	0:24:55
2	Lola LE BORGNE-CASTILLO	US Cenon CO	0:25:15	0:50:10
3	Tom PARZYCH	US Cenon CO	0:23:47	1:13:57
4	Allan BOILEAU	US Cenon CO	0:28:20	1:42:17

2		LOUP	1:46:20	
1	Célestin DUFOUR	LOUP	0:24:04	0:24:04
2	Elise DUFOUR	LOUP	0:22:38	0:46:42
3	Circe MIDENA	LOUP	0:30:42	1:17:24
4	Ambre DUFOUR	LOUP	0:28:56	1:46:20

3		GO78	1:46:37	
1	Jérémie THENOZ	GO78	0:28:45	0:28:45
2	Erwan LE ROUX	GO78	0:24:11	0:52:56
3	Arnaud THENOZ	GO78	0:25:58	1:18:54
4	Sonia JOLLY-JANSSON	GO78	0:27:43	1:46:37

### MINI-RELAIS

1		VALMO	0:50:43	
1	Jáchym KOTECKY	VALMO	0:16:29	0:16:29
2	Jonas KOTECKY	VALMO	0:17:33	0:34:02
3	Jean BAUDSON	VALMO	0:16:41	0:50:43

2		US CENON CO	1:01:06	
1	Gabriel LEFUMAT	US Cenon CO	0:21:27	0:21:27
2	Léon RANNOU-SERINE	US Cenon CO	0:18:47	0:40:14
3	Léo PARZYCH	US Cenon CO	0:20:52	1:01:06

2		VIK'AZIM	1:01:06	
1	Martin VOIVENEL	Vik'Azim	0:21:11	0:21:11
2	Lohan ANGER	Vik'Azim	0:18:48	0:39:59
3	Noé RUAMPS	Vik'Azim	0:21:07	1:01:06

#### H12

1	Jean BAUDSON	VALMO	0:14:36
2	Augustin FREY	CO Mulhouse	0:15:12 + 00:36
3	Etienne PRADEAU	Balise 63	0:15:20 + 00:44

#### H14

1	Titouan ANDRIEUX	Echo 73	0:21:01
2	Tom LEMERCIER	T.A. Fameck	0:22:01 + 01:00
3	Achille BOUCHERIE	Balise 77	0:23:39 + 02:38

#### H16

1	Lucas VERJUX	Balise 25	0:32:13
2	Louis GIL SILVEIRA	AS IGN	0:36:15 + 04:02
3	Jérémie THENOZ	GO 78	0:36:34 + 04:21

#### H18

1	Antoine DERLOT	OPA Montigny	0:41:33
2	Théo DEGAND	Boussole en F.	0:42:17 + 00:44
3	Nathan PHILIBERT	MUC Orientation	0:44:16 + 02:43

#### H20

1	Romain PICHARD	Asul Sports Nat	0:45:42
2	Mathias BARROS-VALLET	ACA Aix en Prov	0:46:43 + 01:01
3	Guilhem VEROVE	T.A.D.	0:49:25 + 03:43

#### H21

1	Mathieu PERRIN	NOSE	0:46:49
2	Nathan MARCHAND	COBS	0:47:51 + 01:02
3	Arnaud PERRIN	NOSE	0:48:44 + 01:55

#### H35

1	Martin MOTTET	CRCO	0:40:20
2	Mickaël BLANCHARD	COCS	0:40:37 + 00:17
3	Mathieu KERN-GILLARD	Asul Sports Nat	0:42:17 + 01:57

#### H40

1	Nans PERRIN	NOSE	0:44:04
2	Benjamin MAURIES	GO78	0:44:55 + 00:51
3	Alois FORESTIER	Boussole en F.	0:46:52 + 02:48

#### D12

1	Garance PERRIN	A.S. Quetigny	0:15:45
2	Margot DECHAVANNE	Asul Sports Nat	0:19:24 + 03:39
3	Maëlle JANOD	Echo73	0:21:17 + 05:32

#### D14

1	Violette RANNOU-SERINE	US Cenon CO	0:20:16
2	Elise DUFOUR	LOUP	0:20:39 + 00:23
3	Apolline COCHEY	Orient'Alp	0:21:08 + 00:52

#### D16

1	Fanny DELAHAYE	N.O.R.D.	0:30:06
2	Avril VADROT	MARCO	0:30:12 + 00:06
3	Laura MARTIN	Scapa Nancy	0:32:13 + 02:07

#### D18

1	Violette DUPUY	Brive Corrèze CO	0:39:49
2	Alice MERAT	O'Jura	0:41:26 + 01:37
3	Mélissa TROCHUT	COCS	0:42:35 + 02:46

#### D20

1	Annabelle DELENNE	ACA Aix en Prov	0:50:08
2	Alix Villar	COSE	0:52:17 + 02:09
3	Coline BOURGEOIS	Brive Corrèze CO	1:06:44 + 16:36

#### D21

1	Tifenn MOULET	OTB	0:51:33
2	Florence HANAUER	COBuhl.Florival	0:52:27 + 00:54
3	Chloé DUDOIGNON	VSO	0:53:40 + 02:07

#### D35

1	Mélanie D'HARREVILLE	T.A.D.	0:38:58
2	Florence HERPIN	Orient'Alp	0:48:55 + 09:57
3	Cécile PAPILLON	Balise 63	1:00:37 + 21:39

#### D40

1	Agnès MERCIER	T.A.D.	0:53:20
2	Élodie DUCHENE	Orient'Alp	0:57:48 + 04:28
3	Aurélië DARMAILLACQ	B.R.O.S	0:58:26 + 05:06

#### H45

1	Fabrice VANNIER	Balise 77	0:37:16
2	David LESQUER	Raidlink's 07	0:39:19 + 02:03
3	Pierre LAUTRETE	SMOG	0:41:07 + 03:51

#### H50

1	Eric PERRIN	NOSE	0:37:10
2	Thierry BESTEL	COLE	0:45:47 + 08:37
3	Hervé GENTAS	JSO	0:46:10 + 09:00

#### H55

1	Gilles CLOUZEAU	COF	0:37:53
2	Jean-Christophe LEDUC	Brive Corrèze CO	0:39:04 + 01:11
3	Raphaël LE CAM	CRCO	0:41:48 + 03:55

#### H60

1	Joël POULAIN	CapOnord	0:39:36
2	Thierry HEROUARD	Balise 77	0:39:43 + 00:07
3	Dominique FLEURENT	ASO	0:43:27 + 03:51

#### H65

1	Patrick CAPBERN	TOAC Orientation	0:45:21
2	Franck GUERIN	YCONE-Sens	0:46:33 + 01:12
3	Daniel PAPILLON	A.S. Quetigny	0:50:05 + 04:44

#### H70

1	Christian ESCUDIER	BOA Albi	0:33:08
2	Pierre DAYON	B.R.O.5	0:34:56 + 01:48
3	Patrick PREVOST	OPA Montigny	0:40:21 + 07:13

#### H75

1	Guy TAILLANDIER	OSCM	0:36:15
2	Alain RICHAUD	VSAO	0:44:47 + 08:32
3	Daniel TESSIER	USM CO	0:46:46 + 10:31

#### H80

1	André LARMINACH	SAGC Cestas	1:16:42
---	-----------------	-------------	---------

#### D45

1	Marie DESRUMAUX	VALMO	0:50:55
2	Marie-Line GARCIA	Raidlink's 07	0:59:09 + 08:14
3	Stephanie VARRON	AS IGN	1:01:30 + 10:35

#### D50

1	Perrine THENOZ	GO78	1:04:15
2	Florence BESTEL	COLE	1:14:33 + 10:18
3	Jana LATASTE	COColmar	1:15:15 + 11:00

#### D55

1	Marie MORLON	Talant SO	0:41:51
2	Pascale PERRAULT	COF	0:49:27 + 07:36
3	Sandra OLIVIER	Balise 77	0:50:07 + 08:16

#### D60

1	Line ROIRAND	BONO	1:01:36
2	Isabelle TOUZAIN ROULLEAUX	COLE	1:05:44 + 04:08
3	Gaëlle LE NAOUR	Quimper 29	1:09:53 + 08:17

#### D65

1	Sylvie MARCHESIN	Scapa Nancy	0:50:57
2	Marie-Françoise ROUX	NOSE	0:54:09 + 03:12
3	Virginie BLUM	ASO Sillery	0:59:14 + 08:17

#### D70

1	Danielle GIBIAT	LUBO	1:16:47
2	Annick COULON	VSAO	1:19:00 + 02:13
3	Marie-Jo BRUNEL	YCONE-Sens	1:23:52 + 07:05

#### D75

1	Nelly DEVILLE	Scapa Nancy	0:57:27
2	Madeleine DIEUDONNE	ASMB-CO	0:59:38 + 02:11
3	Monique DUBROCA	SAGC Cestas	1:06:12 + 08:45



#### H14

1	Emile BOBIN	O'Jura	<b>0:10:24</b>
2	Vivien LEGRAND	CO Amberlieu	<b>0:12:13</b> + 01:49
3	Titouan LEFRANCOIS	O'Jura	<b>0:14:22</b> + 03:58

#### H18

1	Clément ROBIN	O'Bugey	<b>0:28:43</b>
2	Ulysse DANNECKER	O'Jura	<b>0:28:52</b> + 00:09
3	Lucas VERJUX	Balise 25	<b>0:31:59</b> + 03:16

#### H21

1	Baptiste FUCHS	COCS	<b>0:21:29</b>
2	Rudy GOUY	COCS	<b>0:23:17</b> + 01:48
3	Gaspard ASTRADE	Echo 73	<b>0:24:32</b> + 03:03

#### H40

1	Franck DECHAVANNE	Asul Sports Nat	<b>0:24:15</b>
2	Yann LOCATELLI	COCS	<b>0:32:15</b> + 08:00
3	Laurent DECHAVANNE	Asul Sports Nat	<b>0:32:36</b> + 08:21

#### H50

1	Ludovic DUDOIGNON	CROCO	<b>0:35:28</b>
2	Laurent ASTRADE	Echo 73	<b>0:41:30</b> + 06:02
3	Adrien VADROT	Balise 25	<b>0:41:31</b> + 06:03

#### H60

1	Michel VUILLEMIN	Balise 25	<b>0:30:38</b>
2	Luc BOUCHAN	OTB	<b>0:31:02</b> + 00:24
3	Bruno MOLLARET	ASO	<b>0:39:02</b> + 08:24

#### D14

1	Margot DECHAVANNE	Asul Sports Nat	<b>0:15:43</b>
2	Lissandre AVIAS	CROCO	<b>0:21:15</b> + 05:32
3	Maëlle JANOD	Echo 73	<b>0:22:37</b> + 06:54

#### D18

1	Titouane JANOD	Echo 73	<b>0:23:38</b>
2	Jéromine JANOD	Echo 73	<b>0:27:54</b> + 04:16
3	Lola BERTHEREAU	O'Bugey	<b>0:29:05</b> + 05:27

#### D21

1	Alina NIGGLI	O'Jura	<b>0:19:29</b>
2	Natalja NIGGLI	O'Jura	<b>0:22:16</b> + 02:47
3	Chloé Blanc	O'Jura	<b>0:24:55</b> + 05:26

#### D40

1	Charlotte FORESTIER	OTB	<b>0:34:24</b>
2	Daria NIGGLI	O'Jura	<b>0:40:21</b> + 05:57
3	Gaëlle CHEVALIER	Orient'Alp	<b>0:55:18</b> + 20:54

#### D50

1	Laurence BURILLE-ABADIE	COMulhouse	<b>0:40:46</b>
2	Laurence-Marie GREBEL	Echo 73	<b>0:41:47</b> + 01:01
3	Valérie GIRALDE-MOSSET	SOS GO	<b>0:41:57</b> + 01:11

#### D60

1	Marie ARMBRUSTER	Balise 25	<b>0:14:31</b>
2	Christine BOUCHAN	OTB	<b>0:20:28</b> + 05:57
3	Arielle MOLLARET	ASO	<b>0:26:25</b> + 11:54



<b>1 COCS</b>			<b>1:03:13</b>
<b>1</b>	Nils GOUY	COCS	<b>0:18:17</b>
<b>2</b>	Elodie BOURGEOIS-PIN	COCS	<b>0:14:58</b>
<b>3</b>	Nils GOUY	COCS	<b>0:14:12</b>
<b>4</b>	Elodie BOURGEOIS-PIN	COCS	<b>0:15:51</b>
<b>2 O'Jura</b>			<b>1:06:26 +15:18</b>
<b>1</b>	Victor DANNECKER	O'Jura	<b>0:23:39</b>
<b>2</b>	Alina NIGGLI	O'Jura	<b>0:11:27</b>
<b>3</b>	Victor DANNECKER	O'Jura	<b>0:18:09</b>
<b>4</b>	Alina NIGGLI	O'Jura	<b>0:13:11</b>
<b>3 O'Jura</b>			<b>1:08:32 +17:24</b>
<b>1</b>	Alain ROGUET	O'Jura	<b>0:20:49</b>
<b>2</b>	Natalja NIGGLI	O'Jura	<b>0:13:12</b>
<b>3</b>	Alain ROGUET	O'Jura	<b>0:17:05</b>
<b>4</b>	Natalja NIGGLI	O'Jura	<b>0:17:26</b>





#### H14

1	Emilie BOBIN	O'Jura	0:20:50
2	Hippolyte BOBIN	O'Jura	0:22:47 + 01:57
3	Léo CLOSSET	O'Jura	0:25:40 + 04:50

#### H18

1	Millian AVIAS	CROCO	1:19:20
2	Ulysse DANNECKER	O'Jura	1:28:36 + 09:16
3	Simon DECHAVANNE	Asul Sports Nat	1:36:40 + 17:20

#### H21

1	Nils GOUY	COCS	1:34:15
2	Rudy GOUY	COCS	1:34:24 + 00:09
3	Baptiste FUCHS	COCS	1:35:56 + 01:41

#### H40

1	Franck DECHAVANNE	Asul Sport Nat	1:28:20
2	Laurent DECHAVANNE	Asul Sport Nat	1:35:36 + 07:16
3	Jean-Matthieu MONNET	Orient'Alp	1:41:57 + 13:37

#### H50

1	Emmanuel LANCHAIS	Echo 73	1:52:53
2	Adrien VADROT	Balise 25	1:54:10 + 01:17
3	Ludovic DUDDIGNON	CROCO	1:54:47 + 01:54

#### H60

1	Michel VUILLEMIN	Balise 25	1:21:21
2	Bruno MOLLARET	ASO	1:29:54 + 08:33
3	Joël POULAIN	CapNord	1:47:52 + 26:31

#### D14

1	Elisa BERNARD	OTB	0:28:16
2	Margot DECHAVANNE	Asul Sports Nat	0:33:27 + 05:11
3	Margot COLLIOD-MARICHALLOT	O'Bugey	0:36:58 + 08:42

#### D18

1	Jérôme JANOD	Echo 73	1:03:48
2	Titouane JANOD	Echo 73	1:08:24 + 04:36
3	Flore LEFRANCOIS	O'Jura	1:20:36 + 16:48

#### D21

1	Alina NIGGLI	O'Jura	1:31:22
2	Elodie BOURGEOIS-PIN	COCS	1:37:35 + 06:13
3	Natalja NIGGLI	O'Jura	1:49:16 + 17:54

#### D40

1	Erika ODLUND	O'Bugey	1:30:25
2	Charlotte FORESTIER	OTB	1:37:04 + 06:39

#### D50

1	Lucia CALANDRY	ASO	1:09:55
2	Laurence-Marie GREBEL	Echo 73	1:18:06 + 08:11
3	Veronique DECROIX	Echo 73	1:19:35 + 09:40

#### D60

1	Catherine MATHEVON	Balise 25	0:35:22
2	Marie ARMBRUSTER	Balise 25	0:35:50 + 00:28
3	Christine BOUCHAN	OTB	0:53:03 + 17:41



### H12

1	Matthieu THOURET	OE42	0:30:12
2	Thibault ARNOUX	LO Sanchey	0:30:31 + 00:19
3	Nolan BIALOU	NORD	0:42:20 + 12:08

### H14

1	Paul GATINEAU	ESPAD	0:44:33
2	Dorian CLOR	COColmar	1:02:23 + 17:50
3	Grégoire BENI	Chantelle SN	1:04:00 + 19:27

### H17

1	Nicolas LECLERC	LO Sanchey	1:25:58
2	Jildas LAURET	AS Samoï	1:28:03 + 02:05
3	Thomas GUIOT	MARCO	1:32:48 + 06:50

### H20

1	Augustin LECLERE	Bol d'Air	1:19:16
2	Antoine LESQUER	Raislink's 07	1:19:17 + 00:01
3	Jocelin LAURET	AS Samoï	1:25:17 + 06:01

### H21

1	Paul DEBRAY	Balise 25	1:51:42
2	Florian PINSARD	Balise 25	1:56:01 + 04:19
3	Albin DEMARET-JOLY	Raidlink's 07	1:57:16 + 05:34

### H40

1	Jeremie GILLMANN	COColmar	1:22:45
2	Julien COLLIJOD-MARICHALLOT	O'Bugey	1:24:38 + 01:53
3	Vincent BROCHOT	Balise 77	1:24:41 + 01:56

### H50

1	Frédéric PINSARD	AS Samoï	1:21:26
2	Jean-Luc DENOUAL	Noyon CO	1:22:20 + 00:54
3	Jürg NIGGU	O'Jura	1:22:39 + 01:13

### H60

1	Georges TREVISAN	Echo 73	1:13:24
2	Georges MAHLER	Scapa Nancy	1:14:07 + 00:43
3	Michel DENAIX	COCS	1:17:08 + 03:44

### H70

1	Didier MARCHAL	Balise 25	0:52:59
2	Alain GUILLON	CNSD	0:56:03 + 03:04
3	Dominique ETIENNE	LO Sanchey	1:01:16 + 08:17

### D12

1	Erin OGIER	OE42	0:38:59
2	Sara OUID	Scapa Nancy	0:39:13 + 00:14
3	Ambre SKORKA	LO Sanchey	0:40:46 + 01:47

### D14

1	Celeste LECLERE	Bol d'Air	0:46:23
2	Violette RANNOU-SERINE	US CENON CO	0:51:04 + 04:41
3	Anaëlle REICH	COColmar	0:57:31 + 11:08

### D17

1	Anne Caroline SIPOS	AS Samoï	1:00:03
2	Prune MASSON	Talant 50	1:09:47 + 09:44
3	Zoé COLLIJOD-MARICHALLOT	O'Bugey	1:17:16 + 17:13

### D20

1	Jade BOUSSIER	ADOChevoë	1:36:04
2	Lola COLLE	Raidlink's 07	1:44:41 + 08:37
3	Alyssia WYMER	Balise 25	1:47:54 + 11:50

### D21

1	Constance DEVILLERS	Balise 25	1:43:53
2	Laurane MEYERS	B.A.	1:48:01 + 04:08
3	Lilou PAULY	CMO	2:02:37 + 18:44

### D40

1	Marianne PAULY	CMO	1:26:02
2	Caroline FINANCE	COColmar	1:26:23 + 00:21
3	Emmanuelle VALENTIN	B.R.O.S.	1:26:59 + 00:57

### D50

1	Céline VERCAEMERE-LAHELLEC	ROC	1:14:50
2	Sophie PISZCZOROWICZ	Noyon CO	1:16:47 + 01:57
3	Nathalie BERRUE	CARTO	1:18:26 + 03:36

### D60

1	Véronique GUINOT	Talant 50	0:58:16
2	Sylvie MARCHESIN	Scapa Nancy	0:59:17 + 01:01
3	Dany BONNORONT	Bol d'Air	0:59:59 + 01:43

### D70

1	Nelly DEVILLE	Scapa Nancy	1:13:02
---	---------------	-------------	---------

### H12

1	Ulysse REICH	COColmar	0:10:51
2	Thibault ARNOUX	LO Sanchev	0:12:01 + 0:01:10
3	Matthieu THOURET	OE42	0:16:17 + 0:05:26

### H14

1	Grégoire Béni	Chantelle SN	0:41:55
2	Julien GATINEAU	ESPAD	0:42:17 + 00:22
3	Paul GATINEAU	ESPAD	0:44:13 + 02:18

### H17

1	Nicolas LECLERC	LO Sanchev	0:33:12
2	Emile RANNOU-SERINE	US Cenon CO	0:37:29 + 04:17
3	Bastien DARPENTIGNY	ADOCheûve	0:37:50 + 04:38

### H20

1	Augustin LECLERE	Bol d'Air	0:29:43
2	Timothy BLOT	ASCO Orléans	0:30:01 + 00:18
3	Jocelin LAURET	AS Samois	0:32:11 + 02:28

### H21

1	Florian PINSARD	Balise 25	0:30:14
2	Jeremi POURRE	Balise 25	0:30:45 + 00:31
3	Paul DEBRAY	Balise 25	0:32:11 + 01:57

### H40

1	Judicaël SOLIER	Noyon CO	0:34:04
2	Julien CHARLEMAGNE	Arve'nture	0:35:07 + 01:03
3	Jeremie GILLMANN	COColmar	0:35:13 + 01:09

### H50

1	Stéphane TOUSSAINT	Balise 77	0:31:26
2	Jürg NIGGLI	O'Jura	0:32:12 + 00:46
3	Benoit VERDENAL	Scapa Nancy	0:33:31 + 02:05

### H60

1	Georges TREVISAN	Echo 73	0:24:44
2	Georges MAHLER	Scapa Nancy	0:25:13 + 00:29
3	Alain POURRE	Balise 25	0:26:10 + 01:26

### H70

1	Alain GUILLON	CSA CNSD	0:21:53
2	Dominique ETIENNE	LO Sanchev	0:25:54 + 04:01
3	Didier MARCHAL	Balise 25	0:26:48 + 04:55

### D12

1	Sara OUIID	Scapa Nancy	0:11:30
2	Erin OGIER	OE42	0:12:50 + 01:20
3	Ambre SKORKA	LO Sanchev	0:12:59 + 01:29

### D14

1	Celeste LECLERE	Bol d'Air	0:22:07
2	Violette RANNOU-SERINE	US Cenon CO	0:29:26 + 07:19
3	Anaëlle REICH	COColmar	0:30:45 + 08:38

### D17

1	Anne Caroline SIPOS	AS Samois	0:26:26
2	Prune MASSON	Talant SO	0:30:26 + 04:00
3	Zoé COLLIOUD-MARICHALLOT	O'Bugey	0:34:35 + 08:09

### D20

1	Jade BOUSSIER	ADOCheûve	0:34:38
2	Enola BARDINE	Raidlink's 07	0:36:46 + 02:08
3	Alyssia WYMER	Balise 25	0:37:31 + 02:53

### D21

1	Constance DEVILLERS	Balise 25	0:33:10
2	Laurane MEYERS	B.A.	0:33:24 + 00:14
3	Lou COLLE	Raidlink's 07	0:34:35 + 01:25

### D40

1	Caroline FINANCE	COColmar	0:30:42
2	An FREDERICKX	ASUB Orientaion	0:33:02 + 02:20
3	Emmanuelle VALENTIN	B.R.O.5	0:33:19 + 02:37

### D50

1	Frédérique BONNAURE	OPA	0:32:51
2	Céline VERCAEMERE-LAHELLEC	RDC	0:33:23 + 00:32
3	Nathalie BERRUE	CARTO	0:33:46 + 00:55

### D60

1	Dany BONNDORNT	Bol d'Air	0:35:02
2	Sylvie MARCHESIN	Scapa Nancy	0:35:31 + 00:29
3	Genevieve PELLETIER	Asul Sports Nat	0:40:10 + 05:08

### D70

1	Nelly DEVILLE	Scapa Nancy	0:34:43
---	---------------	-------------	---------

#### H12

1	Thibault ARNOUX	LO Sanchev	0:22:31	
2	Ulysse REICH	CO Colmar	0:22:44	+ 00:13
3	Antoine CUNY	LO Sanchev	0:26:06	+ 03:35

#### H14

1	Eliot RONSOUX	Bol d'Air	0:29:15	
2	Paul GATINEAU	ESPAD	0:29:29	+ 00:14
3	Julien GATINEAU	ESPAD	0:32:21	+ 03:06

#### H17

1	Tim DOTT	CO Buhl Florival	0:43:17	
2	Nicolas LECLERC	LO Sanchev	0:44:12	+ 00:55
3	Albin CHIFFLET	Raidlinks 07	0:46:01	+ 02:44

#### H20

1	Armel BERTHAUD	Outdoor 07	0:58:57	
2	Jocelin LAURET	AS Samois	1:02:59	+ 04:02
3	Antoine LESQUER	Raidlinks 07		+ #####

#### H21

1	Florian PINSARD	Balise 25	0:56:38	
2	Paul DEBRAY	Balise 25	1:00:39	+ 04:01
3	Jeremi POURRE	Balise 25	1:01:50	+ 05:12

#### H40

1	David LESQUER	Raidlinks 07	1:00:25	
2	Julien COLLIOUD-MARICHALLOT	O'Bugey	1:02:19	+ 01:54
3	Judicaël SOLIER	Noyon CO	1:02:57	+ 02:32

#### H50

1	Jean-Charles LALEVEE	Vallée Ouche Or	0:42:01	
2	Jürg NIGGLI	O'Jura	0:45:57	+ 03:56
3	Yann LAHELLEC	ROC	0:48:44	+ 06:43
3	Frédéric PINSARD	AS Samois	0:48:44	+ 06:43

#### H60

1	Georges TREVISAN	Echo 73	0:41:21	
2	Alain POURRE	Balise 25	0:43:28	+ 02:07
3	Jean-Marc ROBBÉ	ANSA	0:44:31	+ 03:10

#### H70

1	Dominique ETIENNE	LO Sanchev	0:34:08	
2	Jean-Paul DARTHIAIL	SAGC Cestas	0:37:50	+ 03:42
3	Guy TAILLANDIER	OSCM	0:40:18	+ 06:10

#### D12

1	Sara OUID	Scapa Nancy	0:24:58	
---	-----------	-------------	---------	--

#### D14

1	Celeste LECLERE	Bol d'Air	0:29:07	
2	Mellina OUID	Scapa Nancy	0:35:30	+ 06:23
3	Loane GOURAPA	Talant SO	0:37:53	+ 08:46

#### D17

1	Prune MASSON	Talant SO	0:47:00	
2	Juliette GILI	Orient'Alp	0:47:19	+ 00:19
3	Zoë COLLIOUD-MARICHALLOT	O'Bugey	0:48:51	+ 01:51

#### D20

1	Jade BOUSSIER	ADOChenôve	0:51:01	
2	Lola COLLE	Raidlinks 07	0:51:23	+ 00:22
3	Margaux LECLERC	LO Sanchev	0:53:20	+ 01:57

#### D21

1	Laurane MEYERS	B.A	1:04:52	
2	Lucie RUDKIEWICZ	Balise 25	1:05:53	01:01
3	Lou GARCIN	Bol d'Air	1:11:47	+ 05:54

#### D40

1	Emmanuelle VALENTIN	B.R.O.S	0:53:09	
2	Manuela PIOGER	O'Bugey	0:54:05	+ 00:56
3	Daria NIGGLI	O'Jura	1:03:11	+ 10:02

#### D50

1	Sophie PISZCZOROWICZ	Noyon CO	0:46:47	
2	Nathalie BERRUE	CARTO	0:48:55	+ 02:08
3	Céline VERCAEMERE-LAHELLEC	ROC	0:54:45	+ 07:58

#### D60

1	Dany BONNORONT	Bol d'Air	0:38:24	
2	Véronique GUINOT	Talant SO	0:40:18	+ 01:54
3	Catherine PÈRE	ADOChenôve	0:40:33	+ 02:09

#### D70

1	Gisèle ABISSE	Balise 25	1:27:27	
---	---------------	-----------	---------	--

### H12

1	Thibault ARNOUX	LO Sanchev	0:24:32
2	Antoine CUNY	LO Sanchev	0:34:43 + 10:11

### H14

1	Paul GATINEAU	ESPAD	0:46:47
2	Julien GATINEAU	ESPAD	0:57:40 + 10:53
3	Grégoire BENI	Chantelle SN	1:08:29 + 21:42

### H17

1	Tim DOTT	COBuhl.Florival	1:05:27
2	Robinson PAYET	O'Bugey	1:06:45 + 01:18
3	Maël GOURAPA	Talant SO	1:07:28 + 02:01

### H20

1	Antoine LESQUER	Raidlink's 07	1:20:29
2	Armel BERTHAUD	Outdoor07	1:21:31 + 01:02
3	Millian AVIAS	CROCO	1:25:20 + 04:51

### H21

1	Florian PINSARD	Balise 25	1:14:40
2	Albin DEMARET-JOLY	Raidlink's 07	1:16:40 + 02:00
3	Jeremi POURRE	Balise 25	1:19:43 + 05:03

### H40

1	Julien SCHNEBELEN	COBuhl.Florival	1:16:30
2	Julien COLLIOUD-MARICHALLOT	O'Bugey	1:18:55 + 02:25
3	Jeremie GILLMANN	COColmar	1:18:59 + 02:29

### H50

1	Stéphane TOUSSAINT	Balise 77	1:03:06
2	Jürg NIGGLI	O'Jura	1:07:11 + 04:05
3	Frédéric PINSARD	AS Samois	1:10:11 + 07:05

### H60

1	Georges TREVISAN	Echo 73	0:50:35
2	Alain POURRE	Balise 25	0:53:09 + 02:34
3	André HERMET	AS Samois	0:56:35 + 06:00

### H70

1	Alain GUILLON	CSA CNSD	0:42:20
2	Jean-Paul DARTHIAIL	SAGC Cestas	0:45:22 + 03:02
3	Dominique ETIENNE	LO Sanchev	0:48:49 + 06:29

### D12

1	Sara OUID	Scapa Nancy	0:24:31
2	Ambre SKORKA	LO Sanchev	0:33:24 + 08:53

### D14

1	Celeste LECLERE	Bol d'Air	0:52:50
2	Loane GOURAPA	Talant SO	0:59:37 + 06:47
3	Anna SKORKA	LO Sanchev	1:05:04 + 12:14

### D17

1	Prune MASSON	Talant SO	0:58:16
2	Zoé COLLIOUD-MARICHALLOT	O'Bugey	0:59:11 + 00:55
3	Juliette GILI	Orient'Alp	1:04:44 + 06:28

### D20

1	Jade BOUSSIER	ADDChevoë	1:12:54
2	Lola COLLE	Raidlink's 07	1:18:46 + 05:52
3	Margaux LECLERC	LO Sanchev	1:19:42 + 06:48

### D21

1	Laurane MEYERS	B.A	1:19:15
2	Lou GARCIN	Bol d'Air	1:25:49 + 06:34
3	Lucie RUDKIEWICZ	Balise 25	1:26:48 + 07:33

### D40

1	Emmanuelle VALENTIN	B.R.O.S	0:56:32
2	Manuela PIOGER	O'Bugey	1:02:57 + 06:25
3	Daria NIGGLI	O'Jura	1:27:43 + 31:11

### D50

1	Céline VERCAEMERE-LAHELLEC	ROC	1:03:59
2	Sophie PISZCZOROWICZ	Noyon CO	1:04:20 + 00:21
3	Nathalie BERRUE	CARTO	1:05:07 + 01:08

### D60

1	Véronique GUINOT	Talant SO	0:41:42
2	Sylvie MARCHESIN	Scapa Nancy	0:45:23 + 03:41
3	Dany BONNORONT	Bol d'Air	0:54:23 + 12:41

### D70

1	Gisèle ABISSE	Balise 25	07:59
---	---------------	-----------	-------

## COURSE D'ORIENTATION A PIED JUNIORS ET JEUNES

### Coupe d'Europe Juniors (JEC) / Belgique / 25-28 août 2023

#### MOYENNE DISTANCE H20

2 Médaille d'argent Bastien Thenoz

#### LONGUE DISTANCE D20

3 Médaille de bronze Diane Body

#### MOYENNE DISTANCE D20

2 Médaille d'argent Diane Body

#### RELAIS H23

1 Médaille d'or Antoine Derlot, Romain Pinchard, Guilhem Verove

## COURSE D'ORIENTATION A VTT JUNIORS ET JEUNES

### Championnats d'Europe jeunes (EYMTBOC) et juniors (EJMTBOC) Portugal - 26/29 avril 2023

#### MOYENNE DISTANCE H20

1 Médaille d'or Augustin Leclère

2 Médaille d'argent Timothy Blot

#### LONGUE DISTANCE D17

1 Médaille d'or Bastien Thenoz

#### RELAIS H20

1 Médaille d'or Timothy Blot/Armel Berthaud/Augustin Leclère

#### RELAIS D20

1 Médaille d'or Anne Caroline Sipos/Lola Colle/Jade Boussier

#### MOYENNE DISTANCE D17

1 Médaille d'or Anne Caroline Sipos

#### LONGUE DISTANCE H20

1 Médaille d'or Augustin Leclère

2 Médaille d'argent Armel Berthaud

#### RELAIS H17

3 Médaille de bronze Robinson Payet/Albin Chifflet/Benjamin Ollier

### Championnats du monde Junior (JWMTBOC) Tchéquie - 18/27 août 2023

#### MOYENNE DISTANCE H20

3 Médaille de bronze Armel Berthaud

#### MASS STARTS H20

1 Médaille d'or Armel Berthaud

#### RELAIS H20

1 Médaille d'or Timothy Blot/Augustin Leclère/Armel Berthaud

## COURSE D'ORIENTATION A VTT SENIORS

### Championnats du monde seniors (WMTBOC) Tchéquie - 18/27 août 2023

#### RELAIS FEMMES

2 Médaille d'argent Constance Devillers/Lucie Rudkiewicz/Lou Garcin

### Championnats du monde U23 (WMTBOC) Italie - 21/23 septembre 2023

#### MOYENNE DISTANCE HOMMES U23

2 Médaille d'argent Armel Berthaud

#### LONGUE DISTANCE DAMES U23

2 Médaille d'argent Lucie Rudkiewicz

#### LONGUE DISTANCE HOMMES U23

1 Médaille d'or Armel Berthaud

### LONGUE DISTANCE HOMMES - 15030m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Kasper Harlem Fosser</b>	01:28:06		05:51	1
19	Mathieu Perrin	01:34:45	+6:39	06:18	1,08
24	Lucas Basset	01:36:53	+8:47	06:26	1,1
33	Quentin Moulet	01:39:07	+11:01	06:35	1,13
35	Loïc Marty	01:39:16	+11:10	06:36	1,13
54	Basile Basset	01:45:15	+17:09	07:00	1,19
58	Nathan Marchand	01:45:36	+17:30	07:01	1,2
58	Guilhem Elias	01:45:43	+17:37	07:02	1,2
61	Loïc Capbern	01:46:29	+18:23	07:05	1,21

### RELAIS HOMMES

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps individuel	Temps total	Différence
		Martin Regborn	32:53:00		
	<b>SUISSE 1</b>	Emil Svensk	32:51:00	01:37:13	
		Gustav Bergman	31:29:00		
		Quentin Moulet	34:00:00		
11	<b>France 2</b>	Guilhem Elias	34:34:00	01:44:00	+06:47
		Loïc Marty	35:26:00		
		Loïc Capbern	33:53:00		
13	<b>France 1</b>	Mathieu Perrin	36:13:00	01:45:10	-07:57
		Lucas Basset	35:04:00		
		Basile Basset	45:12:00		
33	<b>France 3</b>	Nathan Marchand	38:11:00	02:02:59	+25:46
		Corentin Roux	39:36:00		

### LONGUE DISTANCE FEMMES - 12000m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Tove Alexandersson</b>	01:22:07		06:50	1
25	Isia Basset	01:35:07	+13:00	07:55	1,16
35	Cécile Calandry	01:38:23	+16:16	08:11	1,2
75	Tifenn Moulet	01:56:02	+33:55	09:40	1,41
86	Lucie Lataste	02:02:42	+40:35	10:13	1,49
93	Aïna Palcau	02:19:22	+57:15	11:36	1,7
-	Florence Hanauer				

### RELAIS FEMMES

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps individuel	Temps total	Différence
		Karolin Ohlsson	34:18:00		
	<b>SUEDE 2</b>	Elin Mansson	34:35:00	01:41:57	
		Lisa Risby	33:04:00		
		Florence Hanauer	36:49:00		
12	<b>France 1</b>	Isia Basset	39:07:00	01:52:37	+10:40
		Cécile Calandry	35:26:00		
		Lucie Lataste	41:08:00		
	<b>France 2</b>	Aïna Palcau	53:23:00	mispunched	
		Tifenn Moulet	did not start		

### MOYENNE DISTANCE HOMMES - 5840m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Kasper Harlem Fosser</b>	00:33:55		05:48	1
6	Lucas Basset	00:35:43	+01:48	06:06	1,05
29	Quentin Moulet	00:37:29	+03:34	06:25	1,11
37	Loïc Capbern	00:38:34	+04:39	06:36	1,14
44	Loïc Marty	00:39:14	+05:19	06:43	1,16
46	Guilhem Elias	00:39:18	+05:23	06:43	1,16
46	Mathieu Perrin	00:39:18	+05:23	06:43	1,16
92	Basile Basset	00:44:37	+10:42	07:38	1,32
95	Corentin Roux	00:44:56	+11:01	07:41	1,32

### MOYENNE DISTANCE FEMMES - 5840m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Sara Hagstrom</b>	00:34:58		07:15	1
40	Isia Basset	00:41:03	+06:05	08:30	1,17
43	Cécile Calandry	00:41:25	+06:27	08:35	1,18
74	Lucie Lataste	00:48:16	+13:18	10:00	1,38
85	Aïna Palcau	00:50:01	+15:03	10:22	1,43
-	Tifenn Moulet	mispunched			
-	Florence Hanauer	did not start			

LONGUE DISTANCE HOMMES - 14000m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Kasper Harlem Fosser	01:33:06			1
23	Loïc Marty	01:49:53	+16:47	07:50	1,18
29	Guilhem Elias	01:55:00	+21:54	08:12	1,24
31	Quentin Moulet	01:56:17	+23:11	08:18	1,25

RELAIS HOMMES

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps individuel	Temps total	Différence
1	SUISSE	Daniel Hubmann Joey Hadorn Matthias Kyburz	00:39:40 00:37:56 00:39:40	01:57:16	
5	France	Guilhem Elias Mathieu Perrin Lucas Basset	00:40:34 00:42:14 00:41:03	02:03:51	+06:35

LONGUE DISTANCE FEMMES - 11000m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Simona Aebersold	01:21:43		07:25	1
27	Maëlie Beauvir	01:45:22	+23:39	09:34	1,29
35	Juliette Basset	01:52:33	+30:50	10:13	1,38
40	Lucie Lataste	01:57:54	+36:11	10:43	1,44

RELAIS FEMMES

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps individuel	Temps total	Différence
1	SUEDE	Hanna Lundberg Sara Hagstrom Tove Alexandersson	00:36:53 00:36:24 00:34:09	01:47:26	
7	France	Florence Hanauer Isia Basset Cécile Calandry	00:42:09 00:41:19 00:41:33	02:05:01	+17:35

MOYENNE DISTANCE HOMMES - 5900m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Matthias Kyburz	00:38:19		06:29	1
9	Lucas Basset	00:41:54	+3:35	07:06	1,09
23	Loïc Capbern	00:46:32	+8:13	07:53	1,21
25	Mathieu Perrin	00:47:01	+8:42	07:58	1,23

MOYENNE DISTANCE FEMMES - 4800m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Tove Alexandersson	00:37:26		07:47	1
27	Florence Hanauer	00:49:31	+12:05	10:18	1,32
40	Isia Basset	00:54:57	+17:31	11:26	1,47
48	Cécile Calandry	01:00:32	+23:06	12:36	1,62

LONGUE DISTANCE HOMMES - 12940m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Kasper Harlem Fosser</b>	01:36:28		07:27	1
16	Mathieu Perrin	01:48:43	+12:15	08:24	1,13
24	Quentin Andrieux	01:49:27	+12:59	08:27	1,13
28	Quentin Moulet	01:50:03	+13:35	08:30	1,14
42	Guilhem Elias	01:54:03	+17:35	8:48	1,18
44	Loïc Capbern	01:54:27	+17:59	08:50	1,19
63	Maxime Rauturier	01:59:26	+22:58	09:13	1,24
92	Loïc Marty	02:05:03	+28:35	09:39	1,3
96	Adrien Delenne	02:07:04	+30:36	09:49	1,32

SPRINT HOMMES - 4000m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Ralph Street</b>	00:14:30		03:37	1,00
19	Adrien Delenne	00:15:28	+0:58	03:52	1,07
26	Lucas Basset	00:15:32	+1:02	3:53	1,07
34	Mathieu Perrin	00:15:40	+1:10	03:55	1,08
60	Quentin Moulet	00:16:02	+1:32	04:00	1,11
60	Loïc Capbern	00:16:02	+1:32	04:00	1,11
65	Maxime Rauturier	00:16:06	+1:36	04:01	1,11
81	Quentin Andrieux	00:16:25	+1:55	04:06	1,13
85	Loïc Marty	00:16:32	+2:02	04:08	1,14

LONGUE DISTANCE FEMMES - 9420m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Tove Alexandersson</b>	01:17:36		08:14	1
23	Isia Basset	01:35:39	+18:03	10:09	1,23
38	Cécile Calandry	01:38:49	+21:13	10:29	1,27
42	Florence Hanauer	01:39:49	+22:13	10:35	1,29
44	Lucie Lataste	01:40:01	+22:25	10:37	1,29
72	Juliette Basset	01:50:49	+33:13	11:45	1,43
82	Maëlle Beauvir	01:55:19	+37:43	12:14	1,49

SPRINT FEMMES - 3600m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Tove Alexandersson</b>	00:14:19		03:58	1,00
25	Isia Basset	00:15:55	+1:36	04:25	1,11
33	Maëlle Beauvir	00:16:06	+1:47	04:28	1,12
50	Florence Hanauer	00:16:43	+2:24	04:38	1,17
60	Cécile Calandry	00:16:55	+2:36	04:41	1,18
70	Juliette Basset	00:17:20	+3:01	04:48	1,21
104	Lucie Lataste	00:19:05	+4:46	05:18	1,33

MOYENNE DISTANCE HOMMES - 5140m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Jannis Bonek</b>	00:37:04		07:12	1
5	Lucas Basset	00:38:18	+1:14	07:27	1,03
15	Quentin Andrieux	00:40:17	+3:13	07:50	1,09
25	Mathieu Perrin	00:41:15	+4:11	08:01	1,11
26	Quentin Moulet	00:41:26	+4:22	08:03	1,12
28	Loïc Capbern	00:41:31	+4:27	08:04	1,12
29	Maxime Rauturier	00:41:41	+4:37	08:06	1,12
67	Loïc Marty	00:45:59	+8:55	08:56	1,24
79	Guilhem Elias	00:47:19	+10:15	09:12	1,28

RELAIS SPRINT MIXTE

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps individuel	Temps total	Différence
		Simona Aabersold	00:16:33		
	SUISSE 1	Joey Hadom	00:16:26	01:06:32	
		Matthias Kyburz	00:15:56		
		Elena Roos	00:17:37		
		Isia Basset	00:18:16		
10	France 1	Adrien Delenne	00:16:50	01:09:15	+02:43
		Loïc Capbern	00:16:35		
		Cécile Calandry	00:17:34		
		Maëlle Beauvir	00:18:28		
16	France 2	Mathieu Perrin	00:16:49	01:10:39	+04:07
		Quentin Moulet	00:16:47		
		Florence Hanauer	00:18:35		
		Juliette Basset	00:18:52		
17	France 3	Maxime Rauturier	00:17:24	01:14:23	+07:51
		Quentin Andrieux	00:17:30		
		Lucie Lataste	00:20:37		

MOYENNE DISTANCE FEMMES - 4230m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Tove Alexandersson</b>	00:34:19		08:06	1
22	Isia Basset	00:40:57	+6:38	09:40	1,19
38	Cécile Calandry	00:42:56	+8:37	10:08	1,25
41	Florence Hanauer	00:43:03	+8:44	10:10	1,25
43	Lucie Lataste	00:43:27	+9:08	10:16	1,27
74	Juliette Basset	00:48:44	+14:25	11:31	1,42

SPRINT HOMMES - 3490m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RR	IP
1	Matthias Kyburz	00:12:26		03:33	1
13	Mathieu Perrin	00:13:02	+0:36	03:44	1,05
20	Guilhem Verove	00:13:09	+0:43	03:46	1,06
30	Loïc Capbern	00:13:19	+0:53	03:48	1,07
40	Adrien Delenne	00:13:38	+1:12	03:54	1,1

SPRINT FEMMES - 3000m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RR	IP
1	Sara Hagstrom	00:12:17		04:05	1
14	Cécile Calandry	00:13:15	+0:58	04:25	1,08
36	Annabelle Delenne	00:13:55	+1:38	04:38	1,13

KO SPRINT HOMMES

Clas.	Prénom, Nom	Temps
1	Matthias Kyburz	00:05:51
7	Guilhem Verove	00:06:26
8	Mathieu Perrin	00:06:23
17	Loïc Capbern	00:06:50
50	Quentin Andrieux	00:09:22
50	Adrien Delenne	00:09:26
62	Nathan Marchand	00:09:32
65	Mathias Barros-Vallet	00:09:31

KO SPRINT FEMMES

Clas.	Prénom, Nom	Temps
1	Tove Alexandersson	00:06:38
19	Cécile Calandry	00:07:24
25	Isia Basset	00:07:36
43	Annabelle Delenne	00:08:52
43	Florence Hansauer	00:09:21

RELAIS SPRINT MIXTE

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps individuel	Temps total	Différence
1	SUÈDE	Simona Aabersold	00:15:15	01:02:35	
		Joey Hadorn	00:15:58		
		Matthias Kyburz	00:15:26		
		Elena Roos	00:15:54		
10	France	Isia Basset	00:16:38	01:04:49	+02:14
		Adrien Delenne	00:15:53		
		Loïc Capbern	00:15:55		
		Cécile Calandry	00:16:23		

SPRINT H20 - 4300m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	Anselm Reichenbach	00:15:47		03:40	1
11	Mathias Barros-Vallet	00:16:17	+0:30	03:47	1,03
18	Romain Pichard	00:16:44	+0:57	03:53	1,06
32	Antoine Dartot	00:17:13	+1:26	04:00	1,09
81	Maël Héritier	00:18:12	+2:25	04:13	1,15
96	Mathias Lataste	00:18:29	+2:42	04:17	1,17

SPRINT D20 - 3800m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	Rita Maramarosi	00:15:13		04:00	1
20	Annabelle Delenne	00:16:44	+1:31	04:24	1,1
37	Alix Villar	00:17:30	+2:17	04:36	1,15
43	Diane Body	00:17:43	+2:30	04:39	1,16
52	Lucie Gaudion	00:18:07	+2:54	04:46	1,19
66	Sarah Ghibaudo	00:18:21	+3:08	04:49	1,21
71	Mahaut Zanatta	00:18:44	+3:31	04:55	1,23

LONGUE DISTANCE H20 - 10700m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	Jakub Chaloupsky	01:11:20		06:40	1
8	Antoine Derlot	01:19:17	+7:57	07:24	1,11
15	Romain Pichard	01:21:39	+10:19	07:37	1,14
21	Mathias Barros-Vallet	01:23:55	+12:35	07:50	1,18
34	Guilhem Verove	01:27:43	+16:23	08:11	1,23
56	Maël Héritier	01:31:11	+19:51	08:31	1,28
93	Mathias Lataste	01:38:39	+27:19	09:13	1,38

LONGUE DISTANCE D20 - 7800m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	Lucie Dittrichova	00:57:28		07:22	1
21	Diane Body	01:06:07	+8:39	8:28	1,15
41	Annabelle Delenne	01:10:33	+13:05	09:02	1,23
43	Lucie Gaudion	01:10:59	+13:31	09:06	1,24
44	Alix Villar	01:11:53	+14:25	9:12	1,25
57	Sarah Ghibaudo	01:15:49	+18:21	9:43	1,32
61	Mahaut Zanatta	01:16:05	+18:37	09:45	1,32

RELAIS SPRINT MIXTE

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps individuel	Temps total	Différence
	HONGRIE 1	Viktoria Mag	00:12:02	00:49:44	
		Tamas Felföldi	00:13:35		
		Marton Csoboth	00:12:43		
		Rita Maramarosi	00:11:24		
4	FRANCE 1	Annabelle Delenne	00:13:03	00:50:28	+00:44
		Mathias Barros-Vallet	00:12:31		
		Guilhem Verove	00:12:17		
		Alix Villar	00:12:37		
23	FRANCE 2	Lucie Gaudion	00:14:01	00:54:09	+04:25
		Romain Pichard	00:12:58		
		Mathias Lataste	00:13:19		
		Mahut Zanatta	00:13:51		

RELAIS H20

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps individuel	Temps total	Différence
	TCHÉQUIE 1	Daniel Boiehovský	00:33:00	01:34:33	
		Jiri Donda	00:31:43		
		Jakub Chaloupsky	00:29:50		
7	FRANCE 2	Antoine Derlot	00:34:25	01:39:29	+04:56
		Romain Pichard	00:32:44		
		Mathias Lataste	00:32:20		
		Guilhem Elias	00:36:45		
17	FRANCE 1	Mathieu Perrin	00:34:44	01:44:15	+09:42
		Lucas Basset	00:32:46		

RELAIS D20

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps individuel	Temps total	Différence
	HONGRIE 1	Boglárka Czako	00:27:00	01:20:44	
		Viktoria Mag	00:27:23		
		Rita Maramarosi	00:26:21		
8	FRANCE 1	Annabelle Delenne	00:30:48	01:30:05	+09:21
		Diane Body	00:30:30		
		Alix Villar	00:28:47		
19	FRANCE 2	Mahaut Zanatta	00:35:36	01:40:29	+19:45
		Lucie Gaudion	00:33:49		
		Sarah Ghibaudo	00:31:04		

### MOYENNE DISTANCE H20 - 4900m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	<b>Hannes Mogensen</b>	00:24:39		05:01	1
20	Mael Heritier	00:28:42	+4:03	05:51	1,16
21	Mathias Barros Vallet	00:28:46	+4:07	05:52	1,17
23	Mathias Lataste	00:29:10	+4:40	05:58	1,18
37	Antoine Derlot	00:30:14	+5:35	06:10	1,23
61	Romain Pichard	00:31:43	+7:04	06:28	1,29
-	Guilhem Verove	did not finish			

### MOYENNE DISTANCE D20 - 4000m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	<b>Henriette Radzikowski</b>	00:25:42		06:25	1
45	Diane Body	00:31:25	+5:43	07:51	1,22
51	Alix Villar	00:31:54	+6:12	07:58	1,24
54	Sarah Ghibaudo	00:32:14	+6:32	08:03	1,25
55	Annabelle Delenne	00:32:27	+6:45	08:06	1,26
57	Lucie Gaudion	00:32:32	+6:50	08:08	1,27
87	Mahaut Zanatta	00:36:42	+9:10	09:10	1,43

RESULTATS DE L'EQUIPE DE FRANCE JUNIORS ET JEUNES (Juniors,-18)  
CO A PIED  
COUPE D'EUROPE JUNIORS (JEC) - BELGIQUE - 25/08/23 au 28/08/23

MOYENNE DISTANCE H20 - 5710m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Jürgen Joonas	00:33:44		05:54	1
4	Guilhem Verove	00:38:54	+03:10	06:28	1,09
7	Romain Pichard	00:37:46	+04:02	06:37	1,12
10	Mathias Barros-Valet	00:38:44	+05:00	06:47	1,15
13	Mathias Lataste	00:39:24	+05:40	06:54	1,17

MOYENNE DISTANCE D20 - 4860m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Salla Isoherranen	00:12:17	00:34:23		07:04 1
15	Annabelle Delenne	00:13:15	00:45:33	+11:10	09:22 1
-	Alix Villar	00:13:55			

MOYENNE DISTANCE H18 - 5380m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Jan Strycek	00:30:41		05:42	1
8	Anton Wenzel	00:35:06	+04:25	06:31	1,14
10	Antoine Derlot	00:35:57	+05:16	06:41	1,17
14	Arthur Perrin	00:37:40	+06:59	07:00	1,23
15	Olivier Champigny	00:37:55	+07:14	07:03	1,24
17	Baptiste Delorme	00:38:26	+07:45	07:09	1,25

MOYENNE DISTANCE D18 - 4330m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Lucie Dittrichova	00:29:50		06:53	1
8	Violette Dupuy	00:35:16	+05:26	08:09	1,18
12	Alyssia Wymer	00:36:24	+06:34	08:24	1,22
13	Fanny Delahaye	00:37:16	+07:26	08:36	1,25
19	Méissa Trochut	00:38:20	+08:30	08:51	1,28
22	Yaelle Malard-Moulière	00:39:05	+09:15	09:02	1,31
27	Alice Merat	00:43:19	+13:29	10:00	1,45

LONGUE DISTANCE H20 - 12210m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Jürgen Joonas	01:22:35		06:46	1
4	Guilhem Verove	01:24:57	+2:22	06:57	1,03
10	Mathias Lataste	01:29:35	+7:00	07:20	1,08
15	Bastien Thenoz	01:32:51	+10:16	07:36	1,12
26	Mathias Barros-Valet	01:40:49	+18:14	08:15	1,22
-	Romain Pichard	00:08:52			

LONGUE DISTANCE D20 - 9290m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Inari Karppinen	01:19:48		08:35	1
4	Alix Villar	01:22:49	+3:01	08:55	1
7	Annabelle Delenne	01:24:23	+4:35	09:05	1,1

LONGUE DISTANCE H18 - 11030m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Tomas Kucera	01:12:14		06:33	1
5	Antoine Derlot	01:19:07	+6:53	07:10	1,1
7	Baptiste Delorme	01:21:17	+9:03	07:22	1,1
9	Olivier Champigny	01:22:18	+10:04	07:28	1,1
15	Arthur Perrin	01:24:28	+12:14	07:39	1,2
17	Anton Wenzel	01:25:24	+13:10	07:45	1,2
27	Théo Degand	01:37:32	+25:18	08:51	1,4

LONGUE DISTANCE D18 - 8330m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Virna Pellikka	01:06:44		08:01	1
10	Violette Dupuy	01:20:12	+13:28	09:38	1,2
11	Fanny Delahaye	01:20:13	+13:29	09:38	1,2
16	Yaelle Malard-Moulière	01:23:57	+17:13	10:05	1,3
17	Alyssia Wymer	01:24:11	+17:27	10:06	1,3
20	Méissa Trochut	01:30:11	+23:27	10:50	1,4

### RELAIS DAMES (18-20)

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps individuel	Temps total	Différence
1	FINLANDE 4	Virna Pellikka	00:37:31	01:49:34	
		Inari Karppinen	00:38:09		
		Salla Isoherranen	00:33:54		
6	FRANCE 6	Isia Basset	00:37:18	02:03:39	+14:05
		Adrien Delenne	00:44:05		
		Loïc Capbern	00:42:16		
11	FRANCE 5	Isia Basset	00:42:35	02:21:52	+32:18
		Adrien Delenne	00:56:54		
		Loïc Capbern	00:42:23		

### RELAIS HOMMES (18-20)

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps individuel	Temps total	Différence
1	FRANCE 1	Antoine Derlot	00:35:40	01:02:35	
		Romain Pichard	00:39:24		
		Guilhem Verove	00:38:07		
7	FRANCE 2	Mathias Lataste	00:38:43	02:03:54	+10:43
		Bastien Thenoz	00:40:13		
		Anton Wenzel	00:44:58		
13	FRANCE 3	Baptiste Delorme	00:44:54	02:11:28	+18:17
		Arthur Perrin	00:43:22		
		Théo Degand	00:43:12		
-	FRANCE 7	Olivier Champigny	00:44:17		

RESULTATS DE L'EQUIPE DE FRANCE JUNIORS ET JEUNES (Juniors,-18)  
CO A PIED  
CHAMPIONNAT D'EUROPE DES JEUNES (EYOC) - BULGARIE - 23-25/06/23

SPRINT H16 - 2810m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Aapo Virkajarvi</b>	00:12:02		04:16	1
9	Lucas Verjux	00:12:57	+00:55	04:36	1,08
33	Quentin Auneau	00:14:13	+02:11	05:03	1,16
60	Rémi Brochet	00:15:25	+03:23	05:29	1,28
72	Simon Calandry	00:16:21	+04:19	05:49	1,36

SPRINT D16 - 2520m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Rahel Good</b>	00:12:59		05:09	1
4	Fanny Delahaye	00:13:25	+00:26	05:19	1,03
18	Sonia Jolly Jansson	00:15:13	+02:14	06:02	1,17
35	Amalia Roche	00:16:40	+03:41	06:36	1,28
58	Sasha Flandrin	00:17:49	+04:50	07:04	1,37

SPRINT H18 - 3030m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Tamas Felldi</b>	00:12:23		04:05	1
12	Anton Wenzel	00:13:21	+00:58	04:24	1,08
18	Nathan Philibert	00:13:39	+01:16	04:30	1,1
33	Antoine Derlot	00:13:57	+01:34	04:36	1,13
65	Arthur Perrin	00:15:08	+02:45	04:59	1,22

SPRINT D18 - 2700m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Rita Maramarosi</b>	00:12:31		04:38	1
13	Mahaut Zanatta	00:14:21	+01:50	05:18	1,15
24	Lucie Gaudion	00:15:13	+02:42	05:38	1,22
39	Yaelle Malard-Moulière	00:15:39	+03:08	05:47	1,25
70	Alyssia Wymer	00:17:12	+04:41	06:22	1,37

LONGUE DISTANCE H16

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Aapo Virkajarvi</b>	00:46:58		08:00	1
4	Lucas Verjux	00:50:46	+03:48	08:39	1,08
16	Simon Calandry	00:54:43	+07:45	09:20	1,17
43	Quentin Auneau	01:03:32	+16:34	10:50	0,02
46	Rémi Brochet	01:04:26	+17:28	10:59	0,02

LONGUE DISTANCE D16

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Fanny Delahaye</b>	00:48:33		09:46	1
17	Sasha Flandrin	00:57:51	+09:18	11:38	1,19
30	Amalia Roche	01:01:51	+13:18	12:26	0,02
70	Sonia Jolly Jansson	01:19:16	+30:43	15:56	0,03

LONGUE DISTANCE H18 - 7300m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Tomas Kucera</b>	00:58:50		08:03	1,00
15	Antoine Derlot	01:03:44	+4:54	08:43	1,08
35	Arthur Perrin	01:10:05	+11:15	09:36	1,19
36	Anton Wenzel	01:10:07	+11:17	9:36	1,19
68	Nathan Philibert	01:21:14	+22:24	11:07	1,38

LONGUE DISTANCE D18 - 6080m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Eeva Liina Ojanaho</b>	00:55:54		09:11	1,00
7	Yaelle Malard-Moulière	01:02:05	+6:11	10:12	1,11
14	Alyssia Wymer	01:04:10	+8:16	10:33	1,15
37	Lucie Gaudion	01:10:38	+14:44	11:37	1,26
40	Mahaut Zanatta	01:11:45	+15:51	11:48	1,28

RELAIS H16

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps individuel	Temps total	Différence
		Vladimír Srb	00:26:30		
	<b>TCHEQUIE 1</b>	Prokop Tomasel	00:28:31	01:21:06	
		Erk Hečko	00:26:05		
		Simon Calandry	00:27:28	mispanched	+10:40
	<b>FRANCE 1</b>	Quentin Auneau	00:32:01		
		Lucas Verjux	mispanched		

RELAIS D16

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps individuel	Temps total	Différence
		Lotta Laakso	00:28:53		
	<b>FINLANDE 1</b>	Roosa Muukkonen	00:28:31	01:23:40	
		Lida Koskinen	00:28:16		
		Amalia Roche	00:32:34		
10	<b>FRANCE 1</b>	Sasha Flandrin	00:32:07	01:37:16	+13:36
		Fanny Delahaye	00:32:35		

RELAIS H18

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps individuel	Temps total	Différence
	<b>NORVEGE 1</b>	Karolin Ohlsson	00:29:42		
		Elin Mansson	00:28:15	01:27:22	
		Lisa Risby	00:29:25		
		Antoine Derlot	00:29:18		
4	<b>FRANCE 1</b>	Arthur Perrin	00:30:32	01:30:01	+02:39
		Anton Wenzel	00:30:11		

RELAIS H18

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps individuel	Temps total	Différence
	<b>FINLANDE 1</b>	Virna Pelikka	00:29:54		
		Elii Puntio	00:29:38	01:30:42	
		Eeva Liina Ojanaho	00:31:10		
		Mahaut Zanatta	00:29:18		
9	<b>FRANCE 1</b>	Alyssia Wymer	00:30:32	01:48:29	+17:47
		Yaelle Malard-Moulière	00:30:11		



SPRINT H21 - 8875m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Krystof Bogar	00:21:04		02:22	1
10	Pierre Martinez	00:24:01	+2:57	2:42	1,14
11	Albin Demaret-Joly	00:24:33	+3:29	02:45	1,17
13	Jérémi Pourre	00:24:43	+3:39	02:47	1,17
17	Florian Pinsard	00:25:08	+4:04	02:49	1,19
31	Paul Debray	00:27:41	+6:37	03:07	1,31

SPRINT D21 - 7625m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Kaarina Nurminen	00:23:41		3:06	1
11	Lucie Rudkiewicz	00:26:33	+2:52	03:28	1,12
23	Lou Garcin	00:31:35	+7:54	04:08	1,33
27	Laurane Meyers	00:34:21	+10:40	04:30	1,45
-	Constance Devillers	mis-punched			

MOYENNE DISTANCE H21 - 20450m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Vojtech Stransky	00:47:50		02:20	1
7	Jérémi Pourre	00:50:13	+2:23	02:27	1,05
24	Pierre Martinez	00:54:17	+6:27	02:39	1,13
30	Florian Pinsard	00:55:09	+7:19	2:41	1,15
43	Albin Demaret-Joly	00:59:11	+11:21	02:53	1,24
54	Paul Debray	01:06:12	+18:22	03:14	1,38

MOYENNE DISTANCE D21 - 17350m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Camilla Soegaard	00:47:16		02:43	1
14	Lou Garcin	00:53:03	+5:47	03:03	1,12
15	Constance Devillers	00:53:09	+5:53	3:03	1,12
18	Laurane Meyers	00:54:02	+6:46	3:06	1,14
21	Lucie Rudkiewicz	00:54:22	+7:06	03:08	1,15

MASS START H21 - 30425m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Samuel Pokala	01:24:42		02:47	1
12	Florian Pinsard	01:31:16	+6:34	02:59	1,08
14	Pierre Martinez	01:33:10	+8:28	03:03	1,1
19	Jérémi Pourre	01:35:40	+10:58	03:08	1,13
21	Paul Debray	01:35:44	+11:02	03:08	1,13
23	Albin Demaret-Joly	01:36:19	+11:37	03:09	1,14

RELAIX MIXTE

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps	Temps total	Différence
1	FINLANDE 2	Antonia Haga	00:46:02		
		Mika Nurmi	00:38:17	01:59:15	
		Teemu Kakkonen	00:34:56		
6	FRANCE 1	Constance Devillers	00:46:33		
		Jérémi Pourre	00:39:05	02:04:46	+05:31
		Florian Pinsard	00:39:08		
	FRANCE 2	Lucie Rudkiewicz	00:52:23		
		Albin Demaret-Joly	00:38:31	not competing	+13:36
		Pierre Martinez	00:43:12		
	FRANCE 3	Laurane Meyers	00:46:29		
		Paul Debray	00:43:23	not competing	+13:36
		Lou Garcin	00:50:53		

MASS START D21 - 23300m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Nikoline Spilthorff	01:19:58		03:25	1
4	Laurane Meyers	01:29:18	+9:20	03:49	1,1
13	Lucie Rudkiewicz	01:36:12	+16:14	04:07	1,2
19	Constance Devillers	01:38:10	+18:12	04:12	1,2
-	Lou Garcin	mis-punched			

SPRINT HOMMES - 7660m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Krystof Bogar</b>	00:22:55		02:59	1
6	Jérémi Pourre	00:24:17	+1:22	03:10	1,06
20	Albin Demaret-Joly	00:26:03	+3:08	03:24	1,14
27	Paul Debray	00:26:39	+3:44	03:28	1,16
-	Florian Pinsard	disqualified			

LONGUE DISTANCE FEMMES - 32900m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
7	<b>Nikoline Splittorff</b>	01:54:19		03:28	1
8	Constance Devillers	02:09:01	+14:42	03:55	1
12	Lucie Rudkiewicz	02:13:06	+18:47	04:02	1
13	Lou Garcin	02:15:02	+20:43	04:06	1
19	Laurane Meyers	02:24:46	+30:27	04:24	1

SPRINT FEMMES - 6890m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Kaarina Nurminen</b>	00:22:59		03:20	1
10	Constance Devillers	00:26:01	+3:02	03:46	1,13
13	Lucie Rudkiewicz	00:26:50	+3:51	03:53	1,17
18	Laurane Meyers	00:28:53	+5:54	04:11	1,26
27	Lou Garcin	00:30:56	+7:57	04:29	1,35

MASS START HOMMES

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
7	<b>Vojtech Ludvik</b>	01:24:28			1
10	Florian Pinsard	01:27:32	+3:04		1
17	Jérémi Pourre	01:29:14	+4:46		1
35	Paul Debray	01:34:14	+9:46		1
43	Albin Demaret-Joly	01:37:13	+12:45		1

MOYENNE DISTANCE HOMMES - 17500m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
5	<b>Krystof Bogar</b>	00:51:38		02:57	1
13	Jérémi Pourre	00:55:31	+3:53	3:10	1,08
17	Florian Pinsard	00:55:56	+4:18	03:11	1,08
24	Albin Demaret-Joly	00:57:08	+5:30	03:15	1,11
35	Paul Debray	01:00:03	+8:25	03:25	1,16

MASS START FEMMES

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	<b>Martina Tichovska</b>	01:23:58			1
8	Lou Garcin	01:27:36	+3:38		1
14	Constance Devillers	01:30:49	+6:51		1
30	Lucie Rudkiewicz	01:37:12	+13:14		1
33	Laurane Meyers	01:38:48	+14:50		1

MOYENNE DISTANCE FEMMES - 15000m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
5	<b>Emily Benham Kvale</b>	00:51:41		03:26	1
10	Constance Devillers	01:01:30	+9:49	04:06	1,19
10	Lucie Rudkiewicz	01:01:30	+9:49	04:06	1,19
21	Lou Garcin	01:04:48	+13:07	04:19	1,25
-	Laurane Meyers	misspunched			

RELAIS HOMMES

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps	Temps total	Différence
		<b>Vojtech Stransky</b>	00:47:47		
	<b>TCHEQUIE 1</b>	Vojtech Ludvik	00:48:45	02:23:20	
		Krystof Bogar	00:46:48		
		Jérémi Pourre	00:48:54		
5	<b>FRANCE 1</b>	Albin Demaret-Joly	00:50:19	02:32:02	+8:42
		Florian Pinsard	00:52:49		
		Paul Debray	00:51:29		
14	<b>FRANCE 2</b>	Jocelin Lauret	00:55:12	02:53:27	+30:07
		Laurane Meyers	01:06:46		

LONGUE DISTANCE HOMMES - 38500m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Vojtech Ludvik</b>	01:53:16		02:56	1
23	Florian Pinsard	02:11:25	+18:09	03:24	1,16
26	Albin Demaret-Joly	02:14:55	+21:39	03:30	1,19
34	Paul Debray	02:25:32	+32:16	03:46	1,28
-	Jérémi Pourre	did not finish			
-	Pierre Martinez	did not start			

RELAIS FEMMES

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps	Temps total	Différence
		<b>Marika Hara</b>	00:50:35		
	<b>FINLANDE 1</b>	Ruska Saarela	00:52:57	02:36:03	
		Kaarina Nurminen	00:52:31		
		Constance Devillers	00:51:40		
2	<b>FRANCE 1</b>	Lucie Rudkiewicz	00:56:30	02:45:58	+9:55
		Lou Garcin	00:57:48		

# RESULTATS DE L'EQUIPE DE FRANCE SENIORS CO A VTT COUPE DU MONDE N°3 - ITALIE - 21-23/09/23

## MOYENNE DISTANCE HOMMES - 12500m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	<b>Fabiano Bettiga</b>	00:55:50		04:28	1
9	Armel Berthaud	00:59:14	+3:24	04:44	1,06
14	Albin Demaret-Joly	01:01:58	+6:08	4:57	0,02
19	Jérémi Pourre	01:03:27	+7:37	05:04	0,02
29	Timothy Biot	01:07:58	+12:08	05:26	0,02
-	Paul Debray	did not finish			

## MOYENNE DISTANCE FEMMES - 9100m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	<b>Nikoline Spilltorff</b>	00:47:44		05:14	1
14	Lou Garcin	00:56:55	+9:11	06:15	1,19
15	Lucie Rudkiewicz	00:57:58	+10:14	06:22	1,21
16	Laurane Meyers	00:58:32	+10:48	06:25	1,23
19	Lou Colle	01:01:51	+14:07	06:47	0,02

## LONGUE DISTANCE HOMMES - 21930m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	<b>Fabiano Bettiga</b>	02:09:34		05:54	1
4	Jérémi Pourre	02:21:00	+11:26	06:25	1,09
5	Armel Berthaud	02:21:17	+11:43	06:26	1,09
10	Paul Debray	02:26:13	+16:39	06:40	1,13
23	Albin Demaret-Joly	02:42:12	+32:38	07:23	1,25
38	Timothy Biot	03:19:32	+1:09:58	09:05	1,54

## LONGUE DISTANCE FEMMES - 16740m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	<b>Kaarina Nurminen</b>	02:00:30		07:11	1
7	Laurane Meyers	02:18:44	+18:14	08:17	1,15
11	Lucie Rudkiewicz	02:23:06	+22:36	8:33	1,19
13	Lou Garcin	02:29:22	+28:52	08:55	1,24
17	Lou Colle	02:34:12	+33:42	09:12	1,28

## RELAIS FEMMES

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps	Temps total	Différence
1	<b>LITUANIE 1</b>	Gabriela AAndrasuniene	00:45:09		
		Jonas Vytautas Gvildys	00:39:19	02:02:15	
		Jonas Maiselis	00:37:47		
5	<b>FRANCE 1</b>	Lou Garcin	00:48:14		
		Armel Berthaud	00:38:13	02:05:37	+9:55
		Jérémi Pourre	00:39:10		
		Laurane Meyers	00:51:32		
10	<b>FRANCE 2</b>	Paul Debray	00:41:38	02:14:49	+9:55
		Albin Demaret-Joly	00:41:39		
		Lou Colle	00:54:00		
15	<b>FRANCE 3</b>	Timothy Biot	00:41:51	02:28:08	+9:55
		Lucie Rudkiewicz	00:52:17		

SPRINT H20 - 7750m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Adam Cernik	00:19:57		02:34	1
6	Armel Berthaud	00:21:02	+1:05	02:42	1,05
8	Augustin Leclère	00:21:18	+1:21	02:44	1,07
16	Timothy Blot	00:28:15	+8:18	03:38	1,42

SPRINT D20 - 6650m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Tilda Palm	00:25:01		03:45	1
9	Lola Colle	00:29:09	+4:08	04:23	1,17
14	Jade Bous sier	00:33:40	+8:39	05:03	1,35

SPRINT H17 - 6525m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Eemil Koskinen	00:17:58		02:45	1
5	Albin Chifflet	00:21:13	+3:15	03:15	1,18
11	Robinson Payet	00:25:02	+7:04	03:50	1,39
16	Benjamin Olier	00:27:30	+9:32	04:12	1,53

SPRINT D17 - 3850m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Minna Palm	00:20:32		03:24	1
4	Anne Caroline Sipos	00:24:19	+3:47	04:02	1,18

LONGUE DISTANCE H20 - 26425m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Augustin Leclère	01:21:00		03:03	1
6	Timothy Blot	01:29:22	+8:22	03:22	1,1

LONGUE DISTANCE D20 - 22025m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Gertrud Riis Madsen	01:18:51		03:34	1
6	Jade Bous sier	01:37:00	+18:09	04:24	1,23
11	Lola Colle	01:50:52	+32:01	5:02	1,41

LONGUE DISTANCE H17 - 15950m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Eemil Koskinen	00:46:37		02:55	1
12	Robinson Payet	00:59:30	+12:53	03:43	1,28
13	Albin Chifflet	1:00:12	+13:35	03:46	1,29
-	Benjamin Olier	misspunched			

LONGUE DISTANCE D17 - 15175m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Anne Caroline Sipos	00:58:29		03:51	1

MOYENNE DISTANCE H20 - 15075m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Augustin Leclère	00:38:23		02:32	1,00
4	Armel Berthaud	00:40:30	+2:07	02:41	1,06

MOYENNE DISTANCE D20 - 13775m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Iris Aurora Pecorari	00:45:04		03:16	1
5	Jade Bous sier	00:50:42	+5:38	03:40	1,13
10	Lola Colle	00:55:22	+10:18	04:01	1,23

MOYENNE DISTANCE H17 - 12200m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Noe Henseler	00:32:30		2:39	1
9	Albin Chifflet	00:37:37	+5:07	03:05	1,16
14	Benjamin Olier	00:39:52	+7:22	03:16	1,23
16	Robinson Payet	00:44:11	+11:41	03:37	1,36

MOYENNE DISTANCEDH17 - 11225m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	Anne Caroline Sipos	00:34:31		03:04	1

RELAIS H20

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps individuel	Temps total	Différence
1	FRANCE 1	Timothy Blot	00:27:09	01:20:40	
		Armel Berthaud	00:27:28		
		Augustin Leclère	00:26:03		

RELAIS D20

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps individuel	Temps total	Différence
1	FRANCE 1	Anne Caroline Sipos	00:35:14	02:01:06	
		Lola Colle	00:45:10		
		Jade Bous sier	00:40:42		

RELAIS H17

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps individuel	Temps total	Différence
1	TCHEQUIE 1	Antonin Svoboda	00:29:55	01:30:21	
		Maximilian Weber	00:29:19		
		Tomas Zrnk	00:31:07		
3	FRANCE 1	Robinson Payet	00:39:36	01:42:29	+12:08
		Albin Chifflet	00:31:50		
		Benjamin Olier	00:31:03		

SPRINT H20 - 6670m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Simo Klemetinen</b>	00:21:29		3:13	1
5	Timothy Biot	00:22:18	+0:49	03:20	1,04
15	Armel Berthaud	00:23:45	+2:19	03:34	1,11
-	Jocelin Lauret	disqualified			
-	Augustin Leclère	mispunched			

MASS START H20

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
1	<b>Armel Berthaud</b>	01:07:10			1,00
5	Augustin Leclère	01:09:37	+2:27		1,04
9	Jocelin Lauret	01:10:50	+3:40		1,05
12	Timothy Biot	01:12:00	+4:50		1,07

SPRINT D20 - 5760m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Pihla Häkkinen</b>	00:22:01		03:49	1
20	Jade Bous sier	00:26:16	+4:15	04:33	1,19
21	Anne Caroline Sipos	00:27:39	+5:38	04:48	1,26
23	Lola Colle	00:29:05	+7:04	05:02	1,32

MASS START D20

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Tilda Palm</b>	01:12:52			1,00
7	Jade Bous sier	01:17:14	+4:22		1,06
27	Lola Colle	01:30:09	+17:17		1,24

MOYENNE DISTANCE H20 - 15100m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Adam Cernik</b>	00:49:38		03:17	1
10	Timothy Biot	00:52:57	+3:19	03:30	1,07
14	Augustin Leclère	00:54:31	+4:53	03:38	1,1
28	Jocelin Lauret	01:01:02	+11:24	04:02	1,23

RELAIS H20

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps individuel	Temps total	Différence
1	<b>FRANCE 1</b>	Timothy Biot	00:52:03	02:26:39	
		Augustin Leclère	00:46:49		
		Armel Berthaud	00:47:47		

MOYENNE DISTANCE D20 - 12700m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Sofie Stranska</b>	00:53:13		04:11	1
12	Jade Bous sier	01:02:17	+9:04	04:54	1,17
18	Lola Colle	01:06:05	+12:52	05:12	1,24
28	Anne Caroline Sipos	01:14:32	+21:19	05:52	1,4

RELAIS D20

Clas.	Nation	Prénom, Nom	Temps individuel	Temps total	Différence
1	<b>FINLANDE 1</b>	Virna Pesu	00:40:38	02:03:43	
		Aino Kankaanpää	00:43:27		
		Silja Yli-Hietanen	00:39:38		
4	<b>FRANCE 1</b>	Anne Caroline Sipos	00:43:10	02:14:56	+11:13
		Lola Colle	00:50:00		
		Jade Bous sier	00:41:46		

LONGUE DISTANCE H20 - 28900m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Eemil Koskinen</b>	01:31:57		03:10	1
4	Armel Berthaud	01:38:54	+4:57	03:21	1,05
12	Augustin Leclère	01:42:42	+10:45	03:33	1,12
15	Jocelin Lauret	01:43:22	+11:25	03:34	1,12
25	Timothy Biot	01:50:50	+18:53	03:50	1,21

LONGUE DISTANCE D20 - 21800m

Clas.	Prénom, Nom	Temps	Différence	RK	IP
	<b>Sofie Stranska</b>	01:20:58		03:42	1
17	Lola Colle	1:41:51	+20:53	04:40	1,26
-	Jade Bous sier	mispunched			
-	Anne Caroline Sipos	did not start			



**Course d'Orientation**  
Fédération Française



FFCO  
15, passage des Mauxins  
75019 PARIS  
Tél. 01 47 97 11 91  
E-mail : [contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr)  
[www.ffcorientation.fr](http://www.ffcorientation.fr)

